

TROISIEME PARTIE

LES AFFAIRES DU TEMPS



CHAPITRE PREMIER

LE JANSENISME

"Est-il vraiment possible qu'en cette contrée où l'on n'apprécie guère les privations et les sacrifices, se soient aventurés les sévères partisans de l'Augustinus, ces desséchants mystiques dont un innocent quatrain du XVIII^e siècle vantait ainsi les calmes appétits :

Leur gloire était l'obscurité,
Leur richesse la pauvreté.
S'immoler pour un long supplice
Faisait leur souverain délice.

Parlons net ... Peut-on concevoir Port-Royal en Normandie ? Il semble que non ... " (I)

L'expansion rapide du catarrhisme en Languedoc au XIII^e montre que l'amour de l'austérité, le témoignage rendu à la vérité, sans compter des motifs plus mêlés, peuvent susciter un attrait aussi subit que profond chez une population dont le tempérament atténué plus souvent qu'il ne renforce les exigences de la religion.

(I) Engerand, En Pays d'Auge, § 301, p.84.

Le jansénisme, au XVII^e siècle comme au XVIII^e, a donc connu une assez large audience en Normandie. La signature du Formulaire de 1653 provoqua dans le diocèse de Rouen des troubles qui se renouvelèrent, après l'épiscopat favorable de Jacques-Nicolas Colbert (1691-1707), lors de la promulgation de la Constitution Unigenitus en 1713 (2). D'une valeur intellectuelle certaine, une bonne partie du clergé trouva dans sa capitale provinciale l'appui enthousiaste d'un Parlement très indépendant à l'égard du pouvoir central. "Le Parlement de Rouen fut un des plus passionnés contre la Bulle Unigenitus. Il l'enregistra trois fois, toujours avec réserves, et ce n'est qu'après des remontrances qu'il enregistra de force la Déclaration de 1730. Ultérieurement, la Cour, sans aucun scrupule, fit des affaires de religion sa principale occupation (...). De nombreux magistrats embrassèrent avec passion la cause du parti dans toutes les occasions : le plus connu, Thomas du Fossé, pourrait sans exagération être comparé à l'abbé Pucelle par sa véhémence et sa grande influence sur ses collègues (...). Cette tendance s'alliait à un gallicanisme fortement accentué, supprimant systématiquement tout ce qui venait de la Cour de Rome (...). Par bonheur, l'archevêché de Rouen appartint pendant vingt-cinq ans à Mgr. de Saulx-Tavannes (1734-59), homme des plus conciliants." (3).

Ce n'est qu'à la fin du XVII^e siècle que le jansénisme commença à prendre de l'importance dans le diocèse de Bayeux. Les maladresses du pieux groupe de l'Ermitage de Caen, qui voyait partout le spectre de l'hérésie, ne pouvaient provoquer au bout d'un certain temps qu'un excès contraire, malgré la vigilance de Mgr. de Nesmond (1661-1715) (4). L'épiscopat de François-Armand de Lorraine d'Armagnac, ouvertement hostile à

(2) Féron, § 97, 98, 99.

(3) Godard, Refus de sacrements, §91, p.129.

(4) Laffetay, Hist. du dioc. de Bayeux, §317, passim.

la Bulle, ami de Nicolas Petitpied (5), allait donner au jansénisme de 1718 à 1728 une expansion considérable autour de l'actif foyer de propagande que constitua la ville de Caen. Forts de cette protection, les bénédictins de l'Abbaye-aux-Hommes, les curés de la ville, l'Université, où enseignait Buffard, futur conférencier de St-Josse (6), rivalisaient d'ardeur. A Caen, les jansénistes "étaient légion" (7); dans le diocèse, les curés opposés à la Constitution étaient plus de cent (8). Malgré les efforts des successeurs de Mgr. de Lorraine, "le jansénisme devint de plus en plus en faveur à Caen. La controverse religieuse continua et atteignit son apogée au moment de l'expulsion des Jésuites en 1762" (9).

Evreux et Sées, les deux autres diocèses qui entourent celui de Lisieux, n'avaient ni Parlement, ni Université. Les principaux foyers sont donc plus difficiles à déceler. Dans le diocèse de Sées, plusieurs indices montrent la permanence du mouvement à Alençon en 1698, en 1728-30 où plusieurs prêtres sont exilés, en 1752 (10). Le clergé semble manifester au moins autant d'attention pour des questions "para-jansénistes" : la prononciation à haute voix des paroles du canon de la messe (II), la rubrique du Rituel imprimé en 1744, les droits des

(5) Introd. aux études d'hist. eccl., §I, t.III, p.552, note 2; G.Vanel, Le jansénisme à Caen, §101, p.29.

(6) §I, t.III, p.571; E.Préclin, Les jansénistes du XVIIIe siècle, §105, p.103, 242, 260; Villiers, L'Université de Caen ..., §100, p.420.

(7) Vanel, §101, p.17.

(8) Nouv. Eccl., §78, 1731, p.27.

(9) Vanel, §101, p.52.

(10) Dumaine, Louis d'Aquin, §324, p.81; Duval, Lévignen, §308, p.18-19; Intr. aux études, §I, t.III, p.554, note.

(II) Dumaine, §324, p.495. A la cathédrale de Bayeux, cette liturgie sera interdite en 1729, après la mort de Mgr. de Lorraine. Nouv. Eccl., §78, 26 mars 1729.

évêques et des curés (I2). Le diocèse d'Evreux a été peu étudié à ce point de vue, faute de documents locaux. L'influence des bénédictins n'en est cependant pas moins incontestable (I3). La proximité de Paris a dû aussi se faire sentir. Une affaire de refus de sacrements à Verneuil fait particulièrement scandale et le Parlement de Rouen prend avec vigueur parti contre le curé (I4).

Entouré de quatre diocèses plus ou moins profondément marqués par l'hérésie, peu éloigné des trois centres intellectuels de Paris, Rouen et Caen, le diocèse de Lisieux, si peu métaphysique que soit le tempérament de ses habitants, ne pouvait pas échapper entièrement à l'empreinte janséniste. Pourtant, alors que la renaissance catholique du règne de Louis XIII y avait produit dès l'origine quelques effets, le problème de la grâce n'y a pas été agité pendant tout le XVIIe siècle. Une seule affaire est l'exception qui confirme la règle : vers 1659, "quelques particuliers de la vallée d'Auge, affiliés, paraît-il, à la Compagnie du St-Sacrement, suscitèrent un prêtre nommé Isabel pour accuser le curé de Pont-l'Evêque, Me Bicherel, d'avoir enseigné une doctrine erronée sur la grâce et la prédestination" (I5). L'Ermitage de Caen n'est probablement pas étranger à cette accusation dont une note anonyme d'un manuscrit de l'Arsenal (I6) donne le détail. Le curé, son vicaire et plusieurs autres personnes déclament contre les Jésuites, bafouent le pape, persécutent les prédicateurs et les bons prêtres. A leur suite, "la maîtresse d'école nommée Toinette enseigne aux petits enfants que J-Ch. est mort pour les fidèles

(I2) E. Préclin, §105, p. 69, 150, 310; Intr. aux études, §I, t. III, p. 554, 596.

(I3) Bonnenfant, Hist. du dioc. d'Evreux, §322, p. 38.

(I4) Godard, §91, p. 130.

(I5) Féron, §97, p. 276.

(I6) Arsenal, ms. 6771, fol. 254.

LE JANSENISME.

seulement; le fils du sieur Buretot avocat, aagé de 4 ans, a ainsi répondu". Léonor Ier de Matignon ordonna successivement deux informations qui montrèrent l'inanité des accusations (17). La même année, très certainement à cette occasion, il interdit par mandement de se qualifier de jansénistes ou de semi-pélagiens et de se diffamer les uns les autres (18). Deux ans plus tard, le Formulaire était signé par tous les ecclésiastiques et toutes les communautés religieuses, masculines et féminines, "qui se sont rencontrés dans le diocèse" (19). Ce succès confirmait le jugement de l'évêque sur le curé de Pont-l'Évêque. La position de Léonor Ier ne peut en effet laisser place au doute. Son antijansénisme était actif : en 1650, il demanda au pape la condamnation des cinq propositions et en 1660 il assista à l'Assemblée de Pontoise qui exigea la signature du Formulaire pour toute la Normandie (20).

Le peu de renseignements que l'on possède actuellement sur son neveu et successeur, Léonor II de Matignon (1677-1714) ne permet pas de dire si l'insignifiance qu'on lui prête (21) est réelle ou calomnieuse. Député à l'Assemblée du clergé de Paris en 1660, il est un des commissaires nommés pour éteindre le jansénisme (22). Un demi-siècle plus tard, dans son mandement pour l'acceptation de la Constitution Unigenitus, du 5 juin 1714, il s'attribue en toute simplicité plus de finesse que Rome et le corps épiscopal de France réunis : "C'est une grande consolation pour nous qu'ayant découvert dès le commencement le poison dangereux que ce Livre (23) contenoit et insinuoit dans les

(17) D'après le ms. 6771, Le Merlier, vicaire général, les aurait sabotées : ils "n'ont appelé que ceux de leur cordelle, n'ont point assermenté les tesmoins ..."

(18) Formeville, §338, t. II, p. 268. - Presbyt. de St-Hymer, p. 783.

(19) A.N., G⁸ 779. Seul, Bonaventure Carré, prêtre de St-Léger-d'Ouilly attendit quelques jours pour signer.

(20) Formeville, §338, t. II, p. 268.

(21) Chap. de Bx, ms. I483.

(22) Formeville; § 338, t. II, p. 275.

(23) Les Réflexions Morales, de Quesnel.

esprits, en attendrissant le coeur par une apparence de piété et d'onction, nous n'en ayons jamais souffert la lecture dans notre Diocèse, et que nous ayons toujours employé nos soins pour l'en bannir (...). Nous ne pouvons en cette occasion donner trop de marques de notre étroite union au Chef de l'Eglise, de notre inviolable attachement à la Chaire de St-Pierre, centre de l'unité catholique. C'est cette pierre ferme, sur laquelle J.-C. a fondé son Eglise (...). C'est pourquoy nous vous exhortons d'avoir une attention pleine d'obéissance à ce qui a été écrit par N.S.P. le Pape, parce que St Pierre qui vit encore, et préside dans son Siège, découvre la vérité de la Foy à ceux qui l'y cherchent avec humilité." (24). Son orthodoxie manifeste, basée sur l'autorité du pape, laisserait penser que Léonor II, continuant l'oeuvre de son prédécesseur, eût réussi à protéger son peuple de toute infiltration janséniste. Le 3 juin 1715, Brancas avait encore cette illusion et croyait le diocèse en dehors "des troubles et des mouvemens dont quelques autres sont

(24) Mandements des Evêques pour l'acceptation ..., §81, p. 371. Cette profession de fidélité envers le St-Siège, qu'on pourrait taxer d'ultramontanisme, est à noter : en 1704, a eu lieu une des premières manifestations liturgiques de l'esprit gallican de cette époque, au moins pour la Normandie, la parution du Bréviaire de Lisieux, bientôt imité dans plusieurs diocèses. La suppression d'offices de saints qu'on y remarquait provoqua des murmures de la part de "personnes peu éclairées et très prévenues" du clergé lexovien; des Eudistes subodorèrent des infiltrations hérétiques dans l'office de la Conception de la Ste-Vierge. L'approbation du Bréviaire par un prêtre de Pont-Audemer, accusé en avril 1705 de jansénisme, et le choix du futur historien des diocèses de Paris et d'Auxerre, l'abbé Lebeuf, alors âgé de vingt ans, pour travailler en 1707 et 1708 à l'antiphonaire de Lisieux, ne pouvaient que les confirmer dans leur opinion. - A.D.Eure, IV F 62, p. II4; Arch. Eudistes, ms. 28, p. 532; Presbyt. de St-Hymer, p. 45, 47; Canel, §387, p. 212, 437; Formeville, §338, t. II, p. 274; G.-A. Simon, Liturgie lexovienne, §124.

malheureusement agitez. Toujours en garde contre les nouveautéz, d'autant plus dangereuses qu'elles flattent la curiosité si naturelle à l'homme, vous n'avez point d'empressement pour les lire, ou vous savez les abandonner sans chagrin : toujours attentifs à la loi de l'Eglise, vous l'écoutez avec docilité, et vous obéissez à ses décisions avec confiance" (25). Or ce brevet d'orthodoxie est justement délivré au moment où le jansénisme sera de tout le XVIIIe siècle le plus à la mode dans le diocèse de Lisieux. Avant d'en retracer l'expansion continue pendant le premier quart de ce siècle, il convient de connaître les sentiments du nouvel évêque qui prenait possession du diocèse le 12 avril 1715.

L'attitude de Brancas dans la querelle janséniste est parfois équivoque. Il est probable que son caractère et sa santé ont joué dans sa conduite un rôle presque aussi important que sa doctrine. Vicaire général du cardinal de Bissy, évêque de Meaux, constitutionnaire notoire, (26) il était le frère aîné de l'archevêque d'Aix dont le long épiscopat (1729-1770) fut rempli de luttes incessantes contre les jansénistes et le Parlement (27). Dès le 3 juin 1715, il accepte la Bulle et critique assez violemment les partisans des *Réflexions Morales* (28). D'autre part, dans ce même mandement, il révèle que sa

(25) Mandements des Evêques . . ., §81, p.446.

(26) Piel, XI, 209. Au moment de sa mort, en 1737, il préparait, en grand secret, une sorte de catéchisme collectif des évêques sur les matières du temps. Il comptait Brancas au nombre de ses correspondants. Gossel, Bissy, §221, p. 581, 696.

(27) Ardoin, §96. Il était le cousin éloigné du duc de Brancas, janséniste, qui, lors de sa retraite au Bec en 1733, lui demanda en vain d'autoriser l'abbé de Roquette à se rendre dans son prieuré

(28) Mandements des Evêques . . ., §81, p.447. En 1731, il les assimile aux calvinistes. Lepaysant, Le Port-Royal de Normandie, §103, p. 14.

nomination avait suscité les espérances de "quelques gens mal intentionnés"; Mme de Maintenon confirme le fait dans une lettre à sa nièce : "on m'a dit que les Jansénistes font ce qu'ils peuvent pour gagner M. l'Evêque de Lisieux" (29). La vérité se trouve peut être dans une remarque accessoire d'un récit rapporté par les Nouvelles Ecclésiastiques : "M. de Brancas (...) au fond se soucioit peu de la Bulle" (30). Honnête homme dont les relations mondaines avec des gens d'opinions diverses (31) avaient augmenté la tolérance, esprit soucieux de mesure et de bon goût qu'exaspérait la vue des illuminés et des forcenés de tout acabit (32), "doux et pacifique" de nature et encore plus en raison d'une santé déficiente (33), il pratiqua dès 1715 la politique de modération et de calme que Fleury devait prôner de 1726 à 1743. Constitutionnaire sincère, mais favorable à un certain rigorisme (34), il choisit ses curés de préférence parmi les Bullistes, mais attacha, semble-t'il, plus d'importance à leur valeur morale qu'à leur orthodoxie intellectuelle (35). Divers exemples, qui ne sont pas tous pris dans les Nouvelles Ecclésiastiques, illustrent sa conduite. Il réfrène des deux côtés les zèles intempestifs : les démonstrations plus ou moins spectaculaires des Eudistes du Grand Séminaire toujours

(29) Haussonville, §236, t. III, p. 85.

(30) Nouv. Eccl., §78, II oct. 1769, p. 164, col. 2.

(31) P. just. II, l. 354, p. 322

(32) Lepaysant, §103, p. 14.

(33) Nouv. Eccl., §78, 3 juillet 1730; P. just. I, l. 36, p. 309.

(34) A l'occasion du Jubilé accordé par Benoît XIII (1724-1730), il autorise chaque fidèle à choisir tel confesseur approuvé qu'il voudra. "Les Confesseurs... ne sont pas moins tenus de différer l'absolution à ceux qu'ils ne trouveront pas assez disposez et d'imposer des pénitences convenables et salutaires, proportionnées aux péchez, suivant les règles de l'Eglise. Nous leur donnons pouvoir de proroger le temps du Jubilé à ceux auxquels ils auront différé l'absolution". A. D. Cos, G 4.

(35) P. just. II, l. 201, p. 322.

en éveil, mais aussi les intrigues incessantes de l'abbé de Roquette qui ne peut s'empêcher d'endoctriner ses interlocuteurs à temps et à contre-temps (36). Il oblige un vicaire à restituer des livres jugés dangereux qu'il a confisqués à ses paroissiens, mais il interdit à Philippe de Bailleul-Mailloc de faire des prênes et des catéchismes, préférant le voir se damner tout seul (37). Il prie de même le curé du Tilleul-près-Gacé de garder pour lui des opinions qu'il ne l'empêche pas de chérir, mais regrette le départ du curé de Vannecroq dont il ne partage pourtant pas les sentiments (38).

Faut-il donc le ranger au nombre des évêques de ce tiers-parti, ni antijanséniste, ni anticonstitutionnaire, dont M. Appolis a montré récemment l'importance et le rôle ? (39). Il présente plusieurs de leurs caractères communs : hostile aux superstitions (40) et au laxisme, il reprend et termine l'oeuvre liturgique de son prédécesseur, en éditant un rituel, un missel, un graduel, un antiphonaire et un processional très gallicans (41). Mais on ne pourra vraiment en être sûr que le jour où l'on saura dans quelle mesure il a autorisé la politique de rigueur appliquée par son entourage à l'égard des éléments douteux. Préféra-t'il, comme Fleury, laisser à des subalternes le soin des mesures désagréables, parfois spectaculaires, et se réserver le domaine d'une diplomatie secrète ? Ou bien ceux-ci profitèrent-ils d'une torpeur, naturelle ou malade,

(36) Arch. Eudistes, ms. 28, p. 532-533; Arsenal, ms. II. II7; Lepaysant §103, p. 14.

(37) Nouv. Eccl., 29 juillet 1767 et 3 juillet 1730.

(38) Nouv. Eccl., §78, 14 août 1751 et 2 février 1737; Patouillet, §79, 1er juillet 1737. Brancas autorise le même curé à enseigner un catéchisme personnel, mais il ne supporte pas qu'il soit imprimé. Soanen, §83, lettre 1074, p. 435.

(39) E. Appolis, §93.

(40) P. just. II, l. 214, p. 318.

(41) G-A. Simon, §124. cf. p. 372.

de l'évêque pour prendre la direction du diocèse ? Il est difficile de connaître la vérité. On remarque en tout cas que rien n'a troublé l'épiscopat de Brancas avant l'entrée au conseil épiscopal de Jean-Louis Chappelain et de Jean Le Prévost ~~et~~ après leur mort.

L'abbé Chappelain est peu connu en dehors des documents jansénistes. Licencié ès-droits, ancien oratorien, il est nommé par Brancas successivement vicaire général en 1723, chanoine en 1726, archidiaque d'Auge en 1728, théologal avant 1731; il meurt avant le 15 mars 1746. Les Nouvelles Ecclésiastiques en parlent quatre fois, toujours en mauvaise part évidemment. Elles prennent même un malin plaisir à montrer son fanatisme, en rapportant qu'il abandonna un jour un cheval prêté par un janséniste, "aimant mieux continuer sa route à pié que de communiquer ainsi avec un Appelant". A l'occasion de cette aventure, la confiance manifeste de l'évêque à son endroit ne l'empêcha pas d'exercer sa causticité aux dépens de son vicaire général (42).

Jean Le Prévost "étoit originaire de la ville de Bernay, né de parents pauvres. Malgré cela, par ses talents, son esprit supérieur, il sut se tirer de l'obscurité, à'élever et parvenir. Il avoit la vue fort basse. Au surplus bel homme, de belle représentation, éloquent, et méritoit par son génie, ses qualités, occuper une des principales places parmi les personnes distinguées du païs" (43). Lui aussi licencié ès-lois, il fut professeur de rhétorique au collège de Bernay et curé de Rocques. Nommé à Cisai, il obtint par permutation la cure de Ste-Croix de Bernay en avril 1723 et y entreprit un procès assez retentissant contre les Bénédictins. Brancas l'appela en 1728 à la

(42) Piel XIV, 243, XV, 74, XV, 581, XX, 256; Nouv. Eccl., §78, 10 déc. 1730, 6 fév. 1731, II sept. 1746, II oct. 1769. Il était aussi grand vicaire de l'évêque de Bayeux pour l'exemption de Cambremer.

(43) A.D. Cos, F 1952, p.523.

prébende du Val-au-Vigneur et en 1729 à la fonction de promoteur de l'évêché, poste qu'il conserva jusqu'à sa mort en 1742. "Ses bonnes qualitez étoient un peu obscurcies par un esprit trop vif, remuant, entreprenant, porté au procès", aux yeux de Jobey, historien assez impartial. Les Nouvelles Ecclésiastiques renchérissent et l'accusent d'ambition et d'avidité pour les bénéfices : "il va, dit-on, à Paris solliciter une pension sur le clergé, pour récompense de ses travaux; et afin de s'en rendre digne, il dit partout qu'il faut exterminer les jansénistes et qu'il les hait à mort" (44).

Avant de s'attacher au récit de cette lutte, il convient de connaître l'extension du jansénisme, ses agents et ses moyens dans le premier quart du XVIIIe siècle.

+

+ +

Le centre le plus important du jansénisme à cette époque est certainement Pont-Audemer, floraison un peu surprenante que n'explique pas entièrement la proximité de Rouen, du Bec et de Préaux. On a déjà vu que Rouen compte plusieurs curés appelants, parmi lesquels trois curés de St-Cande-le-Vieil (45). L'abbaye

(44) Piel, XIV, 161, 227, 228, XV, 481, XVIII, 209; A. D. Cos, F 1952, p. 523; Nouv. Eccl., § 3 juillet 1730. Son ouvrage sur les Vies des Saints patrons du diocèse de Lisieux, § 130, à défaut de vivacité d'esprit et de critique historique, contient au moins un passage très favorable à la prédestination, p. 231 : "S. Nicolas (...) par un don particulier de Dieu, qui montroit à quoy sa Providence le destinoit, jeâna dès les premières années de sa vie, et tous les Mercredys et Vendredys, il ne suçoit qu'une fois le lait de sa Nourrice, et ne le prenoit que sur le soir, selon la pratique ancienne du jeûne". - Il passa sous silence la vie de St-Blaise que lui avait envoyée Roquette par l'intermédiaire de Brancas. Presbyt. St-Hymer, p. 297.

(45) On trouvera à l'Appendice IV une liste d'ecclésiastiques jansénistes du diocèse, p. h28.

de Préaux en dénombre 4; celle du Bec, beaucoup plus importante une quinzaine (46). De plus c'est en 1717 que le comte de Clermont, âgé de huit ans, en est nommé abbé. Jusqu'à sa majorité, son "conseil de conscience, un vieux janséniste renforcé", l'abbé Pierre Louis, docteur en Sorbonne, fait placer de bons sujets dans les cures à sa nomination (47). Les moines jansénistes du Bec sont en relations avec les prêtres environnants : le presbytère de Vanneocrocq, "asile des fugitifs et des voyageurs de la secte", leur sert de maison de campagne (48). A Pont-Audemer, en avril 1705 une petite escarmouche oppose Léonor II et les frères Grandin, accusés de jansénisme, à qui l'on interdit de continuer l'instruction de la jeunesse. De ces deux frères, Charles est l'auteur d'une Lettre favorable au Bréviaire de Lisieux paru en 1704; Joseph, en 1718, fait appel au concile général, en compagnie de Plusieurs prêtres de la communauté St-Ouen et curés du voisinage (49). Parmi ces partisans de Quesnel, se détache Guillaume Gavelle, ancien étudiant de Ste-Barbe, correspondant de l'évêque de Senez, très accueillant pour les exilés, auquel Brancas aurait interdit le ministère de la parole et la conduite des âmes, tout en lui laissant, singulier distingue, la direction d'un embryon de collège. Ainsi peut-il jouir, "de son vivant, de la consolation d'avoir formé plusieurs Sujets qui ont illustré la Congrégation de S. Maur, et d'autres qui ont répandu dans le monde la bonne odeur de J.-C." (50). Cette odeur flatte même les narines des échevins qui, en janvier 1717, demandent la création d'un collège qu'ils veulent confier /.. à des Oratoriens. C'est l'époque où "si l'on voulait dénombrer les membres de l'Oratoire (...), il suf-

(46) Nivelles, §82, p. 374, 358, 417.

(47) Porée, Le Bec, §175, p. 483, 494, 491. Les résignations, permutations etc. restreignent beaucoup ce droit.

(48) Patouillet, §79, 1er juillet 1737.

(49) Canel, §387, p. 212, 437; A. D. Eure, IV F 62, p. 114; Nivelles, §82, p. 162.

(50) Nouv. Eccl., §78, 12 juin 1759.

firait de se reporter dans le Recueil de Nivelles aux listes des appelants" (51). On comprend que Brancas se soit empressé de faire échouer cette proposition au Conseil d'Etat (52).

A Bernay, les Bénédictins sont aussi des agents de diffusion du jansénisme. L'abbaye compte cinq appelants et se passionne pour les affaires du temps, comme le prouvent 19 volumes in-4° de pièces diverses, des origines au brigandage d'Embrun, dont les neuf dixièmes sont favorables à l'hérésie (53). Ils ont aussi laissé des traces de leur influence à l'extérieur : à l'ordination de Pâques 1717, J.-B. Picquet et Jean-François Fouques, de Ste-Croix-de-Bernay, ont manifesté de l'attachement aux opinions nouvelles, et l'on précise pour le dernier : "accuse de l'union qu'il a avec les Bénédictins" (54).

Bien que le Grand Séminaire soit aux mains des Eudistes, on peut être étonné de voir si peu d'ordinands signalés pour leurs opinions suspectes. En effet quelques années après avoir écrit un mandement contre le jansénisme que le chapitre unanime recevait en 1706 (55), Léonor II prit en 1711, pour supérieur du Petit Séminaire, fondé vers 1704, Claude Robert, de St-Sernin de Toulouse, "dont la mémoire est encore en bénédiction parmi ceux-même de ses disciples qui ne l'ont pas imité dans

(51) Gazier, §84, t. I, p. 326. Cf. aussi A. D. Cos, G 134, p. 9 : "Nicolas Hurel a été sept à 8 ans père de l'Oratoire et n'en a point oublié l'esprit, très dissimulé sur les matières du temps, paroît de bonnes moeurs, a de l'esprit et le sçait bien, doit être observé de près. Ce qu'il a soutenu sur les dispositions pour entendre la messe le fait assés connoître" (Ordination de Pâques 1717).

(52) A. D. Cos, G 64.

(53) Nivelles, §82, p. 359; B. M. Bernay, numéros 5.597 à 5.616.

(54) A. D. Cos, G 134, p. 8 et 9.

(55) A. D. Cos, G 102.

sa constante opposition à la Bulle" (56). Seul, Jacques Pinel, curé du Tilleul-près-Gacé de 1721 à 1748, peut être compté avec certitude parmi les élèves de Claude Robert, mais sa doctrine devait être gardée plusieurs années après sa disparition, au Petit Séminaire de Lisieux (57).

Au moment où s'achève la Régence, qui a longtemps favorisé les adversaires de la Bulle pour des motifs politiques, le jansénisme est en plein élan dans le diocèse de Lisieux. La période suivante, 1723-1746, qui déborde un peu les dates du ministère de Fleury (1726-1743), va le voir s'infiltrer sur de nouveaux points et essayer d'approfondir son influence. Mais les Eudistes du Grand Séminaire, l'entourage de l'évêque, Brancas lui-même s'opposent, le plus souvent avec succès, à toutes les initiatives des quesnellistes.

Vers 1726, un Eudiste, Jean-Jacques Esnouf, honoré de la confiance de M. de Lisieux, s'occupe activement de placer de bons vicaires dans les paroisses (58). Brancas leur marque encore sa faveur, en substituant la Congrégation de Jésus et Marie aux Lazaristes, jugés peu sûrs, que le curé de Ste-Marguerite-des-Loges avait primitivement choisis pour y assurer une mission tous les dix ans (59). Les Eudistes se croient alors assez forts pour attaquer, parfois publiquement, le Petit Séminaire gangrené par la doctrine de ses professeurs. Cette guerre d'escarmouche dure six ans de 1727 à 1733; Brancas y est hostile et oblige le Grand Séminaire à se séparer de plusieurs confrères trop entreprenants. Enfin en 1733, l'intervention d'un grand

(56) *Nouv. Eccl.*, §78, 14 août 1751; *Piel*, IX, 438, XI, 513; *Bonnenfant, Séminaires*, §325, p. 277. Robert était encore supérieur en avril 1716

(57) *Nouv. Eccl.*, §78, 14 août 1751; *Piel*, XIII, 584, XXI, 316. Brancas aurait donné la collation de la cure du Tilleul à Pinel, tout en connaissant ses opinions, mais à condition qu'il les gardât pour lui.

(58) *Arch. Eudistes*, ms. 28, p. 534.

(59) *Arch. Eudistes*, ms. 28, p. 430; *A. D. Cos*, G 135.

vicaire, probablement Chappelain, obtient le renvoi du sieur de Bonnechose, professeur de philosophie au Petit Séminaire, et de Pierre Eudes, professeur de théologie, "qui avoient infecté de l'amour de la nouveauté la meilleure partie de la jeunesse qu'on y élève" (60), succès capital qui devait tarir les sources spécifiquement lexoviennes de l'hérésie.

Des scandales permettent d'éliminer deux curés : François Burget, ancien professeur au Petit Séminaire, curé des Authieux-sur-Corbon en 1723, résigne en 1736, sa liaison avec une belle-soeur faisant jaser; Jacques Pollin, curé de Vanne-croq, doyen de Pont-Audemer, caissier du parti pour tout son canton, se voit gratifier un beau jour d'un nouveau paroissien par sa servante qu'il a eu la candeur et l'imprudence de choisir âgée de 22 ans; les railleries l'obligent à quitter sa cure en 1735; au bout de trente ans (61).

(60) Arch. Eudistes, ms. 28, p. 532-533, 672; Piel, XV, 677. Nous n'avons pu identifier à quelle branche de la tribu Bonnechose appartient le professeur de philosophie. Pierre Eudes était originaire de Pont-Audemer. L'auteur janséniste de l'Essai sur Pont-Audemer, fait ainsi son éloge : "A professé successivement pendant plusieurs années, avec distinction la philosophie et la théologie au Petit Séminaire de Lysieux. Outre sa philosophie qu'il avoit lui-mesme composée et dont on a esté si satisfait que les professeurs qui lui ont succédé n'ont pas cru pouvoir mieux faire que de continuer de la dicter et de l'expliquer aux jeunes gens qu'on élève dans cette maison, il a fait aussy un nombre de traités de théologie à l'usage du mesme séminaire (...). Il mourut dans sa famille au Pont-Audemer (...) l'an 1736 d'une maladie de langueur" A. D. Eure, IV, 62, p. II 6. - L'animosité des Eudistes de Lisieux avait peut-être aussi des motifs personnels : plusieurs de leurs élèves étaient passés au jansénisme, dont Philippe de Bailleul-Mailloc et Pierre de Macquaire, ancien congréganiste. Nouv. Eccl., § 78, 3 juillet 1730 et 12 mars 1734; A. D. Cos, G 129.

(61) Patouillet, § 79, 1er avril 1737 et 1er juillet 1737; Nouv. Eccl., § 78, 2 fév. 1737.

Les manifestations trop tapageuses sont réprimées : Philippe de Bailleul-Mailloc, frère d'un seigneur de Cerqueux près Orbec, reçoit ordre de cesser les prônes et les catéchismes qu'il prodigue à toute la région (62). Chappelain, grand vicaire de Bayeux pour l'exemption de Cambremer, oblige Jacques Crés, prieur de Montargis, fondateur d'écoles à Manerbe, à quitter son bénéfice et à se retirer chez Jeulin, curé de Quetteville, puis à déguerpir même du diocèse, après avoir en 1738 résigné son prieuré. Deux ans plus tard, le curé de Quetteville correspondant de Soanen, voit son vicaire interdit (63).

La persuasion suffit parfois et Brancas enregistre ainsi quelques succès : "quand il sçait quelques Ecclésiastiques dans de mauvais sentimens, il les fait venir, il les instruit lui-même de la doctrine de l'Eglise, il les convainc et ne leur donne de pouvoirs pour confesser, ou de provisions pour des bénéfices qu'ils ne lui aient donné par écrit des preuves de leur soumission aux décisions de l'Eglise" Il réussit ainsi, entre autres, auprès de Duval et Giffard, probablement prêtres de St-Léonard de Honfleur, et de Du Buisson, le seul janséniste qu'ait compté le chapitre au XVIIIe siècle et contre lequel Chappelain a organisé une quarantaine (64).

L'abbaye St-Evroult constitue alors un foyer important autour duquel s'agitent clercs et laïcs. La majorité des moines sont appelants et même convulsionnistes. Les miracles du diacre Paris troublent d'ailleurs tellement les têtes qu'on aboutit à un chassé-croisé comique au sujet de la guérison d'une fille du pays : les moines constitutionnaires crient au miracle; les moines jansénistes et le P. Patouillet le nient et les Nouvelles

(62) Nouv. Eccl., §78, 3 juillet 1730 et 27 nov. 1745; Patouillet, §79, 1er fév. 1746. C'est peut-être lui qui a donné à Gilles Droulin, d'Orbec, une doctrine suspecte. A. D. Cos, G 134, quartier d'été 1730.

(63) Nouv. Eccl., §78, 10 déc. 1730 et 23 juillet 1744; Piel, XVII, 13.

(64) Patouillet, §79, 15 fév. 1740; Reg. cap. 3 juillet 1733, 21 sept. - 31 oct. 1736.

Ecclésiastiques ne demandent qu'à y croire (65). La famille de Bernart d'Avernes, qui habite St-Evrout, favorise le parti en nommant des curés jansénistes aux bénéfices dont elle dispose. L'évêque par un moyen ou par un autre réussit à rendre la plupart des nominations sans effet (66). Le célèbre abbé Jubé, curé d'Asnières, a plusieurs membres de sa famille dans la région : son frère, receveur de St-Evrout (67) et son neveu, curé de la Genévraye de 1731 à 1748 (68). Si on se rappelle que Jacques Pinel est curé du Tilleul-près-Gacé entre 1721 et 1748, date de sa mort, on peut deviner qu'entre tant d'amis il ne s'est pas abstenu de faire connaître ses sentiments, comme l'en avait prié Brancas en lui donnant la collation de son bénéfice (69).

Mais le centre le plus connu du jansénisme dans le diocèse de Lisieux est le prieuré de St-Hymer-en-Auge. Nous ne détaillerons pas une fois de plus la longue vie de l'abbé de Roquette (1699-1789) (70). Originaire de Blangy, il acquiert au Séminaire St-Magloire les idées dont il ne se départira jamais. Prieur de St-Hymer en 1717 par résignation, il y réside de 1725 à 1730, en est exilé de 1731 à 1764, revient séjourner dans son bénéfice jusqu'à sa mort, excepté de 1772 à 1774 où une lettre de cachet l'envoie ailleurs. Bien qu'il ait passé la plus grande partie de sa vie dans les diocèses de Paris et de Rouen, il n'en a pas moins eu une influence certaine sur ses

(65) Nouv. Eccl., §78, 6 déc. 1735; Patouillet, §79, 31 déc. 1734.

(66) Celles de Jean Dehors à Hecmanville, de Pierre-François Cagnard à St-G. de Pontchardon, de Léonard Sonnes à St-Ouen-le-Hoult. Piel, XI, 303, XV, 1127, XV, 373; Nouv. Eccl., 17 déc. 1758.

(67) E. Préclin, §105, p. 180. Celui-ci et Claude-Robert Jubé, mort à Fumichon le 25 nov. 1740, sont-ils deux frères ou plus probablement la même personne ? Je l'ignore encore. Nouv. Eccl., §78, 15 mai 1741.

(68) Nouv. Eccl., §78, 15 mai 1741; Piel, XV, 1250, XXI, 222.

(69) Nouv. Eccl., §78, 14 août 1751.

(70) Nous nous permettons de renvoyer à Engerand, §301; Bonnet, §298; Milon, §102 et surtout Lepaysant, §103.

compatriotes : propagandiste zélé, il ne peut s'empêcher de chercher partout des adeptes par la parole ou par le livre; mais surtout il transforme son prieuré en retraite pour des pénitents solitaires, en lieu de réunion pour les clercs lexoviens, en asile pour des exilés de Paris, de Rouen, de Beauvais. Ferrand, confrère d'Arnauld à l'Oratoire, Alexis des Essarts, fondateur des Nouvelles Ecclésiastiques (71), Noirmont, ancien curé du diocèse de Beauvais qui vit en laïc, Sylva, correspondant de Soanen, y font connaissance avec les principaux jansénistes du diocèse : Jeulin, Gavelle, Crés, Lebourg, curé de Pierrefitte, Le Mire, de Moyaux, le P. Théodose etc. (72). On comprend le rôle actif de Chappelain dans son envoi en exil en 1731, et l'obstination de Brancas jusqu'à sa mort à l'y laisser pour éviter la reconstitution de ce "réceptacle" d'hérétiques. Soucieux de paraître devant la postérité sous un beau jour, Roquette a écrit méticuleusement ses mémoires. L'absence des sources adverses ne permet pas de dire dans quelle mesure la foi, l'amour de Dieu et du prochain, l'humilité, la patience, la résignation, l'esprit de mortification et de pénitence dont il se targue correspondent à la réalité (73). Son comportement n'en reste pas moins typique du janséniste tel qu'on se le représente aujourd'hui : son humilité l'empêche d'accéder aux ordres au-delà de la tonsure; sa dévotion pour le diacre Paris l'entraîne à assister aux convulsions en plein air et en chambre (74); son admiration pour Arnauld et ses contemporains le

(71) Si Roquette n'a pas été l'unique correspondant des Nouvelles pour le diocèse, il en a été certainement le principal.

Presbyt. St-Hymer, p. 77.

(72) Milon, §102, p. 179.

(73) Piel, t. II, p. 349. Il avait pour devise : "Ama nesciri et pro nihilo reputari." Presbyt. St-Hymer, p. 30.

(74) Il assistait à des convulsions chez Jeanne-Philippe Bence, veuve de Claude de la Fond (intendant de Besançon), patronne du Breuil-en-Auge et de Cricqueville. Lepaysant, §103, p. 19; A. D. Cos, 2 D 1320; Piel, passim.

pousse à recréer en Normandie la Solitude de Port-Royal des Champs et à y fonder de Petites Ecoles (75); son "archéologisme" liturgique lui fait adopter, à la suite de Jubé auprès duquel il a vécu quelques mois (76), diverses modifications propres à assurer au peuple une meilleure compréhension de la religion (77).

Mais la belle époque du Port-Royal de Normandie ne dure que quelques années. Quand l'abbé de Roquette rentre dans son prieuré en 1764, l'atmosphère dans le diocèse n'est plus la même. Le parti se recrute difficilement. Si St-Hymer n'est plus un lieu de retraite en pleine activité, ce n'est pas tant parce que l'évêque lui crée des difficultés dans le recrutement de chapelains qui n'ont d'ailleurs pas le droit de confesser (78), c'est surtout parce qu'un état-major de vieillards se trouve sans troupe. Le jeune clergé a gardé l'empreinte des Eudistes.

(75) Lepaysant, §103, p. 9.

(76) Lepaysant, §103, p. 8, et E. Préclin, §105, p. 181-185; presbyt. St-Hymer, p. 18.

(77) Presbyt. St-Hymer, p. 45, 54, 65, 101.

(78) Presbyt. St-Hymer, p. 781; A. D. S. I., Belbeuf, 14. Cette interdiction a été levée en 1775-76, à grand'peine, pour préparer un sourd-muet à la première communion. En 1742, Roquette s'était en effet chargé d'une famille juive d'Amsterdam en cours de conversion, dont un enfant possédait cette infirmité. Il le fit baptiser à l'âge de cinq ans, lui apprit à lire et à écrire et le garda à son service au moins pendant trente ans. Chap. de Bx, 586. Il ne semble pas que Roquette et l'abbé de l'Epée, lui aussi janséniste, aient été en relations. L'abbé de l'Epée ne commença d'ailleurs à s'occuper de la surdi-mutité qu'entre 1759 et 1764, bien après l'abbé de Roquette. Berthier, §224 et Vaisse, §225. Roquette s'occupait d'un autre sourd-muet à Pierrefitte. Chap. de Bx, 586. Enfin, au prieuré de Beaumont-en-Auge, un troisième sourd-muet, d'Azy de Tavigny, fils du Directeur des Cinq Grosses Fermes à La Rochelle, apprit à parler vers 1743-46 des leçons du juif portugais Pereire. Mercure de France, août 1747, p. 30-41, B.N. 8° Lc² 39.

Les Nouvelles Ecclésiastiques le constatent avec dépit. Les prêtres de St-Léonard de Honfleur refusent d'assister, dès 1746, à l'inhumation de l'abbé de Boncours qu'ils considèrent janséniste. Avant leur mort, Pinel, Gavelle, et Jeulin sont tenus en quarantaine par leurs confrères. "M. le Curé de Quetteville, précise le périodique janséniste, regardé de si mauvais oeil par le plus grand nombre des Ecclésiastiques formés depuis la Bulle, jouissoit de l'estime et de la vénération des autres" (79). En 1751, Thomas-Jean Monsaint, vicaire d'Orbec, attaque la prédestination dans un sermon; la réplique, un mémoire de 60 pages in-4°, provient d'un clerc étranger au diocèse (80). En 1767, le vicaire de St-André d'Hébertot, Le Monnier, entretient ses paroissiens "en chaire pendant près d'un mois des disputes présentes, leur répétant continuellement d'éviter avec soin le commerce des jansénistes parce qu'ils étoient plus à craindre que des chiens enragés"; Condorcet lui-même doit modérer son zèle et a beaucoup de mal à arrêter son procès en Parlement pour infraction à la loi du silence (81).

Les survivants des temps héroïques s'éteignent les uns après les autres dans les années qui précèdent la Révolution : Caboullet, Marnas, Macquaire, Roquette. Ces deux obstinés obtiennent les derniers sacrements sans trop de difficultés (82). Avant de mourir, Roquette a eu la joie de se trouver un successeur selon son coeur en la personne de Louis-Charles de Grieu. Malgré les recommandations pressantes du vieil intransigeant,

(79) Nouv. Eccl., II sept. 1746, 14 août 1751, 12 juin 1759, II oct. 1769.

(80) Martin, Bienheureux Monsaint, §238, p. 38.

(81) A. D. S. I., B Reg. secrets, 8 avril 1767; Nouv. Eccl., §78, 29 juillet 1767.

(82) Nouv. Eccl., 10 avril 1781, 12 mars 1784, 4 juin 1784. Pourtant Condorcet fait preuve de raideur et de maladresse, en ôtant ses pouvoirs au chanoine qui a confessé Caboullet et en dénonçant à l'intendant d'Alençon un prêtre de Lisieux accusé d'avoir lu les Nouvelles Ecclésiastiques à ses pensionnaires. A. D. Orne, C 556, et Veulin, §378, 687 ter, p. 281.

quand Grieu prend possession le 4 octobre 1779 du prieuré qui lui a été résigné, il a signé le Formulaire (83). Le temps du Témoignage de la Vérité est révolu !

+
+ +

Dans quelle mesure le jansénisme s'est-il infiltré dans le diocèse, au cours du XVIIIe siècle ? Divers points ont été touchés, au centre, le Petit Séminaire de Lisieux par un toulousain, le prieuré de St-Hymer par un ancien élève de St-Magloire, mais surtout à la périphérie, Pont-Audemer, Bernay, St-Evroult, Les Authieux-sur-Corbon et Basseneville (84). Ce n'est pas un hasard. L'hérésie s'y est développée parce que la surveillance épiscopale s'y faisait moins sentir, les abbayes voisines étaient peuplées d'appelants (85), les diocèses environnants, davantage contaminés, y avaient une influence plus profonde. Le patronage laïc (86) porte une responsabilité certaine dans l'expansion du jansénisme. Les sentiments de plusieurs présentateurs sont connus : les d'Aguesseau, les Bernart d'Avernes, les Bence, - Louis d'Orléans, fils du Régent, vicomte d'Auge, mort en 1752 à l'abbaye Ste-Geneviève, privé des derniers sacrements. Mais de nombreuses paroisses sont aux mains de parlementaires ou familles de parlementaires de Rouen, de Caen et de

(83) Lepaysant, §103, p. 50-51; Chap. de Bx, 586.

(84) Ces deux dernières paroisses sont proches de Troarn; cette abbaye comptait-elle des appelants ? Le curé des Authieux était en tout cas en relations avec le curé de St-Sauveur de Caen. Patouillet, §79, 1er avril 1737.

(85) Les abbayes furent fondées volontairement au milieu des forêts, en pleine solitude, loin de la ville épiscopale, souvent la seule digne de ce nom, donc à la périphérie de chaque diocèse.

(86) Au Moyen Age, 46 % des paroisses du diocèse sont en patronage laïc. M. Baudot, Patronage des églises de l'Ouest, §334.

Paris (87); leurs opinions traditionnellement gallicanes leur interdisent de nommer, à défaut de jansénistes ou de jansénisants, des prêtres favorables aux Jésuites.

La notoriété de ces partisans de Quesnel ne dépasse pas et ne mérite pas de dépasser, il faut bien l'avouer, les limites du diocèse. On est pourtant surpris de voir ces hommes en liaison avec les hauts bonnets du parti : Moulin, Jeulin, Sylva, Pollin, Gavelle sont les correspondants de Soanen; Jeulin consulté Duguet sur un cas de conscience; quant à Roquette, c'est le bottin vivant du parti (88).

Tous ces clercs rivalisent d'ardeur pour endoctriner le peuple. Les miracles du diacre Paris ont attiré une clientèle féminine assez nombreuse qui compte "plusieurs dames de condition". On a déjà vu l'oeuvre de Grandin et de Gavelle à Pont-Audemer dans l'instruction de la jeunesse. Non loin de là, à Quetteville, le curé essaie "de suivre dans l'administration du Sacrement de Pénitence l'esprit de la Discipline Ecclésiastique, invoquant par de ferventes prières le secours de Dieu pour discerner ceux qui devoient être admis à la participation des Saints Mistères". A Cerqueux près d'Orbec, Philippe de Mailloc attire dès 4 heures du matin la population des paroisses voisines, par ses prônes, ses catéchismes et la distribution de livres de dévotion. C'est même en plein champ qu'il instruit les pauvres bergers. La famille d'Aguesseau distribue aux habitants de St-André d'Hébertot "Epîtres et Evangiles, Vies des Saints, Prières et Instructions chrétiennes, Histoires choisies, Conduite de Noailles, Imitations, Manuels etc., tous livres approuvés

(87) Manneville-lé-Pipart, Launay, Le Coudray, Mesnil-Guillaume, Hermival, Montailles, La Houblonnière, Cerqueux-en-Auge, Montviette St-Martin-de-Fresnay, Herbigny, Le Favril, Valsemé, St-Georges-du-Vivère, etc. - A.D. Cos G II6 - I23.

(88) Soanen, Lettres, §83, t. II, p. II3, I50, I96, I97, 435, 506; Nouv. Eccl., I2 juin I759; A.D. Cos, F I92I, fol. I58; Lepaysant, passim.

et imprimés avec privilège". Mais c'est surtout à St-Hymer que les manifestations charitables ont lieu dans tous les domaines. Si les écoles sont fermées au bout de peu de temps, Roquette doit reconnaître "que les Exercices qui se font dans l'Eglise dud. Prieuré sont de réciter tous les jours en commun le Bréviaire et de dire chaque Heure aux heures marquées suivant les jours ouvriers, qu'on y donne la communion à tous ceux, soit de la maison, soit du dehors qui se présentent pour la recevoir (...), que pour toute lecture on ne lit que l'Ecriture Sainte, 3 chapitres par jour au bout de chacune des Petites Heures, qu'il y a quelques Paroissiens, les Dimanches et Fêtes seulement, qui restent pour entendre avec les Pauvres à qui l'on fait pendant ce tems la distribution, qu'il est vrai que le s^r Prieur va voir les Malades, et leur fait des Aumônes, soit par lui-même, soit par ceux qui demeurent avec lui, qu'il a donné à quelques uns des Paroissiens des Livres de piété (89), qu'il n'a jamais sollicité les enfans et domestiques qui gardent les troupeaux de venir aux Lectures, qui se font dans l'Eglise, de la Bible traduite par M. de Sacy". Le prieur est donc très populaire, à son avis tout au moins, et ses deux exils provoquent le désespoir et la colère des populations (90).

Mais les fidèles ont peut être été moins sensibles à la prédication de la bonne doctrine qu'aux manifestations plus ou moins scandaleuses qui opposent les deux clergés. Des pamphlets en prose et en vers, des chansonnettes accompagnent le premier

(89) En 1729, il donne une Imitation à une sexagénaire. Le curé examine le livre, y découvre l'ordinaire de la messe, le déchire en déclarant qu'elle n'a plus qu'à prendre des ornements pour dire la messe. En 1740, Roquette fait distribuer 71 livres, Nouveau et Ancien Testaments, Imitation etc. Presbyt. de St-Hymer, p. 34, 185.

(89) Nouv. Eccl. 3 juillet 1730, 29 juillet 1767, 11 oct. 1769, 10 avril 1781; Patouillet, §79, 1er avril 1737; A. D. Cos, H 1809.

(90) Presbyt. St-Hymer, p. 55, 68, 77, 91.

LE JANSENISME.

exil de ^{Roquette} Brancas et l'inhumation de Boncours à Honfleur (91). Une partie du clergé s'étant abstenue d'assister à cette dernière cérémonie, "les matelots et autres de cette espèce, à qui on répondoit que M. de Boncours étoit janséniste, demandoient ce que c'étoit qu'être janséniste, et s'il y avoit une autre religion que la leur". Les haines, les quarantaines, les accusations réciproques d'hérésie, de mauvaise foi, ou de vol, les refus de sacrements, les bouffonneries au lit des moribonds ou en pleine église (92) firent plus d'effet sur les paroissiens que les appels à l'amour de Dieu et du prochain.

Heureusement la réaction antijanséniste eut aussi des moyens moins méprisables. On a vu l'action du Grand Séminaire tenu par les Eudistes. Il est probable que le choix de certains lieux de missions n'est pas dû au hasard : ainsi pour Le Breuil en 1746, pour Pont-l'Evêque en 1766 (93). En 1782, Condorcet veut fonder anonymement une mission tous les dix ans à Orbec, Bernai et Pont-Audemer (94) : le sens est ici encore plus net. La direction de l'évêque se retrouve encore dans le culte rendu au Sacré-Coeur dont nous avons déjà parlé. Il utilise également le droit de patronage qu'il possède sur quelques paroisses pour y nommer des amis sûrs : Aymard de Manent de Monthaut et Etienne Bayle, tous deux du diocèse de Gap (95). Le plus connu d'entre eux, aussi hostile aux jansénistes qu'aux philosophes, est l'abbé Réguis, curé de N-D-du-Hamel (96).

Un autre moyen de mesurer l'influence janséniste est de jeter un coup d'oeil sur les inventaires de bibliothèques. Celle

(91) Presbyt. St-Hymer, p.100; Nouv. Eccl. II sept. 1746.
 (92) Nouv. Eccl. passim, surtout 18 fév. 1731, 28 déc. 1736, 15 mai 1741, 9 janv. 1747, 14 août 1751, 3 avril 1757, 12 juin 1759, etc; A. D. Cos, H 1809.
 (93) Arch. Eudistes, 19; Nouv. Eccl., 29 juillet 1767.
 (94) A. D. Cos, G II3, p. 51.
 (95) Piel, XXXII, 205, XXXIV, II4, XXX, 223.
 (96) P. just. IX, p. 362.

LE JANSENISME.

du Grand Séminaire, on ne sera pas étonné de l'apprendre, contient un certain nombre d'ouvrages hostiles au quesnellisme, mais peu ou pas du tout en sa faveur. Le Petit Séminaire montre moins d'étroitesse d'esprit : si on a cru inutile de détailler une "infinité de livres, brochures, bouquins qui concernent le jansénisme et le protestantisme", les ouvrages dont les titres sont indiqués suffisent à prouver que les deux partis sont assez bien représentés, dont plusieurs anticonstitutionnaires en double ou triple exemplaire (97).

La bibliothèque du Chapitre se ressent d'avoir été surtout composée par des dons. La section des "théologiens hétérodoxes" abrite la plupart - pas tous - des livres jansénistes, en nombre à peu près convenable. Les chanoines les lisaient-ils ? Chez eux, en tout cas, les problèmes de la grâce et de la prédestination les occupaient peu : La Bastie les met - en quantité - sur le même pied que les livres légers, et Le Bas de Fresne que le seul Voltaire. Lopès de la Farre s'en préoccupe moins que d'alchimie, et Rambaud, heureusement bibliothécaire du chapitre, ne trouve à domicile que trois volumes d'Oeuvres choisies de St Augustin et le Catéchisme de Colbert.

Ce dernier se retrouve chez le curé janséniste de Pierrefitte, Lebourg, en compagnie de deux tomes de "Jean Senius", de Sacy et de la Fréquente.

Dans la région de Bernay, la belle bibliothèque janséniste de Pierre Hamel, curé de Plasnes, mort en 1703, une autre, presque honorable, de Lochet du Carpon, curé de Ste-Croix, font mépriser les quelques livres qu'on rencontre vers 1775-1781 chez les curés de Maloui et de St-Pierre de Salerne, le vicaire de Ste-Croix, un prêtre de la Couture. Ils méritent pourtant l'attention. Pourquoi, parmi quelques pauvres unités, les Pensées de Pascal, des ouvrages de Nicole, le Catéchisme de

(97) On trouvera à l'appendice III les références aux inventaires de ces bibliothèques, p. 424.

Montpellier se retrouvent-ils chez chacun d'eux ? (98). Ils ne peuvent suffire à alimenter d'éventuelles polémiques, même dans un cadre très restreint; à peine forment-ils une doctrine cohérente. D'autre part, des fils soumis aux lois civiles et religieuses n'auraient pas dû les garder. Moins qu'une preuve d'adhésion à une doctrine condamnée, moins qu'un attrait de curieux pour des livres d'un âge déjà bien avancé, leur présence apparaît plutôt, peut-être autant à leurs yeux qu'aux nôtres, comme une marque d'indépendance à l'égard des pouvoirs politique et spirituel.

On peut reprendre pour Lisieux le jugement de M. Appolis sur Lodève (99) : l'histoire du jansénisme lexovien apparaît bien mince aussi bien dans le temps que dans l'espace. Elle ne nous en a paru que plus intéressante à étudier : une histoire générale de ce mouvement, digne de ce nom, ne pourra paraître que le jour où l'on connaîtra celle de tous ces diocèses secondaires, sans éclat, mais qui ont le nombre pour eux. Situé dans une province plus ou moins contaminée, le diocèse de Lisieux a la réputation dès le XVIIIe siècle d'être resté étranger à l'hérésie : il est la terre d'exil d'un Bréant, d'un François Vauquelin (100), et la nomination de Condorcet montre que sa

(98) Le Catéchisme de Montpellier est l'oeuvre janséniste la plus répandue dans les bibliothèques lexoviennes. Ce succès est attesté également par le biographe de Colbert, l'abbé Durand, § 95, p.75. "Les principales idées au nom desquelles l'évêque de Montpellier devait soutenir de si terribles combats s'y trouvent résumées avec clarté" (p.18). Nous en retiendrons deux : le respect dû à l'autorité civile même ennemie de Dieu (I,137), la défection possible de l'Eglise (I,311).

(99) E. Appolis, Le jansénisme dans le dioc. de Lodève, §94, p.297.

(100) Nouv. Eccl., §78, 31 mars 1731, 22 mai 1761.

maladresse innée, qui s'est déchaînée à Auxerre, trouvera peu d'emploi à Lisieux, du moins l'espère-t'on. Les intrigues, les espoirs, les fatigues, la vie secrète d'un petit groupe exalté ne donnent pas les résultats prévus. Le tempérament peu métaphysique des habitants (I01), l'habileté d'un Brancas qui coupe court à toute agitation en supprimant les Conférences ecclésiastiques (I02) réussissent à maintenir la paix et l'orthodoxie. A sa mort, le chapitre peut louer son évêque : "Dans ces jours de désordre et de division, où l'esprit de mensonge souffloit sur la barque de Pierre les orages et les tempêtes, on l'a vu, par le concert et la sagesse de ses mesures écarter de son Diocèse le trouble et la discorde. Il sut dans ces tems malheureux, sans allarmer la Religion, sans rendre sa foi suspecte, sauver son troupeau de la séduction de l'erreur, et garantir son Eglise d'un éclat toujours scandaleux quand il n'est pas nécessaire, et toujours affligeant, lors même qu'il est inévitable" (I03). Quand en 1774, le patriarche de St-Hymer rentre d'exil, montrant à tout venant les vingt lettres de cachet lancées contre lui depuis 1730 (I04), et détaillant sur neuf pages de ses Mémoires la liste de ses griefs contre Brancas (I05), les générations en place s'attachent peu à une doctrine qu'ils connaissent mal, mais tirent la leçon d'un demi-siècle d'opposition inflexible à son roi et à son évêque. L'autorité souriante d'un Brancas a su éviter un "éclat scandaleux et affligeant", la raideur d'un Condorcet le fera naître.

(I01) D'après le père de Roquette : "... Dans un endroit aussi peu fertile en gens de goût et qui prennent intérêt aux affaires de l'Eglise, (...) je n'ai guère vu de curés (...) qui ne s'amusaient plutôt à table et à boire du cidre qu'à lire seulement une page de l'Ecriture Sainte". Lepaysant, §103, p. II.

(I02) Vers 1725-1730. La date est inconnue. Cf. chap. suivant.

(I03) A.D. Cos, G à réintégrer.

(I04) A.D. Cos, F 1921, fol. 158.

(I05) Presbyt. St-Hymer, p.290-297.

CHAPITRE II

LE RICHERISME

Le jansénisme et le gallicanisme parlementaire ont tenu pendant près de cent-cinquante ans le devant de la scène politique et religieuse, rejetant à l'arrière-plan d'autres doctrines, moins spectaculaires aux yeux du grand public, qui attireraient l'adhésion d'un certain nombre d'adeptes. Le richérisme est probablement le système qui a exercé l'influence la plus profonde au XVIIIe siècle.

Edmond Richer, syndic de la Faculté de Théologie de Paris sous Henri IV, a donné son nom à une doctrine où l'Eglise, démocratie originelle, n'est une monarchie qu'en apparence, la papauté étant accessoire, l'épiscopat indispensable. Son gouvernement, sorte d'aristocratie à double échelon, repose d'abord sur un "premier ordre" : les évêques, qui renferment en eux les pouvoirs principaux, mais aussi sur un "second ordre", composé

des prêtres attachés à un territoire et chargés d'âmes : les curés. Pour Richer, ces derniers sont les successeurs des soixante-douze disciples choisis par le Christ. Cette institution divine leur vaut de constituer le Sénat de l'Eglise et de jouir de pouvoirs relativement étendus : réunis en synodes sous la présidence de l'évêque, ils collaborent au gouvernement du diocèse; appelés aux conciles, ils y sont pourvus du suffrage décisif. Dans un domaine plus pratique ils ont, entre autres, le droit de déléguer aux fonctions autres que la prédication et la confession, de choisir leurs vicaires et de prolonger les approbations dont ils sont porteurs.

Partageant avec le gallicanisme ecclésiastique et royal ses réserves sur l'étendue du pouvoir pontifical, le richérisme est apparenté aux doctrines démocratiques d'origine protestante du XVIIe siècle : le parochisme (I) pour lequel l'épiscopat est une dignité usurpée et où le peuple chrétien obéit aux ordres des presbytères, synodes de pasteurs souverains, - le laïcisme qui confère un rôle actif aux fidèles dans l'élection des pasteurs et les délibérations des synodes, et une participation quasi sacerdotale aux cérémonies du culte.

Selon la diversité des circonstances, les richéristes soutiennent donc les mêmes doctrines ou font les mêmes démarches que les partisans de ces systèmes. Mais la collusion la plus efficace, bien que tardive, a lieu avec le jansénisme. Sans doute celui-ci, basé sur le petit nombre des élus, ne peut-il logiquement conduire à un régime d'assemblées; pourtant, sous l'empire de la nécessité, à la fin du XVIIe siècle, les jansénistes voient dans la doctrine nouvelle un moyen de gagner dans le bas-clergé de nouvelles recrues disposées à attaquer les audaces ultramontaines et épiscopales. La Bulle fulminée, le richérisme devient une des réactions de défense des anticonstitutionnaires; la disparition successive des évêques jansénistes

(I) De parochus : curé.

ne peut que le favoriser. Dans la première moitié du XVIII^e siècle, tous les richéristes sont jansénistes et la quasi unanimité des jansénistes sont plus ou moins richéristes. Parmi les multiples incidents qui jalonnent cette période, retenons en quatre où la conjonction des deux doctrines est évidente. Dès 1670, Le Noir, théologal de Sées, rejette le Formulaire et s'insurge contre la domination épiscopale (2). En 1722-23, la Faculté de Caen est troublée par les enseignements richéristes de deux professeurs jansénistes (3). A Rodez, en 1737, le curé de la cathédrale, adhérent à M. de Senez, après avoir rompu plus d'une lance avec Condorcet, neveu et vicaire général de l'évêque, Yse de Saléon, réclame le droit de confesser tous les pénitents étrangers qui se présentent à lui. Le même Condorcet, devenu évêque d'Auxerre, adversaire résolu des appelants, engage la lutte contre son chapitre qui riposte en lui opposant toutes les doctrines de Richer (4).

Pendant cette période, quesnellistes, gallicans, richéristes ont lutté de concert sous le drapeau du jansénisme. Mais, vers 1755, les partisans des Réflexions Morales sont très affaiblis par une persécution persévérante qui trouve son achèvement dans l'affaire des Billets de confession. La désagrégation du parti, sensible dans le diocèse de Lisieux, ne l'est pas moins dans le reste de la France. En reprenant son nom et sa liberté, le richérisme ne retrouve pas l'unité de sa doctrine que chacun de ses théologiens a teinté d'emprunts au gallicanisme parlementaire, au parochisme, voire aux systèmes philosophiques, surtout au laïcisme; mais, en lui fournissant des arguments théoriques, il trouve de plus en plus audience auprès du bas-clergé aigri qui s'oppose à tout instant à un corps épiscopal jugé trop autoritaire, trop fidèle à des institutions désuètes, trop riche, trop ultramontain. A Sées, en 1761, soixante-neuf curés

(2) Intr. aux études ..., §1, t. III, p. 596.

(3) Villers, §100.

(4) E. Préclin, §105, p. 218, 257.

protestent contre la limitation des pasteurs à leurs paroisses pour la confession. A Cahors, de 1770 à 1773, un "conflit de sacristie" oppose les curés et le chapitre, soutenu par l'évêque. Le Parlement supprime les mémoires des curés, et condamne le chapitre à payer les frais du procès. L'incident de Cahors vient de se terminer quand, en 1774, dans la même ligne, éclate la polémique de Lisieux (5).

Avant de retracer les étapes de ce conflit, il convient de montrer comment se présente le diocèse à cette époque. Jacques-Marie de Caritat de Condorcet en est évêque depuis 1761. Il a dû quitter l'évêché janséniste d'Auxerre que son court épiscopat de six ans a mis à feu et à sang (6). Il arrive avec la réputation d'être autoritaire, processif, fanatiquement dévoué aux Jésuites et à leur doctrine. La "Relation de la visite générale faite par M. de Condorcet, évêque d'Auxerre,

(5) Ce résumé succinct du développement du richérisme en France est emprunté, souvent terme pour terme, au travail monumental de M. Préclin sur les Jansénistes du XVIIIe siècle et la Constitution civile du clergé, §105. Cf. aussi Intr. aux études ..., §1, t. III, p. 591-635. Ce chapitre sur la crise richériste de Lisieux en 1775 n'a pour but que de compléter la ligne générale qu'en a donnée M. Préclin, p. 324-330. On trouvera à la fin de notre chapitre, p. 283-285, une reproduction légèrement augmentée de son tableau des écrits pour et contre les curés de Lisieux, édité p. 325.

(6) Non sans se faire prier. Dès janvier 1758, Bernis travaille à obtenir sa démission "pour avoir la paix dans notre intérieur". Signalons qu'au moment où Louis XV lui retira le Secrétariat des Affaires Etrangères, Choiseul lui proposa l'évêché de Lisieux ou celui de Condom. Bernis opta pour Condom, mais fut nommé à Albi. Masson, Bernis, §217, t. II, p. 181, 368, 479; §218, p. 12, 19.

LE RICHERISME.

dans son Diocèse (immédiatement avant sa translation à Lizieux)" permet à son ancien clergé d'exposer et de résumer tous ses griefs, et à son nouveau clergé de prévoir ce qui l'attend : "Ce prélat, entièrement dévoué aux Jésuites, et du nombre des plus ardents Bullistes, ne peut digérer les mesures que la sagesse du Roi et de ses Parlements a prises pour rétablir le calme dans l'Eglise de France. Il regarde ces mesures comme des attentats sacrilèges contre l'autorité ecclésiastique, la Constitution Unigenitus comme une règle de foi, et la domination arbitraire des Evêques dans tout ce qui a trait aux matières spirituelles comme le seul moyen de soutenir la Religion. Il prétend en particulier qu'il est attaché à son caractère de gouverner son Diocèse avec un despotisme absolu, et d'y décider par sa seule autorité, de la doctrine et de la discipline, de manière qu'il ne reste aux ministres du Second Ordre, comme au commun des Fidèles, d'autre parti à prendre que celui d'une aveugle soumission à tous ses enseignemens et à toutes ses volontés (...) Pour lui plaire, il auroit fallu devenir Moliniste dans le Dogme, Pichoniste dans l'administration des Sacremens, Schismatique dans la conduite (...). Il auroit fallu méconnoître l'autorité des Canons, abandonner les maximes de l'Eglise Gallicane, se regarder dans l'exercice du ministère comme des simples exécuteurs des ordres des Evêques, en un mot s'anéantir soi-même dans l'ordre de la Hiérarchie (...). Il auroit encore fallu restreindre l'autorité des Tribunaux séculiers aux affaires purement temporelles, les déclarer incompetens dans tout ce qui concerne la Religion, renoncer à la protection des Loix (...); enfin mépriser les déclarations du Prince sur le silence imposé au sujet des disputes présentes. A ce prix, on eût mérité les bonnes grâces de M. de Condorcet" (7).

L'évêque de Lisieux, avant même de prendre possession de son siège le 30 octobre 1761, s'empresse de confirmer, en tous points, le jugement de ses adversaires par une lettre adressée le 1er septembre 1761 à l'archevêque de Paris et publiée la

(7) §260, p.248,251. Cf?aussi p. 35,50,63-67.

LE RICHERISME.

même année (8) où il proteste d'avance contre les mesures envisagées par le Parlement à l'égard des Jésuites, et les empiètements d'un Tribunal de justice sur les droits des premiers Pasteurs. Sa fidélité envers ses amis et sa maladresse s'y manifestent par un éloge hyperbolique des disciples d'Ignace de Loyola, d'autant plus gratuit qu'ils ne possèdent aucun établissement dans son diocèse (9). S'il ne méconnaît pas "les opinions vraiment condamnables qu'on reproche à certains auteurs de leur Société" (10), il s'empresse d'ajouter qu' "ils sont les Religieux qui vivent dans nos Villes avec plus de régularités pour les moeurs (...), qui travaillent dans les missions où nous les employons avec plus de zèle, qui se prêtent en toute occasion à la dévotion des Fidèles avec une charité plus désintéressée (...), et qui se montrent les plus opposés aux nouvelles erreurs qu'on voudroit faire prévaloir, malgré les décisions de tant de Souverains Pontifes qui les ont anathématisées".

Cette tapageuse profession de foi ne provoque pas dans son nouveau diocèse la levée de boucliers qui se serait produite dans celui d'Auxerre. Mais deux ans plus tard, à l'imitation des curés du diocèse de Rouen, vingt-neuf membres du second ordre de Lisieux (11) signent une requête présentée à leur évêque contre les ouvrages du P. Berruyer qui ébranle les fondements de la foi et corrompt la morale chrétienne : "Nous sçavons Mgr., que l'Histoire du Peuple de Dieu s'est vendue publiquement

(8) §261.

(9) Mais il leur a confié l'éducation de son neveu, le futur philosophe. Robinet, §267, p.3.

(10) Pourtant, à Auxerre, 3 prédicateurs nommés par l'évêque auraient soutenu les idées du P. Pichon et du P. Berruyer. B.N. français I4 389, p.45-47.

(11) D'après les Nouv. Eccl., §78, un curé, probablement celui de Bouleville (§316, p.135) aurait gardé trente signatures de ses confrères.

dans votre Diocèse; que ce Livre pernicieux y est lu, au mépris des Souverains Pontifes qui l'ont proscrit" (I2). Sans doute Jeulin, le seul curé janséniste notoire du diocèse encore en vie, en est-il le premier signataire, à côté de des Thunnes des Rouettes, nommé par Mme d'Aguesseau, et de Verger, nommé par le fils du Régent. Mais il y a eu un précédent : en 1659 l'archevêque de Rouen et l'évêque de Lisieux ont prononcé la condamnation de l'Apologie des Casuistes qu'avaient demandée leurs curés. De plus, les signataires, pour prévenir la malignité des partisans de Berruyer, multiplient les assurances d'esprit d'unité, de soumission, de respect. "Y en auroit-il d'assez osés pour dire que nous méconnoissons l'Autorité Episcopale ?". Cette manifestation n'en prend pas moins aux yeux de Condorcet l'allure d'une cabale et il refuse de donner un mandement contre un ouvrage qu'il avoue néanmoins mériter tous les anathèmes de l'Eglise (I3).

L'édition d'un nouveau catéchisme en 1767 a-t-elle encore opposé le clergé à son évêque ? On ne peut être affirmatif. D'après la préface (I4), c'est la plainte de plusieurs prêtres qui a déterminé Condorcet à rallonger et augmenter le catéchisme de son prédécesseur, à l'aide de ceux de Rouen et de Meaux. Mais plus tard, on l'accusera d'avoir transformé un ouvrage très bon, très méthodique et à la portée des enfants en une composition du plus mauvais goût : "Si on le suivoit, dans six ans, il y auroit dans ce Diocèse une profonde ignorance des premiers éléments de la Religion" (I5). Crime plus grave, le second ordre n'aurait pas été consulté, et "il y avoit plus de six mois que le nouveau Catéchisme étoit imprimé qu'il se venoit dans les échoppes, par les Colporteurs que les trois quarts

(I2) §316, p.130.

(I3) §316, p.135; §105, p.294; Nouv. Eccl. 20mars 1765.

(I4) B.M. Lx, Rés. 1011.

(I5) Pourtat, en 1788 il était édité encore une fois. A.D.Orne, G 718 et B.M. Lx, Rés. 1023.

des curés l'ignoroient" (16).

Quand, en 1767, l'évêque supprime plusieurs fêtes c'est aussi de sa propre autorité (17).

Frustré de ce qu'il croit ses prérogatives, le second ordre voit de plus Condorcet maintenir ou étendre son pouvoir dans d'autres domaines (18). En 1774, il obtient des Franciscains la reconnaissance de son droit d'approuver les confesseurs des couvents féminins du même ordre (19). Il gagne le procès que lui a intenté l'archevêque de Rouen en 1772 au sujet de l'exemption de St-Cande (20). Il soutient son bailli-vicomtal qui se prétend seul juge de police de Lisieux, contre le maire et le corps de ville (21). Il poursuit et complète l'oeuvre de son prédécesseur en faisant attribuer les revenus des abbayes de Grestain et de Cormeilles et du prieuré de Grandmont aux deux séminaires, malgré l'opposition des religieux et des habitants. Les Nouvelles Ecclésiastiques en profitent pour accuser le prélat de détourner les revenus de l'objet auquel ils sont affectés (22).

(16) §§ 19, Suite des Lettres, p. 59-60.

(17) A. D. Cos, G à réintégrer.

(18) Le clergé lexovien est peu représenté dans les conseils de l'évêque. Ses favoris sont des créatures de son prédécesseur, Despaux, du dioc. d'Amiens, Rambaud, originaire du Comtat Venaissin, et naturellement les siennes propres : de Lisle qui le suit depuis Rodez, Bayle depuis Gap, Naudin, du diocèse de Trèves, La Roque, de Sarlat, Lejeune de Créquy, d'Angers. Le 16 septembre 1774, il nomme chanoine son parent Copin de Miribel, âgé de 19 ans, à peine tonsuré, qui ne commencera à résider que dix ans après. Piel, passim.

(19) Rapport de l'agence, § 18, Ld⁵ 579, p. 79.

(20) A. N., G⁸⁺ 2817, fol. 84; Mém. de Baston, § 215, t. I, p. 238; A. D. Cos, G à réintégrer.

(21) A. D. Cos, G à réintégrer.

(22) § 78, 27 nov. 1775; Bonenfant, Séminaires, § 325, p. 156, 281; Bréard, Grestain, § 178, p. 171, 393; Farcy, Grandmont, § 184, p. 79.

C'est aussi l'époque où le bas-clergé se trouve dans des conditions matérielles de plus en plus critiques : la montée des prix, la conversion des terres de plus en plus sensible (23), les tracasseries des agents du pouvoir central au sujet de leurs déclarations de revenus, de l'exemption de milice de leurs valets (24), les procès qu'entraîne l'interprétation des arrêts sur les portions congrues donnent aux curés de nombreux motifs de plaintes.

Le mécontentement et la lassitude qui règnent dans les rangs du second ordre ont des causes d'origines trop diverses pour déclencher une explosion spontanée. L'étincelle qui fera sauter la poudre accumulée est fournie en toute innocence par l'évêque. Avec le génie de la maladresse qui le caractérise, Condorcet met en branle presque simultanément quatre affaires aux fils singulièrement mêlés : d'une part l'établissement des Retraites et le rétablissement des Conférences ecclésiastiques, de l'autre le choix des députés de la Chambre diocésaine et la révocation du receveur des décimes.

+

+ +

Condorcet, nous l'avons vu, encourage depuis 1768 les prétentions de son bailli vicomtal, Bourdon de Beaufy, à se proclamer seul juge de police de Lisieux, malgré l'hostilité du corps de ville et du chapitre (25). L'avocat Noël Le Rat, premier échevin, puis maire en 1770, tout en multipliant auprès de l'évêque les assurances de respect et d'attachement, n'est pas le moins actif : il remplit les registres de l'Hôtel de

(23) Cf. p. 94; A.N. G⁸ 636, G⁸⁺ 2801, fol. 224.

(24) A.N. G⁸ 687, G⁸⁺ 2794.

(25) Reg. cap., 14 avril 1769, 31 janv. 1770; A.M. Lx, B B 27 avril 19 juillet, 27 déc. 1769.

Ville de protestations "aussi peu réfléchies que mal fondées" et pousse les officiers municipaux à s'abstenir de la visite du jour de l'an au palais épiscopal (26). Or Le Rat est aussi lieutenant du bailliage vicomtal de Lisieux, et receveur des décimes de la Chambre diocésaine. Il montre dans cette situation cornélienne une aisance de grand seigneur, mais Condorcet n'est guère disposé à la laisser se prolonger. Le 7 mai 1773, la Chambre ecclésiastique lui retire la commission qu'elle lui avait donnée en 1754 tant pour la recette des décimes que pour le greffe des insinuations et contrôle des actes du diocèse, le prie de présenter ses comptes, et le remplace par Guillaume Boudard, receveur personnel de l'évêque. Le 12 mai, le chanoine Jean-Baptiste Le Rat obtient pour son frère un certificat de probité du chapitre. Le 30 juin, le vicaire général Despaux annonce à l'assemblée générale annuelle de ce corps que le prélat a nommé Rambaud à la fabrique de la cathédrale; deux députés ont beau représenter à Condorcet que "les talens connus du sieur Le Rat et l'intérêt de l'Eglise demandoient qu'il fût conservé dans la place de fabricier", tenue par lui depuis 1749, l'évêque croit "se devoir à lui-même de persister dans cette nomination" (27). Noël Le Rat déclare alors la délibération du 7 mai 1773 illégale, refuse de remettre ses papiers à Boudard et fait appel à la Chambre Supérieure de Rouen. Mais l'absence de la plupart de ses juges laisse l'affaire en suspens pendant plusieurs mois et arrête le recouvrement des décimes : l'Agence du clergé obtient le 22 septembre 1773 un Arrêt du Conseil qui, sans s'occuper du fond de l'affaire, contraint Le Rat à déposer ses rôles entre les mains de Boudard (28). L'ancien receveur des décimes demande un nouveau délai, fait intervenir le marquis de Brancas, gouver-

(26) A.D. Cos, G 50, 109, 113.

(27) A.D. Cos, G 113; Reg. cap. 12 mai, 30 juin, 1er juillet 1773. Dès le 6 mai 1773 l'évêque avait remplacé J-B. Le Rat par Despaux à l'officialité du diocèse. Piel, XXXIV, 184.

(28) Rapport de l'Agence, § 18, Ld⁵ 579, p. 2115.

neur de la ville, auprès du contrôleur général. La Chambre craint "quelque vuide et déficit" et le menace de saisie, mais l'Agence du clergé conseille vivement à Condorcet d'éviter d'en venir à cette extrémité (29). Le 22 février 1774, il rend enfin ses comptes, restant débiteur de 21.339 l. (30). Le Conseil du clergé n'en reproche pas moins à la Chambre d'avoir veillé très imparfaitement au recouvrement des décimes et souffert des reprises de 10 et 12 années d'impositions. Il se montre même assez favorable à Le Rat qui "a toujours bien payé; il a acquitté en entier le terme de février; il offre d'acquitter celui d'octobre en entier et d'ailleurs il passe pour avoir de quoy répondre des deniers du clergé dont il pourroit être à découvert" (31). Après plusieurs mois d'attente, la Chambre Supérieure de Rouen rend le 27 mai 1775 un arrêt qui déclare illégale la délibération du 7 mai 1773 et annule la révocation de Le Rat. L'annonce de ce jugement cause dans tout le diocèse, d'après les Nouvelles Ecclésiastiques, une joie inexprimable, M. Le Rat y étant fort considéré et M. Boudard généralement odieux. C'est en tout cas la consternation dans le camp épiscopal (32), malgré la démission volontaire de Noël Le Rat. Condorcet, tenace, demande pourtant, en septembre 1775, par l'intermédiaire de l'Assemblée du clergé la cassation de l'Arrêt en Conseil d'Etat, "afin d'ôter aux contribuables le prétexte dont ils se servent pour ne pas payer leurs impositions : depuis que ce jugement est rendu, on n'a reçu que 8.000 l. au lieu de plus de quarante qu'on auroit dû recevoir". Il obtient enfin gain de cause : l'Arrêt du Conseil du 25 novembre 1775 supprime celui de la Chambre Ecclésiastique de Rouen et interdit à Le Rat de troubler Boudard dans ses fonctions (33).

(29) A.N., G⁸⁺ 2608, n° 513.

(30) A.D. Cos, G II3

(31) A.N. G⁸⁺ 2457, p. II.

(32) Nouv. Eccl., §78, 9 oct. 1775; A.N., G⁸⁺ 2610, n° 225.

(33) P.V. de l'Ass. du clergé, §17, Ld⁵ 578, p. 282, 811, 1031; A.N., G⁸ 636; A.D. Cos, G II3, p. 40.

Sans parler du désordre financier et moral qui en résulte dans tout le diocèse, cette affaire montre la maladresse avec laquelle Condorcet affaiblit une cause a-priori fort bonne - le choix d'un homme de confiance par une administration financière -, et indispose ses conseillers de l'Agence du Clergé. En 1773, elle a encore pour conséquence de déclencher une seconde vague d'agitation. Le Rat a en effet donné pour motif de son appel à la Chambre de Rouen l'irrégularité du bureau diocésain.

La tradition règle dans chaque évêché la composition de la Chambre ecclésiastique. A Lisieux, l'évêque, président de droit, est entouré de deux chanoines, d'un député des abbés et prieurs, d'un député des curés et d'un promoteur-syndic. Des traditions diverses, parfois contestables, conditionnent le choix de chaque député. Le chapitre a laissé Charles Le Bas de Caudemone s'incruster pendant au moins quarante ans (1718-1758) dans l'un de ses sièges. Quand il démissionne, ses confrères décident, le 14 août 1758, que leurs députés seront nommés pour cinq ans. Mais une autre tradition demeure, assez étonnante dans un corps aussi indépendant : l'un des deux chanoines est souvent un vicaire général; les deux charges sont compatibles, mais, comme le rappelle Terrasson en 1758, "ceux à qui le droit de choisir des députés appartient, devraient éviter de choisir (...) des sujets suspects d'un excès de dévouement ou de complaisance pour le président de la chambre" (34). Les abbés et prieurs commendataires, qui résident le plus souvent hors du diocèse, envoient à l'évêque une procuration en blanc ou désignent un vicaire général, probablement après avoir demandé l'avis du président. Dès 1751, Roquette s'en plaint vivement : "Ne seroit-il pas de droit que les abbés et prieurs commendataires eussent un syndic choisi parmi eux (...) ? Les chanoines, les grands vicaires, les curés qui, depuis plus de 40 années ont été choisis sur des procurations en blanc pour remplir la fonction de syndics des commendataires sont naturellement por-

(34) A.D. Cos, G 109, 82; Reg. cap., 14 août 1758.

LE RICHERISME.

tés à défendre les intérêts du corps dont ils sont membres et les commendataires ne peuvent être à leur égard que comme des étrangers, sur qui ils se déchargeront le plus qu'ils peuvent de leurs impositions (...). C'est ce qui a empêché le sieur abbé de Roquette d'envoyer sa procuration en blanc (...) toutes les fois qu'il en a été requis", en 1730, 1739 et 1746. (35). Le Bourg, curé de Martainville, est syndic de son ordre depuis 1747. Il appartient à une famille qui a donné plusieurs chanoines dans le cours du XVIIIe siècle; sa santé l'empêche d'assister aux séances depuis plusieurs années, en supposant que l'éloignement n'ait pas été auparavant un motif suffisant d'abstention (36).

Bénéficiant de tous ces avantages, l'absence de Le Bourg, la présence d'un vicaire général parmi les deux chanoines, Condorcet commet la maladresse de faire nommer, le 6 mai 1773, veille de la révocation de Le Rat, comme député des abbés, son vicaire général et commensal La Roque (37), qui offre l'originalité de ne pas être bénéficiaire dans le diocèse. Le Rat accuse donc le bureau de partialité auprès de la Chambre de Rouen : deux députés sont vicaires généraux, un troisième est lié d'amitié avec l'évêque et le bailli vicomtal (38). Avant de connaître

(35) A.D. Cos, G II5.

(36) Nouv. Eccl., §78, 9 oct. 1775; A.D. Cos, G II3.

(37) Les Nouv. Eccl., ibidem, insinuent méchamment qu'il agit ainsi pour pouvoir taxer arbitrairement les curés trop indociles à son gré.

(38) A.D. Cos G I09; P.V. de l'Ass. du Clergé, §17, Ld⁵ 578, p. 286. La dernière accusation ne manque pas de sel quand on sait que "le sieur Le Rat, chanoine, a été député à la Chambre et que, pendant ses cinq années d'exercice, sa délicatesse lui a permis de se constituer l'examineur et le juge des comptes de son frère, dont il étoit la caution, et de lui accorder toutes décharges nécessaires et valables". Cette élection avait d'ailleurs étonné quelques chanoines. A.D. Cos, G 82.

LE RICHERISME.

le jugement de cette cour, l'évêque récidive : le 19 septembre 1774, il nomme promoteur-syndic le chanoine Naudin, son secrétaire. La démission de Le Bourg permet à ses curés, déjà irrités contre lui, nous allons le voir, de manifester leur mécontentement. Loin de laisser l'évêque désigner leur élu, comme il l'aurait désiré (d'après les Nouvelles Ecclésiastiques), treize procureurs de doyennés sur quatorze, refusent à Naudin sa qualité de promoteur-syndic et choisissent Josaphat Ducoudray, bachelier de Sorbonne, curé de Courtonne-la-Ville. Le nouveau député est bientôt jugé : "esprit si inquiet, si turbulent, si téméraire et si faux" que Condorcet souhaite ardemment d'en être délivré, d'autant plus que ce simple curé a adressé une requête au ministre, dont la lecture provoque quelques remous au bureau diocésain. Il y réclame l'exclusion de La Roque et de Naudin, et le choix d'un député des abbés et d'un promoteur-syndic en dehors des vicaires généraux et commensaux de l'évêque. La Chambre ecclésiastique y est accusée de despotisme. "Enfin s'il faut en croire le sieur du Goudray, Mgr. l'évêque de Lisieux, ou plutôt des personnes qui abusent de son nom et de sa confiance ont jetté la terreur par des menaces, des contraintes décernés et des frais multipliés sans nécessité dans l'esprit de ceux des malheureux curés qui ont osé réclamer leurs droits, ont négligé de payer leurs décimes".

La Chambre Ecclésiastique méprise évidemment "ces injures et ces calomnies". Mais est-elle si sûre de ne pas courir à un échec ? Le 29 mars 1775, elle accepte volontiers que les curés de la ville et banlieue participent dorénavant à l'élection de leur député, bien qu'il n'y ait aucun précédent et que "l'usage soit la règle à laquelle on doit se conformer en cette matière". Le 19 avril 1775, Naudin, prétextant un voyage de plusieurs mois, abandonne sa charge de promoteur-syndic (39). Cette déci-

(39) Le 14 novembre 1774, moins d'un mois après l'élection de Ducoudray, l'avocat Piales, dans une de ses consultations canoniques avait déclaré que le secrétaire d'un évêque peut être promoteur-syndic, mais qu'il doit opter entre les deux charges par raison de convenance. A.N., G⁸ 2704, p. 199.

LE RICHERISME.

sion précède de peu l'Arrêt de la Chambre de Rouen du 27 mai qui annule la révocation de Le Rat. Le 6 juin, Du Lau, agent du Clergé, appelle La Roque "mon cher camarade", mais lui conseille, puisque "les têtes en ce moment sont singulièrement échauffées dans le diocèse", de sacrifier son droit à l'amour de la paix. Le 13 juin La Roque se découvre assez souffrant pour ~~prendre~~ ^{prévoir un séjour de} plusieurs mois aux eaux de Spa, et démissionne à son tour. Ducoudray n'a pas la victoire élémentaire : il fait signifier à la Chambre qu'il considère l'acte de La Roque comme une renonciation à une place à laquelle il n'avait pas été régulièrement nommé; et refuse de joindre ses réserves à celles de ses collègues au sujet de l'Arrêt de la Chambre de Rouen qui glorifie Le Rat.

L'acte le plus étonnant de cette seconde affaire est le dernier. Le 15 décembre 1775 a lieu l'élection du député des abbés en remplacement de La Roque. Revenu de son second exil en avril de la même année, l'abbé de Roquette participe pour la première fois de son existence à la désignation d'un membre de la Chambre diocésaine. Il ne vient pas apporter une procuration en blanc, ni choisir un vicaire général. Le nom qu'il jette à la tête de son évêque est celui de Jean-Baptiste Le Rat ! (40).

Si Ducoudray et Roquette se sont permis de braver leur supérieur face à face, si les têtes sont échauffées dans le diocèse, c'est que Condorcet a déclenché une agitation beaucoup plus importante par son Mandement du 20 décembre 1773 sur les Retraites et Conférences ecclésiastiques.

Les Conférences ont été fondées, nous l'avons vu, par Léonor II de Matignon en 1677. Les clercs devaient y être assidus sous peine de se voir refuser la promotion aux ordres supé-

(40) A.N., G⁸ 2610, G⁸ 636; Reg. cap., 22 avril 1775; Nouv. Eccl., §78, 9 oct. 1775; et surtout A.D. Cos, G II3.

LE RICHERISME.

rieurs ou l'octroi de fonctions publiques. Vers 1730, Brancas, informé qu'on abusait de ces assemblées pour répandre dans son diocèse des maximes dangereuses cessa d'envoyer les matières des conférences : elles demeurèrent suspendues. Le même évêque ne réunit jamais non plus le synode qui fonctionnait plus ou moins régulièrement sous son prédécesseur. Il ne garda que le synode du premier mardi d'octobre, composé des quatorze doyens, simple organe de transmission entre l'autorité supérieure et le second ordre. Au début du règne de Condorcet, les curés ne peuvent se grouper qu'au jour des calendes, réunions mensuelles de chaque doyenné portant uniquement sur des problèmes d'ordre pratique. A cette époque, elles sont devenues plus onéreuses que profitables et se passent surtout en grands repas (41). Le prélat, en 1773, avec l'accord unanime du Synode, décide de suspendre les calendes et de les remplacer par des conférences et une retraite. Les Doyens, chargés de l'annoncer aux curés, recueillent des approbations. N'écoutant alors que son zèle, Condorcet, à l'instigation de son entourage (42), lance, le 20 décembre 1773, un Mandement qui ordonne l'établissement d'une retraite annuelle et de conférences ecclésiastiques (43). Tous les clercs devront faire tous les quatre ans une retraite de cinq jours au séminaire, "ce qui étoit changer en huit retraites celle de six semaines que tous les curés sont obligés de faire avant d'exercer aucune fonction dans leurs paroisses et accorder trente-deux ans pour remplir un devoir dont ils étoient tenus de s'acquitter dans une seule année" (44). Chaque année tous les curés d'un archidiaconé et tous les vicaires d'un autre seront convoqués et ainsi de suite. Condorcet rétablit les conférences dans le même esprit, la même forme que Léonor II et sous les mêmes conditions d'accès aux ordres sacrés

(41) A. D. Cos, G 63; Mémoire à consulter, §§5, p.3-5.

(42) L'Incognitus, §§13, incrimine Naudin et Despaux. Baston, §215, t. I, p. 235, reconnaît aussi l'influence des vicaires généraux

(43) §§I.

(44) Philéthès, §§7; avis de l'éditeur. *Référence Bibliographique*, p. 285.

LE RICHERISME.

Les premiers mois de l'année 1774, tous les vicaires et la majorité des curés appliquent les prescriptions de leur évêque. Les Nouvelles Ecclésiastiques, avec leur objectivité habituelle, décrivent le déroulement d'une conférence. "Le Président en est quitte pour dire le Veni, sancte Spiritus; c'est là toute sa fonction. Cette prière finie, le Sous-Président lit le chapitre de l'Écriture Sainte, indiquée par M. l'Évêque ... Ensuite se lève le Théologien qui débite pendant une heure et d'après son cahier une rhapsodie du P. Antoine, Jésuite, de Collet et de la théologie de Poitiers... Durant cette lecture, tous les assistants gardent un profond silence; et après qu'elle est finie, personne n'a le droit d'y faire aucune observation. Le théologien ... n'hésite pas de dire lui-même qu'il n'a point de commission pour répondre à rien de ce qu'on pourroit objecter. La séance finit par le Cas de conscience sur lequel chacun dit son avis librement, et même trop librement, puisque alors la Conférence dégénère en cohue, où l'on ne s'entend plus" (45).

Cependant la Conférence de Beuzeville en février 1774 fait transmettre à l'évêque des représentations verbales, et réclame la convocation d'un synode (46). Le refus de Condorcet et l'activité plus ou moins licite de quelques têtes chaudes amplifient le mouvement : "on a vu une association, honteuse d'abord du petit nombre qui la composoit, se grossir insensiblement par l'intrigue, par la manoeuvre, par des suffrages sollicités, mendiés, révoqués presque aussitôt qu'ils étoient obtenus, et accordés de nouveau à la séduction ou aux menaces. On a vu des curés, jaloux de la tranquillité de leurs confrères, abandonner leur troupeau pour aller répandre dans les presbytères voisins les semences de la division et y communiquer le trouble qui les agitoit. On les a vu tenir des assemblées secrètes ..., désunir par leurs discours le peuple d'avec le Sacerdoce, donner lieu par leur conduite à des écrits également indé-

(45) §78, 2 oct. 1775, p.159.
 (46) A.N., G⁸⁺ 2803, fol. 169.

LE RICHERISME.

cents et scandaleux" (47).

Combien de curés protestèrent contre le Mandement du 20 décembre 1773 ? Il est difficile de le savoir. Les sources curiales et épiscopales sont contradictoires : les uns comptent une cinquantaine d'acceptants sur 522 curés, les autres une cinquantaine d'opposants. Les divers moyens employés expliquent en partie cette divergence : on protesta oralement, sous seing privé, sur les registres des conférences, par devant notaires (48). Les curés "discoles" n'étaient pas tous sincères : plusieurs auraient préféré l'obéissance filiale à la recherche de droits contestables, d'autres ne se sentaient pas assez bons théologiens pour démontrer l'illégalité du mandement. Les intransigeants en menaçant les incertains de "schisme de société" en particulier de "schisme de table", ou par d'autres moyens (49), réussirent à constituer une petite troupe d'au moins soixante-dix hommes (50). Ainsi s'explique la curieuse répartition des "protestants", cantonnés dans la région de Bernay et, en moins grand nombre, autour de St-Pierre-de-Mailloc et de Lessard (51). Surpris par cette avalanche de remontrances accompagnée de nombreux pamphlets et chansons satiriques contre

(47) Mém. à consulter, §§5, p.6. Cf. aussi Baston, §215, p.236. Baston raconte avec beaucoup de verve sa contribution à l'affaire des curés en une cinquantaine de pages.

(48) A.N., G⁸⁺ 2524.

(49) Un curé dont le bénéfice était modique aurait reçu de l'argent de ses gros décimateurs, curés opposants, pour une de ses familles dans la gêne, à la condition expresse de ne plus assister aux Conférences. Confidences, §§18, p.268.

(50) Confession, §§12, p.121; Confidences, §§18, p.23, 62; Baston, §215, passim; Philéthès, §§7, avis de l'éditeur, p.15, etc.

(51) A.N., G⁸⁺ 2524, fol.500. On trouvera à l'appendice V, p.43h. la liste des curés protestants connus. Il est certain qu'une bonne partie du clergé se montrait neutre et attendait prudemment la fin du conflit.

LE RICHERISME.

le palais épiscopal, Condorcet fait appel à l'Agence du clergé : il veut obtenir un Arrêt du Conseil, rendu en commandement (52), qui supprime les actes des discoles et ordonne l'exécution de son mandement (53). Quelques jours auparavant, le 13 avril 1774, il a voulu calmer les insurgés en publiant une Instruction Pastorale sur le même sujet. Après avoir rappelé que de nombreux diocèses ont établi des Conférences aux XVIIe et XVIIIe siècles et en tirent les plus grands bienfaits (54), il souligne qu'elles ne sont pas une innovation dans l'évêché de Lisieux, que leur règlement y est beaucoup plus facile que partout ailleurs; il accepte que dans les cantons où les vicaires sont en petit nombre tous les curés n'y viennent pas et que des empêchements licites peuvent exister; il n'est pas hostile à une modification des 32 circonscriptions primitives; il consent même, concession vraiment surprenante de sa part, à choisir dorénavant chaque officier de conférence, président, sous-président, théologien ou secrétaire, sur une liste de deux noms présentée par les intéressés. Cette libéralité dans le domaine pratique s'accompagne d'une intransigeance absolue au point de vue doctrinal : il rejette la nécessité du concours du second ordre pour donner à ses mandements force de loi coactive et met au nombre des simples opinions théologiques l'institution divine des curés.

Loin de calmer le diocèse, l'Instruction Pastorale augmente l'agitation. Avant d'entamer une procédure d'appel comme d'abus, les curés lèvent entre eux une "dîme saladine" pour

 (52) "C'est-à-dire "Le Roy étant informé", pour éviter l'opposition qui ne manqueroit pas d'être formée par mes curés dyscoles s'il étoit rendu à ma requeste".

(53) A.N., G⁸ 636, lettre du 21 avril 1774.

(54) Sans en parler, il connaît aussi les difficultés qu'ont eues son Oncle Yse de Saléon, à Rodez, et d'Aquin, à Sées, pour en établir. Nouv. Eccl., §78, 28 sept. 1737; Dumaine, §324, p. 528-535.

consulter des avocats parisiens (55).

Condorcet a-t'il plus de chance auprès de l'Agence du clergé ? Le 20 mai 1774, l'abbé du Lau reconnaît que les protestations des curés sont injustes pour le fonds et irrégulières dans la forme, mais il ajoute: "C'est une affaire fâcheuse singulièrement dans un commencement de règne qui d'ailleurs s'annonce de la manière la plus heureuse et la plus consolante pour la religion. Le presbytéranisme a fait aujourd'hui des progrès si funestes que même les personnes les mieux intentionnées ont quelquefois des doutes sur les bornes et l'étendue de l'autorité épiscopale. Au reste il est de la dernière évidence que les seules vues d'utilité publique ont pu vous dicter le mandement du mois de décembre dernier. S'il avoit été permis d'en faire la publication à un synode général, une telle formalité en auroit rendu l'exécution plus aisée. Vous êtes trop éclairé pour ne pas sentir la délicatesse et même souvent l'impuissance des vues d'autorité à cet effet" (56). Sous une forme moins élégante, plus brutale, l'avocat de l'Agence, Brunet, montre aussi peu d'enthousiasme pour les productions de Condorcet : "Il ne faut pas se flatter que le Conseil ordonne l'exécution du mandement de M. l'Evêque de Lizieux. Il sera abandonné à la prudence de ce Prélat de prendre les tempéraments nécessaires pour les faire exécuter sans heurter les opinions et les préjugés des curés". Seules leurs protestations, fruit d'associations illicites, tombent sous le coup des lois (57) et c'est seulement contre elles que l'Agence rédige un projet d'Arrêt du Conseil (58). Le dossier doit passer entre les mains de Bertin, Secrétaire d'Etat chargé de la Normandie, sincèrement catholique et foncièrement bon, que ses premiers commis, filous ou négligents, dominant assez facilement (59). L'un d'eux est surtout

(55) Baston, §125, p. 237; Confession, §§12, p. 28.

(56) A.N., G⁸⁺ 2609, n° 198.

(57) A.N., G⁸⁺ 2457, p. 368; G⁸⁺ 2803, fol. 169.

(58) A.N., G⁸⁺ 2524, fol. 508.

(59) M. Antoine, Bertin, §451, p. 27, 29, 88.

LE RICHERISME.

à craindre, Jérôme-Thomas de la Barberie, chargé de l'administration intérieure des généralités, homme assez corruptible. Il est en effet apparenté aux Le Rat de Lisieux. Probablement poussé par eux, il ne dissimule pas son hostilité à l'égard de Condorcet, et joue certainement un rôle secret, mais décisif, au moment où le projet d'arrêt contre les curés vient en Conseil (60). Malgré l'intervention du cardinal de La Roche-Aymon, le Conseil d'Etat déclare préférer les voies de la persuasion : les intendants de Rouen et d'Alençon devront réconcilier les deux parties, après avoir communiqué le mémoire de l'évêque aux curés et les avoir entendus. Condorcet est doublement battu : il n'obtient pas d'arrêt et doit supporter que les curés renouvellent ainsi leurs protestations devant les intendants (61). Une troisième avanie l'attend : La Barberie a aussitôt envoyé au chanoine Le Rat le mémoire de l'évêque présenté au Conseil, et tout le diocèse se gausse de son chef spirituel (62).

Comme l'avait prévu Condorcet, l'intendant d'Alençon échoue dans sa tentative (63) : ni à Lisieux, ni à Bernay, les curés qu'il a convoqués n'acceptent de revenir sur leurs positions; par contre il réussit à convaincre l'évêque de laisser faire le temps. "J'ay cru entrevoir qu'il ne donneroit aucune suite à cette affaire" (64). Effectivement, pendant plusieurs mois, rien ne trouble le diocèse. Le 19 avril 1775, paraît un

(60) Antoine, §451, p. 87-88; A.N., G⁸ 636; G⁸⁺ 2524; G⁸⁺ 2609, n° 276, n° 279.

(61) A leur intention, il adresse à l'Agence une liste des curés discolés à convoquer. A.N., G⁸ 636. Elle correspond aux noms soulignés de l'Appendice V, p. 13k.

(62) A.N., G⁸ 636, G⁸⁺ 2609, n° 307, 325. Nous sommes en août 1774, à une époque où Noël Le Rat doit 21.000 l. à la Chambre Ecclésiastique.

(63) Nous n'avons trouvé aucune trace d'une démarche semblable de l'intendant de Rouen.

(64) A.N., G⁸ 636; G⁸⁺ 2609, n° 417; A.D. Orne, C II4I, fol. 145; Nouv. Eccl., §78, 2 oct. 1775.

Cas à consulter (65), présenté par Condorcet, où cinq docteurs de Sorbonne se montrent assez favorables à refuser l'absolution aux curés qui n'assistent pas aux conférences. A la Retraite de la même année, la 4^e semaine après Pâques, 130 Ecclésiastiques sur les 400 qui avaient été convoqués entendent les prédicateurs prodiguer les injures contre les réfractaires. "Le sermon de M. Rambaud, chanoine et grand-vicaire, a été un des plus violents : il a osé traiter les Curés opposans de profanateurs journaliers du Corps et du Sang de J.-C., d'ivrognes, d'avares, de processifs, etc." (66).

Mais cette seconde offensive de Condorcet n'a pas plus de succès que la première. On se souvient qu'en avril 1774 les curés s'étaient adressés à quatre avocats parisiens. En juillet 1775, paraît la Consultation pour les curés du diocèse de Lisieux (67), datée du 29 octobre précédent et signée de deux gallicans, Yancquetin et Viard, et de deux jansénistes, Maulrot et Camus. Ce dernier seul a d'ailleurs composé l'ouvrage. D'après Baston, "la plupart des curés qui s'opposent aux Conférences et aux Retraites, n'avoient connu la besogne des 4 Avocats que lorsqu'elle avoit été rendue publique; quelques uns, en la voyant, avoient regretté, sans avarice, l'argent qu'on avoit exigé d'eux pour l'impression de cette mauvaise pièce; tous avoient rougi de la manière indigne avec laquelle on y a traité M. l'Evêque de Lisieux et le Corps entier des Evêques" (68). Pourtant une minorité des Curés protestants triomphait bruyamment, et les Nouvelles Ecclésiastiques jubilaient, en soulignant une phrase qui allait devenir la cible des partisans de l'évêque : "Il semble que depuis le Concile de Trente il se soit formé dans l'Eglise une conspiration générale contre les droits du second Ordre ..." (69). Condorcet, indigné, fait une

(65) §§3

(66) Nouv. Eccl., §78, 2 oct. 1775, p.158.

(67) §§4.

(68) Philéthès, §§7, avis de l'éditeur, p.354.

(69) §§4, p.6; Nouv. Eccl., §78, 25 sept. 1775.

fois de plus appel à l'Agence du clergé pour obtenir la suppression de cet imprimé. De plus, il charge deux avocats, Matussière de Montdailier et Desmares de répondre à Camus dans un Mémoire à consulter (70). Mais un de ses collègues lui fait sentir combien il nuirait à sa cause en publiant une plaidoirie signée de deux inconnus d'où l'on conclurait que tous les avocats lui ont refusé leur ministère, et le Mémoire à consulter reste dans les greniers de l'évêché (71). Il doit se contenter en sa faveur de l'Examen, §§6, dont nous n'avons pu identifier l'auteur. Ayant appris que l'abbé Guillaume Baston, professeur de théologie au Séminaire de Rouen, était favorable aux droits des évêques, quoique gallican, l'évêque de Lisieux lui demande d'intervenir en sa faveur. "Un grand évêque, une grande contestation, de grandes vérités, de grands antagonistes, que d'aiguillons pour une jeunesse pour qui il serait plus à propos de retenir les rênes que de l'exciter ! Je pris aussitôt la plume et ... j'eus bientôt couvert ... 50 feuilles de papier" (72). Baston, c'est visible, était jaloux de la gloire des Provinciales. Il voulait, dans le conflit richériste de Lisieux, dont il exagérait peut être l'importance, jouer le même rôle littéraire que Pascal dans la querelle des casuistes (73). Malheureusement pour lui, un vicaire général, qu'il n'est peut-être pas imprudent d'identifier avec Despaux, se croit autorisé à modifier son manuscrit. "J'eus peine à me reconnaître à travers

(70) A.N., G⁸ 636; §§5. Matussière aura pour récompense la cure du Bosc-Renoult en 1778. Piel, XXXVI, 244.

(71) Nouv. Eccl., §78, 10 avril 1777; Défense des droits, §§15, p.4; Institution divine, §§20, p.IX; Droits du 2nd ordre, §§21, p.VIII.

(72) Baston, §215, p.240.

(73) Confidences, §§18, p.309; l'Incognitus, §§13; Confession, §§12, p.97.

les balafres et les salissures qui me défiguraient". Les Lettres de Philéthès, titre sous lequel l'ouvrage paraît, n'en ont pas moins de succès. La colère des curés est bientôt augmentée par la publication de deux Arrêts du Conseil, obtenus par l'Assemblée du Clergé, qui suppriment, le 26 novembre 1775, leurs protestations et la Consultation de Camus (74). Un manuscrit qui court sous le manteau en 1776, L'Incognitus à Naudin, §§13, où les injures remplacent les arguments, traduit leurs sentiments. L'auteur attribue Philéthès, §§7, à Naudin et l'Examen §§6 à Baston, double méprise qui explique le jeu de mots à la fin de son pamphlet : "Un coup de bâton n'est pas un anodin". Cependant le secret transpire et on prend Baston pour le seul auteur de Philéthès. "On m'avertit charitablement qu'il ne serait pas sûr pour moi de passer sous les fenêtres de quelques presbytères qu'on me nomma". Baston croit clarifier la situation en publiant la Confession de l'abbé D⁺⁺⁺, §§12, où il se reconnaît l'auteur de Philéthès, mais attaque les passages que Despaux avait écrits; le vicaire général accuse le coup; les curés n'y comprennent rien, si ce n'est que pendant 124 pages, sur le seul mode ironique, ce qui constitue un véritable chef-d'oeuvre, leurs prétentions sont mises à néant. Ils réussissent à obtenir le 1er novembre 1776 un Arrêt du Conseil qui supprime les deux ouvrages de Baston pour infraction aux lois de la librairie (75). Un témoin qui se veut impartial, Ricquier de la Cauvinière, chanoine de Lisieux et conseiller au Parlement de Rouen, laisse percer son découragement et sa frayeur devant l'ampleur que prend l'affaire. Il écrit le 6 décembre à l'abbé Despaux : "... On ne peut douter aujourd'hui que le ministère a les yeux ouverts sur les suites de la malheureuse fermentation qui règne dans le clergé du diocèse, et si l'on n'y prend garde il se peut faire une explosion dont il ne sera plus possible d'arrêter les progrès. Tout fermente dans notre malheureux

(74) §§9, 10; P.V. de l'Ass. du clergé, §17, Ld⁵ 578, p.425, 1032, 1033. Rappelons que l'Arrêt qui condamne Le Rat est du 25 novembre 1775.

(75) §§14.

diocèse, et dans notre chapitre (76) comme dans le corps des curés. Les deux parties se détestent et se méprisent, et les choses en sont au point que le mal est sans remède. Le clergé de Rouen parle fort haut et déblatère contre le mauvais Baton que l'on a voulu lever contre les confrères lexoviens. Point de nouveautés dans notre église sous prétexte de dévotions neuves (77), et dans le diocèse sous prétexte de réforme, car dans la disposition actuelle des esprits la fermentation est au point que les meilleurs objets ne se peuvent que difficilement faire sentir et appercevoir. Le mieux est d'entretenir l'ordre et la paix et de ne point donner d'inquiétude au gouvernement. C'est encore une observation à laquelle je ne puis me refuser quoique je ne doive pas me flatter qu'elle soit mieux accueillie que celles que j'ai pu faire, mais enfin je pourai dire : j'ay prévu et averti. Ce sera la faute de ceux qui n'ont voulu voir, ni entendre ..." (78).

Mais le bas-clergé veut rester victorieux sur le plan doctrinal comme sur le plan juridique : la Défense des droits du second ordre §§15 est beaucoup plus lisible que la Consultation de Camus, de l'avis même de Baston. Il y répond, toujours sur le mode ironique, par les Confidences de deux curés protestants, §§18. Des Observations, §§17, anonymes, s'en prennent aussi à la Défense des Droits dont l'auteur réplique en 1778 par une Suite des Lettres d'un curé du diocèse de Lisieux, §§19. Ce dernier ouvrage termine, sur le plan local, cinq ans de

(76) Pourtant les reg. cap. n'en gardent aucune trace.

(77) Probablement la dévotion jésuitique au Sacré-Coeur.

(78) A.D. Cos, G à réintégrer. Cette fermentation est manifeste à Serquigny où les curés veulent maintenir contre l'évêque un vicaire dont les pouvoirs sont expirés, Rapport de l'Agence, §18, Ld⁵ 593, p.141. Cf. aussi dans l'Essai sur les moeurs champêtres, §313, p.27 : "Pourquoi (un curé) ne continueroit-il pas les pouvoirs d'un vicaire, une fois approuvé, disoit un curé lexovien, un jour de frairie ?".

LE RICHERISME.

querelles. Sur le plan national, les écrits favorables à Condorcet offrent l'occasion à l'avocat Maulrot, janséniste et richériste, de préciser les principes qui régissent la situation du bas-clergé, dans l'Institution divine des curés, §§20, et les Droits du Second Ordre, §§21, et d'en tirer les applications générales dans le Droit des Prêtres, §§22 (79).

Nous avons peut être trop insisté sur le déroulement de cette controverse; la dispersion des sources qui n'a pas permis aux érudits locaux d'en connaître le détail, nous a poussé à combler cette lacune. Il convient maintenant de rechercher les motifs et les arguments qui entretenirent la discussion pendant cinq ans.

+
+ +

Parmi les 53 curés protestants dont nous avons retrouvé les noms, on ne peut signaler, actuellement, aucun janséniste avoué. Jeulin est mort depuis 1769; par contre de nombreux noms qui accompagnaient celui du curé de Quetteville en 1764 dans la requête contre l'Histoire du Peuple de Dieu, se retrouvent dans le conflit de 1774. Les vieillards semblent avoir formé le gros des troupes : presque tous disparaîtront avant la Révolution. Sans compter cette raison, l'incertitude de connaître les meneurs et les requis ne permet pas de tirer des renseignements utiles de l'attitude des survivants à l'égard de la Constitution civile du Clergé. Quelques curés se détachent pourtant de cette galerie : Ducoudray, élu syndic à la Chambre Ecclésiastique dans les conditions que l'on sait; Dufresne, curé du Mesnil-Durand, député aux Etats-Généraux; Bessin, curé de Plainville, correspondant de Voltaire; Boisgruel organisateur d'une manufacture dans son presbytère de St-Victor de-Chrétienville.

(79) E. Préclin, §105, p.79.

Ces curés ne manquent jamais d'accompagner leurs protestations contre le Mandement et l'Instruction Pastorale des assurances de leur plus profond respect pour leur évêque (80). Mais les pamphlets et lettres anonymes montrent moins de délicatesse dans leur hostilité à Condorcet et à son entourage (81). Baston, il est vrai, ne cache pas un certain faible pour l'injure, surtout quand elle est bien tournée. A plusieurs reprises il laisse entendre que ses adversaires "se connoissent assez pour adopter sur les questions agitées ... la devise de Montaigne (Que sais-je ?)" (82). A ses yeux, le seul plaisir de dire non aurait suffi chez quelques uns à déterminer leur attitude : "Contentement passe richesse ..., je l'éprouve en ce moment. Curé à portion très-incongrue, et vivant comme le rat des champs, tandis que mon gros décimateur, trainé par deux coursiers aussi heureux et aussi inutiles que lui, promène dans Paris sa rotondité, je goûte, moi, dans ma presque indigence, et sous mon toit rustique, une satisfaction délicieuse en comparaison de laquelle les joies du monde opulent ne sont qu'une ombre vaine et trompeuse : j'ai protesté" (83). Nous souscrivons volontiers à cette interprétation, en voyant dans leur hostilité la manifestation, provoquée par Condorcet, d'un sourd mécontentement du bas-clergé, que traduisait ainsi l'auteur de la Défense des droits, §§15, p.76 : "Leur vraie grandeur (des évêques) est disparue aux yeux des peuples, et il ne leur est plus resté qu'une grandeur mondaine et séculière : on n'a plus reconnu en eux que des grands Seigneurs, et non les successeurs des Apôtres : on a jugé de leur dignité par les sens, parce qu'eux-mêmes n'en jugeoient pas autrement".

(80) A.N., G⁸⁺ 2524, fol. 500, 504; A. Not. St-Georges-du-Vivère, 25 avril et 3 mai 1774; A.D. Orne, C II41.

(81) Philéthès, §§7, avis de l'éditeur, p. 349; Confession, §§12, p. 3; Confidences, §§18, p. 19; L'Incognitus, §§13.

(82) Philéthès, §§7, p. 354; Confession, §§12, p. 23, 121; Défense des Droits, §§15, p. 4. Les huit bibliothèques de protestants dont nous avons retrouvé les inventaires confirment en général qu'effectivement ils ne savaient pas grand'chose.

(83) Confidences, §§18, p. I.

Si le camp épiscopal attribue à la tièdèur l'hostilité des curés, (84) ceux-ci préfèrent donner des motifs plus nobles. On critique le règlement des Conférences qui, à la campagne, font perdre toute une journée et laissent pendant ce temps une quinzaine de paroisses sans prêtres (85). On assure à l'intendant qui en reste très frappé, que des partisans secrets de l'hérésie subsistent. On agite l'épouvantail du jansénisme qui peut y reprendre vie, à tout le moins la crainte de voir "des prêtres se déchaîner en invectives les uns contre les autres". (86). Mais l'établissement des retraites est encore plus odieuse que celle des Conférences. "Il est vexatoire au suprême degré, et de l'injustice la plus criante, d'obliger à des retraites et à des conférences, toutes occupations enfantines, des prêtres qui sont curés depuis 30 et 40 ans" (87). Cette phrase que Baston met dans la bouche des curés résume leurs trois griefs. Le séminaire où ont lieu les retraites, sert également de prison aux prêtres scandaleux; et précisément, l'extravagant curé de Trouville, qui signa la requête de 1764 avec plusieurs futurs protestants, vient d'y être enfermé pour un an (88). "Le public qui sait qu'un évêque n'a le droit d'envoyer au séminaire un prêtre, un curé, que pour une faute grave, sera-t'il bien édifié au retour de ce curé ? Ce paroissien de la campagne, naturellement porté à croire le mal plutôt que le bien, sera charmé de trouver des vices supposés dans son pasteur pour luy fermer la bouche sur les siens". Des vieillards ne peuvent déceimment "s'ensevelir dans les ténèbres" d'un séminaire. "Sont-ce de jeunes eudistes qui endoctrinèrent un corps de pasteurs qui ont blanchi sous les travaux pénibles du

(84) Baston, §215, p. 235; etc.

(85) A.N., G⁸⁺ 2524, fol. 502. L'Instruction Pastorale, §§2, donne au règlement une plus grande souplesse.

(86) A.D.Orne, C II41; A.Not. St-Georges, 25 avril et 3 mai 1774; Veulin, §378, n°94, p. 2, 6; A.N., G⁸ 2524, fol. 502.

(87) Confession, §§12, p. 25.

(88) A.D.Cos, H Jacobins de Lisieux, et P. just. VIII, p. 359.

LE RICHERISME.

ministère ?". Enfin les retraites sont inutiles : elles "ne paroissent pas devoir contribuer à l'instruction du clergé; c'est par les travaux du ministère que les curés s'acquittent du devoir d'éclairer les peuples confiés à leurs soins" (89).

Dès le début du conflit, certains curés avaient posé le problème sous l'angle juridique, et exigé que la réunion d'un Synode permit de discuter de l'institution des Conférences. Condorcet et ses avocats y sont résolument hostiles : le diocèse s'est passé de synode depuis quatre-vingts ans, un évêque peut gouverner sans cette institution qui n'a rien d'obligatoire. Les partisans des curés n'ont pas de peine à répondre que les Conférences sont encore plus surrogatoires. Cette discussion sans fin, chacun restant sur ses positions, trouve de nouveaux aliments dans le problème de l'Institution divine des curés, successeurs des soixante-douze disciples du Christ. Dès le 27 avril 1774, Delamare, curé de St-Pierre-de-Salerne, témoigne "du respect qu'il doit audit sgr. évêque, pasteur souverain du diocèse dont nous sommes les coopérateurs et d'institution divine ainsi que lui". Condorcet refuse de considérer ce dernier point comme un dogme, mais comme une simple opinion d'école. Les doctrines ultra-épiscopales de Matussière et Desmares se heurtent à la défense des droits du bas clergé qu'offrent Camus et Maultrot, tandis que Baston, gallican, favorable à l'Institution divine, admet qu'on puisse en discuter. Les uns accusent Condorcet de despotisme : il a "répété cent fois ... que la puissance épiscopale est pleinement, et nécessairement indépendante, que l'Evêque ne voit dans son Diocèse que des sujets et des serviteurs, qu'il ne pourroit pas remplir les devoirs de son ministère, si tous les curés du diocèse réunis pouvoient arrêter pour un instant une seule de ses volontés". Les autres reprochent aux curés d'avoir fait appel à des jansénistes, ce qui est fort près de la vérité, et à des presbytériens, ce qui s'en éloigne, un peu. Pour Maultrot en effet, "les Evêques sont supérieurs aux Prêtres; mais on diroit, à entendre les premiers, qu'il y a une distance énorme entre eux et les Prêtres, qu'ils sont séparés par un intervalle aussi

(89) A. N., G⁸ 2524, fol. 503; Veucelin, §378, n°94, p. 3, 13.

LE RICHERISME.

immense que celui qui éloigne le premier Prince du sang du dernier de ses domestiques. La vérité est, au contraire, que les deux Ordres sont très voisins, très rapprochés l'un de l'autre, qu'ils sont presque réunis". (90).

Arrivée à ce point, la lutte a dépassé depuis longtemps le cadre diocésain (91). Sur le plan général, l'intransigeance d'un Condorcet a eu pour résultat d'aider un Camus à préciser dans sa Consultation de 1774 les idées qu'il devait appliquer dans la Constitution civile du clergé (92), et un Maulrot à définir une doctrine qu'allait condamner en 1794 la Bulle Auctorem Fidei (93).

Dans le diocèse de Lisieux, les protestations des curés n'aboutissent à aucun résultat pratique. Les Conférences et les Retraites subsistent jusqu'à la Révolution. Condorcet n'abuse pas de sa victoire : il peut s'en dispenser (94). La discipline qu'il voulait restaurer en 1773, retrouve enfin tout son éclat. La paix et l'union au nom desquels les curés avaient déclenché la guerre sont rétablies. Les blessures se cicatrisent, au moins en apparence. Le clergé peut tout à loisir reprendre ses anathèmes contre les incroyants qui "s'efforcent d'effacer de l'esprit et du cœur des Peuples toute impression de Religion, tout sentiment de crainte et d'amour de Dieu" (95).

(90) A. Not. St-Georges; Veulin, §378, n°94, p. 4; A. N., G⁸⁺ 2524, fol. 500; Philéthès, §§7, p. 241; Confession, §§12, p. 8-9; Confidences §§18, p. 39; Observations, §§17, p. 4, 140; Examen, §§6, p. 5; Suite des lettres, §§19, p. 5; Droits du second ordre, §§21, p. 174, 391; Mém. à consulter, §§5, passim.

(91) Nous nous permettons de renvoyer à E. Préclin, §105, en particulier, p. 336, 342, 345, etc.

(92) Baston, §215, p. 239.

(93) E. Préclin, §105, p. 532, 361.

(94) A. D. Cos, F 1942 Hunger; Du Bois, §337, p. 241.

(95) A. D. Cos, G à réintégrer.

Indication des bibliothèques et dépôts d'archives où se trouvent les ouvrages ci-contre:

Des sondages aux Bibl. Mazarine et de l'Arsenal n'ont pas donné de résultat. A la Bibl. Ste-Geneviève, Δ 68.88I contient 9 pièces; 8, imprimées, ont trait à l'affaire de Lisieux; la 9ème, manuscrite, concerne le richérisme, mais pas spécialement cette affaire, semble-t'il. Le tout est contenu dans une reliure du XVIIIe siècle, portant au dos: Juridiction des évêques sur les curés, et à l'intérieur l'ex-libris du Séminaire de St-Sulpice. Les 2 volumes de la Bibl. de Rouen ne portent pas l'ex-libris du Grand Séminaire de cette ville, dont nous avons dépouillé sans succès le petit fonds antérieur à 1905.

- §§1 B. Ste Gen., Δ 68.88I.P.2; A.N., G⁸⁺ 28I7, fol. 544.
 §§2 B. Ste Gen., Δ 68.88I.p.I; A.N.; G⁸⁺ 28I7, fol. 557.
 §§3 B.N., D 88 850 (2); B.M.Rouen, Norm.p.976; B.M.Lisieux, Norm.754; B.Canel à Pont-Audemer, 2036; B. Institution Ste-Marie à Caen; A.D.Cos F Legs Travers 1946 et G.
 §§4 B.M. Lisieux, Réserve, liasse Documents religieux, non coté; B.Canel, I3; A.N. G⁸⁺ 28I7, fol.576.
 §§5 A.N., G⁸⁺ 28I7, fol.580; B. Ste Gen, Δ 68.88I.p.3.
 §§6 B.Canel, I3; B. Ste Gen., Δ 68.88I.p.8.
 §§7 Philéthès, 370 p.in-8° - B.M. Rouen, E 780a; B.M.Lisieux, Norm.58I (Don Delarue, 1930); B.Canel, 2027; B.M.Caen (Exemplaire détruit en 1944).
 §§7bis Philétès, 228 p. in-4° - B. Ste Gen., Δ 68.88I.p.7.
 §§9 B.N., fonds fr. 22I0I, p; I77 (Coll. Anisson); B. Ste Gen., Δ 68.88I.p.4; B.M. Alençon, La Sicotière, 2I34 ^{4I}; B.M. Caen, Mancel 85.
 §§I0 B.N., fonds fr. 22I0I, p.I78 (Coll. Anisson); B.Ste Gen., Δ 68.88I.p.5; B.M.Caen, Mancel, 85.
 §§I2 B.M. Rouen, E 780a; B.Canel, 2028; A.D.Cos, G.
 §§I3 Ms., A.D.Cos, F Legs Hunger, 1942.
 §§I4 B. Canel, I3; B.M. Caen, Mancel 85.
 §§I5 B. Canel, 2036.
 §§I7 B. Canel, I3; B. Ste Gen., Δ 68.88I.p.9.
 §§I8 B.M. Rouen, E 78I (p.iii, inscription/manuscrite : "Dedit Bibliothecae Acad; Roth; D; Bâton Eccles; Roth; can; anno

I780^m.); B.M.Lisieux, Norm.569; B.Canel,2030; B.M. Caen
(Exemplaire détruit en 1944).

§§19 B. Canel, 2036.

§§20 B.N. D 38404, D 88 850 (3), E 6526.

§§21 B.N. D 88 850 (4), E 6524; A.D. Cos, F Legs Travers,1946
(seulement les 16 premières pages).

§§22 B.N. D 88 850 (5-6), E 6523 (Legs Grégoire); B. Ste Gen.
Z 8^o Sup. 1098; A.D. Cos F Legs Travers, 1946 (seulement
les 4 premières pages).

TABLEAU DES ECRITS POUR ET CONTRE LES CURES DE LISIEUX.

Les ouvrages dont le titre est en retrait sont favorables aux curés

- §§1 Mandement de Mgr. l'Evêque et Comte de Lisieux qui ordonne l'établissement d'une Retraite annuelle et des Conférences Ecclésiastiques dans son Diocèse, 20 déc. 1773, Lisieux, in-4°, 25 p.
- §§2 Instruction Pastorale de Mgr. l'Evêque et Comte de Lisieux sur la Retraite et les Conférences Ecclésiastiques, 13 avril 1774, Lisieux, in-38 p.
- §§3 MAULTROT, VANCQUETIN, VIARD, CAMUS, Consultation pour les curés du diocèse de Lisieux, à l'occasion du Mandement de M. l'Evêque de Lisieux, du 20 déc. 1773, et de son Instruction Pastorale du 13 avril 1774, 29 oct. 1774, s.l., 472 p. in-12.
- §§4 MERCIER, DE CULTURE, ASSELINE, LE CORGNE DE LAUNAY, DE LA HOGUE, Ca à consulter (et) réponse, 3 fév. et 19 avril 1775, 8 p. in-4°.
- §§5 MATUSSIÈRE DE MONTDALLIER et DESMARES, Mémoire à consulter et consultation sur la question de savoir quelle est l'Autorité législative des Evêques dans leurs diocèses, Paris, 1775, 183 p. in-4°.
- §§6 Examen d'un écrit intitulé Consultation pour les Curés du Diocèse de Lisieux (...) et prétendu signé de quatre Avocats, s.l., 1775, 175 p. in-4°.
- §§7 (BASTON et DESPAUX), Lettres de M. Philéthès, curé catholique dans le diocèse de R⁺⁺⁺ en Angleterre, à Mrs les Curés du diocèse de Lisieux en France, protestants contre les Mandement et Instruction Pastorale de leur Evêque, des 20 déc. 1773 et 13 avril 1774 (...), Londres, 1775, 370 p. in-12.
- §§8 Nouvelles Ecclésiastiques, 25 sept. 1775, p. 153-163.
- §§9 Arrest du Conseil d'Etat qui ordonne que les réclamations et protestations des Curés du diocèse de Lisieux contre le Mandement de l'Evêque de Lisieux du 20 déc. 1773, seront et demeureront nulles et non avenues, 26 nov. 1775, Paris, 2 p. in-4°.
- §§10 Arrest du Conseil d'Etat qui supprime une brochure intitulée Consultation pour les Curés du diocèse de Lisieux (...), 26 nov. 1775, Paris, 4 p. in-4°.
- §§11 Nouvelles Ecclésiastiques, 26 mars 1776, p. 49.
- §§12 (BASTON), Confession de M. l'Abbé D⁺⁺⁺, auteur des Lettres de Philéthès pour servir de Supplément, de Rétractation et d'Antidote à son ouvrage (...), Louvain (Rouen), 1776, in-8°, 124 p.

§§13 L'Incognitus à l'abbé Naudin, ms., 1776, 16 fol.

§§14 Arrest du Conseil d'Etat du Roi qui supprime plusieurs Ecrits anonymes imprimés sans permission, ler nov. 1776, s.l., 4 p. in-4°.

§§15 Défense des Droits du Second Ordre ou Lettres d'un curé du diocèse de Lisieux à l'occasion de plusieurs écrits contre la Consultation en faveur des Curés de ce diocèse, Leyde, 1776, 172 p. in-12 (Aurait paru en mai 1777).

§§16 Nouvelles Ecclésiastiques, 10 avril 1777, p. 57.

§§17 Observations sur un imprimé anonyme qui a pour titre Défense des Droits du Second Ordre (...), s.l.n.d., 152 p. in-4°.

§§18 (BASTON) Confidences de deux curés protestants du diocèse de L⁺⁺⁺ au sujet d'une brochure intitulée Défense des Droits du Second Ordre (...) données au public par M. Exomologese, vicaire de ⁺⁺⁺, Edimbourg, 1778, 310 p. in-8°.

§§19 Suite des lettres d'un curé du diocèse de Lisieux ou réponse aux observations faites sur les premières lettres, s.l., 1778, 86 p. in-12.

§§20 (MAULTROT), L'Institution divine des curés et leur droit au gouvernement général de l'Eglise (...), en France, 1778, in-12.

§§21 (MAULTROT), Les Droits du Second Ordre défendus contre les Apologistes de la domination épiscopale, ou Réfutation d'une Consultation sur l'autorité législative des Evêques dans leurs Diocèses, publiée en 1775 en faveur de M. de Condorcet, Evêque de Lisieux contre les Curés de son Diocèse, s.l., 1779, 487 p. in-12.

§§22 (MAULTROT), Le Droit des prêtres dans le Synode (...). Suite de la Réfutation (...), s.l., 1779, 2 vol. in-12.

CHAPITRE III

L'ESPRIT NOUVEAU

L'infiltration des idées philosophiques dans les classes sociales les plus diverses : haut et bas-clergé, noblesse de cour et de province, grande et petite bourgeoisie, peuple des villes et des campagnes, a déjà fait l'objet de plusieurs études générales aux conclusions souvent contradictoires (I). Le sujet est trop complexe, les sources trop rares ou trop dispersées pour que nous puissions le traiter systématiquement, encore moins définitivement, dans le cadre diocésain. Nous voudrions simplement apporter ici quelques témoignages de l'attitude nouvelle des laïcs à l'égard de certains problèmes religieux, et surtout de l'intérêt des clercs pour les questions à la mode au siècle des lumières.

Il semble que la diffusion de l'esprit nouveau dans les rangs du clergé ait été favorisée par les mêmes agents que l'on

(I) Cf. §270-281; §194-197; etc.

devinaient dans celle du jansénisme : les patrons, les religieux, les ecclésiastiques étrangers. Si les parlementaires étaient acquis aux idées gallicanes et jansénistes, la vie de certains membres de la haute noblesse et de la finance laisse supposer qu'une piété profonde et une orthodoxie vigilante n'étaient pas toujours les critères dominants dans le choix de leurs curés. Le marquis de Prie, parrain de Louis XV, patron de Plasnes et de Courbépine, meurt en 1751 à Versailles en refusant les derniers sacrements (2). Le comte d'Houdetot doit aussi à sa femme d'être entré dans l'histoire. Est-il athée militant comme sa bru ? Une liaison extra-conjugale de quarante-huit ans montre en tout cas son dédain des exigences de la morale chrétienne. Les d'Houdetot ne résident pas au château de Mailloc qu'ils ont acheté en vain pour y attirer Jean-Jacques Rousseau, mais ils exercent, directement ou non, leur droit de patronage sur les cures de Graimbouville, Le Brèvedent, Noards, St-Martin, St-Pierre et St-Julien-de-Mailloc (3). Le comte de Lauraguais, cousin éloigné de Brancas, ne craint pas, lui, de s'éloigner de la capitale pour venir à St-Arnoult, puisque c'est en compagnie de Sophie Arnould : un des enfants que la cantatrice lui donne

(2) Lambert, Mme de Prie, §243, p. 37. Il avait nommé en 1739 à la cure de Plasnes Isaïe Puchot de Champrey, futur curé protestant. Piel, XVII, 71. Même en admettant que sa femme, morte en exil à Courbépine en 1727, ne se soit pas empoisonnée et n'ait pas, pour mourir convenablement, appelé le curé, la vie de ce couple pouvait scandaliser les populations rurales. H. Pellerin, §244.

(3) Buffenoir, Houdetot, §226, p. 8, 81, 88, 226; §227, p. 116; Colbert-Laplace, Mailloc, §369, p. 180-181. Le ménage est parrain, par procuration, en 1762, d'une cloche de l'église paroissiale. En 1761, Houdetot nomme à Noards, Montmiray, fils de son agent d'affaires, futur curé protestant. Piel, XXVIII, 135, 136. L'année suivante, le nouveau curé se plaint de ne pouvoir fournir aux besoins essentiels "nécessaires à la décence du Temple du Seigneur, notre Dieu commun". A. D. Cos, G 125

porte d'ailleurs le prénom de Bénerville, paroisse dont son amant est patron (4). Paris-Montmartel a dans la haute société la réputation, rare pour un financier, d'être probe, modéré, libéral; le curé de Sampigny en Lorraine le tient en grande estime; protégé par Mme de Pompadour, il est cependant mêlé à plusieurs intrigues pour donner des maîtresses au roi, occupations qui alternent avec la désignation d'un curé à Villers-sur-Mer ou Glanville (5). Le comte de Clermont, connu pour être un détestable abbé du Bec, un médiocre général et un mauvais grand-maître de la Franc-Maçonnerie, présente dans le diocèse de Lisieux à une trentaine de cures (6).

Ces quelques exemples montrent que le choix des curés pouvait laisser à désirer. L'influence des religieux a laissé peu de traces dans les archives. Elle a pourtant été importante au Bec et surtout à Bernay. Dans cette dernière ville, la Loge des Amis de la Vertu compte, en 1738, sur treize membres actifs, huit bénédictins, et huit autres parmi les affiliés libres. Une seconde Loge, la Parfaite Charité est présidée par un religieux pénitent (7). La majorité des Ecclésiastiques qui montrent de l'intérêt pour les idées nouvelles ne sont pas nés dans le diocèse : Rambaud, Fogasse de la Bastie, Lopès de la Farre, Bessin; les autres ont fait leurs études à Paris : Le Bas de Fresne, Lindet.

(4) Gérard-Gailly, Mont-Ganisy, §302, p. 121.

(5) Dubois-Corneau, Paris, §241, p. 13, 280, 250, 252. Son fils, le marquis de Brunoy, par contre passe son temps à organiser des cérémonies religieuses splendides, particulièrement des enterrements, au risque de se faire interner. Gérard-Gailly, §302, p. 62-88.

(6) Bord, Franc-Maçonnerie, §278, p. 152-172. Plusieurs des curés qu'il nomma protestèrent en 1774 : Le Bague, Maurey, etc.

(7) Bonnenfant, Hist. d'Evreux, §322, t. II, p. 18-19; Loucelles, Franc-Maçonnerie en Normandie, §280, p.

Les correspondances et les catalogues de bibliothèques sont des sources commodes pour connaître les goûts et l'instruction des divers membres d'une société. A défaut des premières, les inventaires après décès montrent que sous Louis XIV comme à la veille de la Révolution, de nombreux ecclésiastiques, plus souvent à la campagne qu'en ville, possèdent moins d'une centaine de livres, parfois une simple vingtaine. Mais les belles bibliothèques, rurales et urbaines qui, au début du XVIII^e siècle, sont presque exclusivement consacrées à la théologie, à la prédication, à l'histoire ecclésiastique, s'ouvrent de plus en plus, à mesure qu'approche la Révolution, à toutes les connaissances humaines. Cette soif encyclopédique se traduit en particulier par les oeuvres de vulgarisation que sont les dictionnaires de tous ordres. La Bastie, doyen du chapitre, possède de nombreux dictionnaires de langues diverses (y compris le breton), Savary, La Martinière, l'inévitable Morcri (8). Son successeur Le Bas de Fresne est loin d'en être dépourvu. La bibliothèque du chapitre leur offre plusieurs collections de journaux. La littérature antique, médiévale et étrangère est bien représentée, dans des éditions récentes. L'histoire de France, de l'Europe et des autres continents a beaucoup de succès. Mais ces hommes cultivés s'intéressent particulièrement à ce qu'on peut appeler les sciences de la nature, les sciences d'observation.

Dès 1721, d'Anville, premier géographe du roi, dresse la carte du diocèse de Lisieux, aidé de quelques notabilités, de la plupart des doyens et de plusieurs curés. Ils sont d'ailleurs plus remplis de bonne volonté que de savoir (9). A la génération suivante, un rayon assez important d'ouvrages de géographie chez La Bastie, Le Bas, Rambaud, montre que les différents aspects de la terre éveillent une attention éclairée. Elle se porte encore plus sur les sciences naturelles, la chimie, la physique, l'astronomie. Si Lopès de la Farre est plus spéciale-

(8) Pour les références aux catalogues, cf. l'appendice III, p. 424.

(9) Vasseur, La carte de d'Anville, B.S.H. Lx, 1874, n° 4.

ment attiré par l'alchimie et la démonologie, les autres chanoines et Bourlet, premier vicaire de Ste-Groix de Bernay, utilisent microscope et lunette d'approche. Rambaud s'est même spécialisé dans ce domaine. Il consacre dans son budget un chapitre pour compléter tous les ans son riche cabinet de physique. Il possède un squelette, un crocodile, des tortues, une collection de cristaux, poissons, coquillages, oiseaux, papillons ... Au moins le tiers de sa bibliothèque est consacré à ces sciences. Il a, comme tous ses confrères, le Spectacle de la Nature de l'abbé Pluche, mais aussi l'Histoire naturelle de Buffon, sans compter de nombreux traités techniques (10). Un simple chapelain de la cathédrale, Louis-Roger Borey, montre dans l'achat de ses 615 volumes un esprit assez éclectique, puisque la géométrie, l'algèbre, la banque, le négoce, l'agriculture y sont représentés. Les questions d'agriculture intéressent d'ailleurs beaucoup les ecclésiastiques. Le Dictionnaire portatif du cultivateur et le Jardinier Fleuriste forment à eux seuls le dixième de la bibliothèque du curé d'Heuville, Parfait-Amour Hellouin de Menibus d'Alincourt. En 1762, la Société Académique d'Alençon adresse au curé de la Genévraye un mémoire imprimé renfermant plus de cent questions et accompagné d'une lettre où il est prié de donner son avis sur les modifications à introduire dans la culture des terres (11). En 1768, l'intendant Julien s'empresse de communiquer aux pasteurs ruraux un questionnaire de l'abbé d'Expilly portant "sur des objets de calcul économique, sur le produit du sol et la consommation des denrées, sur les profits particuliers que chaque artisan peut faire à l'aide de son industrie". Mais le Parlement de Normandie ne met pas moins de diligence à interdire aux curés d'y répondre. "Vouloir établir un curé qui ne doit avoir d'au-

(10) Sur le succès de l'abbé Pluche et en général sur toute cette question, cf. Mornet, Les Sciences de la nature au XVIIIe s., §274, 8-10 et passim. Le dépouillement de ces catalogues n'a pu que nous confirmer l'exactitude des idées qu'il y exprime.

(11) Rombault, Lorieul, §235, p.27.

tres occupations que celles qui ont rapport aux fonctions sacrées de son ministère, l'inquisiteur des haras et des manufactures de son canton, en faire l'arpenteur du terrain cultivé ou non cultivé de sa paroisse, l'estimateur des fonds des revenus et de l'industrie de chaque habitant, ce n'est pas faire le cas qu'on doit de la sainteté de son état; c'est le distraire mal à propos de ses devoirs les plus indispensables ... D'un autre côté ... toutes les connoissances générales qu'un historien peut exiger sont déjà consignées dans les livres d'histoires, imprimés jusqu'à ce jour; celles-ci sont donc très inutiles ..., très dangereuses, préjudiciales à la tranquillité des citoyens en général, et spécialement destructives de l'union qui doit régner entre un curé et ses paroissiens" (I2). Cette élévation de pensée, ce souci de la paix publique et de l'honneur du sacerdoce cachent difficilement les craintes des gros propriétaires terriens que sont tous ces parlementaires. Les curés n'ont en effet en vue que l'amélioration du sort des populations rurales, la lutte contre la mendicité et les famines. Si Villin, curé de Cormeilles, membre de la Société d'agriculture de Paris, écrit en 1774 un Mémoire sur la conservation des grains, ce n'est pas pour créer la guerre au village (I3). Plusieurs années auparavant Jacques-Olivier de Boisgruel, fils d'un garde du corps du roi, curé de St-Victor-de-Chrétienville, "a établi à ses frais, dans son presbytère, une manufacture de frocs assez considérable pour tirer les pauvres de sa paroisse de l'indigence et de l'oisiveté", en y occupant 21 hommes, 41 enfants, et 14 filles, "pour l'instruction desquels le curé entretient un ecclésiastique et une maîtresse d'école" (I4). Il est imité à la veille de la Révolution par Bessin, son voisin

(I2) A.D.Cos, G 48. Est-ce pour cette raison que les curés manifestent en 1786 beaucoup de répugnance à fournir à l'intendant des relevés des naissances, mariages et décès ? Pour le rôle social du clergé de campagne au XVIIIe siècle, cf. Vaissière et Goyau, §71-72.

(I3) Chap. de Bx, 755.

(I4) Veucelin, §378, n° 93, et A.D.Orne, C II32.

L'ESPRIT NOUVEAU.

de Plainville, qui y crée des ateliers de charité (15).

Dans la seconde moitié du siècle, la charité à l'égard des pauvres se double d'un souci d'organiser une société harmonieuse où la mendicité et la misère auraient disparu. Le curé de Graimbouville en 1751 appartient à la vieille école : "Une des principales et des plus indispensables charges du déclarant, ce sont les pauvres dont le Seigneur disoit à son peuple (Deut., ch. 15) : "Non deerunt pauperes in terra habitationis tuae, idcirco praecipio tibi ut aperias manum pauperi qui tecum vertatur in terra" (16). Dans l'assistance médicale aux campagnes, dans l'organisation des bureaux de charité, la philanthropie, au moins la chose si ce n'est le mot, est à l'ordre du jour. Significatif à cet égard le jargon employé par les curés en 1785 pour remercier Julien d'organiser des cours d'accouchement à Alençon : les vues d'humanité, l'amour du bien public, le bien de la chose publique habitent le coeur de l'intendant et de ses correspondants, et leur font couler des larmes abondantes (17). La "sensibilité" du siècle qui atteint même les prêtres les plus hostiles aux philosophes (18), trouve bien d'autres moyens d'expression. Le chanoine Rambaud fonde une rosière dans sa ville natale de Pernes au Comtat Venaissin (19). Bessin dans sa paroisse couronne la jeune fille et le vieillard les plus vertueux. Dans les nombreuses fondations d'écoles de filles, confiées aux soeurs de la Providence, au cours du XVIIIe siècle, une évolution se produit dans l'exposé des motifs, même chez les prêtres : à la "gloire de Dieu", à "la crainte de Dieu" au "salut des âmes" se substituent de plus en plus "l'utilité et l'avantage des habitants". (20).

(15) Ruault, Bessin, §220, p. 342.

(16) A.D. Cos, G II9.

(17) A.D. Orne, C 301, 302.

(18) P. just. IX, l. 23, p. 363.

(19) A.D. Cos, H suppl. I34.

(20) A.D. Cos, 2 D I320-I332.

Le clergé cultivé du diocèse de Lisieux partage donc avec les classes aisées de la capitale le goût des sciences d'observation. Plusieurs curés de campagne s'efforcent de jouer dans leurs paroisses le même rôle que certains évêques du Languedoc ou de Provence dans l'administration civile et politique de leurs diocèses. Dans quelle mesure les uns et les autres sont-ils au courant des grands problèmes philosophiques de l'époque, Dieu, la Religion révélée, l'Eglise ? Dans quelle mesure lisent-ils les ouvrages des sceptiques, des déistes, des athées ?

Le relâchement des liens familiaux sous le règne de Louis XV dans les hautes classes de la société entraîne la rupture de l'unité des idées ou des sentiments dans un même noyau sociologique. L'éducation d'honnête homme qu'ont reçue les prélats d'Ancien Régime, impose, tolère ou facilite la fréquentation de parents et d'amis dont ils sont loin de partager les idées; tout au moins en sont-ils persuadés. Brancas, frère d'un Constitutionnaire ardent, cousin d'un roué du Régent converti au jansénisme, se flatte d'être l'ami d'un Montesquieu (21). Une de ses nièces, la comtesse de Rochefort tient un salon fréquenté par le parlementaire bordelais, le président Hénault, Duclos, Maupertuis, Mme du Deffand (22). Condorcet, quand son neveu cesse d'être voué à la Vierge, le confie aux Jésuites, mais ses ouvrages irréligieux parus avant 1783 n'empêcheront pas le prélat, si étroit d'esprit qu'il soit, de le coucher sur son testament (23).

Mais en province le principal moyen d'accès aux doctrines suspectes reste le livre. Une trinité compose au XVIIIe siècle le fondement de toute bibliothèque digne de ce nom : Bayle,

(21) P. just. II, l. 354, p. 322.

(22) Loménie, Comtesse de Rochefort, §259, p. 7, 14, passim; Vian, Montesquieu, §239, p. 194.

(23) Robinet, Condorcet, §267, p. I, 29, 32, 81, 336; Charma, §268, p. 26; Alengry, §269, p. 17, 19.

Fontenelle, Saint-Evremond (24). Paul Hazard a souligné le rôle de ces trois hommes dans le succès du scepticisme. "Il est de notoriété publique que les ouvrages de M. Bayle ont rempli de doutes un grand nombre de lecteurs et ont répandu du doute sur les principes de la morale et de la religion qui étaient le plus universellement reçus" écrit la Bibliothèque Germanique en 1729. Fontenelle invite les profanes à s'approcher sans crainte de l'arbre de la connaissance du bien et du mal. Saint-Evremond, "la plus brillante fleur de la race des libertins", est souvent accompagné sur les rayons des bibliothèques de Chaulieu ou de La Mothe Le Vayer (25). Dans un domaine plus précis, la présence fréquente de Richard Simon confirme le goût du XVIIIe siècle pour l'esprit critique.

L'époque contemporaine est représentée en bonne place par Montesquieu et par Voltaire. De ce dernier, il est difficile de tout posséder. Les Lettres philosophiques, les Eléments de philosophie de Newton, le Siècle de Louis XIV sont les plus répandus en dehors des Oeuvres plus ou moins complètes. Rousseau s'infiltrer de ci de là. Une seule bibliothèque possède l'Encyclopédie, celle de Le Bas de Fresne. La Bastie est mort trop tôt pour la connaître; Rambaud se contente de sa Réfutation, mais se permet d'acquérir le livre d'Helvetius qui fait scandale : De l'Esprit (26). Des auteurs trop à l'avant-garde sont ignorés : Diderot, d'Alembert, d'Holbach, Morellet, Mably (27).

(24) L'origine normande des deux derniers a-t'elle favorisé leur succès ? Saint-Evremond est souvent présent en plusieurs exemplaires, même au Petit Séminaire. D.Mornet confirme le rôle joué par Bayle, §275, Les enseignements des bibl. privées, p.463. Cette étude nous a beaucoup servi.

(25) Hazard, §270, p.131,160,206, etc.

(26) Il est aussi le seul à lire les Mémoires d'un homme de qualité de l'abbé Prévost.

(27) Cf. Mornet, §275, p.468.

Condorcet seul a quelque succès, sans doute à cause de son nom. La théologie, la prédication, les livres de spiritualité et de polémique (Constitution Unigenitus et surtout suppression des Jésuites) occupent plus ou moins de rayons. La littérature grivoise n'est pas entièrement absente. Chez La Bastie, la section des livres prohibés en compte une quarantaine de ce genre, à côté de l'Histoire naturelle de l'âme, des Lettres juives ou de la Philosophie du Bon Sens. Si on ne peut reprocher à l'évêque nommé de Lavaur de feuilleter quelques recueils de pièces contre la Bulle Unigenitus, la présence de la Calipédie ou la manière d'avoir de beaux enfants n'a rien d'obligatoire chez un ecclésiastique, surtout à côté des livres jansénistes. Fait plus grave, si les Mémoires de Trévoux trouvent de bonnes choses au catalogue imprimé de sa bibliothèque, on n'ignore pas dans le diocèse qu'il a été expurgé et on ne se fait pas faute de s'en amuser (28).

A la campagne, quelques curés connaissent la littérature contemporaine (29). L'abbé Bessin, correspondant de Voltaire, est un ami de l'abbé Jacques Delille qui vient composer au presbytère de Plainville plusieurs de ses traductions. Il est également lié avec l'abbé de Voisenon, prieur du Maupas, célèbre pour ses comédies, ses contes et sa vie peu édifiante (30). Tout à côté Boisgruel, curé de Chrétienville, a résigné en 1777 en faveur d'un prêtre du diocèse de Bayeux, Richer, membre de la Loge la Parfaite Charité, de Bernay. Quand il meurt en 1786, à l'âge de 39 ans, il laisse, en plus de "dettes considérables", deux tabliers de franc-maçon et, parmi une bibliothèque peu importante, la Nouvelle Héloïse et trois livres sur la société

(28) §27, août 1755, p.2104; A.D.Cos, F 1952, p.529.

(29) L'abbé Gautier, curé de la Lande-du-Goult, appartient au diocèse de Sées. Signalons pourtant qu'il s'agit d'un lecteur assidu de Voltaire et probablement d'un franc-maçon. X.Rousseau, Gautier, §313.

(30) Malbranche, Ruault, §219-220; Desnoiresterres, Epicuriens et lettrés, §276, p.260. Bessin protestera en 1774 et prêtera serment en 1791.

secrète (31). La putréfaction du corps est tellement rapide qu'aucun paroissien n'accepte de le veiller, y voyant probablement un châtement céleste (32).

Tout le clergé lexovien n'a pas adopté les idées philosophiques. Un certain nombre de prêtres ont une grande ignorance des transformations morales et religieuses du siècle. Mais plus ou moins consciemment ils doivent juxtaposer les doctrines traditionnelles de l'Eglise et les pensées stéréotypées que l'opinion publique martèle à leurs oreilles. Le testament du curé d'Auquainville en 1773 est très caractéristique à cet égard :

"Premièrement, comme homme, j'adore l'Etre Suprême qui m'a donné l'existence, luy demandant pardon de toutes les fautes que j'ai commis contre la loy naturelle. Comme chrétien, je révère un Dieu Créateur, un Dieu Sauveur et un Esprit Sanctificateur, trois personnes distinctes dans une seule et mesme substance, les priant de m'accorder la rémission de tous les péchés que j'ay commis contre la Loy Divine, renfermée dans l'Ecriture et dans la Tradition. Comme prêtre et pasteur, je reçois Jésus-Christ pour le vray Messie et le Souverain prêtre de la Nouvelle Alliance, le suppliant de me purifier par les mérites de son précieus Sang de toutes les taches que j'ay contractées en manquant aux devoirs d'un ministre des Saints Autels. Secondement ..., je recommande mon âme à l'Adorable Trinité, la suppliant de la placer après mon décès dans un lieu de lumière et de paix en la compagnie de la Très Sainte Vierge, des Anges et de tous les Saints dont j'implore la pro-

(31) Le Bas de Fresne avait également acquis, à la vente des livres de La Bastie, un Catéchisme et une Histoire des Francs-Maçons.

(32) Il faudrait savoir aussi dans quelle mesure la propagande philosophique et la propagande janséniste ont pu tourner la tête, naturellement peu solide, du curé de Trouville. P.just. VIII, p. 359.

tection ..." (33).

Le chapitre de Lisieux lui-même, si timoré, accepte le 1er juillet 1788 de faire placer, dans la bibliothèque, un portrait de Jean Le Hennuyer, évêque de Lisieux au moment de la St-Barthélémy, célèbre pour avoir empêché le massacre des protestants. Les chanoines ne peuvent ignorer le sens qu'on donnera à leur acte : Mercier a quelques années plus tôt appris cette histoire à la France et l'a rappelée aux Lexoviens, en publiant un drame qui porte le nom de son héros, et que son sujet et sa violente préface contre le fanatisme et contre Grégoire XIII ont fait un moment attribuer à Voltaire (34).

Parmi les prêtres qui n'ont pas été touchés par la propagande philosophique, il faut placer au premier rang l'abbé Réguis, curé de N.-D.-du-Hamel de 1772 à 1788. Les sermons qu'il a publiés avant d'entrer dans le diocèse de Lisieux montrent une certaine originalité. Alors que la majeure partie des contemporains prêchent une morale issue directement de la philosophie naturelle, Réguis s'attache aussi au dogme, à la messe, aux sacrements, à la prière (35). L'enseignement de la morale elle-même est basé sur des citations de l'Écriture et ramené à la personne du Christ (36). Mais l'insistance avec laquelle il recommande le recours à la prière et l'étude de la Bible (37) souligne que les clercs et les laïcs s'en passaient facilement. En s'attaquant à multiples reprises à l'irrégion et à la philosophie, il dévoile qu'elles étaient connues dans les campagnes, à plus forte raison dans les villes (38).

(33) A. D. Cos, Auquainville.

(34) Béclard, Mercier, §237; A. D. Cos, F 1952, p. 251. Il s'agit d'une légende. Reg. cap., 1er juillet 1788.

(35) P. just., IX, L. 86, p. 36k, Cf. Bernard, Le sermon au XVIIIe s. §107

(36) L. 167-197, p. 367.

(37) Même en tenant compte du détour qu'il prend pour apprendre à son lecteur qu'il sait convenablement l'hébreu, l. 283, p. 37o.

(38) §248, t. I, p. 47, 53, 58, 64-65, 109-110, 113, 199, 272, 364, 369, 388, etc., etc.; P. just. IX, l. 183, p. 367.

On peut trouver en effet chez les laïcs des preuves aussi éclatantes que chez les ecclésiastiques d'une alliance étonnante, dans un même esprit, des principes de la religion naturelle et d'une religion révélée. C'est par les soins du curé du Mesnil-Gonfrey que l'on place, en 1777, sur la tombe de Louise d'Osmond, marquise de Ste-Croix, une épitaphe dont nous donnons l'extrait suivant :

"Rien de petit dans sa dévotion éclairée,
 Tout y respiroit la noble simplicité de l'Évangile,
 Et le culte d'amour qu'elle rendit à son Dieu
 Décéloit en elle l'humble servante de Jésus-Christ (...).
 En un mot, philosophe chrétienne, elle fut
 L'édification de ses Paroisses, l'exemple de ses voisins,
 La bienfaitrice de son pays, l'honneur de son sexe ..." (39).

Dans la même région, si le chevalier de la Pallu n'a guère gardé dans le cœur de trace de religion, sa mère est restée dévote à l'égard de "l'Être immense qui nous place ici-bas pour manifester sa puissance aussi bien que sa bonté" (40).

Probablement en était-il de même dans les loges fondées dans le diocèse. De l'aveu même de Loucelles, la Persévérance, de Pont-Audemer, semble avoir été surtout un cercle d'amis "où l'on parlait peut-être beaucoup, mais où l'action manquait complètement". Elle comprenait pourtant les notabilités de la ville non seulement comme vénérables, mais encore comme membres. L'activité était-elle plus importante à Honfleur, dans les deux Loges de Bernay ? Il est permis d'en douter. A Lisieux, la Loge St-Philippe de la Concorde, fondée en 1770, peut-être par des militaires, disparut en 1778, au moins officiellement, car les signatures qui terminent les procès-verbaux de la Société Populaire sous la Révolution sont accompagnées de figures caractéristiques. Son secrétaire, Louis Du Bois, voltairien du meilleur crû, prenait encore sous Louis-Philippe la défense de la Maçon-

(39) Contades, Bibl. de Vimoutiers, §37, p.162.

(40) E. de Broglie, La Pallu, §228, p.13.

nerie à Lisieux : "L'ignorance et la méchanceté ont débité sur ces réunions fraternelles et philanthropiques les plus absurdes calomnies. On ne s'y occupait (...) d'aucunes questions, soit politiques, soit religieuses (...). Dans les réunions on traitait quelques questions générales de morale qui ne pouvaient pas plus offenser le juif ou le musulman que le chrétien; quelques cérémonies allégoriques fort innocentes, quelques initiations d'aspirans, un banquet élégant et décent, quelquefois des bals dont les femmes des francs-maçons faisaient l'ornement et le charme, la visite des frères étrangers à la loge, et toujours des quêtes pour l'indigence, occupaient les séances de ces réunions de véritables amis" (41). Les archives en ont malheureusement disparu; de même celles qui pouvaient concerner le Cabinet Littéraire fondé en 1783 par le maçon Thillaye du Boulai, maire, et une trentaine de notabilités civiles ou ecclésiastiques.

Si les classes aisées, noblesse et bourgeoisie, tendent ainsi à chercher les aliments d'une morale personnelle en dehors des cadres traditionnels de l'Eglise, les communautés d'habitants montrent également une certaine indépendance à son égard dans la solution des problèmes qui leur sont posés. A Livarot, le 26 octobre 1779, François Deshayes, chirurgien, épouse Marguerite-Anne Sallé. Jusqu'à ce jour, cette dernière tenait l'école de filles comme soeur de la Providence. Les voeux étant annuels, elle a pu très régulièrement changer d'état, malgré la singularité du fait. Non seulement elle garde son poste, mais c'est la communauté des habitants qui lui demande de continuer (42). Or, quarante ans auparavant, à dix kilomètres de là, le curé de Grandchamp fondait une maîtresse d'école, en précisant les quatre cas de déposition : mariage, inconduite, négligence, incapacité. L'évolution est donc sensible (43).

(41) Loucelles, La Maçonnerie en Normandie, §280; G. Lechevalier, ... à Lisieux, §281; Du Bois, Lisieux, §337, p. 186-188.

(42) A.D. Cos, G Livarot, 4 E 267.

(43) A.D. Cos, H Suppl. 492.

Les dernières années de l'Ancien Régime voient se déclencher dans chaque ville du diocèse une petite guerre civile à propos du transfert du cimetière des environs des églises à l'extérieur des remparts. A Lisieux, Bernay, Pont-Audemer, Honfleur, Pont-l'Evêque, les rivalités entre paroisses, les haines de classes sociales, les jalousies entre communautés, fabriques, confréries et clergé éclatent à tout instant. Parmi les motifs invoqués pour s'opposer au choix fait par les autorités supérieures au nom de l'hygiène, on ne trouve jamais un regret pour le symbole que manifestait l'emplacement ancien : l'union des vivants et des morts, l'ombre de l'église, le pied de la croix. (44)..

Une preuve positive d'un nouvel état d'esprit est donnée par le corps de ville de Bernay qui, à deux reprises, essaient de chasser les Pénitents en 1767, les Cordeliers en 1780, ordres de mendiants inutiles et même à charge, pour occuper leurs bâtiments (45). C'est évidemment les cahiers de doléances qui permettent le mieux de connaître les sentiments des populations à l'égard des ordres religieux. Bien que leur étude dépasse le cadre chronologique que nous nous sommes fixé et qu'il soit parfois difficile de distinguer les critiques visant la vie des moines du XVIIIe siècle de celles qui portent sur la nécessité ou la validité de l'état monastique en général, ils offrent des renseignements très intéressants. Le Tiers-Etat du bailliage d'Alençon demande l'extinction totale des maisons religieuses; Celui de la pacifique ville de Pont-l'Evêque se contente de la suppression des ordres mendiants; Le Sap ne veut plus des voeux perpétuels; pour les habitants de Bienfaite, l'existence de quantités de maisons religieuses est inutile; quelques communautés féminines pour l'éducation de la jeunesse doivent seules

(44) A.D.Cos, St-Désir; Pont-L'Evêque, n° 12; St-Léonard de Honfleur, n° 2; St-Germain-de-Lisieux, n° 4; A.D.Eure, G 1025; A.D.S. I., Belbeuf 21, 71, 77; A.M. Bernay, P 2.

(45) A.D. Eure, H II50, I204.

survivre, estiment ceux de Coulmer et de Ternant. Enfin le curé de St-Victor-de-Chrétienville qui a rédigé le cahier de sa paroisse, est d'avis de "supprimer toutes les abbayes et bénéfices, puisque leur existence est devenue nuisible à l'Etat et à la religion et ne fait qu'entretenir le faste, l'oisiveté et la licence" (46). Aucun cahier ne fait allusion au rôle de la vie contemplative, ni au problème des fondations.

A la veille de la Révolution, les classes aisées du diocèse de Lisieux subissent plus ou moins consciemment une crise du sentiment religieux. Au siècle raisonnable de Louis XIV a succédé un siècle raisonneur. La morale naturelle tend à prendre le pas sur la morale chrétienne. La notion du péché, le goût de la prière, l'importance du dogme révélé s'amenuisent insensiblement dans les esprits. Trouvent-ils un secours dans le clergé ? Les ecclésiastiques eux-mêmes glissent sur la même pente. L'intérêt qu'ils portent aux sciences profanes en plein développement s'accompagne d'une curiosité attentive pour des productions philosophiques qui, alliant l'esprit et l'érudition, les attaques cachées et une forme modérée, interdisent souvent par là-même les réflexes de défense et de riposte. Un moralisme de bon ton, une dévotion éclairée, mais stérile, font mépriser aux uns et aux autres les "superstitions" du peuple et les manifestations anarchiques de sa foi mal éduquée. Quand, après un quart de siècle de démarches infructueuses, l'Assemblée du clergé publie en 1775 un Avertissement aux fidèles sur les effets pernicioeux de l'incrédulité, Condorcet peut le commenter en ces termes quasi prophétiques : "Quelle consolation pour nous s'il ne se trouvoit dans ce diocèse que des âmes pieuses à édifier, des fidèles à affermir dans la créance de nos saints Mystères ! Mais hélas ! l'irréligion s'est répandue de la Capi-

(46) Hippeau, §292, t. VII, p. 33, 333, 511, t. VIII, p. 202, 222, 339; Boivin-Champeaux, Rév. dans l'Eure, §289, p. 76.

tale dans les Provinces ... : quel piège ! quel écueil pour ces âmes chancelantes qui n'ont jamais approfondi les preuves de la Religion qu'elles professent; pour ces esprits superficiels et incapables de discerner un sophisme d'un raisonnement solide ...; pour ces demi-chrétiens qui livrés au monde par goût et ne tenant plus à la Religion que par bienséance, n'attendent qu'un prétexte, une occasion favorable pour se délivrer d'un extérieur qui les gêne !" (47).

(47) A.D. Cos, & à réintégrer. Pour la dernière partie de ce chapitre, on voudra bien se référer à Groethuysen, Origines de l'esprit bourgeois en France, §277.

CONCLUSION

L'histoire de sentiment religieux se prête mal, par essence, à une chronologie précise; les dates n'y sont que de simples points de repère. Si l'on tient compte de cette réserve, trois phases se partagent, dans le diocèse de Lisieux, le cours du XVIII^e siècle. Jusqu'aux environs de 1740, l'élan de l'époque précédente anime encore la vie paroissiale, mais ne touche pas, ou ne touche déjà plus, une minorité d'ecclésiastiques et quelques confréries qui disparaissent. De 1740 à 1774, l'amélioration continue de la moralité cléricale coexiste avec un formalisme grandissant dans le peuple chrétien. Sous Louis XVI, de nombreuses paroisses sont le théâtre d'une anarchie complète dont les prêtres, les confréries et les fidèles portent également la responsabilité.

Sans doute le tempérament des habitants explique-t-il en partie l'échec de la renaissance religieuse du XVII^e siècle. À la période suivante, leur indolence ne leur permet pas d'alimenter longtemps une ferveur passagère; leur paresse qui s'exerce par exemple dans la conversion des terres, se joint à leur avarice pour pratiquer avant la lettre une " fraude légale " dans l'interprétation des règlements complexes de dîmes et, refuser ainsi le strict nécessaire à plusieurs de leurs curés.

Un vif sentiment de leur droit est un des traits notables du caractère des laïcs, encore plus des clercs, soucieux de leurs obligations d'usufruitiers. Le mot "droit" est un de ceux qu'on rencontre le plus souvent dans les registres capitulaires, avec celui de "scandale". Rapprochement symbolique. Les ecclésiastiques s'inquiètent du scandale que la conduite ou les démarches de tels membres de leur ordre peuvent causer aux fidèles, mais ils n'éprouvent aucun remords, seulement la satisfaction du devoir accompli, à soutenir eux-mêmes par tous les moyens et en toutes circonstances la défense de droits et de privilèges, d'ordre spirituel ou temporel, que, au jugement de la raison et de la nécessité, les laïcs trouvent exorbitants, périmés, inutiles, secondaires. Les curés accusent en termes très vifs les moines et les gros décimateurs de scandaliser leurs ouailles par l'oubli du devoir de l'aumône, mais ils s'insurgent pendant cinq ans contre un mandement épiscopal. Le chapitre tenne contre le manque de déférence de ses vicaires perpétuels qui entraîne la désaffection du peuple pour ses offices, mais il entre périodiquement en procès avec l'évêque.

Par son respect intégral pour le passé, le clergé entretient sans le vouloir la confusion entre la forme et le fonds, l'essentiel et l'accessoire, l'esprit et la lettre, le temporel et le spirituel. Les laïcs, à leur tour, tendent aussi à mêler le sacré au profane et veulent être les maîtres à l'église. Si en 1788 la Charité de St-Germain-de-Lisieux fait grève au beau milieu d'un enterrement, c'est peut-être parce qu'en 1761 un habitué de la même paroisse a abandonné la fonction de diacre au cours de la grand'messe, et parce qu'en 1739 les chanoines officiants de la cathédrale se sont disputé le baiser de paix sur les marches de l'autel à l'effarement des assistants.

L'inconscience du clergé risque même de fausser aux yeux des fidèles, l'intégrité du dogme. Des prêtres dissertent avec onction de l'amélioration de l'agriculture et se penchent savamment sur les mystères insondables de la physique. En viennent-ils à agiter le problème de la grâce ? C'est pour se traiter aussitôt de rebelles à l'Eglise et de profanateurs du Corps et du Sang du Christ ! Aussi la bourgeoisie lexovienne cherche-t-elle dans les réunions maçonniques à résoudre de simples problèmes de morale qui ne peuvent offenser ni juif, ni musulman.

Ce clergé comprend pourtant de nombreux membres qui, pris un à un, se révèlent, sinon des saints, au moins des prêtres pieux, charitables, cultivés, soucieux d'assurer le salut de leurs ouailles et même d'améliorer leur situation temporelle. Dans les dernières années de l'Ancien Régime, certains, du palais épiscopal au presbytère, sentent que de multiples institutions tournent à vide et provoquent à juste titre les critiques des laïcs. Celles-ci sont d'autant plus vives que le monde profane connaît la même situation. A une époque où les cadres ecclésiastiques sont imbriqués dans les cadres politiques, administratifs, sociaux et économiques, la dislocation des uns entraîne plus rapidement celle des autres. La coexistence dans un même lieu d'institutions ecclésiastiques devenues particulièrement odieuses et de troubles sociaux extrêmes peut provoquer quelques années avant la Révolution une anarchie complète. C'est le cas pour Lisieux, en particulier pour la paroisse St-Germain.

L'évêque, le chapitre, l'abbaye de St-Désir y maintiennent avec une âpreté remarquable leurs juridictions temporelles, leurs droits et privilèges. Une bourgeoisie de gros marchands de frocs et de toiles veut occuper dans l'administration de la ville la place qu'autorise son influence économique, mais rejette les prétentions similaires des petits marchands et des artisans.

La crise économique met dans la misère les ouvriers tisserands et augmente le nombre de mendiants. Les haines de classes s'y donnent libre cours. La paroisse St-Germain subit de 1728 à 1739 la domination d'un curé, de famille notable, qui profite de la banqueroute de Law pour tenir la fabrique en sommeil. Une réaction se produit à sa mort, et la seconde moitié du siècle est remplie de procès et de contestations: curé contre fabrique, fabrique contre habitués, habitués contre curé, curé contre Charité, Charité contre fabrique, fabrique contre communauté d'habitants, communauté d'habitants contre curé, etc. La paroisse St-Jacques semble connaître les mêmes troubles. L'Ancien Régime meurt à Lisieux après une agonie de plusieurs années: le terme de Révolution y est employé dès 1784.

Si le cas de Bernay s'apparente à celui de Lisieux par la coexistence d'une crise industrielle et des troubles causés par les Bénédictins, si Orbec, pour des raisons contraires, garde une certaine stabilité, Pont-l'Evêque est le type même d'une ville du XVIIIe siècle, transportée par enchantement un siècle plus tard. Ville sans industrie, sans abbaye, petite capitale administrative et judiciaire, Pont-l'Evêque vit de procès et de fromages, et ne craint aucune crise économique, ni sociale. Tout n'y est pas parfait au point de vue religieux en 1789. Mais elle garde encore, par ses Confréries, des traces certaines de la ferveur du Grand Siècle.

On peut donc se demander si, dans des cas extrêmes, la Révolution, d'une part, consommant l'oeuvre de l'Ancien Régime, ne s'est pas contentée de précipiter la fin d'institutions agonisantes et, d'autre part, libérant le catholicisme de cadres archaïques, n'a pas favorisé, après le Concordat, la renaissance d'une vie paroissiale en sommeil depuis longtemps. L'étude de la Révolution et du XIXe siècle permettrait seule de savoir dans quelle mesure l'histoire religieuse de la région de Lisieux correspond à cette hypothèse.

PIECES JUSTIFICATIVES

PIECES JUSTIFICATIVES.

I

NOTICE DU XVIII^e s. SUR Mgr. DE BRANCAS.

A-D. Cos. F Don Deslandes 1920, carton Divers. --- Notice anonyme, sans titre, ni date.

(...) Ce prélat trouva un palais que son prédécesseur avoit magnifiquement bâti, mais son soin ne fut pas de l'entretenir; au contraire à sa mort, ce palais tomboit en ruine. Il rendit d'abord un grand service à la ville de Lisieux en ce qu'il fit changer la taille en un projet beaucoup plus commode puisque cy devant les plus riches bourgeois n'osoient s'habiller comme aujourd'huy, parce que, lorsqu'on portoit quelque chose de neuf, on étoit assuré d'être haussé à la taille; lorsque ce (c)hangement se fit, on en fit des réjouissances à Lisieux.

TO Ce prélat se fit aimer de son clergé qu'il gouvernoit avec une prudence digne d'admiration; son diocèse étoit exempt des troubles qui désolent l'église, et on peut dire qu'il étoit digne d'être prélat. Véritablement il prit plus de soin d'enrichir sa famille, laquelle quoyqu'illustre n'étoit pas riche, que de faire des aumônes aux pauvres de sa ville et aux hôpitaux que son prédécesseur avoit fait bâtir. Il fit faire différents plans pour bâtir une chapelle au petit séminaire, mais il n'en fit exécuter aucun. Il eut plusieurs différens avec le chapitre. Cela n'empêcha pas qu'il ne fit présent à la cathédrale
20 d'un ornement de velours cramoysi avec un orfroy en dra d'or très riche et d'un très bon goûts; le chapitre luy fit demander s'il vouloit qu'on mit ses armes sur cet ornement; il fit réponse que le chapitre se souviendrait assés de luy sans cela. Le
25 août 1725, le tonnerre tomba sur un des bâtimens de l'évêché et le réduisit en cendre, avec plusieurs petites maisons qui appartenoient à différents particuliers; ce prélat fit l'acquisition des places où étoient ces petites maisons, et fit

bâtir à la place incendiée les superbes écuries que l'on voit encore aujourd'hui avec les beaux appartements qui sont dessus.

30 Comme le bâtiment coûta beaucoup à ce seigneur, le roy luy accorda une rente considérable à prendre sur l'évêché pour luy et sa famille à perpétuité. Il fit imprimer un bréviaire en 1750 dont on se sert à la cathédrale et dans tout le diocèse.

Ce prélat étoit un homme de grand esprit, mais facile à prévenir et difficile à faire revenir lorsqu'il étoit prévenu. Il fut attaqué de la gravelle de jeune âge, et fut longtemps malade de cette maladie qui le conduisit enfin au tombeau. Il fit plusieurs voyages à Paris pour consulter les médecins (...), mais ils ne pouvoient qu'adoucir son mal, sans pouvoir le gué-
40 rir parfaitement; enfin, son mal ayant fait des progrès considérables, il fut réduit dans un état si triste qu'il ne pouvoit plus uriner que par le moyen d'une sonde d'argent (...). Vers le 13 d'août 1759, il fut attaqué vivement et, l'urine s'étant arrêtée, on le vit tout à coup à l'extrémité; on fit des Quarante Heures à la cathédrale et le Saint Sacrement fut exposé pendant trois jours, et le clergé de toute la ville venoit réciter le psautier pour implorer le secours du ciel en sa faveur. Dieu voulut bien soulager le prélat pour quelque temps; mais environ deux ou trois mois après, il retomba dans le pre-
50 mier état, et on recommença les mêmes prières. Le mal s'étant encore modéré, il traîna une longueur des plus triste jusqu'au 1^{er} avril 1760 qu'il mourut.

Ce prélat venoit de perdre plusieurs procez de conséquence, il s'en fit d'autant plus de peine qu'il étoit fort intéressé. Il est vray que s'il eût été plus généreux, il étoit (sic) un prélat accompli, rempli de science; beau de figure et de taille, il avoit un air très majestueux lorsqu'il officioit ou qu'il donnoit les ordres.

Il fit un testament par lequel il donna ses habits pontifi-
60 caux à M. de Cheilus, abbé de Cormeilles et doyen de la cathédrale; il y avoit une chappe blanche d'un côté et rouge de l'autre, enrichie d'une broderie en or. La chasuble et le reste de l'ornement étoient uniforme. Cet ornement étoit si beau qu'on ne peut voir rien au dessus en fet d'ornements.

Par le même testament, il donna quelques choses à tous les hôpitaux de son diocèse. Après son décès, il fut mis dans un cercueil de plomb (...) et fut ainsi exposé dans la chapelle de l'évêché pendant plusieurs jours, et le clergé y venoit psalmodier tour à tour; les prêtres y venoient dire leurs mes-
70 ses, ce qui attiroit le peuple en foule.

Toutes choses étant disposés pour l'inhumer, on dit les messes des paroisses et couvents à 6 heures et demie, (le 8 d'avril qui étoit la dernière des fêtes de Pasques), et le clergé se rendit à la cathédrale pour la cérémonie qui commença à 8 h. du matin et ne finit qu'à 2 h. après midi. Comme le clergé étoit très nombreux, au lieu d'entrer tout de suite dans la cathédrale, on traversa la place et on descendit par la Grande Rue, pour revenir par la rue du Bouteiller. Ce fut M. Méry, grand vicaire et archidiacre, qui officia.

80 La cérémonie étant finie, on plaça le corps dans un cavau qui est dans la chapelle de la Vierge, où étoit celui du premier Matignon, immédiatement au dessous de la porte du sanctuaire de lad. chapelle. Ce prélat a gouverné le diocèse de Lisieux pendant 45 ans.

II

NOTICE DU XIXe s. SUR Mgr. DE BRANCAS.

A.D. Cos, Dépôt annexe de Bayeux, n° 1483. Papiers Formeville.
Notes sur les évêques de Lisieux. Cah. in-fol., 16 p.

Cette notice anonyme, sans titre ni date, se trouve dans les papiers que H. de Formeville avait réunis pour écrire son Histoire de l'ancien évêché-comté de Lisieux (1873). Bien qu'il ait rédigé lui-même le chapitre consacré à H.-I. de Brancas, le ms. de Noël Deshays s'arrêtant à la date de 1714 (Cf. t. II, p. 283), il n'a pas utilisé ce document. Probablement lui est-il parvenu après 1873.

L'auteur est peut-être provençal -- il s'intéresse autant à l'archevêque d'Aix qu'à son frère --, certainement pas normand: il n'aurait pas commis l'erreur de placer J.-B.-A. de Brancas sur le siège épiscopal de Bayeux (l. 81, 112). Il utilise une correspondance de l'évêque de Lisieux dont on ne trouve aucune trace ailleurs, malgré les recherches auxquelles a bien voulu se livrer M. Baratié, archiviste-adjoint des Bouches-du-Rhône. Dom Théophile Bérengier, Notice sur Mgr. J.-B. de Brancas, archevêque d'Aix (1693-1770), Aix, 1887, in-8°, 78p., ne mentionne pas son existence. La date du 4 novembre 1802 qu'il donne (p. 5, N. I) pour l'inhumation de ses ossements retrouvés, permet d'attribuer cette notice aux premières années du XIXe s. (Cf. l. 106). La copie du Dépôt annexe de Bayeux est loin d'offrir une écriture soignée, comme semblerait l'exiger le ruban qui en relie les feuillets. La lecture en présente même quelques difficultés. Le sens a permis d'en résoudre plusieurs. Quelques unes sont restées rebelles.

Henry-Ignace de Brancas, évêque et comte de Lisieux, né et baptisé à Pernes le 6 novembre 1684, reçut le jour de Henry, second du nom, et de Dorothee de Cheylus (...). Son père Henry (...) renonça en faveur des Adhémar de Grignan à la part qui (lui) revenait dans différentes successions à titre d'héritier de sa mère, Marie Adhémar de Monteil. Il reçut des sommes considérables comme légataire de Renée d'Oraison, sa grand'mère, fille d'André et de Jeanne d'Arques, dame de Livarot. Dorothee de Cheylus lui apporta en dot 160.000 l. Henry prit au
10 décès de son père le titre de prince de Nizarre, titre qui depuis la conquête de Rhodes ne transmettait plus que d'honorables souvenirs. Le testament de l'évêque de Gap (I) lui imposait l'obligation de joindre à son nom celui de la maison princière de Forcalquier, d'écarteler à ses armes.

Henry, "duement assisté de la dame son épouse", ce sont ses propres expressions, eut 14 enfans (... Il) écrivait (...) à un évêque de Chalcédoine: "Vous êtes prélat sans diocésains chrétiens, et moi, prince de Nizarre, je serais (sic) Henry Sans Terre." On voit par son Livre de Raison qu'il avait
20 l. de revenu, ses charges payées, "ce qui suffisoit pour la garnison qu'il avoit recrutée."

Le 27 août 1693, il présenta une requête au Saint-Père à l'effet de se voir accorder franchise de toutes taxes au Comtat; les Loix du pays accordoient cette faveur aux pères de 12 enfans vivans! Je puis assurer Votre Sainteté qu'ils viennent au monde de la meilleure grâce possible, ils ne sont ni bossus, ni borgnes, ni boiteux, mais au contraire de bonnes venures (2), alertes et malins; je suis prêt à aller à Rome vous les exhiber et vous en promets un treizième, en homme qui veut faire bonne
30 mesure." Le Pape fit répondre "d'une façon toute gracieuse", et

(I) Gaucher de Forcalquier, dernier du nom, qui testa en 1523 en faveur de Gaucher II de Brancas. Cf. La Chenaye-Desbois, T. III.

(2) Venure: venue, taille, attitude, port, constitution. (Godefroy, Dictionnaire de l'anc. langue Franç., t. VIII, p. 182.)

renvoya l'affaire au légat d'Avignon. Celui-ci (...) vint objecter qu'Henry étoit françois. "Renoncez à l'allégeance de S.M. Très Chrétienne, toutes difficultés viendront à cesser " disoit-il. Henry ne fit point attendre sa réponse. "Si j'ai prêté foi et hommage au Saint-Père pour la terre que je tiens de lui, si ai-je fait toutes réserves, n'abjurant pas le titre de François, le premier de tous à mon avis; n'avez-vous pas de honte de mettre en avant telle chose que la proposition que vous me faites ? (...) Je crois que vous resterez convaincu
 40 qu'il seroit aussi facile de me faire renier Dieu que de me faire renier la France et son Roi". (...). Depuis la sentence relative à l'exemption de taxe, Dorothée de Cheylus donna un fils de plus à son mari, et celui-ci se hâta d'en instruire le Pape, en le priant de " confesser qu'il étoit homme de bon compte qui faisoit bonne mesure".

On a cru que pour mieux faire connoître l'évêque de Lisieux, il falloit faire un fond de famille à son portrait; lui et ses frères ont parcouru les différentes carrières qu'ils suivirent avec tant d'honneur qu'il est facile de juger "qu'
 50 ils avoient été à bonne nourriture".

Des six soeurs d'Henry-Ignace, trois se firent religieuses, une seule d'entr'elles prit le voile du vivant de son père; les deux autres ne firent profession qu'après sa mort. C'étoit bien malgré lui que l'aînée étoit entrée dans un cloître; il n'entendoit pas que ses soeurs vinssent la voir seules. "Vous me les feriez désertir pour les embéguiner" (...) Des six frères d'Henry-Ignace, le premier, l'aîné, mourut maréchal de France (...). Le comte de Céreste, autre frère d'Henry-Ignace, fut appelé à l'ambassade de Suède (...). C'est de lui que le ri-
 60 gide Duclou fait un éloge si simple et si remarquable dans ses Mémoires. M. d'Hauterive disoit qu'au bon temps on l'auroit exhumé pour jeter ses restes au feu, vu qu'à moins d'être sorcier, il n'avoit pu prévoir comme il l'avoit fait le rôle que joueroit la Prusse, l'influence qu'acquerroit la Russie, le sort qui attendoit la Pologne. Cet homme extraordinaire écrivoit l'histoire d'avance, ajoutoit-il.

o Louis de Brancas avoit sous ses ordres en Espagne un de ses frères appelé le comte de Brancas (...). Il mourut sans avoir contracté d'alliance (...)

70 Le champ de bataille d'Almanza avoit vu tomber un autre fils de Henry, qui, à sa sortie de l'enfance, étoit aide de camp de son frère. On voit dans des lettres de Henry-Ignace qu'il fut inconsolable de la perte de cet enfant. "Vous autres, gens de guerre, écrivoit-il à Louis, vous vous consolez avec de la gloire, vous pesez la mort qui vous attend ; je mets à profit les privilèges de mon ministère qui me permet de verser des larmes amères lorsque la guerre m'enlève un des miens ; un prêtre est une mère de plus dans une famille". (...)

80 Son frère l'archevêque d'Aix (...) vint à ce siège après avoir occupé ceux de Bayeux (sic) et de La Rochelle. La Provence l'avoit réclamé et l'avoit obtenu. "Il faut, disoit Henry-Ignace, que j'y fasse bien attention pour ne pas fourrer un certain nom au nombre de ceux portés en nos litanies. C'est un échantillon d'élu que nous avons sur la terre".

Agent Général du Clergé, comme l'évêque de Lisieux l'avoit été lui-même (1), il avoit montré tout ce qu'on pouvoit attendre de lui. Elève des Jésuites et leur portant beaucoup d'intérêt, il montra dans l'affaire de la Cadière une fermeté que rien ne put ébranler, en repoussant toutes les sollicitations (2). Un ministre lui écrivit, il exigeoit le silence ; les expressions dont il se servoit atteignoient le ton de la menace. "Par respect pour le Roi dont je suis un des plus fidèles sujets, répondoit l'archevêque, je me garderai bien de donner de la publicité à votre lettre ; S.M. seroit

(1) Henri-Ignace ne figure pas dans la liste des Agents Généraux du Clergé.

(2) Le procès La Cadière-Girard eut un énorme retentissement en Provence et dans toute la France. Cf. la Table des Nouvelles Ecclésiastiques, § 78 ; P. Ardoin, § 36, t. II, 39-68 ; Pâres, § .

blessée de voir exiger d'un évêque une lâche complaisance, l'oubli de ses devoirs; je crois qu'elle voudrait se rappeler pour moi qui doit l'oublier que c'est à un gentilhomme que l'on propose une honteuse transaction". Le lendemain du
 I00 jour où il fit cette réponse, il rendit publique l'interdiction du jésuite coupable, il la fit afficher à la porte de sa cathédrale. Les vertus de l'archevêque ont trouvé une récompense dans la mémoire reconnoissante de ses diocésains. A l'époque, de sinistre souvenir, où l'on violait les sépultures, des artisans d'Aix dérochèrent les restes du Bon Archevêque, (...) il y a peu d'années que sa ville entière vint rendre à sa tombe les cendres de cet homme de bien.

Quelques extraits des lettres de Henry-Ignace à ce frère si respecté feront mieux connaître l'évêque de Lisieux
 I10 qu'on ne pourrait le faire autrement.

Dans une lettre de lui sans date, mais évidemment à l'époque où l'abbé de Brancas n'avait pas encore été nommé à l'évêché de Bayeux, on lit:

"Vous m'avez taxé, mon ami, pour notre chère et désolée Provence (I), je suis dans la plus vive satisfaction que j'aye éprouvé de ma vie, celle de voir qu'ici je suis entouré d'amis; je lisois votre lettre, le soir du jour où je l'ai reçue, en présence de deux ou trois personnes qui étoient venues me voir, je me plaignois de ne pouvoir vous
 I20 envoyer par Ségard que la moitié de ma contribution, d'être obligé de remettre à la quinzaine pour le reste. A 10 heures du matin, j'ai vu entrer chez moi deux négocians de la ville, un gentilhomme des environs, mon médecin, et deux de mes curés, aucun d'eux ne savoit ce qui avoit amené celui qui le précédoit ou qui l'avoit suivi. Ils m'apportèrent plus d'argent qu'il n'en falloit pour satisfaire à votre appel, je ne les ai point refusés, je ne l'aurois pu faire, je ne l'aurois pas osé, je n'ai rien distrait de ce qu'ils m'ont remis, je n'ai pas retiré un écu de la sacoche de Ségard. Vous voilà plus riche que

(I) Ne s'agirait-il pas de l'épidémie de peste de 1720 ? J.-B.

de Brancas était alors Agent Général du Clergé. Cf. Bérengier, §§ 258, p. 5.

I30 vous ne le croyez de quelques mille livres. Partez, ce n'est point moi qui arrêteroit un homme de notre nom lorsque la Provence a besoin de son dévouement, et je me croirois bien coupable de penser aux dangers que le prêtre peut courir lorsque de saints devoirs l'appellent; je prierai Dieu de me conserver un ami comme vous; je payerai les dettes que j'ai contractées en écus et en reconnoissances".

Plus tard, il écrivoit au même, alors archevêque d'Aix: "Vous avez de singuliers préjugés contre nos Normands, Monsieur le quasi évêque de Bayeux, je ne les partage pas et je suis juge
I40 compétent: ils sont chicaneurs, dites-vous? Je conviens qu'ils savent leurs coutumes au moins aussi bien que leur catéchisme, mais, appelé tous les jours dans des affaires graves, qui intéressent des personnes de toutes les classes, à terminer des discussions dont la haine s'emparerait, j'ai toujours trouvé chez tout le monde une conviction consciencieuse de son droit; pour de l'entêtement, je n'en défendrai pas mes diocésains, cet entêtement augmente à vue d'oeil dans les procès à chaque degré de juridiction; mais il disparaît devant un ami calme à l'abri de tout soupçon de prévention lorsqu'il sait transiger
I50 sur leur amour-propre. Je peux vous assurer que mes curés et moi nous étouffons plus de discussions litigieuses que tous les tribunaux de la province n'en pourroient juger. Quand un de mes doyens m'arrive, ma première question est toujours : "Et y a-t'il des procès dans ^{vos} paroisses?" Comme on s'y attend, on se met en mesure de me répondre, et je témoigne tant d'estime aux curés dont les ouailles ne s'envoyent d'images ² pas, ce qui veut dire ici une feuille de papier timbré, que chacun s'efforce de bannir la chicane de chez lui. A vous en croire, mon ami, la bonne foi serait exilée de ce pays-ci, prenez des
I60 sentimens plus charitables, des marchés considérables se font dans nos foires, on se frappe dans la main, "Perte en gain", le contrat est respecté tout autant, plus peut-être que si le tabellion l'eût griffonné, signé et paraphé.

A votre habitude de ne m'écrire que tous les trois mois, vous m'adressez des volumes, je vous répondrai par des volumes aux nombreuses questions que l'amitié que vous avez pour moi vous engage à m'adresser. Ségard, le fils de notre métayer de

Céreste, devine si bien mes intentions que lorsque je parle de mes (mot illisible) de Provence, je trouve un cahier de
I70 grand papier sur mon secrétaire.

Mon clergé, il est admirable, sauf un très petit nombre de curés à la nomination de Réguliers; ses moeurs sont excellentes, tous ont une instruction suffisante, beaucoup d'entrain, souvent des gens de talent, leur charité est extrême, il ne leur manque que l'occasion de faire l'aumône; vous allez en juger: j'affecte le tiers de mes revenus à des distributions de secours annuels dans mes paroisses, plus de la moitié me revient ou me reste. Un de mes doyens m'écrivait il y a huit jours: "Vous voulez, Mgr., m'enlever mon pauvre, laissez le moi,
I80 il n'y a dans la paroisse que deux indigens, le seigneur et sa femme m'en ont pris un, à grand'peine ils m'ont laissé l'autre, ne m'en dépossédez pas". Sauf quelques infirmes dans nos campagnes, on voit peu de gens réduits à l'état de mendicité, les enfants viennent au secours de leurs parens, les gentilshommes, les fermiers sont les meilleurs êtres du monde. On m'annonce un accident, je fais partir un de mes secrétaires jeune ingambe. Il faut qu'il se hâte d'arriver, pour ne pas trouver le mal réparé par autres que par moi. Enfin sans quelques épizooties, quelques épidémies, quelques incendies,
I90 je ne saurois que faire de mon argent. Dans nos villes, nos négocians, nos fabricans, nos armateurs, ceux-même qui font la traite, rivalisent de zèle pour venir au devant des besoins des pauvres, et tout cela se fait en silence. La noblesse de mon diocèse est respectée et mérite de l'être. Les corvées féodales représentant un paiement en nature, suite d'un contrat passé alors que le travail avoit peu de valeur, grèveroient peut-être aujourd'hui les débitans; pour savoir qu'il en existe ici, il faudroit fouiller les chartriers. On n'en entend pas parler.

200 Vous me demandez si j'ai des Jansénistes et des Protestants. Des Jansénistes, je n'en trouve pas; de vagues soupçons atteignoient des ecclésiastiques si pieux, si éclairés qu'il y auroit eu ridicule à s'inquiéter de l'opinion de gens aux prières desquels il falloit recourir. Pour des Protestans, j'en ai peu, ce sont des Calvinistes, toujours les plus inquiets des

nombreuses branches des Réformés. Je n'ai qu'à me louer d'eux et je sais qu'ils se louent de moi; deux gentilshommes dont je me trouve parent par ma grand'mère d'Oraison, se trouvoient du nombre; dans mes tournées, ils vinrent me prier de descendre
210 chez eux, je ne m'y refusai point et je fus tenu d'édifier; un an après, l'un des d'eux abjura dans ma chapelle, sans ostentation de ma part, ni de la sienne, et ce qui avoit été un sujet de scandale la veille tourna à mon honneur le lendemain.

Mon clergé acquiert une grande et juste influence en éteignant avec soin et prudence les superstitions qui nuisent tant à la religion. Nous trouvons dans cette sainte entreprise à laquelle je prends une part active plus de facilité qu'à une besogne non moins utile, celle de l'extinction de la sorcellerie; nos paysans, bon gré mal gré, veulent qu'ils existe
220 des loups-garous; des aveux constamment exigés des loups-garoux mourans, aveux auxquels on donne toute la publicité possible, ont fait quelque bien, mais le mal n'est pas extirpé. Votre lettre étoit, à bien dire, un interrogatoire auquel j'espère avoir répondu pour le mieux. Je n'oubliois pas les deux petites filles que vous m'avez envoyé. Elles sont dans un couvent où elles seront bien soignées et bien élevées. Je leur ai donné le nom de Miles de M., c'est celui d'une propriété de leur grand-père. Les éloigner d'un pays où leur existence est frappée flétrie par le crime de leur père, c'est l'acte d'une sainte
230 tutelle. Je suis certain, mon ami, que vous ignorez que leur grand-père, négociant estimable, a rendu d'importants services à notre famille. Vous me l'aviez dit afin d'amoindrir la bonne oeuvre, je vous connois. Je m'associe à ce que vous ferez pour les enfants, trop jeunes pour s'occuper encore de leur avenir; nous devons penser pourtant à les mettre à l'abri de voir leur malheur leur infliger plus tard une vocation forcée pour le cloître". (I)

(I) Ces deux jeunes personnes que l'archevêque d'Aix et l'évêque de Lisieux adoptèrent en quelque sorte, se sont mariées, l'une près d'Evreux, l'autre près de Mortain; leur père s'étoit suicidé. (Note du texte).

La lettre que l'on vient de faire connoître met à même d'apprécier Henry-Ignace. L'originalité de son stile que Mont-
240 tesquieu, l'ami de toute sa famille, citoit comme vivifiant, se montre dans l'extrait d'une lettre du 27 août

"Vous me dites, mon ami, que d'après ma correspondance, vous voyez que je n'ai qu'à me louer de ma position ici, sous tous les rapports, que tout y est au mieux; je n'ai pas dit cela, j'ai horriblement à me plaindre de nos chemins, je vous en fais juge: je remonterai jusqu'à l'époque de mon arrivée dans ce pays. A sa première tournée pastorale, Monseigneur, votre frère, se mit en chemin dans sa voiture, quatre chevaux, un cocher, un postillon, rien n'y manquait. Sa marche étoit plus
250 triomphale qu'apostolique. A une demie lieue de la ville, on s'arrêta. Je baisse la glace. Cocher, postillon et chevaux avoient l'air effaré, et il y avoit de quoi, vu que bêtes et gens, mes grands vicaires et moi compris, nous prenions grand train le chemin direct des antipodes. Une bonne jeune fille nous jetta une planche de salut du bord d'une haye; cette planche voulut bien se poser sur le strapontin qui surnageoit encore. Un de mes grands vicaires ouvrit la portière. Il étoit tems. Avec un dévouement sans égal pour lui le voilà en route sur ce pont improvisé, je le pousse et suis poussé par mon se-
260 cond acolyte, notre sauveteur femelle nous hisse. Et nous voilà hors d'affaire. Il n'en étoit pas de même de notre équipage. Il a fallu des cordes, des perches, des hommes et une bonne volonté tout à fait remarquable pour repêcher mon Automédon, hâler mes quatre juments et remorquer mon cocher. Le ^{postillon} ~~cocher~~, très petit, avec ses larges bottes, n'a pu être extrait de la mer de fange où il alloit se noyer qu'au moyen d'un crochet. Où vous étiez-vous fourré ? me direz-vous. Nous étions sur la grande route. Mgr. d'Aix, au milieu de ses prières, sous un ciel qui ignore ce que c'est que de la boue, doit faire connoissance
270 avec ce qu'on appelle ici des Patenôtres, singulière dérivation du Pater Noster, lorsqu'on avoit le De Profundis sous la main. Somme toute, des Patenôtres sont une succession d'abymes dont l'étroit orifice se trouve encadré par des bûches. N'allez pas conter cela à nos Provençaux, ils ont l'imagination active, mais jamais ils ne pourroient se faire une idée de chose pa-

reille.

Vous savez que je suis bon piéton, que j'étois cité comme tel dans un pays où nous le disputons aux Basques, lorsque l'année d'après ma mésaventure, je voulus aller administrer
280 la Confirmation; je me fis fantassin, cela alla parfaitement, on me savoit gré de ma manière modeste de voyager. Au troisième jour de ma pérégrination, près d'une paroisse qui a nom Danestal, un taureau de mauvaise humeur se choqua de nous voir envahir son domicile; il nous somma à haute voix d'évacuer la place et se mit en devoir de nous y forcer. Ségard, le fils de notre métayer de Céreste, fit honneur aux jarrets deu pays: il sauta d'un bond fossés et hayes, le voilà chez le voisin; mon escorte fuit, mon secrétaire tombe dans une mare, moi que le taureau sembloit avoir pris à partie, je franchis une énorme
290 barrière qui se trouvoit tringlée (?), me voilà sauvé! Ni l'animal, ni les curés qui m'accompagnoient, ni leurs paroissiens n'en croyoient leurs yeux, merveille, prodige, rien ne fut oublié tant il y a que la barrière s'appelle aujourd'hui la Barrière de l'Evêque, et que ce seroit en vain qu'on essayeroit de la débaptiser. Je m'aperçus le lendemain que c'étoit avec étonnement que l'on voyoit mitre en tête, crosse à la main, celui qui pouvoit le disputer d'agilité aux faiseurs de tours de la foire de Caen. J'ai dû changer d'allure, rassurez-vous; aujourd'hui j'emprunte à mes curés leurs poulinières allant l'amble.
300 Vous savez qu'on m'appelloit le casse-col de la famille maison, ici à l'approche des mauvais pas, je ferme les yeux, je laisse tomber la bride sur le col de ma haquenée et je la laisse faire. Ces mauvais pas, ce sont les Patenôtres dont je vous ai déjà parlés. Ma bête, avisée et intelligente comme il appartient aux Normands, fourre une jambe dans un trou, attend patiemment que son pied ait rejoint un sol plus ferme, ce qui n'arrive que lorsqu'elle a de la boue jusqu'au garrot; elle déterre alors une autre jambe, avec une dextérité sans pareille, pour obtenir le même désastre, et c'est ainsi que j'arrive au porche de l'é-
310 glise où m'attendent des honneurs. Que direz-vous de nos bêtes d'allure, je ne peux m'empêcher de leur accorder une grâce d'état chevaline ?

Vous me parlez de la musique de ma cathédrale. On ne sait ce que c'est ici que musique d'aucun genre. On crie peut-être un peu moins faux dans ma collégiale que dans les églises de campagne où l'on abuse du droit d'y détonner, mais je n'ai entendu ici d'autre musique un peu remarquable que des (trois mots illisibles) dans la nuit de Noël. Mes curés, gens d'esprit, se félicitent de ce qu'on entend pas un crincrin dans tout le
 320 pays, pas même aux noces; un violon feroit naître l'idée de danser, et ils pensent avec raison qu'il ne faut pas agiter l'eau qui dort; j'ai plaidé pourtant, vous me blâmerez, la cause du (mot illisible) , au coin de mon feu, l'avocat adverse a gagné des coeurs, et je suis resté convaincu qu'il ne faut pas acheter du plaisir aux dépens du bonheur. Nous voici arrivés à la question du soleil; mon cher ami, vous avez l'aîné, nous n'avons que le cadet; en revanche notre végétation est admirable et pendant les deux mois que les nuages et les brouillards ne nous disputent pas la vue du ciel, notre Pays d'Auge a un faux
 330 air du paradis: vous voyez que nous ne sommes pas longtemps traités en état.

Mon jardin est excellent, mon jardinier vaut mieux que son jardin; mes légumes sont très bien; pour mes fruits, à l'exception des pommes, des poires et de quelques melons, je n'en vois de mûrs que ceux contenus dans les boîtes que vous m'expédiez d'Aix.

Parlons d'affaires. Mon prédécesseur a fait tant de bien que je suis dans l'embarras pour trouver le moyen de laisser à mon admirable diocèse des preuves de l'amour que je lui porte: j'ai négocié un arrangement par suite duquel je me trouverai pouvoir disposer de bâtisses assez considérables en bon
 340 état et d'un évêché assez vaste; j'avois besoin de l'intervention du Conseil, et je suis en mesure d'espérer un succès complet. Je veux fonder une maison de retraite pour mes vieux curés et vicaires qui se trouvent sans parens et sans fortune personnelle. Le nombre ici en sera toujours très borné: 10 à 12 peut-être; 150 à 160.000 me suffiroient pour leur assurer un asile tranquille et une existence honorable. Si je réussis, je devrai profiter de l'occasion d'acquérir une propriété voisine
 350 du lieu que j'ai choisi. Si je n'avois pas pour le moment tous

les fonds nécessaires, j'aurai recours à vous, je ne ferai pas attendre longtems le remboursement à vos pauvres. Je vous reverrais à Paris, vous le savez, quoique Lisieux en comparaison d'Aix s'en trouve bien voisin. M. de Montesquieu, notre ami à tous, vint chez mon frère cet hiver. Le premier président de votre Parlement y vient. M. de Montesquieu lui demande s'il était vrai que donnant vos hauts de chausse, comme saint Martin son manteau, vous vous trouviés dans le cas de venir en poste (?). Le magistrat provençal a répondu qu'attendu qu'il ne vous avoit jamais vu qu'en soutane, il ne pouvoit pas témoigner du fait de visu, qu'il lui paroissoit probable, mais que ce qu'il pouvoit attester, c'est que votre vaisselle étoit constamment en gage. Si j'ai besoin pour deux ou trois mois de vos écus, je les prendrai chez le receveur de vos abbayes; une fois en route, je ne pourrois plus y compter. On vous aime à Aix, vous le méritez bien, on vous aime peut-être plus en Provence que je ne le suis en Normandie, mais on ne vous aime pas moins".

L'archevêque d'Aix a donné tout ce qu'il avoit aux pauvres et à son séminaire. L'évêque de Lisieux a laissé 150.000 l., dont 36.000 furent légués aux hôpitaux de son diocèse. Il fit connoître à son héritier, Louis-Paul de Brancas, depuis duc de Céreste, qu'il vouloit que des pensions qu'il faisoit et qui s'élevoient à près de 4.000 (L.) fussent continuées, et ses volontés ont été religieusement observées.

SATIRE SUR LA MORT DE Mgr. DE BRANCAS.

Bibl. mun. de Lisieux, ms. 37, fol. 37.

"Lettre critique et satire en patois normand, faite à l'occasion de la mort de M. de Brancas, évêque et comte de Lisieux.

Monsieur (...) Comme je ne vous trouvâmes point à la grand messe paroissiale de notre paroisse, à cause que je n'y étions point, je ne sâmes entendre votre vénérable mandement, qu'est comme une magnère d'oraison finèbe; mais je n'y avons que gagné, à cause que not' vicaire qui sait que je nous mêlons del science, nous l'enveyit ces jours passés pour en dire not' jugement.

Je l'avons trouvé d'une mouture assez lisible, et beñ orthografié, mais un petit trop long.

Pour ce qu'est des mots, je devinâmes tout d'un coup qu'hor-
 IO misM. le Curé, son vicaire et nous qui sommes le magtster de pus de trois paroisses, le reste n'y entendrait guères pus que rian, parce quin savent pas comme c'est ce qu'on parloye à l'Académie et que sûrement le sien qui l'a fait en ferait ben encore un autre tout pareillement semblable.

Or, c'est pour que tout le monde, ignorans et autres, ayant leur part de ça, que j'en avons brossé une espèce promptement en not' langage, en façon de supplément au vôtre; je vous l'enveyons pour l'y joindre. Si queuquin le blâme, je dirons que j'avons fait ce que j'avons pu, mats que je ne sommes pas obligéais d'en saver
 20 autant que des chaloines qui avons le temps, entre le déjeuné, le diné, le goûter et le souper, d'apprendre leux matines par coeur.

Au reste, je vous prions d'excuser notre importation et notre hardièche. C'a servira toujours à vous apprendre que je sommes le plus humble de vos serviteurs.

Le Magister des trois paroisses
 à St Clou près Biaumont en Auge.

Addition au Mandement du Vénérable Chapitre de Lisieux.

Il est don mort, çu bon monsieur !
 Que je l'avons pleuré, mon Dieu !
 30 C'étet ben lepu royal homme
 Qui fût de Normandie à Rome.
 Gens comm' ça devraient ti mourir ?
 Y devraient tout au pu flétrir.
 Nos autres, pauvres imbécilles,
 Animals sur terre inutiles,
 Je vivons souvent pu d'chent ans,
 Quasi toujours en arrageants.
 Pisqu'ainsi l'veut la Providence,
 J'en pouvons qu'pleurer en silence.
 40 Boilleau, s'tenragé médisant
 Qui ne lâchet mot qu'en mordant,
 Eût eu biau tourner et biau faire,
 N'eût fait su li rian que d'liau claire
 Et trovant dur par tous les boutz
 Il en eût pensé tout c'ment nous,
 Ceux qui li rompiont en visièrre
 Et qu'échauffiont sa bile amère,
 C'était d'ces évesque à gros grain
 Qui ne savions qu'manger du pain,
 50 Godailler, s'emplir la bedeine
 Sans se bailler la moindre peine,
 Aller cheux l' Roi, faire leux cour,
 Et parfois faire itou l'amour.
 Pour ce qu'est de la résidence,
 Ils en faisons comme je danse,
 Et leur gîte le plus fatal,
 C'était le gîte épiscopal.
 Ce n'est pas comm' ça qu'était l' notre.
 Il aimait le sien mieux qu'tout autre.

60 D'où vient ? C'est qu'il cherchait la paix,
 Qu'in voulait point que ses sujets
 S'entrebattissent pour c'te dame
 Qu'a déjà damné pu d'une âme.

Non pourtant qu'il approuvit l'cas
 De ceux de la Vaque à Coulas
 Qui, pour se donner un nom rare,
 Voulions faire le tintamare,
 Comm'stila X qui pour mêm' profit
 L'église d'Ephèse brûlit.

X Erostrate.

70 Oh non ! J'avons su qu'en cachette
 Il les délogeait sans trompette,
 Et vous l's' enveyet aux regrets
 Pour les rendre un peu pus discrets;
 Et ça, c'étet croyant ben faire
 Et point par espouar de salaire.
 An ne l'a point vu trottaiiller,
 Sentir sous l'nez à Dom Boyer X
 Pour attraper meilleure aubeine.
 Il était content de la sienne.

X Mirepoix.

80 Il est vrai qui n'maquait de rian.
 Mais qui qu'ça fet, a-t'on trop d'bian ?
 An court partout, c'te marchandise,
 Et c'est pire encor dans l'église,
 Et pis sans ça tous ces honneurs
 Qu'il aurait pu pertendre ailleurs,
 Comm' à Paris par parenthèse...
 Ah ! qu'un évêque est là ben aise.
 Il n'a que l'pape au dessus d'soi,
 Il est pu que l'curé du Roi.

90 Par ma figue , Monsteur Ignace,
 Qué c'eût été ben là vout' place !
 Veyais qu'eu bian vous auriais fait,
 Combian de brit, combian d'caquet
 Vous auriais épargné au monde.
 J'ons peur que Dieu ne vous en gronde,

Et que vote modération
Ne set vote condamnation.

Que quon dirais s'il vous présente
Des curés par vingt ou par trente,
I00 Trétous logeais avec Pluton,
Et peut-être pu d'un million
De penailons de toute mine
Cazernés en même cuisine,
Des badeaux grillant avec eux,
Maudissant le grimoire affreux
De Beaumont et de sa séquelle,
Et des billets la mod' nouvelle.
Oh ! là veyons qué qu'ons direz
Si Dieu, face à face, à vot' nez,
I10 Ce Dieu qu'est le roy de tous l'zautres,
Vous dit: "Ces péchés sont les vôtres",
Pis qu'on pouviez les prévenir
En de lieu de vous zendormir ?
Eh hem ! faudra pourtant répondre
Ou sinon se laisser confondre.

Allez, n'craignez point son courroux
C'est à nous à parler pour vous,
Tout vot' diocèse en sait de reste
Pour vous préserver de la peste.
I20 Je dirons tretous, tout d'un coup
Qu'on ne pouvait être partout
C'est-à-dire dans not' espèce
Sonner la cloche et dir' la messe.
Je dirons, pisque par malheur
Queuqu'uns avec leux conducteur
Devaient aller à tous les diables,
Qu'il était ben pu raisonnable
Que ce fussent ces Parisians,
Pécheurs de métier et vaurians,
I30 Que non pas nous, de pauvres hères
Qui n'entendons rian aux affaires,

Et qui de Madam' Construction (sic)

Ne connaissons rian que le nom.

C'est y pas vrai ?...Mais vions la suite
Du reste de votre conduite,
Car une fois qu'on est là-bas
Ces médisants ne manquent pas.

On dit qu'on bouttiez tout vot' joie
A toujours remuer vot' monnoye

I40 Sans dénasser pour qui quec'set,
Qu'on auriais vu la faim, le fret,
Voir la nudité sans chemise
Montrant partout sa marchandise,
Putôt que d'lâcher un fétu
Pou leur enveloper le cu.

Par la sambleu, queu calomnie !
Et sus qui mordra pu l'envie ?

Après tout, c'est vot' faute itou:
Qué qu'ça sart de faire le mitou ?

I50 A quoi bon ces nicholleries,
Ces muche-pot, ces cachotteries ?
D'où vian, quand votre bras baillet,
Qu'à peine l'autre le savet ?
Qu'on n'montiais pas su la ch'minée
Faire sonner vot' cramailée

Pour avertir vos Lexovians
Qu'on étiais prêt d'ouvrir vos mains ?
C'est comm'ça que l'on fait l'aumône:
Monter en quaire, ou l'dire au prône.

I60 Qué qu'a servi vot' précaution ?
Ayous baillet un vilain r'nom.
Je n'ons pas moins su par derrière
Qu'on nourissiais pu d'une mère,
Dont la fillette allait sans ça
Faire son père grand-papa;
Qu'on faisiais aller la cuisine
De gens qu'avions assez de mine,
Mais qui pour fournir deux écus
Aurient été chent fois pendus.

170 Moqu'ons, moqu'ons d'la barbouillée,
 Vot'affaire n'est point embrouillée,
 Ce n'est point cor par çu trou là
 Que Mons Satan vous attrapra.
 Mais par où don ?... Ah ! Faut vous l'dire,
 N'aimions point un brin la satire ?
 Quèque certain réparateur
 Benêt, entêté des honneurs
 Qui, la rage au fin fond de l'âme,
 Vint vous conter qu'sa propre femme,
 180 Sans dire gare, et sans pitié,
 Vous l'avait très ben cocufié,
 Pis après qu'un mois d'mariage,
 Pour premier meuble de ménage,
 O v'nait d'ly bailler un poupon
 Qui n'était ni de sa façon,
 Et qu'pour punir sa peccadille,
 Il vous priait d'la rendre fille
 Et li, garçon, com' par devant.
 "C'est bian fait, dit t'ous au manant,
 190 "Mais, dis-moi, qu'est-tu, mon compère ?
 "— Savetier, mon Révérend Père,
 "Dit-il, aussi bon qu'à Paris
 "Et peut-être qu'en tout pays.
 "— C'est assez, mon pauvre bonhomme,
 "Mais apprends qu'ici comm' à Rome,
 "Dans ton métier, soit vache ou boeuf,
 "On ne det manier de neuf.
 "Adieu, bonjour !". Et pis de rire.
 Mais li riait-ti, le pauvre sire ?
 200 Et pourquoi point ?... C'est donc là l'vlin
 Qui det vous mettre avec Calvin ?
 Zeste ! Par ma fé, vlà grand'chose !
 Ah ! que l'bon Dieu veut d'autres causes !
 Li-même aut'fois s'est ben moqué
 D'not' Père Adam qu'avet manqué.

Diable ! Que j'en suons ben la père !
 Ah mon Dieu ! Sans la ménagère,
 Que de tracas et que de soins
 Dans çu monde j'aurions de moins !
 210 An n'y connaîtrait point l'envie,
 N'en pu qu'sa soeur la jalousie.
 An n'aurait point vu d'assassins,
 Ni d'ceux qui s'appélions méd'cins,
 Par conséquent, point d'maladie;
 Et vous, Madame l'Ipocrisise,
 Quand vous pleureriez tous les jours
 Vot' marchandise o rest' à cours ?
 Point d'évêché, point d'abbaye,
 Par conséquent, point d'simonie,
 220 De cela qu'a tant fait pécher
 Et qu'a déjà fait trébucher
 Plus d'un bon quart de notre race,
 Sans ceux qui pour aver vot' place
 Iront encor s'entr'étrangler.
 Est-ce à dessein de vous r'sembler ?
 Tarare ! Je vous en souhaite.
 C'est ben là ce qui les inquiette,
 Ah bon ! pour les chent mille francs
 Qu'ils vous sentions venir tou l's'ans,
 230 Bon pour... Mais adieu, Saint Ignace,
 Priez pou l'sieu qu'aura vot' place;
 Priez pour nous qui craignons bian,
 En perdant tout, de n'trouver rian
 Qui vaille.

Je n'avons pu que faire faire trois copies du présent, parce
 que je n'avons pu apprendre que le nom de trois de vos Mes-
 sieurs, en vous y comprenant. Faites nous le plaisir d'en faire
 part aux autres; ç'a nous épargnera la peine du reste , et le
 coûtément de l'imprimure qu'on en vouloit faire faire.

PIECES JUSTIFICATIVES.

IV

EXTRAITS DES DECLARATIONS
DE REVENUS DES CURES.

Nous publions ici quelques extraits des déclarations de revenus des curés du diocèse (1728, 1751, 1760) pour montrer la diversité et l'intérêt des renseignements qu'elles contiennent.

A. D. Cos, G II 6. — BASSENEVILLE, 1ère portion, 1728;

"Nos Seigneurs du clergé sont très humblement supplié par les curés de Basneville de faire attention que leurs bénéfices ont diminué et diminuent encore tous les jours si considérablement qu'ils ne perçoivent maintenant en noailles et en fruits évalués que la somme de 252 l. 10 s., au lieu que leurs anciens prédécesseurs jouissoient de plus de 2000 l. tant en boissons qu'en grains de toutes espèces, et qu'ils se trouvent chargés aujourd'huy des mêmes impositions que (ne) parce qu'ils ont mieux aimé souffrir que d'être importuns à leurs supérieurs en leur faisant connoître ce qu'ils n'auroient jamais dévoilé si l'obéissance qu'ils ont jurée à leur Illustre Prélat qu'ils se feront gloire de luy conserver toute leur vie, ne les avoit forcés de se manifester; pourquoy ils espèrent, eu égard à la trop constante modicité de leurs bénéfices qu'il plaira à Nosd. Seigneurs de les décharger de la plus grande partie des décimes et capitations auxquels ils sont imposés. Ce faisant ils seront tenus de redoubler les vœux et les prières qu'ils ne cessent d'adresser au ciel pour leur conservation."

DECLARATIONS DE REVENUS DES CURES.

A.D. Cos, G II6.---HOTOT ,I728.

20 "Observanda:

1° / (...) les revenus des cures du peïs d'Auge, où on ne laboure pas, ou fort peu, vont toujours en diminuant au lieu d'augmenter. (...)

2° / Les chemins du peïs d'Auge, mais surtout de sa parois se, sont presque toute l'année impraticables. Ainsi il faut faire plus de frais pour ramasser les fruits qu'autre part. Ils sont même dans un tel renom d'estre mauvais, que les marchands ne veulent pas venir sur les lieux prendre et se livrer ny pomes, ny de boissons. Si on leur en vend, il faut se charger de les
30 leurs porter, pour le moins deux lieues, ce qui couste de grands frais, et certes ceux des confrères dud. s^r curé qui déclarent le tonneau de sidre à 30 l. n'exagèrent pas; car depuis I7I3, il est rare qu'il luy soit revenu quitte et net dans sa bourse une pareille somme, eu égard au grands frais qu'il faut faire pour la livraison.

3° / Les sidres des peïs d'herbages se vendent à un moindre prix que les sidres des endroits où on laboure, parce qu'ils sont plus grossiers et ont moins de couleur; les sidres des curés vallent encore moins d'autant que c'est un axiome commu-
40 nément receu dans le peïs qu'on donne aux curés les plus mauvaises espèces de pomes; ce qui fait que les curés sont contraints de garder très longtemps leurs boissons dans leurs caves et de patir souvent auprès du sidre et du poiré de 2 ou 3 années, ce qui les oblige à les vendre pour le prix qu'on leurs offre, et souvent ils n'en font qu'autant d'argent qu'il leurs en couste pour les ramasser, les brasser et les livrer.

4° / Les noiales sont une pépinière de procez: plusieurs de ceux qui font ces sortes de rentes aux curés cherchent mil biaux pour les faire diminuer ou même supprimer. Les juges qui
50 ont ordinairement des terres dans le peïs d'Auge sont intéressée à les favoriser. Ainsi, si Dieu ne s'en mêle, les curés des herbes du peïs d'Auge pourront un jour se voir réduits au sort des Capucins."

DECLARATIONS DE REVENUS DES CURES.

A.D. Cos, G II8.---LA FRESNAYE-FAYEL , 1728.

"Il n'y a aucun casuel parce qu'on ne donne rien pour aucune fonction et qu'il ni a dans l'église ny fonds, ni rentes ni bancs, ni aucuns revenus de quelque espèce que ce puisse être : on ne fait point dire de messes et la paroisse est si pauvre que deux seules personnes dans l'année chère (I) ont pu se dispenser de chercher l'aumône, quoyqu'il y ait plus de 130
60 communians. Je dirai, si l'on veut bien me le permettre, que j'ay consommé les fonds de mon patrimoine jusqu'à 2 mil livres pour pouvoir habiter dans le prebitaire et pour acheter une chapelle entière, affin de célébrer avec décence; la sacristie étoit si dépourvée de meubles qu'il n'y avoit qu'un calice, emprunté depuis qu'on avoit cessé d'user des calices d'étain , et il a fallu que j'en aye acheté un; l'église a des besoins à ses murailles et partout qu'il seroit trop long de détailler. (...)

Mon prédécesseur avoit 200 l. de patrimoine par an. Celui d'auparavant quitta lad. cure au bout d'un an sans autre
70 bénéfice. J'ay vécu depuis 6 ans avec les enfans de M. le marquis d'Osmond que j'ay eus en pension et que je n'ay plus."

A.D. Cos, G II9.---St-Aubin de CANAPVILLE (Doy. de Vimoutiers) , 1751.

Revenu: 632 l. 6 s. 4 d.---Charges: 573 l. 17 s. 2 d. Le curé, le grand-chantre de Lisieux, les religieux de Ste-Barbe se partagent la grosse dîme.

"On s'étonnera avec raison comment un curé peut vivre et s'entretenir dans ce bénéfice, dont le revenu n'écède les charges que de la somme de 53 l. J'avoue en effet sans affectation que je n'aurois pu y subsister, quelques épargnes que j'aye pu faire, sans le secours de 2.000 l. que j'avois en entrant dans le bénéfice, et que j'avois gagné à vicarier pendant treize ans, et de 70 l. de revenu patrimonial, duquel j'ai
80 été obligé dans le besoin en vendre pour 950 l. par contrat passé à Livarot le 9 mars 1743 y recours, de sorte qu'il est

(I) Peut-être 1709, plus probablement 1720.

DECLARATIONS DE REVENUS DES CURES.

presqu'impossible qu'à l'avenir un curé qui n'aura point de bien de son propre puisse subsister dans ce bénéfice, étant de notoriété publique que, depuis trente années, il est diminué d'un quart au moins (sans pour cela que les charges aient diminué), par la quantité de terres labourables qu'on a couchées en herbe, et qu'on couche encore actuellement tous les jours par un usage préjudiciable aux bénéfices cures (...)

Ainsi quel profit, quelle ressource peut espérer un curé qui n'a que la tierce partie des dixmes dans sa paroisse; tandis que des moines religieux aisés, à l'abry dans leur communauté des misères et des traverses publiques, viennent prendre d'un modique bénéfice la quintessence, pour n'en laisser que le Caput mortuum au légitime pasteur, lui sur lequel tombe tout le fardeau d'une paroisse, tant spirituel que temporel. Heureux sort pour des religieux d'entrer ainsi paisiblement dans l'héritage des légitimes pasteurs, sans entrer dans leurs travaux, ny dans les besoins des pauvres de cette paroisse qui sont en grand nombre, non plus que dans la décoration de l'église et dans l'entretien de ses ornements dont cependant elle a grand besoin, ny enfin sans contribuer en rien pour le vicairé qui est à la charge seule du curé.

Si les choses étoient autrement (cela dépend de la sage autorité du souverain régnant), on verroit mieux décorée la maison du Seigneur, et moins privée de linges et d'ornements; les pauvres et les indigents, dont les besoins sont mieux connus des curés, la voix et les gémissements mieux entendus, pourroient espérer d'eux plus de soulagement et de secours et n'être pas obligés de subir le sort de ces petits ruisseaux, qui vont se perdre dans les grosses rivières, c'est-à-dire n'être pas forcés de tirer du sein de leur pauvreté même, sans retour, la dixme du peu de bien qu'ils ont, pour la faire couler dans l'océan des richesses conventuelles, dont les possesseurs font des trophées par les superbes édifices qu'on voit aujourd'hui chez eux, qui semblent imiter, pour ne pas dire enchérir sur les ouvrages de Salomon.

Pauvre sort des curés ! Fut-il jamais pour eux et pour

DECLARATIONS DE REVENUS DES CURES.

leurs ouailles un plus juste sujet de gémir, que de voir en proie
 e la récompense de leurs travaux, de voir, dis-je, cette récom-
 pense partagée entr'eux, légitimes pasteurs, et des étrangers
 I20 qui moissonnent sans scrupule, je le répète, les fruits du la-
 beur curial, sans jamais mettre la main à la charue pastorale
 par un usage aussi révoltant et injuste qu'il paroît contraire
 à la raison et à la charité. "Magna est enim velut mare contri-
 tio nostra: quis medebitur ?"

A. D. Cos, G 119; -- PLASNES, 1751.

"Il y a près de 700 communicants et plus de 200 enfans, et
 ces habitans sont la plus part très pauvres, ce qui fait que
 soit les mauvais aliments, soit par le terrain aquatique il y
 (par) règne très souvent des maladies contagieuses. En 1747,
 des fièvres pourpreuses enlevèrent rapidement plus de 60 per-
 I30 sonnes; et plus de 40 dans l'automne dernier ont péri par le
 flux de sang. (...)

Dans une aussi grande paroisse et aussi peuplée que
 celle de Plasnes, il se trouve encore quantité de charges ca-
 suelles: c'est au curé à qui on s'adresse de toutes parts. On
 lui écrit des lettres par la poste sans payer le port: ce se-
 ront des soldats, des miliciens ou autres qui seront en service,
 des bourgeois de Paris qui auront des enfans en nourrice dans
 la paroisse, des filles ou femmes qui voudront se marier ou
 faire quelques informations, et tous écrivent: le curé est obli-
 I40 gé de payer les ports de lettres sans pouvoir s'en faire rem-
 bourser et il n'y a point d'année qu'il n'en coute au déclara-
 rant 15 à 20 l.

D'un autre côté, des paroissiens pour terminer des dif-
 férens s'assembleront chez le curé avec leurs médiateurs, aux-
 quels on se trouve dans la nécessité pour finir l'affaire de
 donner à boire et à manger.

Comme cette paroisse est peuplée en plus grande partie
 de pauvres et misérables qui à la moindre maladie tombent dans
 un état le plus digne de compassion, iront-ils trouver les gros
 I50 décimateurs très éloignés de la paroisse et qui par consé-
 quent ne peuvent se laisser toucher à la vue de pareils spec-
 tacles? Non, ils viennent chez le curé qui se trouve souvent

dans la nécessité de partager avec eux le peu qu'il peut avoir pour vivre, dans l'extrême nécessité où il les voit réduits."

A. D. Cos, G 119. -- St-Thomas-de-TOUQUE, 1751. (Le curé est Jacques-Charles de Brossard, écuyer).

"Au moins chargé de 100 pauvres qui ne périssent de misère que parce que je la partage avec eux (...), je n'ay aucun bien et j'ai mes père et mère vivants et chargés de 10 enfants, outre moy, avec fort peu de bien et qui, malgré ma modicité, imploreroient plustost mon secours qu'ils ne m'aideroient du leur. Réduit à un état si déplorable, il reste au clergé inférieur de rendre de continuelles actions de grâces à Dieu d'avoir mis dans le coeur de notre monarque des desseins aussi justes qu'oequitables que lui ont dicté sans doute son amour pour la justice distributive, son zèle pour le secours des malheureux, la protection de son auguste mère et les sentiments d'un coeur aussi grand que chrétien dans son Edit du 17 aoust 1750. On attend avec impatience son exécution pour chanter avec le Prophète-Roy : "Clamaverunt justi et Dominus exaudivit eos, et ex omnibus tribulationibus eorum liberavit eos ". Je ne parle point encore des conversions de labour en herbe qui diminuent nos bénéfices et qui les réduiront à la fin du temps au néant par les tors considérables que pareils changements causent aux misérables curés. Voilà l'état présent où je suis."

A. D. Cos, G 123. -- MONTVIETTE, 1760.

"Le bénéfice de Montviette a diminué considérablement depuis 40 ans et diminue encore tous les jours. J'ay trouvé des mémoires de mon antéprédécesseur par lesquels il a eu dans une année jusqu'à 360 boisseaux de froment et 240 d'avoine, et l'on voit que ma plus forte année ne va qu'à 100 boisseaux de froment et 95 d'avoine. La cause de cette diminution vient de ce que les terres de ma paroisse étant difficiles à cultiver, la peine et les frais que cela occasionoit ont dégoûté les propriétaires et les cultivateurs qui ont réduit de

labour en herbe déjà un tiers de la paroisse et en réduisent encore journellement. Nos fonds sont fort médiocres en herbe et en produisent peu, il est vrai, mais il n'y a aucuns frais à faire et cette épargne dédomage les propriétaires. Quand les terres labouroient, nous ne participions en rien aux frais du labour et de la semence, ce qui diminue déjà de moitié mon bénéfice sur
190 ces fonds-là.

D'ailleurs, outre que l'estimation que l'on fait de ces sortes de fonds pour qu'il nous soit payé une dixme en argent que l'on nomme nonvalle, est toujours à notre désavantage, étant faite par des experts qui sont eux-mêmes dans le cas d'avoir des pièces de terre qui seront estimées par les mesmes personnes peut-être pour qui ils en estiment aujourd'huy, c'est qu'il est constant qu'un fonds n'est herbé qu'au bout de 6 ou 7 ans. Si je veux donc que cette nonvalle me soit payée à peu près à la juste valeur du fonds, il faut que je sois 5 ou 6 ans
200 sans en rien percevoir du tout. Si je veux percevoir dès la première ou la seconde année, le fonds n'étant point encore herbé et par conséquent point encor à sa vraie valeur, l'estimation qui est faite de la valeur actuelle est au moins de $\frac{2}{3}$ moindre qu'elle ne seroit dans 5 ou 6 ans, etc. ; la jurisprudence d'aujourd'huy ne nous permet de faire faire une estimation de ces sortes de fonds qu'une fois ; il est aisé de voir combien cette réduction de labour en herbe apporte de diminution au revenu de mon bénéfice.

Telle pièce de terre produisait 220 gerbes de bled. J'en
210 avais 20 de dixme qui fournissaient 5 boisseaux ; à 50 s. le boisseau, c'est 12 l. 10 s. Elle me paye 50 s. de nonvalles.

Les récoltes que le propriétaire faisait sur son fonds vallaient bien plus que ce qu'il produit en herbe, mais il lui en coûtait beaucoup pour le labourer, et il ne lui en coûte plus rien. Encore une fois, nous n'étions pas sujets à ces sortes de frais, ainsi nous en portons toute la diminution.

Les fruits sont presque une moitié du revenu de mon bénéfice, mais, outre que pour les recueillir et encaver il y a une consommation étonnante de fers pour les pieds des cheveaux, de

220 sacs et de poches, de chandelle pour le pressoir, de cercles pour les tonneaux; outre que les charpentiers coûtent cher à payer et à nourrir, outre qu'il faut nombre de domestiques à suivre chaque propriétaire quand il cueille, et tendre les sacs (quand led. propriétaire l'exige) pour recevoir la dixme, c'est que, nos chemins étant pour ainsi dire impraticables, nous ne voyons que très rarement des marchands que cette difficulté dégoûte. Nous sommes donc contraints de vendre aux bouilleurs d'eau de vie à un prix très modique. C'est ce qui m'arrive cette année que ma cave est pleine de cidre de 2 ans et que je suis
230 nécessité de vendre pour 15 l. le tonneau, ayant besoin de mes fûts pour mettre le cidre nouveau.

Pour mon bénéfice que l'on voit ne valoir que 803 l. 14 s. 6 d. de revenu annuel, je paye 120 l. de décimes; je n'en murmure pas si, suivant la répartition que Mrs de la Chambre ecclésiastique en ont faite, un bénéfice de 803 l. 14 s. 6 d. doit effectivement payer 120 l. de décimes; mais si je n'ai été taxé à cette somme que parce qu'on a cru le bénéfice de mon revenu meilleur, j'attends de la justice et de l'équité dont ces Mrs ne se départent sûrement qu'après avoir été trompés les pre-
240 miers, la diminution qu'ils croiront juste en conscience."

Pièces justificatives.

~~APPENDICES~~

V

T A B L E A U D U R E V E N U D E S C U R E S

Sources :

Pour 1698, le Mémoire de l'intendant d'Alençon Pomereu, publié par L. Duval, §307.

Pour 1728, 1751, 1760, les déclarations de revenus des curés, A.D. Cos G II5-II3. Celles de 1728 sont augmentées de rectifications apportées par la Chambre ecclésiastique : il est probable que les revenus sont le plus souvent sous-estimés par les curés, et surestimés par la Chambre.

Pour 1784, le pouillé de la B.M. de Lisieux, ms. 4.

Pour 1790, les additions apportées entre 1790 et 1792 aux rôles de vingtième de plusieurs paroisses, éventuellement rectifiées quelques mois plus tard, série C des A.D.

Ce tableau, si imparfait qu'il soit (il y manque surtout les déclarations des curés en 1790, série Q des A.D.), donne pourtant quelques indications intéressantes. Il confirme, s'il en est besoin, la diversité de valeur des cures et la montée des prix au cours du XVIIIe siècle. Il révèle la fantaisie de certains chiffres : ceux de 1790 n'échappent pas toujours à ce reproche ; ceux de 1784 ne sont utilisables que s'ils sont confirmés dans les autres colonnes. Il montre que la distinction entre curés congruistes et curés décimateurs ne joue pas un rôle capital dans le diocèse de Lisieux. Il souligne surtout, compte tenu des cas particuliers (terres d'au-

mônes, casuel, fondations dont l'importance est très variable), les modifications apportées par la conversion des terres à la valeur des bénéfices. Les planches XI et XII (Tome III) utilisent des renseignements fournis par les déclarations de 1728. Le rapprochement des deux cartes est édifiant. L'archidiaconé du Lieuvin, riche terre à céréales, ignore la pratique du couchage jusqu'à la Révolution : de nombreuses cures des doyennés de Bernay et de Cormeilles dépassent 700 l. de revenu. Le doyenné de Gacé n'est pas encore sensible en 1728 au phénomène de la conversion, mais la terre convient mal au blé : la plupart des curés jouissent donc d'un revenu moyen, s'étageant de 300 à 700 l. Par contre, le couchage est connu depuis longtemps dans les doyennés de Beuvron et du Mesnil-Mauger (Archidiaconé d'Auge) : beaucoup de curés n'atteignent pas 300 l. de revenu.

Sauf indication contraire, les curés sont seuls décimateurs.

L'appendice II permet de connaître le doyenné dont dépend une paroisse donnée.

LISIEUX. BANLIEUE. EXEMPTIONS.....	I
ARCHIDIACONE DU LIEUVIN	: Doyenné de Bernay..... I
	Doyenné de Cormeilles..... 2
	Doyenné de Moyaux..... 3
	Doyenné d'Orbec..... 4
ARCHIDIACONE DE PONT-AUDEMER	: Doyenné de Honfleur..... 5
	Doyenné de Pont-Audemer..... 6
	Doyenné de Touques..... 7
ARCHIDIACONE D'AUGE	: Doyenné de Beaumont..... 8
	: Doyenné de Beuvron..... 9
	Doyenné du Mesnil-Mauger..... 10
ARCHIDIACONE DE GACE	: Doyenné de Gacé..... II
	Doyenné de Livarot..... 12
	Doyenné de Montreuil..... 13
	Doyenné de Vimoutiers..... 14

1	Paroisses.	1698	1728	Ch. Eccl.	1751	1760	1784	1790-91	Rectific.	Observations.	1
	Lieux - Banlieue - Exemptions.										
	Lieux St-Germain		633	1.200		1.150	P.C.			Portion congrue en dîmes, estimée 140 l. en 1728.	
	St-Jacques	1200				82900	P.C.				
	St-Désir 1 ^{ere} portion		329	400		371	P.C.			P.C. en espèces, versée par le chapitre.	
	2 ^{de} portion		329	400		371	P.C.			P.C. en espèces, versée par le chapitre.	
	Beuillers					395	1.200		1.100	1/3 des grosses dîmes.	
	Ouilly-le-Vicomte				P.C.		P.C.			P.C.	
	La Pommeraye										
	Rocques				334	330	P.C.			P.C.	
	St-Germain-de-Livet		764	850			1.500		2.350	1/3 des grosses dîmes.	
	St-Hippolyte-du-Bout-des-Prés		203	300			800		880	Toutes les dîmes abandonnées par le chapitre en guise de P.C.	
	St-Martin-de-la-Lieue		255	300	307	373			880	1/3 des grosses dîmes.	
	Les Vaux		549			350	900			P.C. en espèces; en 1760: en nature	
	Saint-Cande-le-Vieil 1 ^{ere} p.					500					
	2 ^{de} p.					500					
	3 ^{eme} p.					500					
	Otrépoigny		1.003			1.050				L'éc. est gras décimatus. les 2 portions ont été réunies au début du XVIII ^e s. Double P.C.	
	Le Petit-Couronne		1.200			1.465				L'éc. est gras décimatus. En 1760, 360 l. de pension à l'évêque.	
	St-Etienne-du-Rouvray		514							1/3 des grosses dîmes environ.	
	Sotteville-les-Rouen		733			500				1/3 des grosses dîmes.	
	Normant (Exemption) 1 ^{ere} p.					594				1/6 des grosses dîmes; 1/2 des vertes et menues.	
	2 ^{de} p.					594					
	Ellon					600				Vertes et menues dîmes.	
	Yuaye									P.C.	
	Verson 1 ^{ere} p.					400				P.C.	
	2 ^{de} p.					400				P.C.	
	ARCHIDIACONE DU LIEUVIN.										
	Dogenné de Bernay.										
	Aclou		456	500		579	1.500			1/3 des grosses dîmes.	
	Bernay-La Couture		995	1.010		890	1.800			75 l. seulement sur les grosses dîmes.	
	St-Croix		470				82900				
	Berthouville	1.800	1.800	2.200			2.400				
	Boisney	2.000	2.073	2.400		2.540	8210.000				
	Boissy		1.016	1.332		1.200	3.000			1/3 des gr. dîmes.	
	Briéigny		810	1.300	992	1.280	1.500				
	Camfleury						1.000				
	Caorches		500	700			2.000			1/3 des gr. dîmes.	
	Carsix						1.500				
	Courbépine	1.500	1.517	1.945			8210.000			2/3 des gr. dîmes.	
	Courselles		120	150			700				
	Duriamville		417	525	721		300				

Paroisses	1698	1728	Ch. Ecol.	1751	1760	1784	1790-91	Rectific.	Observations.
Faverolles		1.130	1.250	9 à 1.000	9 à 1.000	1.500			1/2 de toutes les dîmes. Revenu des 2 portions unies en 1712.
Folleville	1.500	1.140	1.400		1.500	4.000			
Fontaine-la-Soset 1 ^{ère} p. 2 ^{de} p.		915	1.200		1.527	1.500			
Franqueville		965	1.216		6 à 700	3.000			
Hecmanville	1.200	1.200	1.350			3.600			Co-décimateur avec l'abbé de Bernay.
Malouy		691	800	900	1.101	3.000			
Menneval					env. 520	2.400			
Morsan		620	850	915	1.032	1.800			
Plainville		500	800		910	1.800			
Plasmes 1 ^{ère} p. 2 ^{de} p.		1.520	1.400	1.344	1.042	6.000			Revenu des 2 portions unies en 1722. 1/6 de la grosse dîme.
Rôtes		276	550	700	582	1.200			1/3 de la dîme.
St-Cyr-de-Salerno		750	950		548	1.500			
St-Léger-du-Bosc		500	800		6 à 700	2.400			
St-Martin-le-Vieux		300	450	400	450				1/3 des gr. dîmes. 1/3 des gr. dîmes. environ 1/2 de la dîme.
St-Nicolas-du-Bosc l'Abbé					550	2.000			
St-Pierre-de-Salerno		294	750		500	2.400			
St-Victor-de-Chrétienville	1.500	1.110	1.500		1.6 à 1700	4.500			
Serquigny 1 ^{ère} p.		300	445					P.C.	
2 ^{de} p.		300	445					P.C.	1/3 des gr. dîmes en guise de P.C.
Le Theil-Nolent		637	782	600	600	3.000			
Le Theil-Fol-Enfant				550		1.500			
Valailles		681	838	800	865	2.400			1/3 des gr. dîmes.
Doyenné de Cormeilles									
Autilou		290	400	298	404	1.200			1/3 des gr. dîmes
Bailleul		406	500		900	1.200			
Cormeilles		423	650			1.500			
La Chapelle-Bayvel	1.200	642	800			1.500			1.200 600 600 800
La Chapelle-Bepnet		325	400			1.000			
Comté-sur-Risle 1 ^{ère} p.		263	324			1.000		1/3 des dîmes.	
2 ^{de} p.		279	324						
Cormeilles (St-Croix)		340	400	465	480	1.200			
Epreville		1.005	1.500	1.003	1.005	5.600			2/3 de toutes les dîmes. Curé co-décimateur avec 2 autres. 1/3 de la dîme 1/3 de toutes les dîmes.
Fresneuse		451	700	513	600	1.000			
Fresne		445	550		env. 600	2.000			
Giversville		882	1.078		1.515	4.000			
Heudreville	1.200	1.117	1.400			4.000			
Jouveaux		795	900	910		3.000			

Paroisses.	1698	1728	Ch. Ecd.	1751	1760	1784	1790-91	Rectific.	Observations
Lieuvey - 1 ^{ère} p.		424	500	336		2.000			Moines et ventes dîmes.
- 2 ^{ème} p.		414	500	336		2.000			Moines et ventes dîmes.
Livet sur - Authou		231	450	305		900			1/3 des grosses dîmes.
Morainville		1.812	1.885	1.622	1.500	6.000			1/2 de toutes les dîmes.
Neuville - sur - Authou		887	900	880	945	2.100			1/3 de la dîme.
Noarda	1.200	1.104	1.500	1.000	1.000	3.000			
La Noë - Poulain		431	506			800	1.365	1.200	1/2 des gr. dîmes.
N. - N. d' Epine		534	700		810				
La Poterie - Mathieu		1.031	1.100			2.000	3.000		Presque seul décimateur.
St - Benoit - des - Ombres		308	450	293	319	1.200	1.450		1/3 des dîmes.
St - Christophe - sur - Condé		530	530			1.200	2.400	1.944	
St - Etienne - l' Allier		570	800	811	1.060	2.400	2.480		Environ le 1/5 des dîmes.
St - Georges - du - Mesnil		639	1.000	1.039	1.658	3.000			
St - Georges - du - Vieire		564	900	470	env. 570		1.400		1/3 des gr. dîmes.
St - Gervais d' Amieies	1.200	800	900		1.363	3.500			
St - Grégoire - du - Vieire		711	900	820	696	1.800	4.200		1/3 des gr. dîmes.
St - Jean - d' Amieies		501	600	1.100	1.200				
St - Jean - de - La - Lecqueraye		716	800		1.438	2.400			
St - Philbert - sur - Risle		364	365		377	900			P.C. en espèces et en nature
St - Pierre - de - Cormailles		1.390	(1.390)	1.520	1.761	2.400			1/3 des gr. dîmes. Le curé justifiera son revenu par ses Baux (1728).
St - Pierre - des - Ifs		888	1.100	400	1.023				1/3 de toutes les dîmes.
St - Sylvestre de Cormailles		799	840			1.800			1/3 des gr. dîmes.
St - Victor d' Epine		707	800		920				1/3 des gr. dîmes environ.
Doyenné de Moyaux									
Barville		400	680		600	2.400			
Bazoques		1.001	1.134		1.320	3.000			1/3 des gr. dîmes.
Boumainville		820	1.000	900	795	1.500			1/2 des gr. dîmes.
La chapelle - Mareng		426	465	341		1.500			1/3 des gr. dîmes.
Cuifontaine		468	522			1.800	1.980		
Gordelugle				200 env.		900	880		1/3 des gr. dîmes.
Courtonne - la - Meurdrac 1 ^{ère} p.		238	300			800	660		1/6 des gr. dîmes.
- 2 ^{ème} p.		248	300			800	880		1/6 des gr. dîmes.
Courtonne - la - Ville		719	998	853		1.800	1.980		
Courtonnel		147	300			900	660		1/3 des gr. dîmes.
Daucourt	1.200	1.320	1.440	1.240		6.000			1/2 des gr. dîmes.
Le Fauril	1.500	1.176	1.400		1.500	5.000			
Firfal		480		394	500	1.500			1/3 des gr. dîmes.
Fontaine - la - Louvet	1.500	1.170	1.179		1.167	4.000			Moins de la 1/2 des dîmes.

4	Paroisses.	1698	1728	Ch. Ecl.	1751	1760	1784		1790-91	Rectifié	Observations.	4
	Fontenelle Fumichon Glos Hermival L' Hôtellerie		632	800		974	2.200					
			1.000	1.000	704		2.400		3.080		1/2 des gr. dîmes.	
			667	1.200	1.186	920	3.600		3.960		En 1728, a perdu plus de 200 l. en 35 ans.	
			830		800		3.000		3.080		Le curé n'est pas seul décimateur.	
							400		320			
	Marolles Moyaux N.-D.-de-Livet Ouilly-la-Ribande Piercourt - 1 ^{ère} p.	1.500	1.250	1.550			1.000		1.540			
			55	58	171		600		3.960		Env. 1/3 des gr. dîmes.	
			253	300	315	500	1.000		320		Seul décimateur.	
			377	377	384		1.200				P.C. en dîmes.	
	- 2 ^{de} p.		377	415	384		1.200				P.C. en dîmes.	
	Le Pin Les Places Le Planquay St - Aubin - de - Scellon		1.214	1.356	1.500	1.500	3.500				1/3 des gr. dîmes.	
			463	500		853			3.960			
						400	2.000					
			637	825	970	600	3.000				1/9 des gr. dîmes.	
	St - Hippolyte - de - Canteloup St - Léger - d' Ouilly St - Léger - de - Glatigny St - Paul - de - Courbonne St - Pierre - de - Canteloup		429	700			1.500					
			347	347	350	480	1.200				1/2 des dîmes.	
			100	100		155	1.000				Seul décimateur.	
			356	416	395		1.000		1.200			
			430	650	441		1.800					
	St - Vincent - du - Boulay Thiberville Villers - sur - Glos		600	720	900		2.400					
			785	815		400	2.400				1/3 des gr. dîmes.	
			300	700			1.500		1.760		Pas les gr. dîmes.	
	Doyenné d' Orbec											
	Abenon Le Besmeray Bienfaite		700	800		794	3.000		3.960			
			500	520		370	1.500		1.320			
			536	700		536	2.400		1.640		En 1728, perte de 250 l. depuis 1710.	
	Capelles - les - Grands - 1 ^{ère} p. - 2 ^{de} p.			850	518		2.400				1/6 des dîmes de sa portion.	
					360		1.800					
	Cernay Corqueux - la - Campagne - 1 ^{ère} p. - 2 ^{de} p.		307	400	399		1.200		1.100		1/3 des gr. dîmes.	
			514	563			8 à 900		1.320		1/2 de la dîme.	
			549	563			8 à 900		1.320		1/2 de la dîme.	
	Chambrais La chapelle - Gauthier La chapelle Yvon La Cressonnière Familly	1.500	305	500	600		800				1/3 des gr. dîmes.	
			1.170	1.412			3.500					
			561	612	466		1.800		1.100			
			239	300	450		1.000		760			
			410	750			2.400		308			
	Ferrières - St - Hilaire		335	600			1.000				1/3 des gr. dîmes.	

5	Paroisses	1698	1728	Ch. Eccl.	1751	1760	1784		1790-91	Rectific.	Observations	5
	Friardel								1.540			
	Grandcamp		793		1.060		1.800				1/3 des grosses dîmes.	
	La Halboudière		450	750	450 à 500		2.400		2.640		1/3 des grosses dîmes.	
	Le Mesnil-Guillaume		248	328	250	430	1.200		760			
	Meulles		977	1.500		16 à 1700	5.000		4.400		1/2 de la dîme.	
	N.-D.-d'Aulnay					300	1.200					
	Orbec		729	850		800	2.000		1.320			
	Préaux		833	1.000			2.400		2.520			
	St-Aubin-de-Bonneval		510	800		env. 800					1/3 des gr. dîmes.	
	St-Aubin-du-Thenney	2.400	1.447	1.822	1.500	1.700	6.000				Casuel: 100 l.	
	St-Cyr-du-Ronceray		496	750		600	2.400		1.860			
	St-Denis-de-Mailloc		300	400		450	1.200		980			
	St-Germain-la-Campagne-1 ^{ère} p.	1.200	1.050	1.500	1.081	1.000	2.400					
	-2 ^{ème} p.		461	461	579	690	1.200					
	-3 ^{ème} p.		376	376		607	1.800					
	-4 ^{ème} p.		391	391		606	1.200					
	St-Jean-du-Thenney		557			8 à 900	2.000				Pas seul décimateur.	
	St-Julien-de-Mailloc		527	589		553	1.500		1.100			
	St-Mards-de-Fresne		734	1.100	710		2.400				L'abbé du Bec est gros décimateur. En 1751, P.C. en nature.	
	St-Martin-de-Mailloc		600	700		695	1.800		1.100			
	St-Pierre-de-Mailloc		869	869		704	2.400		1.540			
	St-Vincent-la-Rivière		166	230	286		600					
	Le Sap		722	850	1.000	980	3.000				Env. de 1/4 de toutes les dîmes.	
	Tordouet		518	650	872	858	1.200		2.740			
	La Vesprière		830	900	568		1.800		2.640		1/3 des gr. dîmes.	
	ARCHIDIACONÉ DE PONT-AUDEMER											
	Doyenné de Honfleur											
	Ableville		397	397	300	350	1.500		1.275			
	Ablon		736	811	911	800	3.000		1.790			
	Barnesville-la-Bertrand		748	866		-de 1.000	900		960			
	Le Bois-Hellain		461	480	508	460	1.500		810		1/3 des gr. dîmes.	
	Bonneville-la-Louvet		1.530	1.600	1.557	2.074	3.000		2.054		Plusieurs décimateurs.	
	Crémerville				583		1.800		1.750			
	Cricqueboeuf		499	519	321		900		1.300			
	Equainville		710	750	675	510	2.000		1.500		1/3 des gr. dîmes.	
	Equemauville		1.459	1.700	1.907	1.841	3.000		4.760			
	Fiquefleur		205	205		169	900		800			
	Fourneville		1.064	1.200		env. 1.600	3.500		4.515			
	Ganneville		1.347	1.347	1.554	1.646	3.000		3.920			
	Gonneville-sur-Honfleur		1.197	1.400		1.508	4.000		5.580			

Paroisses	1698	1728	cl. Eccl.	1751	1760	1784	1790-91	Rectific.	Observations
Herbigny		301	500		757	1.800	1.200		
Honfleur - St. Etienne et St. Catherine		599				900			
- N.-D. et St. Léonard		1.316	1.316			1.800	1.760		
La Lande				347		1.000	900		P.C.
Manneville - la - Raoult					1.450	1.500	5.000		
Pennedepie		1.045	1.400				1.900		
Quetteville		889	1.050	750	840	2.400			Vertes et menues dîmes, plus pension.
St. Benoît d'Hébertot		1.009				1.800	2.470		1/2 des gr. dîmes.
St. Léger - sur - Bonnevill		604	604	env. 610			950		Dîmes abandonnées au curé par le chapitre.
St. Martin - le - Vieil		412	430		365		1.664		
Le Theil		700	735		850	1.500	2.060		
Tontuit		329	350		500	800	790		
Vasouy		371	371	494	700	1.500	920		
Le Vieux - Bourg		214			200	500	280		
Villerville				1.060		1.800	1.500		
Doynné de Pont-Audemer									
Berville				env. 300	300	1.200	927		
Beuzeville		1.011	1.120		1.532	1.800	3.260		P.C., plus menues dîmes.
Boulleville		605	625		600	3.000	2.518		1/4 des dîmes.
Campigny - 1 ^{ère} p.		989				82.900	2.400		
- 2 ^{ème} p.		274	400			2.000	800		
Carbec		160	300						
Grestain		100	100			1.800		P.C.	Paroisses unies en 1743.
Epaignes		970	1.200		1.600	1.800	3.336		L'abbé et les religieux de Préaux sont gros décimateurs.
Fatouville		1.200	1.600		1.500	6.000	4.127		
Fortmouville		805	1.000		1.000	2.900	3.250		1/3 des gr. dîmes.
Foulbec		1.451	1.600	2.000	1.800	3.000	7.000	4.400	
Martainville - 1 ^{ère} p. et indep.		1.515	1.515		2.032	2.400	4.250		Plusieurs gros décimateurs.
N.-D. de Préaux		372	372		325	1.800	1.100		Trait de dîme en guise de P.C.
N.-D. du Val		393	405	env. 350		900	1.400		
Pont-Audemer, N.-D.					230	1.500			
St. Germain		796	950		949(?)	1.500	3.500	1.900	1/3 des gr. dîmes.
St. Ouen		722	1.000		949		1.800		Plusieurs décimateurs.
St. Maclou - la - Campagne		505	615	485			2.274		1/3 des gr. dîmes.
St. Martin - St. Firmin		751	900		900	1.800	3.253		Les religieux de Préaux sont gros décimateurs.
St. Michel - de - Préaux - 1 ^{ère} p.		274	350			1.000	1.000		Env. 1/3 des dîmes.
2 ^{ème} p.		284	310			1.000	1.000		Env. 1/3 des dîmes.
3 ^{ème} p.		279	310			1.000	1.000		Env. 1/3 des dîmes.
St. Paul - sur - Risle		324	334	399	464		875		Trait de dîme en guise de P.C.

7	Paroisses	1698	1728	Ch. Ecol.	1751	1760	1784	1790-91	Rectific.	Observations.
	St-Pierre-du-châtel		1.090	1.090	800	950	3.500	2.400		1/3 des gr. dîmes. 1/3 des gr. dîmes. 1/2 des terres en herbe. 1/4 des gr. dîmes. Plusieurs décimateurs.
	St-Siméon		420	500		506	1.000	1.000		
	St-Sulpice-de-Grainbouville		400	550	500	env. 350	2.000	1.722		
	St-Symphorien		371	458				1.200		
	Selles		993	1.000		850	1.200	1.500		
	Le Torpt		1.315	1.511		1.511	6.000	5.055		Presque seul décimateur. 1/8 de toutes les dîmes. 1/3 des gr. dîmes. Fruits, lin et laines.
	Tourville-la-Campagne		868	1.000		568	1.800	1.700		
	Toutainville		604	900	900	1.200	1.200	2.400		
	Triqueville		844	1.000		1.025	3.000	5.000	3.600	
	Vannecroq		274	300	419	488	1.200	1.200		
	Doionné de Touques									
	Les Authieux-sur-Calonne, St-Nicolas St-Pierre		126	126			1.800 1.800		1.050	
	Blangy	1.200	830			env. 1.300	2.000	2.640		1/2 des gr. dîmes. 1/3 des gr. dîmes environ.
	Bonneville-sur-Touques		769	900	769	642	1.800	2.000		
	Bouttemont				247	289	800	660		
	Le Breuil		523	600		734	1.200	1.100		
	Le Brévedent				578	550	1.500	1.320		
	Canapville (St-Sulpice)		657	722	698		1.800	850		1/2 de la dîme.
	Le Condray		873	873			1.500	1.260		
	Damboeuf		300	305	250		900	500		
	Ecarcheville		392	400	464	300	1.000	360		
	Englesqueville		469	469		600	1.000	1.200		
	Fauguemon		595	658	1.238	965	2.000	2.640		Env. 1/3 des gr. dîmes P.C. Seul décimateur? 1/3 des gr. dîmes.
	Le Faulq		317		378		P.C.	1.100		
	Fierville		673	673		62700	3.000	1.320		
	Hennequeville		311	400	421			650		
	Lamray		629	629	733		900	967		
	Manneville-la-Pipard		937			941	2.000	2.130		2/3 des gr. dîmes environ. 1/3 des gr. dîmes.
	Le Mesnil-sur-Blangy		776	870	1.080	1.100	1.500	2.100		
	Norolles		732	750	env. 430	543	1.500	1.100		
	Les Parcs-Fontaines		227	250		430	1.200	1.100		
	Rabut		427			325	1.500	965		
	St-André-d'Hébertot		625	700	env. 785		1.500	1.900		L'abbé de Joyeux al possède les gr. dîmes. 1/2 de toutes les dîmes. 1/3 des gr. dîmes.
	St-Gatien-des-Bois		1.800	1.900		2.609	8.000	6.840		
	St-Julien-sur-Calonne		729	750	1.416		1.500	1.200		
	St-Martin-aux-Chartrains		475	700		env. 540	800	820		
	St-Melaine		121	150		300	600	360		
	St-Philbert-des-champs	1.200	1.036	1.400	1.500	1.283	2.400	4.400		Plusieurs décimateurs.

8	Paroisses	1698	1728	cl. Eccl.	1751	1760	1784	1790-91	Rectific.	Observations.	
	St. Pierre-de-Touques		282	282		272	600	420		1/3 des gr. dîmes. environ 1/3 des dîmes. P.C.	
	St. Thomas-de-Touques				594	800	2.400	1.455			
	Surville		324	324				430			
	Tourville-la-Forêt		316	495	633		1.500	750			
	Trouville-sur-Mer		494	494		800	1.500	1.048			
	ARCHIDIACONÉ D'AUGE										
	Doyenné de Beaumont										
	Angerville					551	1.000	1.015			
	Angouville		300	300			P.C.	P.C.		P.C.	
	Annebault		396	450			1.800	750		1/3 des gr. dîmes.	
	Auberville		279	350	400	237		450		Seul décimateur.	
	Beaumont-en-Auge		300	300			1.000	1.040		P.C.	
	Bénerville		545	550		633	900	1.150			
	Beuzeval		914	914		ens. 900	2.000	1.800			
	Blonville		742	860		821	1.000	2.110			
	Bourgeauville					1.200	4.000	2.600			
	Bramville		670	800		700	2.400	1.050		1/3 des gr. dîmes.	
	Brucourt					ens. 400	7.800				
	La Chapelle-Hainfray		442	550			1.500	890			
	Charbec		1.098	1.400			1.500	3.970			
	Coquainvillers		377	377			P.C.			P.C.	
	Criqueville		361	400			1.000	900			
	Danestal		906	1.003	900		1.500	1.665			
	Deauville		200	230			900	800		Seul décimateur.	
	Dise		321	450	400		1.000	320		Toutes les dîmes abandonnées vers 1688 au curé en guise de P.C.	
	Douville		1.078	1.300	1.230		3.000	2.359			
	Drubec		1.097	1.097			3.000	2.000			
	Glanville		594	700	603	603	1.500	1.410			
	Gonneville-sur-Dive - 1 ^{ère} p.		729	1.000	700	700	2.400	1.635			
	- 2 ^{ème} p.		811	1.000	ens. 700	700	1.800	1.675			
	Grangues		680	850		900		1.343			
	Heuland		409	450	383		1.000	1.280			
	Périers					4.500	1.200	590			
	Pierrefitte		1.012				2.500	1.400		Presque seul décimateur.	
	Pont-à-Évêque				814		1.800				
	Reux		381	500			1.500	1.345		2/3 des gr. dîmes.	
	Roncheville			269		225	900	348			
	St-Arnault		397	450	581	637	900	655		1/2 des dîmes.	
	St-Cloud-en-Auge		304	400		347	800	1.040			

9	Paroisses	1698	1728	Ch. Eccl.	1751	1760	1784		1790-91	Rectific.	Observations.	9
	St-Etienne-la-Thillaye		362	362		env. 600	1.000		1.100		P.C.	
	St-Hymer		500	550		570	1.200		880		2 traits de dîmes en guise de P.C.	
	St-Pierre-Azif		300		429		P.C.		P.C.		P.C. - En 1751: 123 l. de fondations.	
	St-Vaast		295	350	400	456	1.000		864		1/3 des gr. dîmes.	
	Le Torquesme		940	950		1.000	2.400		2.045			
	Tourgéville					12 à 1300	2.500		2.000			
	Trouseauville		487	500	450	520	1.200		670			
	Valsemé		334	334	env. 400		1.500		910		Pas seul décimateurs.	
	Vauville		874	1.000		800	1.200		1.300			
	Villers-sur-Mer - 1 ^{re} p.		557	570	514	506					1/2 des dîmes.	
	- 2 ^{de} p.		588	600	550	506			2.080		1/2 des dîmes.	
	Doyenné de Beuvron											
	Les Authieux-sur-Carbon		266	266		255	800		412			
	Auwillars - 1 ^{re} p. et 2 ^{de} p.	1.620	1.700			2.465	6.000		4.830			
	Basseneville - 1 ^{re} p.	252	300			323						
	- 2 ^{de} p.	252	300			323			670			
	Beaufour	861	960			1.320	2.400		2.500			
	Beuvron	407	407			792	800		900		En 1728, les dîmes ont été abandonnées depuis "environ 80 ans" en guise de P.C.	
	Bonnebasq	1.550	1.550				5.000		4.000			
	Brocottes	525	700			400			430			
	Candemuche	199	203				7 à 800		894			
	Clermont	335	366				900		570			
	Carbon	383	383				900		965			
	Cresseveuille	470	600				1.800		880			
	Dogulé	904	958				2.500		1.470			
	Druval	375	400	850			1.800		1.430			
	Formentin	442	442			P.C.	P.C.				En 1728: 2 traits de dîmes en guise de P.C.; fondations et casuel: 100 l.	
	Le Fournet	351	400			310	1.200		920			
	Gerrot	372	400			591	1.000		1.000			
	Gousthanville	250	300			290	900					
	Les Groiselliers	551	619	874		894	2.400		1.590			
	Le Ham	160	249				800		292			
	Hotot	884	897				1.000					
	L'éaupartie	351	376				900		1.024			
	N.-D.-d'Estrees - 1 ^{re} p.	475	553	env. 597		362	1.000		899		1/2 de toutes les dîmes de la portion.	
	- 2 ^{de} p.	301	386			350	1.000		608		1/3 de la dîme de la portion.	
	Pantfol	447	455	487		600	900		495			
	Putot - 1 ^{re} p.	env. 200	310			328	600		260			
	- 2 ^{de} p.	253	300			328			730			

10	Paroisses	1698	1728	cl. Ecol.	1751	1760	1784		1790-91	Rectif.	Observations.	10
	Repentigny		290	300							730	
	La Roque - Baignard		425	600			1.200				1.250	
	Rumesnil		303	350		305	1.200				900	
	St-Aubin - Lébigay		401	450		300	1.500				1.330	
	St-clair - de - Basnevilles		295	300		320	600				515	
	St-Eugène		423	500		650	1.500				1.500	
	St-Gilles - de - Livet		183	200	150		800				282	
	St-Yvain		340	401			1.500				930	Dîmes abandonnées en guise de P.C.
	St-Léger - Dubosq		300	450		631	1.200				708	
	St-Samson		310	380			900				660	
	Victot		484	506	env. 575	500	900				590	En 1751, 160 l. de "nouvelles"
	Doyenné du Mesnil - Mauget											
	Ammeville				292	304	1.800					1/3 des gr. dîmes.
	Les Anthieux - Papion		372	550	441	752	1.500					En 1728, conversion des terres entraîne 100 l. de perte; en 1751, 150 l.
	Biéville - 1 ^{ère} p.		272	350		400	1.800					
	2 ^{nde} p.		272	350		400	1.000					
	Boissey		342	760	552	629	1.200					
	La Baisière		408	408			1.000				750	
	Castillon		861	900	944		1.800					1/3 des gr. dîmes.
	Cerqueux - en - Auge		195	207			900				500	
	Le Chêne		452	551	401		1.200				900	
	Couperotte		447	482			900					P.C., plus terre d'aumône
	Le Daux - Marais		310	310	310		1.000					P.C.
	Ecajeul		799	800		913	4.000					Pas seul décimateur.
	Garnetot		200	237	200		800			2.050	1.200	
	Grandchamp		350	550			1.000			750		En 1728, bénéfice diminué des 2/3; 2 granges imposables
	La Gravelle		336	366	245		900			1.050		Pas seul décimateur.
	Heurtevent		414	650	425		1.200			1.250		
	La Houblonnière		700	814			1.800				2.800	1786: déport 3650 l. à cause de l'abondance des fruits.
	Lécaude		816	879			1.800				1.100	
	Lessard		400	450	500						1.170	
	Le Mesnil - Backley		157	300	env. 347		1.200					1/3 des gr. dîmes; évalué 10 l. en 1751.
	Le Mesnil - Durand		346	500		714					1.550	
	Le Mesnil - Mauget - 1 ^{ère} p.		432	508		550	1.000					
	2 ^{de} p.		321	320		P.C.	1.000					P.C.
	Le Mesnil - Oury		160	250	227		900					Seul décimateur.
	Le Mesnil - Simon		509	653		854	1.200			1.510		Pas seul décimateur.
	Méjidon					368	4.000					En 1760, P.C.
	Mirbel		300	300	env. 380	360	600					P.C. en 1728; en 1751 1/3 des gr. dîmes en guise de P.C.

Paroisses	1698	1728	cl. Eccl.	1751	1760	1784	1790-91	Rectific.	Observations
Mittois Les Monceaux Monteille Montpingon Montwiette		311	311	330	532	1.200			1/2 de toutes les dîmes.
		502	556		594	1.200	740		
		551	551		582	1.500	980		
				500	416	1.500	1.750		
		341	550	400	803	1.800			En 1760, "à beaucoup diminué".
La Motte N.-D.-de-Fresmay N.-D.-de-Livaye Ouville-la-Bien-Tournée Querville		1.198	1.198			3.000	2.905		Prieuré-cure: terres du prieuré, plus menues dîmes.
		411	452	env. 334	485	1.800	1.050		1/3 des gr. dîmes.
		300	300			1.000	533		Petit canton de dîme.
		302	377		654	2.400			
		384	450	404	310	1.200			
Quekévillie St-Aubin-sur-Algot St-Crespin St-Georges-en-Auge St-Julien-le-Fançon		491	550	404	616	2.400			1/3 des gr. dîmes.
		390	450			1.500	1.000		1/3 des gr. dîmes.
		262	350	289	505	1.200	935		
		261	300	351	399	1.000			
		234	300		625	1.000			
St-Loup de Fribois St-Maclou-en-Auge St-Marguerite-de-Viette St-Marie-aux-Anglais St-Martin-de-Fresmay - 1 ^{ère} p.		723	1.200		674	2.000	1.450		Soul décimateur.
		90	90			900			1/2 de toutes les dîmes.
		430	500	700	840	1.800			
		253	350	306	603	1.200			
		317	370	289	429	1.000			1/2 des dîmes.
							2313		
St-Martin-des-Noyers St-Michel-de-Livet St-Pierre-des-Ifs Soquence		317	370	289	429	1.000			1/2 des dîmes.
		200	350	500	479	1.200			
		200	400	500		1.500			
		577	787			1.800	2.050		1/3 des gr. dîmes.
		237	300	de 300	281	700			Dîmes abandonnées en guise de P.C.
Le Tilleul-en-Auge Tertisambert Vieux-Pont - 1 ^{ère} p. - 2 ^{nde} p. ARCHIDIACONÉ DE GACÉ		229	237	150	183	800			
		470	470	393		1.200	2.200		
		330	330	360		1.000			P.C.
		303	330	450	515	1.200			P.C.
Doyenné de Gacé Les Authieux-du-Puits Beaufay Carnettes									
		266	400	344	250	62700	1.336		P.C. en nature. En 1728 et 1760, la réclame en espèces.
		345	345		470	1.200			Partie des dîmes en guise de P.C.
		503	700	505		2.400			
Champ-Haut La Chapelle-Montgenou Chaumont Cisay Coutmes		350	500	340		1.000			1/2 des gr. dîmes.
		198	266			22900			2/3 des gr. dîmes.
		860				1.500			
		776	1050	1010		1.500			
		336	351			1.200			1/3 des gr. dîmes.
Croisilles		630	750			1.500			1/4 des gr. dîmes. Fondations: 120 l.

12	Paroisses	1698	1728	cl. Ecl.	1751	1760	1784		1790-91	Rectific	Observations	12
	Echaumesnil		295	370		500	1.500					
	Gacé		300	300		300	800				P.C.	
	La Genevoisais		207	450	563		1.800					
	Godisson		181	300		400	900				1/3 des gr. dîmes.	
	Grandval		381	400		300	1.500					
	Lignéres		150				600					
	Mardilly		499	600		542	1.500					
	Marmouillé		479	750	400	400	1.500				1/2 des gr. dîmes.	
	Le Merlerault		720	1.000	743	1.352	1.800				Moins de la 1/2 des gr. dîmes.	
	Le Mesnil-Froger		200	300		185	900				1/2 des gr. dîmes.	
	Le Mesnil-Vicomte				200		900					
	Montmarcé		263	450		300	900					
	Nonant		899	1.000		927	3.000				Presque seul décimateur.	
	Le Noyer-Mévard				750	400	1.800					
	Orgères		678	850	569	734	1.200				1/3 des gr. dîmes.	
	Pomont		222	222			900				Seul décimateur.	
	Résenlieu		700	800		957	2.400 (1600)					
	La Roche-de-Nonant		399	500	env. 600		1.500					
	St-Aubin-de-Cisai		220	400	300	298	1.200					
	St-Evroult-de-Montfort		2.288	2.318		2.640	5.000				Presque seul décimateur.	
	St-Germain-d'Echauffour		175	500			1.200				1/2 de la dîme.	
	St-André-d'Echauffour		380		870	750	1.800				P.C. Fondation: 80 l. En 1737, accord avec les gros décimateurs.	
	St-Germain-de-Clairfeuille		604	900	597	589	1.000				Surtout menues et ventes dîmes.	
	St-Pierre-des-Loges		455	700	500	700	1.800					
	Talonney		233	500		246	900				1/2 des gr. dîmes.	
	Le Tilloul-près-Gacé				- de 100 l.	55	800					
	Touquette		277	300		env. 500	600					
	La Trinité-des-Lettiers		504	567			1.500				Toutes dîmes abandonnées en 1720 en guise de P.C.	
	Doyenné de Livarot											
	Augrainville		370	370			1.200		1.320		P.C.	
	Les Authieux-sous-Renouard		165	250		160	1.000		1.250		En 1720: 200 l.	
	Bellou		318	402	P.C.	315	1.000		1.100		le chapitre est gros décimateur.	
	Bellouet		442	800	447	430	1.800		1.760			
	La Brévière		240	300		175	1.000		1.550		2/3 des gr. dîmes.	
	La Chapelle-Haute-Grue		196	300			1.200		1.040		En 1728, bénéfice diminué de plus de 150 l. par la conversion des terres.	
	Cheffreville		653	900			1.200		1.200			
	La Croupie		305	315	345		800		660			
	Ferwaques		1.084	1.200	979	981	3.000		4.400		En 1751, a beaucoup diminué depuis 30 ans.	

13	Paroisses	1698	1728	cl. Eccl.	1751	1760	1784		1790-91	Rectife.	Observations	13
	Livros	932	1.400				2.000		3.620			
	Livarot	539	750	655			3.000		1.760		1/3 des gr. dîmes.	
	Le Mesnil - Endes	671	1.000			845	1.800		1.636			
	Le Mesnil - Germain - 1 ^{ère} p.	293	350				1.200		1.100		1/2 des dîmes.	
	- 2 ^{de} p.	301	350				1.200		1.100		1/2 des dîmes.	
	Le Mesnil - Imbert	300	400			599	1.200					
	Les Montiers - Hault	600	1.000				1.500		2.640			
	N. - D. - de - Courson	323	323	351			900		1.100		P. C.	
	Pontalery	208	300			291	1.200		760			
	Prêtrévillè	1.024	1.300			1.614	4.000		3.960			
	St - Aubin - sur - Aquainville	219	300			332	1.000		1.320			
	St - Bazile	182	200			160	1.200		1.260	700	Seul décimateur.	
	St - Foy - de - Montgomery	371	450				1.200		1.620	1050		
	St - Germain - de - Montgomery	630	850			515	1.500		1.600		Environ 1/2 des dîmes.	
	St - Jean - de - Livet	219	300	314			900		880			
	St - Marguerite - des - Loges	630	1.000			768	2.000		2.200			
	St - Ouen - le - Hault	400	700			381	2.000		2.200			
	St - Pierre - de - Courson	463	650	630			2.500		2.700			
	Tonnencourt	env. 171	300			275	800		760			
	Doyenné de Montreuil											
	Bocquencé	374	435	466		730	1.800				1/3 des gr. dîmes.	
	Le Donet - Arthus	361	361	358			1.200				Toutes les dîmes abandonnées en guise de P. C. contre une pension de 15 l.	
	Les Esarts	363	408			420	900				1/2 des gr. dîmes.	
	La Falletière	410	600				2.000		600		1/2 des gr. dîmes.	
	La Gaulafrière	982	1.300				3.600				P. C. Fondations: 84 l.	
	Heugon	384	384				1.800				Toutes dîmes abandonnées en guise de P. C.	
	Le Mesnil - Roussel	200	220			394	1.800				1/6 des gr. dîmes.	
	Mommai - 1 ^{ère} p.	412	450			602	1.200					
	- 2 ^{de} p.	415	492				1.200				1/6 des gr. dîmes.	
	Montreuil - 1 ^{ère} p.	407	500			805	3.000				1/3 des gr. dîmes.	
	- 2 ^{de} p.	381	500			775	3.000				1/3 des gr. dîmes.	
	N. - D. - du - Hamel	695	850				3.000				Env. 1/2 des dîmes.	
	N. - D. - des - Prés	334	360			398	2.400					
	Réville	426	450			550	1.200				Env. 1/3 des dîmes.	
	St - Aquilin - d'Angersans	394	500			513	2.000				1/2 des gr. dîmes.	
	St - Denis - d'Angersans	300	424			435	2.800					
	St - Germain - d'Aulnay	680	775			950	2.500				Pas seul décimateur.	
	St - Laurent - des - Grès	469	469			429	900				1/3 des dîmes.	
	St - Laurent - du - Tencement	315	315			env. 500	900					

Paroisses	1698	1728	Ch. Ecol.	1751	1760	1784		1790-91	Rectific.	Observations
St. Nicolas - des - Lettiers Le Sap - André Termant Vermeuses Villers - en - Ouche		415	500	510	555	1.500				1/2 des gr. dîmes. 1/3 des gr. dîmes. Toutes les dîmes abandonnées en guise de P.C. contre 50 l. de pension. 1/4 des gr. dîmes. P.C. Fondations : 76 l.
Doyenné de Vinantiers Les Atelles Aubry - le - Panthou		300	617		230 env. 300	800 2.400				
Avermes - 1 ^{ère} p. - 2 ^{ème} p. - 3 ^{ème} p. Le Bois - Renault Camembert		370	469	360	400	1.200				1/2 des gr. dîmes. 1/3 des gr. dîmes.
Canapville (St. Aubin) Les Champeaux Crouettes La Fresnaye - Fayel Guerquesalles		463	800	632		1.800				1/3 des gr. dîmes. Verolages au P.C., au choix.
Le Mesnil - Gonfrey Le Mesnil - Hubert Neuville - sur - Touques Orville Pont - de - Vie		450	600		4800 env. 300	1.800 1.500				1/3 de la dîme 1/2 des gr. dîmes Dîmes abandonnées en guise de P.C. - Conversion des terres.
Le Renouard Roinville St. Cyr - d'Estancourt St. Georges - de - Pontchardon St. Martin - de - Pontchardon		959	971		env. 985	2.500				1/2 des gr. dîmes. En 1751, le revenu est diminué de plus de 20 l. depuis 1728 1/3 des gr. dîmes.
St. Pierre - la - Rivière Le Sap - Mesle Ticheville Vinantiers		853	1.000	300	420	2.400 1.200 1.000 1.500				1/3 des gr. dîmes. 1/3 des gr. dîmes. 1/3 des gr. dîmes.

REQUETE DU CURE DE SAINT-GERMAIN DE LISIEUX.

A.D. Cos. G Fonds de Saint-Germain de Lisieux, art. 8.

"Requête de Michel Parau, curé de Saint-Germain de Lisieux aux commissaires nommés par le roi par les Arrêts du Conseil des 3 février et 20 septembre 1748.

21 juillet 1749.

Suplie humblement Michel Parau, prestre, curé de Saint-Germain de la ville de Lisieux et vous remontre que, étant curé des Authieux, il fut pourvû du bénéfice de Saint-Germain sur la fin d'octobre 1739. Il fut reçu avec joye de son clergé qui luy en fit dans plusieurs rencontres des complimens réitérés.

Après unze mois de l'année d'option, le suppliant interrogé dans une visite d'un de Messieurs ses prestres quand il feroit la démission de sa cure des Authieux, luy répondit que plus il réfléchissoit, plus il sentoit de penchant à retourner dans son premier bénéfice, que le fardeau de Saint-Germain luy paroissoit trop pesant, qu'il y avoit trop de différens carractères, que son prédécesseur, personne d'un mérite accompli, y avoit essayé bien des peines et qu'au milieu des contradictions de son clergé, il avoit dit à ses amis que ses prestres seroient la cause de sa mort, qu'en effet l'évènement vérifia son pressentiment puisque peu de tems après il mourut à Orbec sous les yeux de Messieurs ses juges, où il étoit à la poursuite d'un procès contre un ou plusieurs de Messieurs ses prestres, enfin le suppliant ajouta que son party étoit pris et qu'il quitteroit Saint-Germain !

Le sieur prestre luy en marqua sa peine, luy fit bien des prières pour détourner cette résolution, il se retira, en avertit Messieurs ses confrères qui, au nombre de treize ou quatorze, s'assemblèrent trois ou quatre heures après, vinrent trouver le suppliant, et le prièrent instamment de ne leur pas donner ce chagrin. La conversation fut longue et les instances fortes

de la part de Messieurs les prestres, qui, n'ayant pu le déterminer, luy dirent en prennant congé de luy qu'ils étoient en petit nombre, et que demain ils se rassembleroient tous et vi-
30 endroient en corps. Cela fut exécuté. Monsieur Davy, le plus ancien, âgé d'environ 73 ans, étoit à leur tête, qui, faisant son entrée, adressa au sieur curé ces parolles: "Cur nos, pater, deseris, aut cui nos desolatos relinquis ?"

Depuis le moment de leur entrée jusqu'à une grande messe à dire ce jour-là à neuf heures, le tems se passa en sollicitations pressantes de la part de Messieurs les prestres au nombre de 22 ou 23. La cloche sonnante pour la messe, le curé leur dit qu'il étoit tems de se rendre au choeur; un d'eux reprit à l'instant qu'il n'y auroit de messe aujourd'huy chantée, et qu'
40 ils ne quitteroient pas qu'ils n'eussent obtenu leur demande; un autre luy dit: "Vous craignez, Monsieur, que la division ne s'élève parmy nous: commandez, et vous serez obéy". A quoy le suppliant répondit que jamais il ne leur commanderait, mais qu'il les prierait toujours. Enfin il acquiesça à leurs empressemens, et l'année suivante se passa dans une union parfaite.

Cette paix si précieuse fut troublée par le refus que fit le curé de signer une requeste qu'ils vouloient présenter à Monseigneur l'Evesque de Lisieux pour augmenter l'honoraire des inhumations (1741). Sur cette proposition, le curé leur conseil-
50 la de n'en rien faire, qu'ils en auroient du déshonneur, que, vû la cottisation des pauvres établie, ou qu'on ne répondroit (à) leur requeste, ou qu'on les fixeroit à l'ancien usage, qu'il y avoit 25 ou 30 inhumations dont, vû les tems malheureux, on ne pouvoit percevoir les droits; or, comment, ajouta-t'il, pouvoir en exiger le double ? Enfin que, si le suppliant étoit susceptible d'interest, que cela le flatteroit plus que tout autre, puisque son revenu en seroit considérablement grossy, mais qu'il donneroit une mauvaise impression à ses parroissiens qui infailliblement le taxeroient de vûe intéressée !

60 Ce refus indisposa Messteurs les prestres contre le suppliant au point que, le 25 9bre 1742, ils formèrent par un exploit opposition à une assemblée qu'il tenoit chez luy avec les frères du Très St Sacrement, et, le 27 dudit mois, autre exploit de leur

part portant deffences audit curé d'admettre aux délibérations de la ditte confrairie autres personnes que les sieurs Pateley et Campion, que les sieurs pretres avoient nommée députés dans une assemblée tenue par eux le 20 dudit mois contre la prière du curé qui en avoit fixé l'heure au lendemain issue de la haute messe sur la demande du sieur Adam, qui indépendamment avertit pendant les Complies le curé et les prêtres de se trouver à la ditte assemblée qu'ils tinrent contre la raison que leur allé-
70 gua le suppliant que la chose n'étant point provisoire, et son ministère l'apelant indispensablement et sans délai, il la tien- droit le lendemain issue de la haute messe. En effet il se pré- senta, l'acte fut fait et les prestres, au lieu de nommer des dé- putés, signèrent en ces termes, les uns: Je proteste de nullité du présent acte, les autres: J'oppose au présent acte et enfin: Je déclare nul le présent acte. Les autres délibérants s'étant portez à nommer pour députés les sieurs Huet et Deschamps, les
80 sieurs prestres donnèrent le 27 9^{bre} audit curé un exploit por- tant deffense à luy et à son vicaire d'admettre aux délibérations les sieurs Huet et Deschamps. Sur ces exploits et la requête qui les suivit, intervint sentence au Siège d'Orbec le 16 jan- vier 1743 qui condamne avec dépens les sieurs Morin, Adam, Lefeb- vre, du Breuil, Mauris, Guirard, Mignot et Marais, prestres.

Ledit jour, autre sentence dudit Siège contre lesd. sieurs prestres obtenue avec condamnation de dépens par le sieur Morel procureur de la ditte Confrairie sur lesdits exploits d'oppo- sition et de deffence.

90 Ledit jour, autre condamnation avec dépens par sentence rendue audit Siège d'Orbec contre le sieur Guirard, prestre, pour s'es- tre servy pour ses basses messes de la chasuble destinée à l'of- fice parroissial aux jours solennels contre la prière et deffense verballe du curé et députés.

Le 2 X^{bre} 1744, autre sentence d'Orbec avec dépens qui déboute le sieur Mignot, prestre, de son action intentée audit curé ten- dante à luy oter une cave qu'il tient à loyer de la fabrique.

Le 21 mars 1743, autre sentence avec dépens obtenue par ledit curé qui déboute le sieur Panthou poursuivant toujours le su-
100 pliant quoyqu'il eût déferé à la sommation pour nommer des dé-

REQUETE DU CURE DE SAINT-GERMAIN DE LISIEUX

putez contre l'ancien usage.

Le 1^o may 1745, autre sentence de l'officialité de Lisieux obtenue contre les sieurs Lefebvre, Pattleley, Mauris et Marais, prestres, pouvoir donné l'heure et le jour des services extraordinaires qui se font en l'église de St Germain et avoir, à ce moyen, privé le curé de son droit d'assistance, avec injonction en conséquence de ne s'adresser à l'avenir qu'audit curé pour l'heure et le jour desdits services.

110 Le 20 juillet 1743, ordonnance de Monseigneur l'Evesque de Lisieux qui condamne les sieurs Guirard et Campion, prestres, sur la requeste qu'ils luy avoient présentée contre le suppliant le six dudit mois, tendante à être relevés de leur perte pour avoir refusé audit curé les honneurs du choeur et surtout le baiser du livre du Saint-Evangille avant les Chapiers. Quoique par cette ordonnance ils ne soient point relevés de leur perte, le curé cependant eût pour eux cette indulgence.

120 Tous ces actes authentiques et émanés de différens tribunaux n'ont point contenu les S^{rs} prestres dans leur devoir, et pendant que par ces divers procès on agitoit le suppliant, il ne se départoit point des voyes de douceur, croyant qu'elles seroient un moyen efficace pour réunir les esprits; il les mettoit donc en usage, et intéressoit sans cesse plusieurs personnes qui faisoient différentes démarches pour extirper toutes les semences de division. Il en supplia surtout Monsieur l'abbé des Alleurs, vicaire général de Monseigneur l'Evesque de Lisieux qui en parla plusieurs en particulier, et qui les vit même tous dans une 130 assemblée dans la sacristie où le suppliant le pria d'entrer. La douceur avec laquelle il leur parla ne produisit pas l'effet qu'il en attendoit; il y ajouta des expressions plus fortes, mais le tout fut sans aucun succès.

Quelques tems après, pareilles remontrances furent faites par Monsieur l'abbé Le Chapelain, autre grand-vicaire, à trois desdits sieurs prestres. Le suppliant, en signe d'oubly de tout le passé, profita de l'occasion et les invita à souper, et, vu le refus qu'ils en firent, il pria Monsieur l'abbé Le Chapelain de les y engager, en attendant un repas que le suppliant donneroit à tout son clergé réuni, à la teste duquel il auroit l'honneur d'inviter ledit sieur grand-vicaire. Cette proposition fut r

140 fusée. Enfin le dit curé a employé la médiation de plusieurs personnes de considération, mais toutes ses prières et ses démarches ont esté infructueuses.

Non seulement ils persistèrent dans leurs mêmes sentimens d'éloignement pour leur curé, mais encore ils s'indisposèrent contre le sieur Mignot, leur confrère, qui, ayant été nommé peinteur, tint plus exactement la main à l'exécution des réglemens et à l'assiduité aux offices. Cette exactitude les gesnant trop, ils présentèrent contre luy une requeste à Monseigneur l'Evesque de Lisieux pour être relevés de leurs pertes; on taira icy les reproches qu'il leur fit après avoir entendu leurs réponses; ensuite de quoy le 10 7^{bre} 1746, il donna son ordonnance 150 qui renouvelle et explique les anciennes et leur enjoint de les exécuter selon leur forme et teneur sous les peines y portées.

On auroit icy lieu de penser que les remontrances vives de Monseigneur l'Evesque de Lisieux avec l'Ordonnance qui les suivit auroient dû contenir le clergé dans son devoir et le porter à l'édification du public; mais il s'en écarta bien sensiblement en plusieurs points et surtout à l'occasion de trois cents basses messes pour feu Monsieur Lallier qu'on demanda pour la commodité publique être dites de demy-heure en demie-heure. Les 160 sieurs prestres s'en chargèrent, mais ils les célébroient confusément, suivant leur ordinaire. Sur les plaintes qu'on en fit, ils en interrompirent la célébration. On pria Messieurs les officiers de la cathédralle de les acquitter. Ils y satisfirent sous les yeux de Messieurs les prestres qui le trouvant mauvais demandèrent à les dire. On y consentit sous la première condition; on leur proposa même de se pointer et de choisir chacun leur demie heure; ils se retirèrent. Un d'eux dit après qu'on en dressât un point, qu'il le leur porterait et qu'il les y engagerait, mais il n'y put réussir puisque le lendemain ils n'acquittèrent point 170 ces messes. La famille en porta ses plaintes à Monseigneur l'Evesque de Lisieux qui manda le suppliant pour luy en faire connoistre le sujet; sur sa réponse que les sieurs prestres ne vouloient point s'assujétir ainsy, et qu'ils entendoient être libres de dire leurs messes à leur commodité, il luy ordonna d'interroger sur cela les sieurs prestres en présence d'une personne qui

REQUETE DU CURE DE SAINT-GERMAIN DE LISIEUX

avec luy constateroit leur réponse. Cela fut exécuté le même jour, et Monseigneur l'Evesque de Lisieux ordonna qu'on fit dire les messes par Messieurs les officiers de la cathédrale et les Révérends Pères Capucins.

180 Le murmure en fut d'autant plus grand que le public est peu édifié que, vû le nombre des prestres de la paroisse, on ne dit point de messe, ou du moins très rarement, depuis neuf heures jusqu'à onze. C'est s'écarter bien sensiblement du bon exemple que leur ont donné leurs anciens dont la mémoire est encore toute récente, par leur attachement à contribuer à la dévotion des peuples, leur procurant la facilité d'entendre la messe à tout quart d'heure, par l'attention qu'ils avoient à se succéder au Saint Autel sans aucune interruption.

Ils firent pareil refus de dire tous les jours à dix heures et à dix heures et demie deux basses messes pour feu Madame Duclos Hauvel; cette heure avoit esté choisie par la famille pour la commodité des fidelles qui se plaignent continuellement de ce qu'on n'en dit point à ces heures. Les sieurs prestres n'ayant point voulu condescendre à la prière du curé et de la famille, il fut obligé de son consentement de distribuer à différents prestres de la campagne la somme de trois cents livres qu'on luy avoit mise aux mains pour lesdittes messes.

Cette même ordonnance portoit encore plusieurs autres points de discipline auxquels le pointeur tenoit la main suivant l'ordre qui luy en avoit été donné, mais son attention trop gênante pour Messieurs ses confrères leur fit former le dessein de le destituer, d'où vint le procès qui subsiste encore. Ils luy substituèrent le sieur Guirard dont l'indulgence fut la cause de l'inobservance des réglemens. Elle fut même à un tel point que le suppliant fut contraint de présenter sa requête à Monseigneur l'Evesque de Lisieux, expositive que, le 22 7^{bre} dernier, les sieurs prestres, contre le Rit du diocèse, avoient changé l'office de Saint-Mathieu apostre en celui du Dimanche, contre l'esprit de la fondation, qu'ils l'avoient psalmodiée en partie
210 au lieu de le chanter, malgré la prière redoublée du suppliant, que ledit office quoyque inscrit sur le cartel des fondations de la semaine y avoit esté biffé, et ainsy de plusieurs autres

sujets de plaintes tacitement avouez et sur lesquels vint l'ordonnance du 5 X^{bre} 1748.

Tous les ans, le dimanche de la Passion, on recommande au prône aux pères et mères d'envoyer leurs enfants au dessous de l'âge de communier le mardi et le mercredi suivant pour entendre leur confession, et le mardi de la Semaine Sainte tous ceux qui doi-
220 vent faire leur Première communion. Anciennement cet avertissement fait au prône suffisoit, tous les confesseurs se présentoient et entendoient ces enfants. Monsieur Le Bas, prédécesseur du suppliant, outre cet avertissement, mettoit dans la sacristie un billet pour rapeler la mémoire de Messieurs les Confesseurs. A ce billet, le curé suppliant, dès son entrée, a ajouté la prière de vive voix à Messieurs les prestres. Pendant quatre ans, ils ont rempli ce devoir, mais depuis ils s'en sont dispensés; ou, s'ils confessent ces enfants, ce n'est qu'un très petit nombre. L'année dernière la plus part ne parurent point au confessionnal. Voyant
230 donc que sa prière étoit inutile, il se contenta de mettre un billet dans la sacristie. Les sieurs prestres, en le lisant, dirent qu'ils ne se prioient point par billets, en sorte que le curé, son vicaire et Monsieur Coppie furent obligés à eux trois d'entendre au moins quatre cents enfants.

Le suppliant, prévoyant que Messieurs les prestres n'auroient pas plus de zèle pendant la Pasque, en porta ses plaintes à Monseigneur l'Evesque de Lisieux, et en conséquence Monsieur l'abbé de Cheylus, l'un de ses vicaires généraux, le Vendredy Saint, après l'office des Ténèbres, étant venu à la sacristie de Saint-
240 Germain, y fit assembler les sieurs prestres de sa part, leur marqua son mécontentement et leur donna des ordres précis pour la suite, même avec les termes d'user de rigueur à leur égard faute d'obéissance. Cette démarche n'eut pas un grand succès, Messieurs les prestres ne se gênèrent pas beaucoup au confessionnal.

C'est ainsy qu'ils en ont encore agy cette année pour la confession pascalle des enfants. Le peu qu'ils en ont entendu ne méritte pas qu'on en parle, ce qui fait continuellement murmurer les pères et mères et plusieurs autres personnes qui viennent, les jours marqués, amener leurs enfants pour leur confession et
250 qui, sur huit confesseurs, n'en trouvent ordinairement que trois pour entendre une multitude d'enfants.

Messieurs les prestres ne prétexteront pas qu'ils ignorent les règlemens. Ils ont en main l'arrest de 1662 et surtout les Ordonnances de Monseigneur l'Evesque de Lizieux depuis 1740 jusqu'en 1748 qui portent en termes formels qu' "ils seront "obligés de s'employer aux fonctions ecclésiastiques, instructions et cathéchismes aux enfants, administration des Sacre-
 260 "mens soit de Pénitence ou autres, suivant l'ordre qui leur en "sera donné par le curé, auquel ils porteront honneur, respect "et obéissance, assistant au choeur en habit décent à l'office "canonial, processions et autres actions publiques, pour faire "les services auxquels ils sont tenus, ne pouvant s'absenter "sans cause légitime reques par le curé, ou son vicaire en son "absence, parce que lesdits prestres qui manqueront à leur de- "voir, seront vicieux ou scandaleux, seront par ledit curé pri- "vés de leur habitude par provision, célébreront leur messe suc- "cessivement en sorte qu'il y en oit toujours, étant dites de "demie-heure en demie-heure, rendant au curé raison des messes "qu'ils célébreront à peine de suspense " etc.

270 Après les voyes de douceur, de remontrances et de plaintes dont a usé ledit curé, contre la teneur desdits arrests, règle- mens et ordonnances Messieurs les prestres refusent de faire le catéchisme parce que le curé ne pourvoit pas à leur seureté, en leur donnant une commission spéciale et par écrit, et qu'il ne leur fournit pas un catalogue contenant la qualité et le nombre des enfants qu'il veut commettre à leur instruction.

Ils refusent de même de faire les prones, instructions et annonces à la prière du curé, d'administrer les Sacremens même dans des cas pressants le supliant et son vicaire étant indis-
 280 posés, de dire leurs basses messes dans des tems marqués, de la dire de demie heure en demie heure pour la commodité publique; ils se dispensent des matines parce qu'ils ont la messe d'onze heures et demie à acquitter; on refuse de donner au curé les ornemens dont il a besoin pour son office parroissial; s'il demande la clef de l'armoire pour les prendre luy-même, on luy répond qu'on a des deffenses en sorte que, quoyque la cloche soit cessée, le peuple assemblé et que le supliant soit revêtu de son aube, il est obligé de se dépouiller et d'aller chercher Mon-

290 sieur l'official du diocèse pour se les faire délivrer, de là le retardement de l'office, le murmure des peuples, pour ne pas dire le scandalle qui en résulte. Ils refusent de déposer leurs messes à la sacristie pour les pointer et célébrer successivement, de se distribuer dans chaque dizaine des Confrères du Très Saint Sacrement suivant l'ancien usage pour à leur tête assister à l'administration du Saint Viatique, d'entendre la confession des malades qui les demandent, celle des enfants au tems de Pasques, et celles de leurs anciens pénitents qu'ils renvoyent au curé ou à son vicaire. Si les sieurs prestres se trouvent indisposés et ne peuvent assister à l'office, ils refusent d'en
300 faire avertir le suppliant, ils se contentent de le faire savoir au pointeur pour n'estre point mis en perte. Ils vont en campagne toutes (les) fois qu'il leur plaist et pour tel tems que bon leur semble, sans en vouloir demander la permission au curé, non plus que l'usage de la viande dans le Caresme, soit pour eux, soit pour leurs servantes ou autres jeunes pensionnaires, fondé qu'ils sont sur ce principe que le curé n'a nulle qualité parmy eux que celle de Primus inter pares.

Se dispensants ainsy de ces devoirs, on a encore quelquefois affecté de rester longtems dans la sacristie en conversation,
310 après la cloche sonnée, en sorte que le curé étant seul au chœur a esté obligé de le quitter pour leur aller demander s'ils vouloient y venir, et qu'il alloit commencer Deus in adjutorium. On y passe une partie de l'office, on s'y retire pendant le prosne. On fait quitter les jeunes ecclésiastiques qui sont occupés à faire le catéchisme pour les mener avec soy. Si le curé visite les enfants qu'on instruit et entre dans la chapelle où se fait le catéchisme, celui qui est chargé de ce soin sort avec précipitation, ne revient point et laisse l'instruction à faire au curé. Les sieurs prestres pour la pluspart
320 ne se font point donner de pouvoirs pour confesser puisque parmy eux il y en a neuf qui n'en sont point revêtus et qui devroient tous être approuvés aux termes des Arrests de 1662 et 1667. Ce petit nombre de confesseurs surprend, d'autant plus qu'il y a dans la paroisse dix-huit prêtres qui ont leurs hono- raires fixés à cette condition et desquels il n'y en a que

sept en état de travailler; les autres négligent de se faire approuver et ne rendent par conséquent aucun service à la paroisse.

330 Les sieurs prestres, contre ce qui leur est enjoint par les réglemens d'assister au chœur en habit décent, y paroissent avec une redingotte sous leur surplis. On demande au curé, avant la leçon qu'on doit chanter à l'office solemnel des Matines les dimanches de la Passion et des Rameaux, la bénédiction en termes inconnus et inintelligibles par dérision, mépris et scandale. Si le curé, après avoir commencé l'office des Matines le jour de Pasque, quitte le chœur pour aller au confessionnal, le plus ancien des prestres qui préside en son absence refuse de continuer l'office, y fait une interruption, disant qu'il n'est pas le curé et qu'il vienne faire son office.

340 Les sieurs prestres se servent des aubes, amicts, ceintures, corporaux, cartes et missels de la fabrique, contre la deffence de l'Arrest de 1662. On garde chez soy un calice du trésor pour dire à sa commodité, quelque fois de très grand matin et avant l'heure du Statut, sa basse messe, dans un oratoire particulier, le tout de son propre mouvement et sans permission. On fait fournir au trésor le pain, le vin, les ornemens et quelques fois même les cierges pour les offices de la Confrairie de Saint-Mathurin, qui, ayant ses revenus séparéz, devroit pourvoir à ses besoins particuliers et remplir ses charges. On s'oppose que les
350 droits de placet ou d'annonce soient payéz au curé par le trésorier, quoyque de tous tems perçus par ses prédécesseurs sans aucune opposition, quoyqu'authoriséz par les plus anciens contracts des fondations, orbitaires, comptes les plus reculéz des trésoriers et par l'ordonnance de réduction du 20 may 1740. On réunit quelquefois deux offices pour toucher un plus gros honoraire. On se sert de la chasuble destinée et propre à l'office parroissial au jour des dimanches privilégiéz, pour dire une basse messe de dévotion ou fondation. On célèbre sa basse messe même de dévotion dans le tems des offices fondéz et chantéz
360 auxquels on est obligé d'assister puisqu'on en touche l'honneur.

Vu tant de dérangement et de désobéissance auquel par l'or-

REQUETE DU CURE DE SAINT-GERMAIN DE LISIEUX

donnance de réduction de 1740, il y a peine de suspense comminatoire, le suppliant auroit pu se servir du droit que luy donne l'Arrest de 1662, les priver par provision de leurs habitudes. Il n'a point usé de cette rigueur, croyant que son indulgence leur feroit envisager leur tort et interrompait le cours de tant d'abus qui subsistent depuis environ huit ans. Ses remontrances, ses prières et ses plaintes ont esté inutiles. On n'a
 370 pas même différé(sic) à l'autorité des supérieurs et des juges et les ordonnances de Monseigneur l'Evesque de Lisieux restent sans exécution, pour ne pas dire dans le mépris. D'où s'ensuit le scandalle qui fait regretter ces tems heureux et si peu éloignés où la paroisse de Saint-Germain étoit desservie par quarante-cinq prestres, qui, animés du même esprit, s'occupaient de leur ministère, travailloient avec zèle au salut des âmes et édifioient toute la ville par la bonne odeur qu'ils répandoient, l'édification qu'ils donnoient, la subordination qu'ils gardoient et la paix qu'ils entretenoient avec leur chef.

380 Ces tems sont malheureusement changés et, les différents règlemens qui ont esté faits n'ayant pu contenir le clergé de Saint-main dans son devoir, le suppliant a esté obligé d'avoir recours à l'autorité suprême de sa Majesté qui a bien voulu luy accorder les susdits arrests.

A ces causes, il vous plaise, Nos Seigneurs (.....) accorder mandement au suppliant pour approcher devant vous les sieurs Seney, Morin, Adam, Dubreuil, Mauris, Pateley, Coppie, Bertot, Campion, Mignot, Guirard, Marais, Le Rat, Courtois, Pinchon et Le Lion, tous prestres de la paroisse de Saint-Germain et faisant ensemble
 390 la communauté des prestres habitués en lad. église (.....pour obtenir le rétablissement de la discipline, et entre autres:) que tous les services divins, accoutumés être faits dans laditte église de Saint-Germain au nom et aux frais de la Charité, des Confrairies et des Corps de Métier, seront faits et célébrés, ainsy que toutes les messes hautes ordinaires et extraordinaires, pour cause de fondation ou autrement, par le curé, ses vicaires et son clerc par préférence à tous les autres prestres, du nombre desquels les prévosts, échevins et frères de la Charité ne pourront choisir aucun pour chapelain que de l'agrément du-

REQUETE DU CURE DE SAINT-GERMAIN DE LISIEUX

400 dit curé, dans tous lesquels services, outre sa grande messe, il luy sera payé double distribution, soit qu'il soit présent ou non auxdits offices et messes qui seront alors dites par son vicaire, auxquels cependant ledit curé assistera autant que faire le pourra et qu'il ne sera point occupé pour le bien et le bon ordre de sa paroisse sans qu'il puisse être obligé de rendre compte des raisons de son absence qu'à Monseigneur l'Evêque de Lisieux....., que le pointeur mettra en perte les sieurs prestres suivant l'ordre du curé et que, pour rétablir l'ancien usage aboly depuis environ sept ans, les pertes et absences se-

410 ront marquées sur le revers du point de chaque semaine après chaque office, et qu'à la lecture qui s'en fait tous les samedis après les vespres il y sera fait tous et tels changemens qui seront jugés à propos par le curé, vicaire ou autre président du chœur (.....), qu'ils n'entreront dans la sacristie que pour la célébration de leur basse messe ou s'habiller pour faire office aux hautes et, le soir, issue de l'office du Salve pour y voir le point du lendemain, qu'ils ne pourront y déposer leur surplis et camail, ny y rester pendant le Te Deum, Credo, l'hymne et Magnificat, pendant les Complies, le prosne, la bénédiction du

420 sel et de l'eau, au lieu d'estre au chœur où souvent le curé n'a pour luy répondre que les enfants de chœur, des laïques et quelques prestres, les autres se dispensant de cet office, et qu'il sera enjoint au diacre et sousdiacre d'estre habillés à tems pour la procession à laquelle l'un ou l'autre a manqué dans bien et différents jours (.....).

Déclare au surplus le suppliant qu'il n'a aucun sujet de se plaindre des sieurs Seney et Coppie dont la conduite a toujours été égale et qui ont toujours remply leur ministère avec un zèle ardent et une édification singulière qui leur a attiré une

430 approbation générale, non plus que du sieur Le Lion qui, n'étant habitué que depuis viron six mois, n'a point eü part aux abus qui se sont glisséz et s'est occupé de son ministère en conformité des fonctions et des soins dont il a esté chargé, en sorte que le suppliant ne demande mandement pour les approcher que parce qu'ils sont membres de la Communauté des prestres de Saint-Germain et afin que les réglemens qui seront faits leurs soient

communs et à leurs successeurs en leurs habitudes....

SIGNE: M. Parau Bollogne

VU par nous la présente requête signée Parau curé de S^t Germain et Bologne procureur, avons ordonnés que lad. requête sera communiquée aux S^{rs} prestres de la paroisse S^t Germain de Lisieux pour par eux y répondre dans un mois (.....).

A Rouen, le 21 Juillet 1749

SIGNE: J. Pigou Le Boullenger
Lorrier à Amfréville

PIECES JUSTIFICATIVES.

VII

ABUS A REFORMER A SAINT-GERMAIN DE LISIEUX.

A.D. Cos, G Fonds de Saint-Germain de Lisieux, art. 8. --- Pièce postérieure à juillet 1761 .

Abus à réformer et postérieurs à l'Arrêt du Conseil de 1756.

Les offices divins et les cérémonies de l'Eglise se font avec une indécence que tout le public remarque.

Aux matines, dans les jours où il doit y avoir quatre chapiers pour chanter l'invitatoire, il n'y en a que deux, quelques fois il n'y en a qu'un. Le second vient après plusieurs versets chantés. L'invitatoire a même plusieurs fois été chanté sans aucune chape. On ne les a prises au premier pseume que parce que le sacristain les apportoit successivement à ceux qui se trouvoient assis sur la banque; des offices entiers des matines et
10 des laudes ont été chantés sans chapes; le curé seul en prenoit une pour le capitule.

La procession avant la grande messe les dimanches se fait souvent sans diacre ou soudiacre; quelques fois l'un et l'autre ont manqué... Il est arrivé un jour que, le célébrant attendant le soudiacre, les prêtres, ne voulant attendre, partirent et firent la moitié du tour de la procession sans célébrant, diacre et soudiacre...

Sans quitter sa séance sur la banque, un chapier se tourne au choeur et dit tout haut : "Mr. Untel, à vous l'antienne". On
20 est venu un jour dire à un prêtre: "Mr., êtes-vous d'humeur à élever une antienne ?" et ensuite on lui en donne le ton...

Des messes de fondation sont retardées faute de diacre ou soudiacre. Le curé envoie prier quelqu'un au choeur : on refuse.

Longtems après la cloche cessée, le curé, le vicaire attendent le clergé; personne ne se présente; ils chantent seuls le Venite; deux chapiers au lieu de 4 parurent vers le milieu.

Sur 18 prêtres, assez souvent il n'y en a que cinq ou six au Venite, exultemus. Les autres viennent à la file; jamais le nombre n'est complet, ou du moins très rarement.

30 Pendant les vêpres des dimanches, on récite matines pour le lendemain; pour cela quelques fois on quitte le chœur et on se retire dans la sacristie. Cet office récité, le lendemain on n'assiste aux matines et aux laudes que par intervalles. On chante quelques versets qu'on sait par chœur, on n'a pas même de bréviaire.

En conformité de l'Arrêt du Conseil, le curé a prié les prêtres d'en marquer deux d'entr'eux pour l'administration des Sacrements chaque semaine. Vu leur refus, il les a inscrits sur la feuille du point; et autant de fois on a biffé les noms, ou
40 collé un papier dessus; on y a ajouté une fois une expression d'écolier d'une écriture déguisée.

Les basses messes de dévotion doivent être dites successivement et au moins de demi-heure en demi-heure suivant les ordonnances et arrêts. Jamais les prêtres n'y ont déféré. Feu M. de Brancas dit au curé de retirer les calices; il en donna connoissance aux prêtres. Ils méprisèrent cet avertissement. Un trésorier les ayant fait enfermer et n'en ayant laissé que deux à leur liberté, ils allèrent dire leurs basses messes contre la défense de l'arrêt... ailleurs

50 Les premières messes de fondation pendant neuf mois de l'année sont retardées d'une demi-heure. Elles l'ont été même quelques fois d'une heure en hyver, n'étant commencées qu'à 6 heures et demie et même à sept heures. De là il arrive que les ouvriers qui ont coutume d'assister à cette messe ou n'y viennent point, ou perdent une demi-heure de leur travail.

Les dimanches, à la bénédiction du sel et de l'eau, il ne se présente que quelques prêtres, quelques fois aucun. Le curé n'a pour répondants que les enfants de chœur et les laïques. Plusieurs se dispensent de la messe de paroisse parce qu'il n'y a
60 point d'honoraire.

Sur la demande de quelques familles qu'on célébrait 2 basses (messes) à 10 heures et 10 heures et demie pour leurs parents défunts, pour leur commodité et celle du public, parce que, dans

ces heures, il ne s'en célèbre aucune, le prêtre pointeur répondit qu'il falloit savoir si cela conviendrait à ses confrères.

Ils ne furent pas de ce sentiment puisqu'aucune de ces messes ne fut ny pointée, ny célébrée; un des parents ayant dit au s^r prêtre qu'on feroit dire ces messes ailleurs, ce pointeur répondit: "On s'est bien passé des messes de Monsieur... pendant
70 son vivant, on s'en passera bien après sa mort." Le curé, chargé de cet honoraire, à la prière des parents, distribua cet argent à des externes.

Après ces invitations le curé mit à la sacristie un billet par lequel il prioit les prêtres d'acquitter ces basses messes et le pointeur d'avoir l'attention de les marquer. Ce billet fut supprimé le même jour.

En conformité du point qu'on lit chaque dimanche au prône, on annonce que tel jour sera chanté un obit pour feu M. de Putot. La veille, on auroit dû chanter un nocturne et laudes et
80 le lendemain les grandes recommandances. Ces offices ne se firent point, le pointeur ayant défendu au sonneur de sonner, disant que les prêtres ne s'y trouveroient pas. Le curé et quelques prêtres, n'ayant point entendu la cloche et ayant longtemps attendu, vu l'absence des autres, célébrèrent la grande messe. Elle devoit être dite tour à tour par les prêtres : ils en font refus parce qu'il n'y a pas d'honoraire. Le curé la dit chaque année, vu qu'elle est annoncée au prône, pour éviter le murmure et le scandale.

Un jour que 2 services étoient à célébrer il ne se trouve
90 que cinq prêtres. Tous les autres célébrèrent leur basses messes à 5 heures et peu après partirent pour la campagne; et on se fait remplacer pour la messe de onze heures par un officier de la cathédrale. Toutes ces absences se font sans en rien dire au Curé et sans sa permission; quand on leur en a fait une reprise, on a répondu: "Croit-on que nous serons comme des moines dépendants de leur prieur ?"

Après le Domine labia, il se fait une interruption, n'y ayant point de chapiers pour l'invitatoire : les prêtres en surplis le chantent; pareille interruption après l'hymne; enfin 2 prêtres sans chapes à droite et à gauche entonnent les Pseaumes.
100

On prend la résolution de quitter le choeur si le curé, en attendant ou le diacre ou le soudiacre, ne se présente pas à tems au saint autel; un prêtre fut ferme dans cette résolution: il vient dépouiller sa chape à la sacristie et son surplis, et n'assista pas à la messe de fondation.

Dans des fêtes semi-annuelles où il devoit avoir 4 chapiers pour l'invitatoire, il ne s'en trouve qu'un; un second vient à Gloria Patri; deux foibles voix se trouvent au côté gauche; on balbutie quelques versets ne les sachant pas par mémoire; il ne se fait entendre qu'à Gloria Patri. Le curé lui dit d'aider à soutenir le choeur de son côté, mais il est mal reçu...

Pour ne pas s'ennuyer au choeur, après le Graduel chanté à certaines messes de confréries, on omet l'Alleluia: les assistants en murmurent.

Pendant des hautes messes de fondation où on est obligé d'assister, on dit sa messe de dévotion.

Un prêtre qui étoit obligé à faire office de diacre à une haute messe de Charité, ayant été fait prier par le curé, répondit: "C'est le curé qui vous a envoyé: dites-lui que je ne veux pas."

Un prêtre faisant office de diacre quitte le célébrant à l'Offertoire, dépouille sa dalmatique dans la sacristie pour dire sa basse messe.

Un diacre ou un soudiacre manquant pour des hautes messes de fondation, le sacristain va deux fois avertir au choeur: personne ne veut se présenter; le curé est obligé d'aller prier lui-même.

Pendant près de deux ans, on n'a mis personne en perte. On s'absentoit quand on vouloit, et on étoit censé présent.

Les deux chapiers doivent accompagner le Curé lorsqu'il va faire l'exposition du St Sacrement tous les jeudis au Salut et les autres jours de l'année. Très souvent il est seul, les chapiers ne viennent que successivement... Au commencement de cet office, il n'y a ordinairement que 3 ou 4 prêtres, surtout dans les beaux jours; quelques autres viennent à la file, de la promenade...

On s'absente quand on veut et personne n'en demande la

permission au curé. Des absences sont de 8 jours, 15, un mois et plus, même de trois mois.

I40 Certains confesseurs remettent leurs pénitents pendant les matines, les hautes messes de fondation et les vêpres pour se dispenser de l'assistance au chœur.

Les chapiers après avoir chanté le dernier répons des matines et des vêpres vont dépouiller leurs chapes à la sacristie et ne rentrent dans le chœur qu'à la fin de Te Deum et à la fin de Magnificat.

Quelques prières qu'ait pu faire le curé aux confesseurs d'être dans leurs confessionnaux aux jours annoncés au prône pour la première confession des enfants dans le tems de Pâque
I50 il n'a pu l'obtenir d'eux. Feu Mgr. de Brancas donna des ordres à ce sujet : ils ont été méprisés. Il en est de même des instructions, du catéchisme et même de lire les prières du prône, le curé ne pouvant y vaquer et le s^r vicaire étant malade.

On se dispense de l'assistance aux matines les fêtes et dimanches quand on doit dire les messes de fondation de onze et onze heures et demie. Les ordonnances de M. de Lisieux et les prières du curé sur cet article ont toujours été méprisées.

Après plusieurs avertissements au chœur qu'ils n'y a point de soudiacre, un enfant de chœur retourne et dit tout
I60 haut qu'il n'y aura pas de procession s'il ne vient pas quelqu'un faire cét office. Enfin un se détache, vient à la sacristie et s'habille en grondant.

Un prêtre s'assied par entreprise sur sa chappe : on l'en avertit, il fait la sourde oreille. Le curé le lui dit lui-même, il répond : "J'aime mieux user la chape que mon surplis". Dans cette posture, il annonce un antienne et élève le pseaume. Il affecte d'être assis pendant l'Évangile, la préface et les autres tems où le clergé est debout.

Un pointeur, quoique nommé aux termes de l'arrêt du Parle-
I70 ment, a refusé de faire cette fonction, et, n'ayant point fait le point des messes de fondation pendant une ou deux semaines (En marge: la première semaine d'avril et la première semaine de juillet 1761), on a été obligé d'en omettre l'annonce au

prône. Vu cette omission, il n'y a point eu de messe de fondation à onze heures.

Le jour de St Henry la grande messe fut célébrée sans sou-
diacre. Mr. Hyver refusa. C'étoit cependant à lui. Pour s'en dis-
penser, il prit une chape qui n'auroit pas manqué s'il eut été
au St Autel.

180 Le 22 juillet, fête de la Madeleine, la grande messe de fon-
dation fut retardée d'un quart d'heure. Cette interruption dura
depuis le dernier Kyrie jusqu'au Gloria in excelsis, aucun des
4 ou 5 prêtres qui étoient au choeur en surplis ne voulant fai-
re fonction de sou-
diacre. Le curé alla 2 fois au choeur, en aube,
étole et manipule, les en prier. Enfin quelque tems après cette
dernière invitation, le s^r Guirard vint qui ne voulut pas s'ha-
billier dans la sacristie; on fut obligé de lui porter dans le
choeur la tunique et le manipule.

190 Le jour de St Germain, fête solemnelle du patron, à 5 heures
et demie, à l'exposition du St Sacrement, il n'y avoit que 4 prê-
tres...

Le 3 aoust à la haute messe de fondation dite par Mr. Cam-
pion, Mr. Héribel ayant une extinction de voie, et le S^r Curé
ayant fait à 8 heures un service de Charité, M. Hyver refusa
à la prière du curé de faire office de sou-
diacre. Tout le choeur
fut témoin de sa désobéissance surtout Mrs Guirard et Pinchon
qui étoient auprès de lui. M. Bordeaux, en chape, du côté gauche,
a pu s'en apercevoir. M. Mignot qui vit la démarche du S^r Curé
gronda fort haut et dit en dernier lieu : "Vous scandalisez les
200 habitués".

(Suit la liste de quelques offices célébrés sans chapes)

Un jour de fête solemnelle le Très St Sacrement exposé, les
chapiers avertirent les plus anciens prêtres de prendre des
chapes pour le graduel. Un d'eux dit au sacristain de les ap-
porter au choeur. Le sacristain ne répondant point, le S^r Mignot
lui dit : "Va, tu obéis au curé; mais tu auras affaire à moy", et
autres paroles dures qui scandalisèrent plusieurs personnes
présentes, entre autres Mrs Thillaye de Boiserval et Le Noir,

syndic de la ville, qui l'entendirent distinctement.

Très souvent, les dimanches, à la bénédiction du sel et de l'eau, il n'y a point de prêtres; les laïques et les enfants de chœur répondent; les prêtres viennent à la fille et ne se réunissent que pour la procession.

Au moins depuis 10 ans il n'y a plus de pertes: on s'absente quand on veut et aussi longtemps qu'on veut, et on touche cependant toujours ses honoraires sans diminution.

On refuse de donner la Ste Communion à des personnes qui viennent prier Mrs les prêtres, étant encore en aube, dans la sacristie, après leur messe célébrée.

On refuse de même de dire les prières à de pauvres femmes après leur accouchement, n'ayant pas le moyen de donner l'honoraire de la messe. On dit pour excuse: "C'est une fonction curiale, le curé me ferait un procès"...

On dit les messes si confusément qu'on a vu huit calices occupés dans la même demi-heure.

Mrs les prêtres, pour leurs messes de dévotion, sont obligés de se fournir d'aube, de purificatoire, de livre ou missel et de cartons ou majestés, amicts, ceintures et corporeaux, mais on a toujours résisté.

PIECES JUSTIFICATIVES.

VIII

MEMOIRE CONTRE LE CURE DE TROUVILLE.

A. D. Cos, H Jacobins de Lisieux Mémoire anonyme, non daté (vers 1772) adressé au chanoine Despaux, official du diocèse.

"Exposition des faits qui ont donné lieu à l'action criminelle intentée et instruite à l'officialité de Lisieux, conjointement avec le lieutenant criminel d'Honfleur contre le sieur des Thunnes, curé de Trouville (...)

Le sieur des Thunnes entra originairement dans le bénéfice-cure de Trouville avec une funeste prévention dont il n'a jamais dissimulé la sensibilité et l'objet, obligé par l'établissement qu'il prenoit et que personne ne le forçoit à prendre de vivre avec des hommes de manières rustiques et
10 grossières, mais d'un caractère simple et droit. Il ne p^ut se déterminer à leur pardonner leur éducation, seul tors qu'ils pussent avoir alors dans son esprit, et, pour s'en venger, il prit dans tous ses procédés à leur égard le ton de la fierté et du mépris: ces bonnes gens qui avoient reçu de leur dernier curé un traitement modéré, charitable et compatissant, furent indignés d'appercevoir dans leur nouveau pasteur un goût qui les supposoit indignes de converser avec lui, et crurent qu'au moins il leur étoit permis de s'en plaindre (...)

(Plusieurs procès pour des objets divers opposent le curé et les paroissiens de 1751 à 1772.)

L'official (...) trouva que le sieur des Thunnes de-
20 meuroit duement atteint et convaincu:

1^o / d'avoir, contre les règles de l'Eglise et au scandale des fidèles, célébré deux messes en un même jour de di-

manche.

2° / d'avoir en l'année 1769 anticipé la fête de l'Annonciation et d'avoir par ce moyen occasionné du trouble dans sa paroisse.

3° / d'avoir annoncé publiquement et marqué un particulier au mépris outré et injurieux de l'autorité et personnes de ses supérieurs.

30 4° / de s'estre échappé dans ses instructions publiques à des exclamations violentes et scandaleuses.

5° / de s'estre livré à des transports de colère qu'il a exprimés par des menaces terribles, des vofes de fait dangereuses, et des termes grossiers.

6° / d'avoir fait une insulte publique et déshonorante à une paroissienne avant de lui donner la communion.

7° / d'avoir élevé une querelle tumultueuse dans l'église avant le Salut d'un jour de l'octave de la Fête-Dieu et d'avoir en conséquence omis une grande partie de l'office qu'il
40 doit célébrer.

8° / d'avoir exercé une violence terrible contre un paroissien pour le faire sortir du chœur de l'église, et d'avoir en cette occasion troublé l'ordre public en transportant la célébration de la messe paroissiale dans une petite chapelle hors les limites de la paroisse, ce qui la fit perdre à plusieurs paroissiens et ce qui scandalise les autres en vofant leur curé monter à l'autel dans l'état d'émotion et de fureur où il se trouvoit

9° / d'avoir été avec violence le chaperon à un paroissien dans l'église et de l'avoir déchiré avec des démonstrations de colère propres à allarmer la piété des fidèles assemblés pour le service divin.
50

10° / d'avoir porté la mauvaise humeur et le ressentiment contre ses paroissiens jusqu'à les traiter dans leurs maladies d'une manière dure, désespérante et pernicieuse à leur salut, et d'en avoir laissé mourir deux par sa négligence et ses refus sans recevoir les sacremens.

II° / d'avoir fait des inhumations précipitées, mal édifiantes et sans célébrer l'office recommandé.

60 I2° / d'avoir entendu des confessions avec une indifférence irréligieuse et d'une manière indécente.

I3° / d'avoir par ses refus de recevoir au tribunal de la pénitence ou de donner des billets exposé ses paroissiens à estre privés des sacremens pendant plusieurs années.

I4° / d'avoir refusé d'entendre la confession de deux paroissiens qui se présentoient pour le mariage, et de les avoir mis lui-même dans le cas de recevoir la bénédiction nuptiale, sans y estre préparés par le sacrement de Pénitence.

70 I5° / d'avoir fait des réponses contraires à l'esprit de l'église sur l'utilité de la prière pour les morts.

I6° / d'avoir manqué à l'instruction des enfans de sa paroisse.

(...) Les habitans de Trouville (...) gémissent depuis (...) longtems sous la domination d'un curé qui les traite avec une dureté plus que militaire, et leur ferme le chemin du ciel par le dégoût de ses rebuffades, par l'incommodité de sa capricieuse administration et par le mauvais exemple de ses haines irréconciliables."

PIECES JUSTIFICATIVES.

IX

LETTRE A UN JEUNE CURE,

PAR L'ABBE REGUIS,

1787.

Les érudits qui ont étudié les sermons de l'abbé Réguis (1) ont ignoré ou n'ont pu se procurer la Lettre à un jeune curé avec l'Examen critique d'une Dissertation sur l'objet des Pseaumes, par l'Auteur de la Voix du Pasteur, Curé dans le Diocèse de Lisieux, Rouen, Vve Laurent Dumesnil, 1787, in-12, 103 p. (2) L'ouvrage, assez rare semble-t'il, ne se trouve pas à la Bibliothèque Municipale de Rouen. C'est le seul que Réguis ait publié après 1773, date de son arrivée dans le diocèse de Lisieux. Aussi n'est-il peut-être pas inutile d'en rééditer quelques extraits et de connaître sur le ministère paroissial les conceptions d'un curé manifestement en communion d'idées avec Mgr. de Condoecet.

Quelle différence, mon cher Curé, entre la lettre que vous m'avez écrite à votre retour de Paris, et celle que vous m'écriviez il y a quelques mois, pour m'apprendre votre nomination à la cure de ^{XXXX}. Dans celle-ci vous paraissiez enthousiasmé : un revenu considérable, une position charmante, des Paroissiens aisés; et autour de cette bergerie délicieuse, des voisins aimables, de la société à choisir.... Heureux mortel !

/p.4/ Mais ce sentiment de bonheur n'a pas été de longue durée; ce n'étoit donc qu'une illusion ! (...)

10 /p.5/ Mon âge (...) et mon expérience pouvant donner quelque poids aux avis que vous demandez, je vais vous dire tout uniment quelle est ma façon de penser sur plusieurs articles. Il faudroit un volume pour répondre à tout.

Dès que vous serez arrivé, tous vos Paroissiens voudront

(1) § 245-247

(2) B.N. D 50 149.

vous connoître : rien de plus naturel; il y a des rapports si nécessaires, si intimes entre les Ouailles et le Pasteur ! Annoncez-vous d'abord de manière que les premières impressions vous soient favorables. Prévenez tout le monde par votre douceur et votre affabilité.

20 Peu de temps après votre arrivée, visitez vos Paroissiens; c'est une honnêteté dont vous ne sauriez vous dispenser vis-à-vis des plus apparents, et une marque d'affection que vous devez donner aux /p.6/ plus pauvres. Allez donc, mon cher Curé, prendre pour ainsi dire possession de ces misérables chaumières, que vous verrez plus d'une fois arrosées de pleurs : vous êtes fait pour les essuyer, et vous ne pourrez pas toujours vous empêcher d'y mêler les vôtres.

Après ce premier coup d'oeil jetté sur votre troupeau, dressez à loisir un état des familles qui le composent. Ce ca-
30 talogue, avec les notes que vous pourrez y joindre, vous donnera d'abord une idée générale du local, et il vous rappellera dans l'occasion certains objets que l'on perd aisément de vue, dans les commencements sur-tout, et dans une paroisse comme la vôtre, qui comprend plus de trois cents familles dispersées dans un grand nombre de hameaux. Je vous conseille d'en faire, autant que vous le pourrez, la visite générale une fois chaque année. La seconde semaine d'après Pâques me paroît la plus convenable pour cette petite course apostolique. L'expérience vous apprendra combien /p.7/ elle est utile, nécessaire même, au
40 moins les premières années, si vous avez ce que Saint Paul appelle sollicitudo omnium Ecclesiarum.

Cette sollicitude vous fera descendre dans un détail qui seroit déplacé ici; mais je ne saurois trop vous exhorter à ne vous
mêler des affaires temporelles de vos Paroissiens, de leurs mariages sur-tout, qu'autant que vous y seriez tenu en qualité de Pasteur, pour conserver ou rétablir la paix, en terminant leurs contestations à l'amiable; et dans ce cas-là même, vous ne sauriez user de trop de réserve, ni d'une trop grande circonspection, crainte de passer pour un homme qui aime à s'introduire
50 re dans l'intérieur des familles, et à s'immiscer en des affaires qui ne le regardent point.

Lorsque vos Paroissiens s'adresseront à vous au sujet de quelque différent élevé entr'eux, écoutez-les avec beaucoup de patience; mais sur-tout gardez-vous de vous laisser prévenir et ne perdez jamais /p.8/ de vue la maxime du sage: priusquam interrogas ne vituperes quemquam. Qu'ils n'aperçoivent chez vous aucun signe de partialité, non plus que d'ennui ou de mauvaise humeur; ne vous laissez pas rebuter par la grossièreté de quelques-uns. Traitez-les avec tant de douceur; marquez-leur tant de bonté, qu'en sortant d'avec vous ils ne puissent être mécontents que d'eux-mêmes.

Il est des occasions où la patience est d'une pratique très difficile: je le sais; mais je sais aussi qu'on se repent toujours d'en avoir manqué. Soyez donc en garde contre le premier mouvement, sans quoi il vous poussera toujours plus loin que vous n'aurez voulu. Joignez à cela un tel désintéressement, que l'on ne puisse pas vous soupçonner de vouloir autre chose que le bien, la gloire de Dieu, le salut des âmes: c'est par là que vous gagnerez la confiance de vos Paroissiens, et que vous acquerrez insensiblement cette espèce d'autorité qui commande au cœur, et qui arrive presque toujours à son /p.9/ but, quand elle ne veut rien que de juste.

Je dis cette espèce d'autorité qui commande au cœur: n'en affectez jamais d'autre, mon cher Curé. Bannissez tout ce qui pourroit sentir la hauteur et l'esprit de domination. Imitiez les opérations de la Grace, qui ne contraint pas nos volontés (...). Le ton impératif peut avoir son effet pour le moment; mais il y a malheureusement dans le fond du cœur humain, un principe de résistance qui repousse le joug et s'en délivre, aussitôt que la main qui l'a imposé n'a plus la force, ou se lasse de le maintenir.

La voie douce de la persuasion peut bien avoir des effets moins prompts; mais ils sont plus durables, parce qu'elle conserve à l'homme la liberté dont il est naturellement si jaloux (...).

(Suivent quelques conseils sur la manière de prêcher, que l'on retrouve mis en pratique dans ses sermons.)

/p.13/ Après les avoir ainsi disposés à écouter cette divine

parole (...) vous expliquerez de suite le Symbole, les Sacre-
ments, le Décalogue et l'Oraison dominicale; et sur le choix des
autres matières que vous aurez à traiter en particulier, il
90 faut consulter les besoins de votre troupeau. Mais je dois vous
faire observer qu'il y a quatre articles sur lesquels vous ne
sauriez revenir trop souvent, ni trop fortement à la charge.

En premier lieu, le Saint Sacrifice de la Messe, qu'un Saint
Père appelle les funérailles de Jésus-Christ. La tiédeur, les
irrévérences, les profanations que vous aurez sous les yeux al-
lumeront votre zèle; mais qu'il ne vous échappe jamais un seul
mot dont quelqu'un de vos auditeurs puisse être personnelle-
ment offensé: vous gagnerez plus à gémir qu'à invectiver (...).

/p. 14/ (...) Deuxièmement, la sanctification du Dimanche, qui,
100 dans certaines paroisses, n'est presque plus qu'un jour de mar-
ché. Les abus de ce genre sont multipliés à un point qui navre
le coeur. Les Fêtes patronales ne sont aujourd'hui que des as-
semblées tumultueuses de marchands, d'ivrognes, de libertins :
elles /p. 15/ sont devenues plus nombreuses, plus scandaleuses
par conséquent, depuis que le malheur des temps et le refroidis-
sement de la piété ont pour ainsi dire forcé plusieurs de nos
Seigneurs les Evêques à transférer la Fête patronale au Diman-
che; tant il est difficile de prévenir tous les abus, à cause de
la résistance que la perversité des hommes oppose toujours aux
110 loix les plus sages.

En troisième lieu, la fréquentations des Sacrements. Ne fai-
tes jamais d'instruction sur quelque matière que ce puisse
être, sans vous rabattre sur ce point important. C'est un sujet
qui s'ajuste d'autant plus aisément à tous les autres, que la
fréquentation des Sacrements est un remède à tout mal, et la
source de tout bien. Dites-leur souvent, ne cessez de leur dire
que tout est là; lumière, force, consolations. Tout est là, et rien
hors de là. Soyez toujours prêt à les entendre. Que jamais ils
n'attendent après vous. Présentez-vous au Confessionnal avant et
120 après l'Office du Dimanche et des Fêtes : /p. 16/ tenez-vous-y
à genoux pendant quelque temps, comme le Ministre de celui qui
ne cesse d'inviter les pécheurs à la pénitence.

Quatrièmement, la prière. L'expérience vous apprendra que la

plupart de vos Paroissiens ne prient que du bout des lèvres. En leur expliquant l'Oraison dominicale, il vous sera aisé de leur faire comprendre qu'ils pensent, qu'ils parlent, qu'ils agissent d'une manière diamétralement opposée à ce qu'ils paroissent demander, soit en la récitant, soit en récitant les autres prières qu'ils savent par coeur, ou qu'ils lisent dans
 I30 leurs Heures. Apprenez-leur à prier intérieurement pendant leur travail, dans leurs voyages, quand ils sont exposés au danger d'offenser Dieu; exhortez-les à faire souvent des actes d'amour, de confiance, de résignation; et quand ils se présentent au Tribunal, ne manquez jamais de leur demander s'ils ont suivi là-dessus le conseil que vous leur aviez donné. La nécessité de la prière est un point sur lequel /p.17/ vous ne sauriez trop insister. Ne craignez pas de répéter souvent les mêmes choses. Ce n'est qu'à force de prier que les pécheurs d'habitude se corrigent. A notre première entrevue, j'entrerais avec vous sur
 I40 cet article dans un détail qui vous surprendra. Ne vous lassez donc jamais d'exhorter vos Ouailles à la prière et à la fréquentation des Sacrements; il ne faut cependant pas vous attendre à recueillir tout d'un coup le fruit de votre travail : spinas et tribulos germinabit tibi. Mais ne vous rebutez point; ayez patience, priez beaucoup : après les peines viendront les consolations.

Je ne vous parle pas du Catéchisme: vous connoissez trop l'importance de cette fonction, pour vous en décharger tout à fait sur autrui, sans une indispensable nécessité. Catéchisez
 I50 donc vous-même les enfants depuis douze à quatorze ans et au-dessus; donnez les autres à votre Vicaire. Si vous avez un troisième Prêtre, ou un bon Maître d'école, /p.18/ vous pourriez lui confier ces derniers, et alors vous partageriez les premiers entre votre Vicaire et vous : l'un seroit chargé des garçons, et l'autre des filles.

Quant à la forme et au ton de vos instructions, je n'ai qu'un mot à vous dire. Soyez simple et naturel.(...).

Pour écrire et parler ainsi, mon cher Curé, il faut avoir le coeur plein. Ce n'est point par la lecture des Sermonaires que
 I60 le vôtre se remplira; mais par /p.19/ la lecture journalière

et la continuelle méditation des livres saints. Les Prophètes, les livres sapientiaux, les Epîtres de S. Paul, et par-dessus tout l'Évangile, avec le livre de l'Imitation qui en est le plus beau commentaire (...). Bien entendu que vous apprendrez des Saints Pères la manière d'interpréter ces divins oracles, et d'en faire de justes applications (...).

/p.21/ En fait de morale, il n'est pas de sujet ingrat: les Mystères même ne le sont pas, quand on les traite comme il faut. Les Mystères de Jésus-Christ ne cessent de s'accomplir dans
 I70 l'Église: il y est conçu par la foi, enfanté, nourri par les bonnes œuvres; incarné, enfanté journellement sur nos Autels. Il meurt, il ressuscite dans l'âme des pécheurs; il monte au Ciel lorsque les Elus, qui sont ses membres, quittent la terre pour se réunir à leur divin chef; il envoie continuellement son Saint-Esprit. Vous voyez que l'incarnation, la naissance, la vie, les humiliations, la mort, la résurrection, l'ascension de Jésus-Christ, la descente de l'Esprit-Saint se renouvellent sans cesse, non seulement dans son Corps mystique, mais dans chacun des
 /p.22/ membres de ce même Corps. C'est-là, ce me semble, un des
 I80 plus beaux points de vue sous lesquels on puisse envisager les Mystères de notre foi. Mettez à côté les rêveries, les fables de nos soi-disant Philosophes: quelle pitié !

Si vous en trouvez dans votre paroisse ou dans votre canton, ne disputez jamais avec eux, à moins qu'ils ne soient de bonne foi, et qu'ils ne désirent véritablement de s'instruire; ce qui est rare. Je ne sais même s'il y en a de tels. Comment raisonner avec des gens qui n'ont aucune espèce de principe; qui ne savent ni ce qu'ils sont, ni d'où ils viennent, ni ce qu'ils doivent devenir; qui ne savent par conséquent, ni ce qu'ils disent,
 I90 ni ce qu'ils veulent ? Edifiez-les, priez pour eux; traitez-les en toute occasion avec beaucoup de douceur et d'honnêteté, mais tenez-vous-en là (...).

(Reguis renouvelle ses conseils sur la manière de prêcher.)

/p.24/ (...) N'ayez en vue que la gloire de votre Maître et le salut des âmes pour lesquelles il s'est tant humilié. Ne craignez pas de le nommer par son nom, Jésus-Christ. Ce nom là est si doux ! (...)

/p.26/ (...) Ne m'en demandez aucun (conseil) sur la manière d'administrer le temporel de votre bénéfice. Mon dégoût pour cette besogne là est heureusement en proportion de ma très-
200 parfaite ineptie. Je dis heureusement, parce qu'on ne fait ordinairement rien qui vaille, quand on veut se mêler de choses à quoi l'on entend rien. Je ne connois pas vos talents à cet égard; vous ne les connoissez vraisemblablement pas vous-même, puisque vous ne les avez jamais éprouvés. Peut-être serez-vous assez adroit pour réussir, /p.27/ sans que les devoirs de votre ministère en souffrent. Essayez-en donc; mais si vous vous appercevez qu'un FAIRE VALOIR nuise à l'autre, délivrez-vous bien vite de ce misérable tracas; en sorte que vous puissiez être tout entier à votre troupeau et à vous-même. Que si l'autre
210 parti vous semble plus expédient, prenez garde au moins d'oublier jamais la décence qu'exige votre caractère.

Que l'on ne vous voie donc pas, sans une absolue nécessité, dans des lieux où votre présence pourroit n'être pas toujours respectée; ni parmi des occupations qui répugnent à l'habit que vous portez, et sans lequel vous ne devez jamais paroître en public. Surtout ne fréquentez ni les foires, ni les marchés. Ce n'est point là notre place, mon cher Curé. Ne soyons pour rien dans les plaintes de ceux qui gémissent, ou dans les propos scandaleux de ceux qui se raillent, en voyant les pierres du
220 Sanctuaire, dispersés dans les places publiques.

/p.28/ La retraite que vous venez de faire vous a fait sentir combien il est utile, même nécessaire, de renouveler de temps en temps ce saint exercice, pour ne pas tomber dans le relâchement (...).

Celui qui tombe tout-à-coup est effrayé de sa chute, et il se relève. Celui qui se laisse aller peu à peu et par degrés jusqu'au fond de l'abyme, ne s'apperçoit pas même qu'il y est descendu. Dans les premières années de son Sacerdoce, il auroit cru commettre une faute grave, s'il s'étoit dispensé un seul
230 Jour, sans nécessité, de faire au moins une demi-heure d'Oraison, comme on le lui avoit si fort recommandé au Séminaire. Il a commencé d'abord par y manquer de temps en temps, sous des prétextes frivoles. Ensuite il l'a quelquefois omise par pure né-

gligence; mais il se le reprochoit. Puis il y a manqué sans scrupule. /p.29/ Puis enfin il s'en est dégoûté tout-à-fait et il a cru pouvoir s'en passer.

Il prioit au moins un quart-d'heure avant $\frac{1}{2}$ et après la Messe, pendant laquelle tout annonçoit chez lui le recueillement et la piété. Mais la préparation et l'action de grâces se 240 sont tellement raccourcies avec le temps qu'elles sont devenues imperceptibles.

Il se reprochoit les moindres fautes et se confessoit très souvent. A mesure qu'il a moins veillé sur lui-même, sa conscience est devenue moins éclairée, moins délicate par conséquent, et ses confessions sont devenues plus rares.

Il consacroit à l'étude et à la prière au moins la majeure partie du temps qui lui restoit après avoir rempli ses autres obligations. Il a négligé ceci, puis cela, puis autre chose; enfin tout. Si bien qu'à l'exception du Bréviaire, de la Messe et 250 des autres fonctions indispensables (qui dès-lors ne peuvent gueres être remplies que par manière d'acquit) tout son temps s'est /p.30/ trouvé absorbé, soit par les soins domestiques, soit par les plaisirs de la société, ou par d'autres occupations aussi frivoles. Quelle vie pour un Ministre des saints Autels ! pour un Pasteur des âmes ! Pensez-vous qu'il apperçoive la hauteur d'où il est tombé ? (...) Non; il se croit assez bien comme cela (...).

Que la crainte de tomber dans le relâchement, du relâchement dans la tiédeur, de la tiédeur dans une vie oisive et 260 criminelle par conséquent, surtout dans un Prêtre, vous tienne donc en garde contre les moindres négligences, même dans les choses qui ne concernent que l'extérieur; comme par exemple l'habit ecclésiastique à l'égard duquel on s'éloigne aujourd'hui si ¹fort des anciennes règles. L'habit ne fait pas le moine : cela est vrai; mais il n'est pas moins vrai qu'un Moine qui n'aimerait pas son habit, ou qui auroit honte de le porter, n'auroit /p.31/ l'esprit de son état.

Encore un mot qui m'échappoit. Si jamais il vous prenoit envie d'amasser, sous prétexte de garder, comme l'on dit, une

270 poire pour la soif?, ou pour enrichir votre famille; rejetez avec horreur cette pensée, comme une suggestion du malin esprit et la plus dangereuse de toutes les tentations pour un Prêtre (...).

/p.32/ Au moins n'allez pas vous excuser sur vos occupations: je sais ce que c'est qu'une cure à la campagne. On n'y est guères occupé à l'église du matin au soir, qu'aux jours de Dimanche ou de Fêtes. Que ferez-vous le reste de la semaine? La visite des malades, des pauvres, des affligés: vous avez raison; 280 et c'est un devoir indispensable. Mais ces cas-là n'arrivent pas tous les jours. Mais vous pouvez y employer la récréation de l'après-dînée. Mais on étudie chemin faisant. Mais votre Vicaire vous aidera (...). /p.33/ (...) Vous me disiez un jour qu'il est tout-à-fait désagréable de ne point entendre, de ne savoir pas même lire le texte original, cité quelquefois dans les Interprètes. Vous entendez assez le Grec pour confronter la Vulgate avec la version des Septante: apprenez la langue sainte, pour être à même de confronter la version des Septante avec le texte Hébreu imprimé. Priez le Révérénd Père Sixte de 290 Vesoul de vous envoyer la Grammaire dont ils se servent, qui est celle de M. Ladvocat, avec le Dictionnaire de Dom Guarin ou au moins le petit Dictionnaire de Buxtorff.

L'étude des Livres Saints a cet avantage sur les autres qu'en éclairant l'esprit elle nourrit le coeur. Elle inspire la piété; elle est attrayante, elle attache. Plus on avance, plus les journées paroissent courtes; c'est un des moyens les/p.34/ plus efficaces pour conserver et fortifier dans un Ecclésiastique l'esprit de son état. Voilà pourquoi notre digne Prélat vient d'ordonner que dorénavant il y ait dans son Séminaire 300 une demi-heure chaque jour consacrée à l'explication de l'Ecriture Sainte. Il faudroit bien l'heure entière; mais sans doute, il n'a pas été possible de faire mieux.

(Puis Reguis donne l'exemple, pp. 35-103, par un Examen critique d'une Dissertation sur l'objet des Pseaumes, insérée dans le septième volume de la Bible imprimée à Toulouse et à Nîmes en 1779, adressé aux savants et pieux auteurs de la Société hébraïque à Paris.)

APPENDICES

APPENDICES

I

ETUDE SUR LE MISSEL DE LISIEUX DE 1752,

par Dom Joseph Grammont.

Cette étude a paru dans les Cahiers Ste Françoise Romaine, bulletin mensuel publié par Le Monastère N.-D. de la Source-du-Martray, Cormeilles-en-Parisis (S.-et-O.), dix-neuvième année, mai 1938 --n°8, p.254-257, et juin-juillet 1938 --n°9, p.283-286. Bien que notre incompétence nous ait interdit de traiter ici le problème liturgique, la difficulté de se procurer ce périodique, qui ne se trouve ni à la Bibl. Nationale, ni à la Bibl. Ste Geneviève, ni à l'Institut Catholique, et dont la collection est incomplète au Monastère de la Source à Paris (Abbaye Sainte-Marie) nous engage à en donner une nouvelle publication (I).

"Cette étude est dédiée à M. le Chanoine Simon, oblat O.S.B. dont la science historique et liturgique est si connue des lecteurs de cette revue. C'est à son obligeance si délicate que nous devons ce missel de Lisieux, et nous sommes heureux de lui témoigner ici notre reconnaissance et aussi la joie que nous avons à collaborer avec lui à l'étude de nos vieilles et si belles coutumes liturgiques françaises.

(I) Ces deux Cahiers nous ont été aimablement communiqués, par l'intermédiaire du Révérendissime Père Abbé du Bec, par Soeur Marie-Pascal Dickson, archiviste-paléographe, du Monastère Ste Françoise Romaine, maintenant transféré à St-Martin du Bec-Hellouin (Eure).

MISSALE LEXOVIENSE (I)

MDCCLII

IN ANNUNTIATIONE ET INCARNATIONE DOMINI (2).

Dans l'esprit de ce missel, c'est beaucoup plus une fête du Christ qu'une fête de la Très Sainte Vierge ; ou plutôt, la fête unit les deux idées beaucoup plus fortement que l'on ne le fait actuellement. En effet, c'est vraiment à l'Incarnation que tous les textes ont rapport ; et c'est bien à l'Annonciation que le Christ a pris chair, Noël ne fut que son apparition, sa révélation, (et encore très réduite), mais il s'est vraiment incarné le jour de l'Annonciation, et dès ce jour, a vécu dans le sein de la Vierge Marie.

C'est ce caractère christologique qui a fait mettre comme antienne d'introit : "Rorate coeli desuper ; et nubes pluant justum : aperiatur terra et germinet salvatorem."

Mais cette mentalité apparaît surtout dans l'offertoire : "Hostiam et oblationem noluiti ; corpus autem aptasti mihi : holocaustomata, pro peccato, non tibi placuerunt ; tunc dixi : Ecce venio !"

Tout le sens de l'incarnation est ici tracé : le Christ vient parce que les hommes ne peuvent, d'eux-mêmes, offrir un sacrifice digne de Dieu pour se racheter.

"Lapsos erigere
venit altissimus
de coeli sedibus"

dit la prose ; or ce n'est pas le jour de Noël qu'il est venu,

←

(1) Ce missel a été édité en 1752 par les soins de Mgr. H.-I. de Brancas, évêque de Lisieux, en se servant, pour les rubriques, du cérémonial de cette église édité en 1747, et pour les oraisons, des sacramentaires Gélasiens et Grégoriens, quelquefois aussi du sacramentaire Ambrosien.

(2) Nous avons mis cette fête dans le temporel à cause du sens profond que lui donne le missel ; fête de l'Incarnation, elle entre vraiment dans le temporel.

mais bien au jour de l'Annonciation. Certes, la Vierge a sa part dans cette solennité, mais en second lieu : le plus important ici c'est la venue du Christ. C'est ce qu'avait très bien compris nos pères (sic) ; on voit que, même au XVIIIe siècle, la liturgie gallicane avait un très bon sens traditionnel théologique.

Dans la secrète, la grande idée théologique de l'épiclese apparaît très visiblement : "Munera nostra, Domine, Spiritus Sancti obumbrante virtute, Unigeniti tui corpus et sanguis fiant..."

La préface, toujours dans la même idée, est celle de l'incarnation, et non, comme dans le romain, celle de la Sainte Vierge.

Dans l'antienne de communion, même idée : "Verbum caro factum est et habitavit in nobis." Et c'est beaucoup mieux que : "Ecce virgo concipiet", car ce n'est plus de futur qu'il s'agit, mais de présent : c'est fait, "verbum caro factum est".

De tout l'office romain se dégage une idée d'annonce de Noël : notre liturgie gallicane est beaucoup plus explicite : c'est aujourd'hui que le Christ s'est fait chair, qu'il s'est fait homme ; c'est aujourd'hui la fête de l'Incarnation.

IN NATALI DOMINI.

1° A l'office de la nuit, aussitôt après le dernier répons, on chante la généalogie du Christ, "cantatur solemniter a diacono (in ambone) vestibus sacris induto, comitante subdiacono, cum crucifero, ceroferariis et thuriferario, genealogia D.N.J.C."

Voilà encore un excellent exemple de cette belle tradition dont nous avons vu la teneur pour le missel de Troyes (I).

2° A la messe de minuit, il y a trois lectures, ce qui est très intéressant, car nous retrouvons là la vieille tradition

(I) Cf. sur cet usage l'article du chanoine Simon dans son bulletin paroissial "La Bonne Semence", déc. 1937, où il montre que le chant des généalogies du Christ est d'usage encore à notre époque dans la liturgie de Bayeux et où surtout il demande si ce rit n'est pas supérieur à celui du "Minuit chrétiens", chant qui, tout le monde le sait, a été "composé par un juif révolutionnaire pour une... dame de ses amies. Il est permis de se demander s'il est plus grave de chanter les généalogies avant la messe, plutôt que ce trop fameux chant ?..."

gallicane du VIII^e siècle; c'est une lecture prise dans Isaïe, chap. IX, 2. "Populus qui ambulabat in tenebris vidit lucem magnam..." "Malheureusement le chant qui séparait, autrefois, cette lecture de l'épître est tombé.

3° "Cantata communione, inchoatur laudes ut in breviario: quae dum cantatur, sedet celebrans cum ministris juxta altare a latera epistolae. Post quintam antiphonam, surgit celebrans, et imponit, praenuntiante chorista, ad Benedicis (?), antiphon. "Invenerunt pastores".

Post canticum, celebrans redit ad altare, et decantata antiphona, illud osculatus, cantat "Dominus vobiscum" et postcommunione.

Tout ce rit se retrouve décrit intégralement dans le cérémonial de Paris (1848 qui est une réédition de celui de 1703), à la page 179. On ne saurait trop insister sur son bien fondé : puisque l'on veut que les fidèles restent aux laudes, il est évident qu'il est bizarre de chanter l'ite missa est, c'est-à-dire de les renvoyer. De plus, comme cet office suit immédiatement la messe, il vaut mieux en effet ne pas réciter la post-communion qui fait partie de la fin de l'office, la plus belle action de grâces étant de toute évidence le chant des laudes. Notre liturgie gallicane montre encore une fois sa haute intelligence de l'office.

4° A la messe de l'aurore, trois lectures également. (Isaïe: LII, 6)

5° Egalement trois leçons, dont Isaïe, XLV, 13, qui commence ainsi: "Ego suscitavi Christum meum ad Justitiam..." à la messe du jour.

6° Après la prose, le diacre entonne l'antienne: "Verbum Domini nostri". Il y a toujours une antienne chantée à ce moment-là aux fêtes solennelles, ainsi nous retrouvons les trois antiennes antiques. Cette antienne se chante, dit la rubrique, pendant que le diacre se rend à l'ambon pour le chant de l'évangile; rubrique très intéressante, car elle indique le sens de ces chants avant l'évangile; ce sont des chants de procession : donc, quand il n'y a pas de procession, il est inutile de les chanter. Pour les messes conventuelles non solennelles, il n'y a qu'à psalmodier ces chants.

L'offertoire de cette messe est le même, à peu de choses près, que celui de l'Annonciation : "Hostias et oblationes et holocaustomata pro peccato noluiti, nec placita sunt tibi quae secundum legem offeruntur : tunc dixi, Ecce venio, Alleluia."

Le parallélisme de ces deux offertoires est très significatif pour le sens de la fête de l'Annonciation, comme nous l'avons vu plus haut.

IN EPIPHANIA DOMINI.

Il y a également trois leçons ou lectures ce jour (Isaïe, LX, I). L'antienne pour la procession de l'évangile est : "Audiant surdi". Après l'évangile, le diacre chante l'annonce des fêtes de l'année, surtout des fêtes pascales : "Noverit caritas vestra, fratres carissimi..." Cette annonce est de tradition, elle remonte après le concile de Nicée, 325. L'origine de ce rit, d'après dom G. Metzmacher, semble devoir être recherchée dans le rituel des frères "Arvals", qui à la même époque, à la même date, avait cette cérémonie : de fait, il cite un texte tout à fait concluant : "...iisdem consulibus VII idus Januarias in pronao aedis Concordiae Fratres Arvales sacrificium Deae Diae indixerunt... hoc anno erit ante diem XVI kalendas Junias domo..." (Desseau 5036). Or notre fête se trouve à cette même date (1).

Le quatrième concile d'Orléans, en 545, prescrivait déjà l'annonce de ces fêtes dans son premier canon : "Quae festivitas (Pâques) annis singulis ab episcopo Epiphaniarum die in ecclesiis denunciatur."

FERIA IV IN CAPITE JEJUNII.

(Statio ad S. Germanum.)

1^o Pour l'imposition des cendres, nous trouvons cette rubrique : "Ubi propter multitudinem populi durat impositio cinerum,

(1) De sacris F. Arvalium cum ecclesiae christianae caerimoniis comparandis. Gerardus Metzmacher dans : Jahrbuch für Liturgiewissenschaft. IV, p. 2 (1924).

ante "Gloria" contineantur eodem ritu reliqui versus ejusdem psalmi LXVIII, repetita ad singulos versus Antiph. donec finita fuerit impositio, sub cujus fine additur "Gloria"; tum repetitur antiphona, Exaudi." Ce rit se retrouve dans le cérémonial de Paris de 1848, n° 177, p. 184. Le romain ici est plus riche, mais la rubrique est très intéressante; en effet, il arrive souvent qu'une antienne soit trop courte pour la cérémonie qu'elle accompagne, par exemple, pour les encensements pendant le Magnificat, alors il est beaucoup mieux de suivre ce que dit notre missel, au lieu de jouer de l'orgue; au contraire, répétons l'antienne le nombre de fois nécessaire, en l'intercalant dans le chant du psaume.

2° A l'église cathédrale, a lieu le renvoi des pénitents (nous sommes pourtant au XVIIIe siècle). Après l'imposition des cendres, le célébrant fait l'aspersion du clergé, puis, précédé de la croix et des céroféraires, le clergé descend à la grande porte de l'église "ubi fit statio".

Le pénitencier suit, à la tête des pénitents; passant au milieu du clergé, il les conduit hors de l'église, et, dans l'atrium, leur fait une brève admonestation; alors a lieu la procession à l'église de Saint-Germain. Au retour, on récite les psaumes pénitentiels pendant que le célébrant monte à l'ambon; la psalmodie terminée, il donne l'absolution générale à ceux qui sont dans l'église, puis va asperger les pénitents sur le seuil de l'église. Est-ce d'aussi traditionnelles cérémonies qui ont fait trembler d'effroi les réformateurs du XIXe (1) ? Pour ceux qui croiraient que c'est là une simple cérémonie gallicane, nous renvoyons au pontifical romain; la plupart de nos vieilles coutumes soi-disant gallicanes n'étaient que des rites romains tombés en désuétude.

(1) Sans doute il y avait à reprendre dans la liturgie française, mais pour cela fallait-il tout condamner en bloc comme l'ont fait certains ? Nous avons lu un petit opuscule où un pauvre homme déclarait hérétique la liturgie Troyenne parce qu'elle incorporait la communion au sacrifice de la messe ! Il faut d'ailleurs remarquer que les principaux réformateurs n'étaient pas du tout d'accord avec ceux qui voulaient tout renverser.

DOMINICA IN PASSIONE.

Voici la secrète: "Descendat, precamur, omnipotens Deus, super haec quae tibi offerimus, Verbum tuum sanctum ; descendat inestimabilis gloriae tuae Spiritus : ut fiat oblatio nostra, hostia salutaris in odorem suavitatis accepta". --- "Que descende, nous t'en prions, Dieu tout puissant, sur ce que nous t'offrons, ton Verbe Saint ; qu'il descende, l'Esprit de ton inestimable gloire"

DOMINICA PALMARUM.

La bénédiction des rameaux doit se faire, d'après les usages de France, dans une autre église que celle où doit se dire la messe, et de préférence dans une église "hors" de la localité. La procession se déroule alors de l'église stationale à l'église principale. Notre missel de Lisieux est fidèle à la tradition. La bénédiction des rameaux se fait à l'église Saint-Germain. La bénédiction est plus courte que le romain; il y a simplement chant de l'évangile "Cum appropinquassent", et une seule oraison: "Deus, cujus Filius pro salute generis humani."

Alors a lieu la procession vers la cathédrale. Ici nous pouvons suivre le cérémonial de Paris de 1848, qui inspirait tous les cérémoniaux de l'époque: l'hymne "Gloria laus" étant achevée, le célébrant frappe trois fois à la porte de l'église avec le bâton de la croix (avec la crosse, si c'est un évêque), en chantant à chaque fois "Attollite portas"; les enfants, de l'intérieur (ou mieux de dessus les galeries qui surplombent le grand portail), répondent autant de fois "Quis est iste rex gloriae?". On ouvre ensuite la porte et la procession entre en chantant l'antienne "Cum intrasset". Dom Guéranger lui-même avait voulu garder cette belle tradition. Pourquoi l'a-t-on abandonnée ? Pouvait-elle être taxée de Jansénisme ?

Dans les petites églises, on fait la procession dans le cimetière avec adoration de la grande croix (probablement au chant de l'antienne : "Ave Rex noster").

Dans les messes privées, le missel fait dire non pas la Passion, mais le véritable évangile du jour: "Cum appropinquassent."

FERIA QUINTA IN COENA DOMINI.

1° Nous sommes pourtant au XVIIIe siècle, néanmoins la réconciliation des pénitents est encore chose gardée pour l'église cathédrale; voici la rubrique : "Post nonam, D. Episcopus, vel, eo absente, canonicus hebdomadarius, pluviali violaceo indutus, praecedentibus ministris, cum crucifero et ceroferariis, venit in chorum. Mox proceditur ad majorem ecclesiae januam ; qua aperta, D. Episcopus revocat penitentes, cantando: "Venite, etc." quibus dictis, processio redit in chorum... Sequuntur penitentes cum penitentiario et pervenientes ante crucifixum, genua flectent ~~in~~ medio navi. Interim D. Episcopus... ascendit ad ambonem, recitatis in choro psalmis penitentialibus, dicit cum orationibus, et dat absolutionem conversus ad penitentes, quos deinde aspergit aqua benedicta."

Et pour les autres églises, il y a l'absoute, juste avant la messe; on récite les psaumes pénitentiels, puis une oraison; ensuite le prêtre donne l'absolution. Ce rit se trouve au cérémonial de Paris de 1848, p. 195-6. Voilà, ce me semble, une marque de l'esprit de tradition de la liturgie gallicane; car ce rit est très ancien, il remonte aux origines. Pourtant, cela ne se fait plus; évidemment, c'est encore dans le pontifical, mais tout le monde sait que ce livre est un musée de rites anciens conservés pieusement, mais non pratiqués (1). Ici, c'est dans le missel et d'usage courant.

Pour le reposoir, il est bon de consulter le cérémonial de Paris qui donne un rit un peu différent de ce missel, ou plutôt le complète. Le Saint-Sacrement est déposé, non dans un ciboire, mais dans une boîte, ou mieux dans un corporal mis dans une bourse. De plus, il est recommandé de fermer à clef le lieu où se trouve le reposoir et de ne laisser dedans que deux gardiens qui se relaieront.

2° Vient un rit bien touchant: d'abord a lieu le lavage des autels, avec de l'eau et du vin (étole rouge) (dans la cathédrale)

(1) Le Pontifical romain est pourtant l'un des plus beaux livres liturgiques.

c'est l'évêque lui-même qui fait ce lavage).

"Letis altaribus, clerus redit in chorum, ubi, stantibus omnibus in stallis inferioribus, diaconus legit ad aquilam in tono lectionis assueto evang. Amen, amen dico vobis (Joann., XIII, 16)" et termine à "Surgite eamus hinc". Alors a lieu le lavement des pieds, puis complies.

Ce rit est très ancien, on le retrouve dans tous les vieux coutumiers des Gaules; mais il convient de se rapporter encore au cérém. de Paris pour avoir sur ce point tous les renseignements (p. 20L-2-3).

Il y a d'abord le chant de l'évangile du jour "Ante diem festum", puis le lavement des pieds, ensuite la bénédiction du pain et du vin; alors seulement a lieu la lecture de l'évangile "Amen amen dico vobis", et pendant cette lecture, les diacres distribuent le pain et le vin aux assistants; ce petit frustulum pris, le lecteur dit "Tu autem", et l'on commence complies. Or la "Disciplina Farfensis", dont les coutumes sont celles de Cluny au Xe siècle, nous donne la même description (P. L., T. CL). C'est une coutume monastique que nous retrouvons dans plusieurs missels gallicans, même du XVIIIe siècle (2).

FERIA SEXTA IN PARASCEVE.

1° Pendant le chant de la Passion, aux mots "Et dicit eis, Ecce homo", nous voyons cette rubrique "Hic tollitur velum a majori cruce".

2° Notons les mots "Interjecta que morula", après "Flectamus genua", ceci est important, on doit s'arrêter après le "Flectamus genua" et laisser un moment s'écouler, c'est logique puisque cette interruption est faite pour que les fidèles puissent se recueillir un instant et prier individuellement. C'est faire

(2) Cf. les missels de Troyes, 1756; Toulouse, 1832; Rouen, 1728; Angers, 1752; St-Bertrand-de-Comminges, 1774; Condom, 1764. — Cf. également les statuts de St-Bénigne de Dijon, de St-Germain-des-Prés, etc. dans Martène.

simplement acte de compréhension.

3° C'est pendant le chant des impropères que l'on découvre la croix. Les impropères sont chantés par deux prêtres en chapes noires (hélas), mais par contre, le trisagion grec est chanté par deux chapeliers en rouge. Ils sont au petit aigle.

Au dernier sanctus, le célébrant va vers ces prêtres et leur prend la croix, la découvre et "ostendit populo, incipiens, prosequente choro, "Ecce lignum crucis"; puis il la donne au diacre, "ipse vero descendans ad rostrum minoris aquilae" adore par trois fois la croix. "Quam diaconus transversam tenet ad gradus sanctuarii"; puis il reprend la croix; et s'assoit "super gradus sanctuarii" et présente la croix à baiser.

Après l'adoration, "celebrans crucem infigit baculo, stansque ad gradus sanctuarii, facie versa ad altare, crucem erectam tenens, incipit, choro prosequente, Super omnia ligna cedrorum".

Cette cérémonie est intéressante à noter, surtout les deux choristes en chapes rouges, et, également, le fait de ne pas poser la croix par terre pour la faire adorer, mais de la présenter; c'est plus respectueux.

Quant au rit de faire chanter le trisagion par deux choristes en chapes rouges, nous le retrouvons dans plusieurs missels, v.g. : celui de Toulouse, de 1832, et le missel "de Condom", de 1764; le missel de Troyes de 1533 le fait chanter par deux enfants qui fléchissent le genou devant la croix. Dans le missel de Cluny, de 1733, ce sont deux choristes en aube se tenant du côté de l'évangile et tournés vers la croix.

Quand l'évêque est là, c'est lui qui chante l' "Ecce lignum crucis", puis il donne la croix au célébrant et fait les trois adorations, il reprend ensuite la croix et la présente à l'adoration du célébrant et des autres. C'est également lui qui chante le "Super omnia".

SABBATO SANCTO.

1° Les images sont dévoilées avant la cérémonie.

2° Le cierge pascal est placé "ante rostrum minoris aquilae". Le cérémonial de Paris le met devant l'autel, "au-dessous des marches du sanctuaire", donc au centre, c'est en effet une place très bonne, vu le symbolisme de ce cierge et cette place est peut-être à rapprocher de celle où l'on place un grand cierge, dans l'église russe, aux offices pontificaux, c'est-à-dire devant la porte royale, pendant que l'iconostase est fermé. Il est important de noter que le cierge pascal est si grand qu'il faut un escabeau au sous-diacre pour y placer les grains d'encens; c'est une véritable colonne, on est loin du ridicule petit cierge que l'on voit quelquefois dans nos églises.

3° Notre missel n'a que trois oraisons pour la bénédiction du feu et de l'encens, il n'a pas l'oraison "Domine Deus, Pater omnipotens, lumen indeficiens", qui se trouve dans le romain, et c'est déjà mieux puisque ces oraisons ne font que répéter la même chose; donc après les oraisons "Deus qui per filium tuum" et "Domine sancte, Pater omnipotens", on passe directement à la splendide oraison "Veniat, quaesumus, omnipotens Deus", qui constituait le centre de la cérémonie dans le sacramentaire Gélasien qui ignorait la bénédiction du feu. (Cf. l'étude du Missel de Cluny.)

4° Le chant du "praeconium paschale" se fait à l'ambon, et non à côté du cierge pascal; "cantat ad ambonem". Aux mots "curvat imperia", c'est le sous-diacre qui va au cierge et y fixe les grains d'encens; aux mots "ignis accendit", un acolyte, prenant du feu à l'un des céroféraires (ils ont allumé leurs cierges à la bénédiction du feu après la deuxième oraison), va allumer le cierge pascal. Le petit cierge à trois branches est inconnu ici.

5° Le cierge pascal est très bien placé à côté du petit aigle, puisque c'est là que l'on chante les leçons; un cierge est généralement fait pour éclairer un lecteur.

6° Pour la psalmodie, pendant le chant des leçons, nous trouvons cette rubrique: "Quidam de superioribus stallis, cappa

violacea indutus, cantat solus ad aquilam tractum sequentem :
 "Cantemus Domino..." Alii tractus eodem modo cantantur, ascen-
 dendo a minus dignis ad digniores."

Dom C. de Vert dit que de son temps, c'était encore la coutu-
 me de faire chanter à certains jours le trait entier par un
 chantre seul, comme à Vienne en Dauphiné, à Lyon et en quelques
 autres églises; on voit que Lisieux était de celles-ci. Cette
 coutume est très antique, et s'inspire de la manière de chan-
 ter l'office dans l'église d'Orient où c'est un seul qui psal-
 modie, les autres écoutant.

7° Il n'y a que quatre leçons, comme au missel de Troyes de
 1533 ; ce nombre de quatre se trouve aussi dans le cérémonial
 de Paris de 1703-1848 . A la fin des leçons, deux chantres en
 chapes, chantent la première litanie; ils sont en violet. Quand
 ces derniers ont terminé, deux autres en chapes blanches enton-
 nent la seconde litanie pendant laquelle on va aux fonts. La
 liturgie gallicane a toujours eu trois litanies pour ce jour;
 nous retrouvons ce rit dans quelques coutumiers monastiques ;
 d'ailleurs en Gaule la litanie a toujours eu grande vogue, et
 ce n'est pas un des moindres caractères qui nous rapproche de
 l'Orient.

8° La bénédiction est la même que dans le romain; cependant
 la place de la rubrique "effundit aquam in modum crucis", est
 meilleure, elle se trouve après "in quatuor fluminibus totam
 terram rigare praecepit", ce qui est plus conforme au sens de
 la rubrique.

9° Après la bénédiction des fonts, nous voyons : "Extrahun-
 tur guttae cerae", c'est probablement pour en verser quelques
 gouttes dans l'eau des fonts.

10° Le missel a encore gardé la vieille manière d'appliquer
 l'huile des catéchumènes et le saint Chrême, c'est avec une pe-
 tite baguette que le célébrant met ces saintes huiles dans
 l'eau: "Celebrans virgulam Oleo Catechumenorum intinctam du-
 cit in aquam in modum crucis", de même pour le Chrême, puis
 pour les deux à la fois "utramque virgulam... ducit simul in
 aquam". Nous voyons cette manière de se servir des saintes hui-
 les dans tous les vieux manuscrits enluminés, en particulier

ms. F. 437, fol. 44 v° : sacre du roi (B.N., exempl. de Charles V).

II° La secrète de la messe est splendide : "Suscipe, quaesumus Domine, et plebis tuae et tuorum hostias renatorum; ut et confessione tui nominis et baptismate renovati, sempiternam beatudinem consequantur."

A côté de la secrète actuelle (car cette oraison vient d'un sacramentaire romain), cette oraison est de beaucoup supérieure par le sens profond qu'elle donne à la cérémonie du Samedi-Saint; c'est aujourd'hui la fête des baptisés, tant ceux qui viennent de l'être que des autres, les "anciens"; cette nuit de Pâques est vraiment notre nuit de résurrection; nous ressuscitons avec le Christ tout comme nous avons été ensevelis avec lui, dans les eaux du baptême. C'est toute la théologie de ce sacrement d'après saint Paul que cette assimilation à la nuit de la résurrection. Quel beau texte qui nous montre les nouveaux baptisés apportant pour la première fois leur offrande leur hostie et participant pour la première fois au sacrifice, de leur rédemption!

Dom J. GRAMMONT,

m. b.

T A B L E D E S M A T I E R E S

Introduction.....	4
Table analytique des matières.....	6
Abréviations.....	10
Sources et bibliographie.....	11
Chapitre préliminaire : Pays d'Auge et Lieuvin au 18e s....	90
Première partie : La Société religieuse	
Chapitre premier : Le personnel ecclésiastique.....	109
Chapitre II : La condition matérielle.....	146
Chapitre III : Le fonctionnement des institutions....	165
Deuxième partie : L'Esprit religieux	
Chapitre premier : Le legs du 17e siècle.....	185
Chapitre II : Ferveur et formalisme.....	197
Chapitre III : Insubordination et libertinage.....	211
Troisième partie : Les Affaires du temps	
Chapitre premier : Le Jansénisme.....	226
Chapitre II : Le Richérisme.....	253
Chapitre III : L'Esprit nouveau.....	286
Conclusion.....	303

Pièces justificatives

I Notice du 18e s. sur Mgr. de Brancas.....	308
II Notice du 19e s. sur Mgr. de Brancas.....	311
III Satire sur la mort de Mgr. de Brancas.....	323
IV Déclarations de revenus des curés.....	330
V Tableau du revenu des curés.....	338
VI Requête du curé de St-Germain-de-Lisieux.....	339
VII Abus à réformer à St-Germain-de-Lisieux.....	352
VIII Mémoire contre le curé de Trouville.....	359
IX Lettre à un jeune curé , par l'abbé Réguis.....	362

Appendices

I Dom Joseph Grammont .Etude sur le Missel de Lisieux de 1752.....	372
II Liste des paroisses du diocèse.....	385
III Bibliothèques d'ecclésiastiques.....	424
IV Ecclésiastiques jansénistes.....	428
V Curés protestants.....	434

A P P E N D I C E S

II

LISTE DES PAROISSES DU DIOCESE

Il n'existe pas de liste des paroisses du diocèse de Lisieux qui indique, pour l'Ancien Régime, le doyenné, et, pour l'époque contemporaine, le canton, éventuellement la commune dont elles dépendent. Nous avons fixé à 489 le nombre des paroisses au début du XVIII^e siècle. Piel, § 342, T;I,P. XXIII, s'en tient à 487; Le mémoire de l'intendant d'Alençon en 1698 en compte 490, la Gallia Christiana 487. Formeville, § 338, T.I,P XVII, en obtient 485 en 1773 et 484 en 1787. Or, au cours du XVIII^e siècle, il n'y a eu aucune création de paroisse, et une seule suppression: celle de Grestain, réunie en 1743 à Carbec. Les différences s'expliquent, au moins pour plusieurs nombres, par plusieurs cas ambigus:

Bonfleur a 4 paroisses et 2 curés. Piel ^{n°} compte que 2 paroisses, nous 4.

St-Laurent-de-la-Tonneraye est une église succursale de la paroisse St-Désir-de-Lisieux, desservie par un vicaire perpétuel particulier. Elle est le plus souvent comptée au nombre des paroisses.

St-Firmin, chapelle annexe de la paroisse St-Martin-St-Firmin, desservie par le curé de cette paroisse, ne forme au contraire avec elle qu'une seule et même paroisse.

Nous avons surtout utilisé les imprimés suivants:

§326, Longnon, Fouillés de la Province de Rouen.
§327, Le Prévost, Fouillés de Lisieux.

- § 328, Duval, Topographie ancienne de l'Orne
§ 44, Répertoire sommaire des A.C. du Calvados.
§ 377, Le Prevost, Mémoires sur le dép. de l'Eure.

Quand le département n'est pas indiqué, il faut sous-entendre Calvados.

LISTE DES PAROISSES DU DIOCESE.

I ABENON Doyenné d'Orbec. Commune réunie en 1825 à La Folletière, sous le nom de La Folletière-Abenon. Canton d'Orbec.

2 ABLEVILLE Doy. de Honfleur. Comm. réunie en 1809 à Ablon. Cant. de Honfleur.

3 ABLON Doy. de Honfleur. Comm. accrue en 1809 d'Ableville et de Crémanville. Cant. de Honfleur.

4 ACLOU Doy. de Bernay. Cant. de Brionne, Eure

5 AMMEVILLE Doy. du Mesnil-Mauger. Cant. de St-Pierre-sur-Dive.

6 ANGERVILLE Doy. de Beaumont. Cant. de Dive.

ANGLESQUEVILLE Cf. Englesqueville.

7 ANGOVILLE Doy. de Beaumont. Comm. réunie en 1827 à Cricqueville. Cant. de Dive.

8 ANNEBAULT Doy. de Beaumont. Cant. de Dive.

ASNIERES Comm. constituée par la réunion de St-Jean-d'Asnières et de St-Gervais-d'Asnières. Cant. de Cormeilles, Eure

9 LES ATELLES Doy. de Vimoutiers. Comm. réunie en 1839 à Ménil-Hubert-en-Exmes. Cant. de Gacé, Orne.

10 AUBERVILLE Doy. de Beaumont. Cant. de Dive.

11 AUBRY-LE-PANTHOU Doy. de Vimoutiers. Cant. de Vimoutiers. Cette paroisse a porté le nom d'OSMONT de 1745 environ (Cf. Fiel XX, 36) à 1791.

AUGERONS Cf. St-Aquilin-d'Augerons et St-Denis-d'Augerons.

AULNAY Cf. N.-D.-d'Aulnay et St-Germain-d'Aulnay.

12 AUQUAINVILLE Doy. de Livarot. Comm. accrue en 1831 de St-Aubin-sur-Auquainville. Cant. de Livarot.

LES AUTELS-EN-AUGE Cf. Les Authieux-sous-Renouard.

LES AUTELS-SAINT-BAZILE Comm. constituée en 1831 par la réunion des Autels-en-Auge et de St-Bazile. Cant. de Livarot.

- 13 LES AUTHIEUX-DU-PUITS ,parfois Saint-Martin-des-Authieux.
Doy. de Gacé. Cant. du Merlerault, Orne.
LES AUTHIEUX-EN-AUGE Cf. Les Authieux-sous-Renouard.
- 14 LES AUTHIEUX-PAPION Doy. du Mesnil-Mauger. Cant. de Mézi-
don.
- 15 LES AUTHIEUX-SOUS-RENOUARD ,les Authieux-en-Auge, les Au-
tels-en-Auge, St-Georges-des-Authieux, St-Georges-des-Au-
tels (N.P.C. avec St-Georges-en-Auge). Doy. de Livarot.
Comm. réunie en 1831 à St-Bazile sous le nom des Autels-
Saint-Bazile. Cant. de Livarot.
- 16-17 LES AUTHIEUX-SUR-GALONNE Avant la Révolution, deux paroiss-
ses, SAINT-NICOLAS et SAINT-PIERRE ,une seule communauté
civile. Doy. de Touque. Cant. de Blangy.
- 18 LES AUTHIEUX-SUR-CORBON Doy. de BEUVRON. Comm. réunie en
1858 à Victot-Pontfol. Cant. de Cambremer.
- 19 AUTHOU Doy. de Cormeilles. Cant. de Montfort, Eure.
- 20 AUVILLARS Doy. de Beuvron. Deux portions de cure réunies
en 1705 (Piel, VII, 427). Cant. de Cambremer.
- 21 AVERNES-SAINT-GOURGON Doy. de Vimoutiers. Trois portions
de cure. Comm. accrue en 1821 de St-Cyr-d'Estrancourt.
Cant. de Vimoutiers, Orne.
- 22 BAILLEUL-LA-VALLEE Doy. de Cormeilles. Même cant., Eure.
BARNEVILLE (St-Clair-de-) Cf. St-Clair-de-Basseneville.
BARNEVILLE-EN-AUGE Cf. Basseneville.
- 23 BARNEVILLE-LA-BERTRAND Doy. et Cant. de Honfleur.
- 24 BARVILLE Doy. de Moyaux. Cant. de Thiberville, Eure.
BASSENEVILLE (St-Clair-de-) Cf. St-Clair-de-Basseneville.
- 25 BASSENEVILLE ,autrefois Barneville-en-Auge. Doy. de Beu-
vron. Deux portions de cure. Cant. de Dive.

LISTE DES PAROISSES DU DIOCESE.

- 26 BAZOQUES Doy. de Moyaux. Cant. de Thiberville, Eure.
- 27 BEAUFAY Doy. de Gacé. Cant. de Laigle, Orne.
- 28 BEAUFOUR Doy. de Beuvron. Cant. de Cambremer.
- 29 BEAUMONT-EN-AUGE Doyenné. Cant. de Pont-l'Evêque.
- 30 BELLOU Doy. de Livarot. Comm. accrue en 1832 de Bellouet. Cant. de Livarot.
- 31 BELLOUET Doy. de Livarot. Comm. réunie en 1832 à Bellou. Cant. de Livarot.
- LE BÉNERAY Cf. le Besneray.
- 32 BENERVILLE (-SUR-MER depuis 1949) Doy. de Beaumont. Cant. de Trouville.
- 33 BERNAY, LA COUTURE Doyenné. Ch-l. d'arr., Eure.
- 34 BERNAY, SAINTE-CROIX.
- 35 BERTHOUVILLE Doy. de Bernay. Cant. de Brionne, Eure.
- 36 BERVILLE-SUR-MER Doy. de Pont-Audemer. Cant. de Beuzeville
- 37 LE BESNERAY Doy. d'Orbec. Comm. réunie à la Chapelle-Yvon en 1825. Cant. d'Orbec.
- 38 BEUVILLIERS Banlieue. Premier cant. de Lisieux.
- 39 BEUVRON (- EN - AUGÉ depuis 1923) Doyenné. Comm. accrue de Clermont en 1856. Cant. de Cambremer.
- 40 BEUZEVAL (jusqu'en 1898, Beuzeval-Houlgate jusqu'en 1905, Houlgate depuis). Doy. de Beaumont. Cant. de Dive.
- 41 BEUZEVILLE Doy. de Pont-Audemer. Ch-l. de canton, Eure.
- 42 BIENFAITE , nom plus commun que Saint-Martin-de-Bienfaite. Doy. et cant. d'Orbec.
- 43 BIEVILLE-EN-AUGE Doy. du Mesnil-Mauger. Deux portions de cure. Cant. de Mézidon.
- 44 BLANGY (-LE-CHATEAU depuis 1875) Doy. de Touque. Ch-l. de canton.
- 45 BLONVILLE (-SUR-MER depuis 1906) Doy. de Beaumont. Cant. de Trouville.

LISTE DES PAROISSES DU DIOCESE.

- 46 BOCQUENCE Doy. de Montreuil. Cant. de la Ferté-Frénéel, Orne.
BOIS (St-Gatien-des-) Cf. St-Gatien-des-Bois.
- 47 LE BOIS-HELLAIN Doy. de Honfleur. Cant. de Cormeilles, Eure.
- 48 BOISNEY Doy. de Bernay. Cant. de Brionne, Eure.
- 49 BOISSEY Doy. du Mesnil-Mauger. Cant. de St-Pierre-sur-Dive.
- 50 LA BOISSIERE Doy. du Mesnil-Mauger. Second cant. de Lisieux.
- 51 BOISSY-LAMBERVILLE Doy. de Bernay. Cant. de Brionne, Eure.
- 52 BONNEBOSQ Doy. de Beuvron. Cant. de Cambremer.
- 53 BONNEVILLE-LA-LOUVET Doy. de Honfleur. Cant. de Blangy.
- 54 BONNEVILLE-SUR-TOUQUE Doy. et cant. de Touque.
BONNEVILLETTE Cf. St-Léger-sur-Bonneville.
BOSC-L'ABBE (St-Nicolas-du-) Cf. St-Nicolas-du-Bosc-l'Abbé.
- 55 LE BOSC-RENOUIT Doy. et cant. de Vimoutiers, Orne.
BOSCODEL (St-Léger-du-) Cf. St-Léger-du-Boscdel.
BOULAY (St-Vincent-du-) Cf. St-Vincent-du-Boulay.
- 56 BOULLEVILLE Doy. de Pont-Audemer. Cant. de Beuzeville, Eure
- 57 BOURGEOUVILLE Doy. de Beaumont. Cant. de Dive.
- 58 BOURNAINVILLE Doy. de Moyaux. Cant. de Thiberville, Eure.
- 59 BOUTTEMONT Doy. de Touque. Comm. réunie en 1824 à Oully-le-Vicomte. Premier cant. de Lisieux.
- 60 BRANVILLE Doy. de Beaumont. Cant. de Dive.
- 61 BREFIGNY Doy. de Bernay. Cant. de Brionne, Eure.
- 62 LE BREUIL (-EN-AUGE) Doy. de Touque. Comm. accrue d'Ecorcheville en 1827. Cant. de Blangy.

LISTE DES PAROISSES DU DIOCESE.

- 63 LE BREVEDENT Doy. de Touque. Cant. de Blangy.
- 64 LA BREVIERE Doy. et cant. de Livarot.
- 65 BROCOTTES Doy. de Beuvron. Cant. de Cambremer.
BROGLIE Cf. Chambrais.
- 66 BRUCOURT Doy. de Beaumont. Cant. de Dive.
CAMBREMER Centre d'une "Exemption" dépendant du diocèse de Bayeux. Ch-1. de canton.
- 67 CAMENBERT Doy. et cant. de Vimoutiers. Orne.
- 68 CAMFLEUR Doy. de Bernay. Comm. réunie à Courcelles sous le nom de Camfleur-Courcelles, la nouvelle comm. réunie à Fontaine-l'Abbé sous le nom de Fontaine-l'Abbé. Cant. de Bernay, Eure.
- 69 CAMPIGNY Doy. et canton de Pont-Audemer, Eure. Deux portions de cure.
- 70 CANAPVILLE Patron SAINT-AUBIN. Doy. et cant. de VIMOUTIERS Eure.
- 71 CANAPVILLE Patron SAINT-SULPICE Doy. de TOUQUE. Canton de Pont-l'Evêque
CANTELOU Cf. St-Hippolyte et St-Pierre-de-Canteloup.
- 72 CAORGES Doy. et cant. de Bernay, Eure.
- 73 CAPELLES-LES-GRANDS Doy. d'Orbec. Deux portions de cure. Cant. de Broglie, Eure.
- 74 CARBEC Doy. de Pont-Audemer. En 1743 la paroisse de Grestain a été réunie à celle de Carbec (Piel, XX, 4). La comm. de Carbec-Grestain a été réunie à Fatouville sous le nom de Fatouville-Grestain. Cant. de Beuzeville, Eure.
- 75 CARNETTES Doy. de Gacé. Comm. réunie en 1817 à la Gené-
vraie. Cant. du Merlerault, Orne.
- 76 CARSIX Doy. et cant. de Bernay, Eure.

LISTE DES PAROISSES DU DIOCESE.

- 77 CASTILLON-EN-AUGE Doy. du Mesnil-Mauger. Cant. de Mézidon.
- 78 CAUDEMUCHE Doy. de Beuvron. Comm. unie en 1827. Cant. de Dive.
- 79 CAUVERVILLE-EN-LIEUVIN Doy. de Cormeilles. Comm. unie à Fresne sous le nom de Fresne-Cauverville. Cant. de Cormeilles, Eure.
- 80 CERNAY Doy. et Cant. d'Orbec.
- 81 CERQUEUX-EN-AUGE Doy. du Mesnil-Mauger. Comm. réunie en 1815 à St-Crespin. Cant. de Mézidon.
- 82 CERQUEUX-LA-CAMPAGNE Doy. et cant. d'Orbec. Deux portions de cure.
CERQUIGNY Cf. SERQUIGNY.
- 83 CHAMBRAIS, puis Broglie vers 1743 (Piel, t.III,879). Doy. d'Orbec. Ch-L. de canton, Eure.
- 84 CHAMP-HAUT Doy. de Gacé. Cant. du Merlerault, Orne.
- 85 LES CHAMPEAUX Doy. et cant. de Vimoutiers, Orne.
CHAMPS (St-Philbert-des-) Cf. St-Philbert-des-Champs.
- 86 LA CHAPELLE-BAYVEL Doy. et cant. de Cormeilles, Eure.
- 87 LA CHAPELLE-BEQUET Doy. de Cormeilles. Comm. réunie à St-Siméon. Cant. de Cormeilles, Eure.
- 88 LA CHAPELLE-GAUTHIER Doy. d'Orbec. Cant. de Broglie, Eure.
- 89 LA CHAPELLE-HAINFRAY Doy. de Beaumont. Comm. réunie en 1865 à Valserné. Cant. de Cambremer.
- 90 LA CHAPELLE-HARENG Doy. de Moyaux. Cant. de Thiberville, Eure.
- 91 LA CHAPELLE-HAUTE-GRUE Doy. et cant. de Livarot.
- 92 LA CHAPELLE-MONTGENOU Doy. de Gacé. Comm. réunie en 1822 à Gacé. Ch-l. de canton, Orne.
- 93 LA CHAPELLE-YVON Doy. d'Orbec. Comm. accrue en 1825 du Besneray. Cant. d'Orbec.

LISTE DES PAROISSES DU DIOCESE.

CHATEL (St-Pierre-du-) Cf. St-Pierre-du-Châtel.

94 CHAUMONT Doy. et cant. de Gacé, Orne.

95 CHEFFREVILLE Doy. de Livarot. Comm. réunie en 1882 à Tonnencourt sous le nom de Cheffreville-Tonnencourt. Cant. de Livarot.

96 LE CHENE Doy. du Mesnil-Mauger. Comm. réunie en 1791 (?) à Lessard sous le nom de Lessard-et-le-Chêne. Deuxième canton de Lisieux.

CHESNAIES (St-Martin-des-) Cf. St-Martin-le-Vieux.

CHRETIENVILLE (St-Victor-de-) Cf. St-Victor-de-Chrétienville.

97 CIRFONTAINE Doy. de Moyaux. Comm. réunie en 1825 à Marolles. Premier cant. de Lisieux.

CISAI (St-Aubin-de-) Cf. St-Aubin-de-Cisai.

98 CISAI Patron N-D., Doy. de Gacé. Cisai et St-Aubin-de-Cisai ont fusionné en 1790 sous le nom de Cisai-St-Aubin. Cisai-St-Aubin s'est accru en 1821 de Pomont. Cant. de Gacé, Orne.

CISAI-SAINT-AUBIN Comm. constituée par la réunion de Cisai et de St-Aubin-de-Cisai en 1790 et de Pomont en 1821. Cant. de Gacé, Orne.

CLAIREFEUILLE (St-Germain-de-) Cf. St-Germain-de-Clairefeuille.

99 CLARBEC Doy. de Beaumont. Cant. de Pont-l'Evêque.

100 CLERMONT Doy. de Beuvron. Comm. réunie à Beuvron en 1856. Cant. de Cambremer.

101 CONDE-SUR-RISLE Doy. de Cormeilles. Primitivement trois curés desservaient l'église paroissiale de Condé et la chapelle succursale de St-Christophe-de-Condé, qui fut ensuite érigée en paroisse et eut pour curé le bénéficiaire de la 3e portion de Condé. En 1742, la seconde portion de

LISTE DES PAROISSES DU DIOCESE.

Condé est supprimée au profit de la 1ère et de la 3e.
(Piel XVIII,483; XIX,18). Cant. de Montfort, Eure.

CONDE (St-Christophe-de-) Cf. St-Christophe^{ph}-de-Condé.

I02 COQUAINVILLIERS Doy. de Beaumont. Cant. de Blangy.

I03 CORBON Doy. de Beuvron. Cant. de Cambremer.

I04 CORDEBUGLE Doy. de Moyaux. Comm. accrue en 1825 de Courtonnel. Cant. d'Orbec.

CORMEILLES Cf. St-Pierre et St-Sylvestre-de-Cormeilles.

I05 CORMEILLES Patron Ste-Croix. Doyenné. Ch-l. de canton, Eure.

I06 LE COUDRAY Doy. de Touque. Comm. unie en 1828 à Rabut sous le nom du Coudray-Rabut. Canton de Pont-l'Evêque.

I07 COULMER Doy. et cant. de Gacé, Orne. N.P.C. avec Couli-mer, cant. de Pervençères, Orne.

I08 COUPESARTE Doy. du Mesnil-Mauger. Cant. de Mézidon.

I09 COURBEPINE Doy. et cant. de Bernay, Eure. Deux portions de cure réunies en 1712 (Piel,X,86).

I10 COURCELLES Doy. de Bernay. Comm. réunie à Camfleur sous le nom de Camfleur-Courcelles, la nouvelle comm. réunie à Fontaine-l'Abbé sous le nom de Fontaine-l'Abbé. Cant. de Bernay, Eure.

COURSON Cf. N-D. et St-Pierre-de-Courson.

I11 COURTONNE-LA-MEURDRAC Doy. de Moyaux. Deux portions de cure. Premier canton de Lisieux.

I12 COURTONNE-LA-VILLE Doy. de Moyaux. Cant. d'Orbec.

COURTONNE (St-Paul-de-) Cf. St-Paul-de-Courtonne.

I13 COURTONNEL Doy. de Moyaux. Comm. réunie à Cordebugle en 1825. Cant. d'Orbec.

LA COUTURE DE BERNAY Cf. Bernay.

LISTE DES PAROISSES DU DIOCESE.

- II4 CREMANVILLE Doy. de Honfleur. Comm. réunie en 1809 à Ablon. Cant. de Honfleur.
- II5 CRESSEVEUILLE Doy. de Beuvron. Comm. accrue de Gaudemuche en 1827. Cant. de Dive.
- II6 LA CRESSONNIERE Doy. et cant. d'Orbec.
 CREVECOEUR (-EN-AUGE depuis 1897). Exemption de Cambremer. Le bourg de Crèvecoeur s'est établi sur la limite des paroisses Saint-Vigor-de-Crèvecoeur et Saint-Loup-de-Fribois, dont la circonscription est restée celle des communes actuelles de Crèvecoeur et Saint-Loup.
- II7 CRICQUEBOEUF Doy. et cant. de Honfleur.
- II8 CRICQUEVILLE (-EN-AUGE depuis 1891) Doy. de Beaumont. Comm. accrue en 1827 d'Angoville. Cant. de Dive.
- II9 CROISILLES Doy. et cant. de Gacé, Orne.
- I20 LA CROUPTE Doy. de Livarot. Cant. d'Orbec.
- I21 CROUTTES Doy. et cant. de Vimoutiers, Orne.
- I22 DANESTAL Doy. de Beaumont. Cant. de Dive.
- I23 DAUBOEUF Doy. de Touque. Comm. réunie à Touque en 1827. Canton de Trouville.
- I24 DEAUVILLE Doy. de Beaumont. Cant. de Trouville.
- I25 DIVE (-SUR-MER depuis 1897) Doy. de Beaumont. Comm. accrue en 1826 de Trousseauville. Ch-l. de canton.
- I26 LE DOUET-ARTHUS Doy. de Montreuil. Comm. réunie à Heugon en 1840. Cant. de la Ferté-Frénel, Orne.
- I27 DOUVILLE Doy. de Beaumont. Cant. de Dive.
- I28 DOUX-MARAIS Doy. du Mesnil-Mauger. Comm. réunie en 1836 à Ste-Marie-aux-Anglais. Cant. de Mézidon.
- I29 DOZULE , anc. N-D-du-Plessis-Esmengart. Doy. de Beuvron. Cant. de Dive.
- I30 DRUBEC Doy. de Beaumont. Cant. de Pont-l'Evêque.

LISTE DES PAROISSES DU DIOCESE.

- I31 DRUCOURT Doy. de Moyaux. Cant. de Thiberville, Eure.
- I32 DRUVAL Doy. de Beuvron. Cant. de Cambremer.
- I33 DURANVILLE Doy. de Bernay. Cant. de Thiberville, Eure.
- I34 ECAJEUL Doy. du Mesnil-Mauger. Comm. accrue de Soquence en 1831. Cant. de Mézidon.
- ECHAUFFOUR Comm. constituée par la réunion de St-André d'Echauffour et St-Germain d'Echauffour. Cant. du Merlerault, Orne.
- I35 ECHAUMESNIL Doy. de Gacé. Comm. réunie à St-Pierre-des-Loges. Cant. de Moulines-la-Marche, Orne.
- I36 ECORCHEVILLE Doy. de Touque. Comm. réunie en 1827 au Breuil. Cant. de Blangy.
- I37 ELLON Exemption de Nonant. Cant. de Balleroy.
- I38 ENGLÉSQUEVILLE , Anglesqueville Doy. de Touque. Cant. de Pont-l'Evêque.
- I39 EPAIGNES Doy. de Pont-Audemer. Cant. de Cormeilles, Eure.
- EPARFONTAINE Cf. Les Parcs-Fontaines.
- EPINE Cf. N-D. et St-Victor-d'Epine.
- I40 EPREVILLE-EN-LIEUVIN Doy. de Cormeilles. Cant. de St-Georges-du-Vivère, Eure.
- I41 EQUAINVILLE Doy. de Honfleur. Comm. réunie à Fiquefleur sous le nom de Fiquefleur-Equainville. Cant. de Beuzeville Eure.
- I42 EQUEMAUVILLE Doy. et cant. de Honfleur.
- I43 LES ESSARTS-EN-OCHE Doy. de Montreuil. Comm. distraite en 1834 du dép. de l'Orne et réunie à celui de l'Eure; englobée en 1843 dans la comm. de Verneusses (Longnon § 326 l'indique à tort comme réunie à Mennai). Cant. de Broglie, Eure.
- ESTRANCOURT (St-Cyr-d') Cf. St-Cyr-d'Estancourt.
- ESTREES-EN-AUGE Cf. N-D.-d'Estrées.

LISTE DES PAROISSES DU DIOCESE.

- I44 ETREPAGNY Exemption de St-Cande. Ch-l. de canton, Eure.
- I45 FAMILLY Doy. d'Orbec. Comm. accrue de la Halboudière en 1825. Cant. d'Orbec.
- I46 FATOUVILLE Doy. de Pont-Audemer. Comm. réunie à Carbec-Grestain sous le nom de Fatouville-Grestain. Cant. de Beuzeville, Eure.
- I47 FAUGUERNON Doy. de Touque. Premier cant. de Lisieux.
- I48 LE FAULQ Doy. de Touque. Cant. de Blangy.
- I49 FAVEROLLES-LES-MARES Doy. de Bernay. Cant. de Thiberville Eure.
- I50 LE FAVRIL Doy. de Moyaux. Cant. de Thiberville, Eure.
- I51 FERRIERES-SAINT-HILAIRE Doy. d'Orbec. Cant. de Broglie, Eure.
- I52 FERVAQUES Doy. et cant. de Livarot.
- I53 FIERVILLE Doy. de Touque. Comm. réunie en 1853 aux Parcs-Fontaines sous le nom de Fierville-les-Parcs. Cant. de Blangy.
- I54 FIQUEFLEUR Doy. de Honfleur. Comm. réunie à Equainville sous le nom de Fiquefleur-Equainville. Cant. de Beuzeville Eure.
- I55 FIRFOL Doy. de Moyaux. Premier cant. de Lisieux.
- I56 LA FOLLETIERE Doy. de Montreuil. Comm. réunie en 1825 à Abenon sous le nom de la Folletière-Abenon. Cant. d'Orbec.
- I57 FOLLEVILLE Doy. de Bernay. Cant. de Thiberville, Eure.
- I58 FONTAINE-LA-LOUVET Doy. de Moyaux. Comm. accrue de Fontenelle et de St-Léger-de-Glatigny. Cant. de Thiberville, Eure.
- I59 FONTAINE-LA-SORET Doy. de Bernay. Deux portions de cure, réunies en 1712 (Piel, X, 230). Cant. de Beaumont-le-Roger, Eure.
- I60 FONTENELLE Doy. de Moyaux. Comm. réunie à Fontaine-la-Louvet. Cant. de Thiberville, Eure.

LISTE DES PAROISSES DU DIOCESE.

- I61 FORMENTIN Doy. de Beuvron. Comm. accrue en 1868 de St-Eugène. Cant. de Cambremer.
- I62 FORTMOVILLE Doy. de Pont-Audemer. Cant. de Beuzeville, Eure.
- I63 FOULBEC Doy. de Pont-Audemer. Cant. de Beuzeville, Eure.
- I64 LE FOURNET Doy. de Beuvron. Cant. de Cambremer.
- I65 FOURNEVILLE Doy. et cant. de Honfleur.
- I66 FRANQUEVILLE Doy. de Bernay. Cant. de Brionne, Eure.
- I67 FRENEUSE-SUR-RISLE Doy. de Cormeilles. Cant. de Montfort, Eure.
- I68 LA FRESNAIE-FAYEL Doy. de Vimoutiers. Cant. de Gacé, Orne.
 FRESNAY Cf. N-D. et St-Martin-de-Fresnay.
 FRESNE (St-Mards-de-) Cf. St-Mards-de-Fresne.
- I69 FRESNE Doy. de Cormeilles. Comm. réunie à Cauverville sous le nom de Fresne-Cauverville. Cant. de Cormeilles, Eure.
- I70 FRIARDEL Doy. et cant. d'Orbec.
 FRIBOIS (St-Loup-de-) Cf. St-Loup-de-Fribois.
- I71 FUMICHON Doy. de Moyaux. Comm. accrue en 1841-46 de partie de la comm. de St-Hippolyte-de-Canteloup. Cf. Marolles. Premier cant. de Lisieux.
- I72 GACE Doyenné. Comm. accrue de la Chapelle-Montgenou en 1822. Ch-1. de canton, Orne.
- I73 GARNETOT Doy. du Mesnil-Mauger. Cant. de St-Pierre-sur-Dive.
- I74 LA GENEVRAIE Doy. de Gacé. Comm. accrue de Carnettes et de Talonnai en 1817. Cant. du Merlerault, Orne.
- I75 GENNEVILLE (N.P.C. avec GONNEVILLE) Doy. de Honfleur. Comm. accrue de St-Martin-le-Vieil en 1813. Cant. de Honfleur.
- I76 GERROTS Doy. de Beuvron. Cant. de Cambremer.

LISTE DES PAROISSES DU DIOCESE.

- I77 GIVERVILLE Doy. de Corneilles. Cant. de Thiberville, Eure.
- I78 GLANVILLE Doy. de Beaumont. Cant. de Pont-l'Evêque.
GLATIGNY (St-Léger-de-) Cf. St-Léger-de-Glatigny.
- I79 GLOS Doy. de Moyaux. Comm. accrue en 1825 de Villers-sur-Glos. Premier cant. de Lisieux.
- I80 GODISSON Doy. de Gacé. Cant. de Courtomer, Orne.
- I81 GONNEVILLE-SUR-DIVE , Gonnevill-sur-Mer depuis 1927 (N.P.C. avec Genneville). Doy. de Beaumont. Deux portions de cure. Cant. de Dive.
- I82 GONNEVILLE-SUR-HONFLEUR (N.P.C. avec Genneville, comm. limitrophe). Doy. et cant. de Honfleur.
- I83 LA GOULAFRIERE Doy. de Montreuil. Cant. de Broglie, Eure.
- I84 GOUSTRANVILLE Doy. de Beuvron. Comm. accrue en 1827-28 de St-Clair-de-Basseneville. Cant. de Dive.
GRAIMBOUVILLE (St-Sulpice-de-) Cf. St-Sulpice-de-Grainbouville.
- I85 GRANDCAMP Doy. d'Orbec. Cant. de Broglie, Eure.
- I86 GRANDCHAMP Doy. du Mesnil-Mauger. Cant. de Mézidon.
GRANDOUET Exemption de Cambremer. Cant. de Cambremer.
- I87 GRANDVAL Doy. de Gacé. Comm. réunie en 1821 à Mardilly. Cant. de Gacé, Orne.
- I88 GRANGUES Doy. de Beaumont. Cant. de Dive.
- I89 LA GRAVELLE Doy. du Mesnil-Mauger. Comm. réunie en 1832 à Montviette. Cant. de St-Pierre-sur-Dive.
GRES (St-Laurent-des-) Cf. St-Laurent-des-Grés.
- I90 GRESTAIN Doy. de Pont-Audemer. Paroisse unie en 1743 à Carbec (Piel, XX, 4). La comm. de Carbec-Grestain a été réunie à Fatouville sous le nom de Fatouville-Grestain. Cant. de Beuzeville, Eure.
- I91 LES GROISELLIERS Doy. de Beuvron. Comm. réunie en 1840 à Rumesnil. Cant. de Cambremer.

LISTE DES PAROISSES DU DIOCESE.

- 192 GUERQUESALLES Doy. et cant. de Vimoutiers, Orne.
- 193 LA HALBOUDIERE Doy. d'Orbec. Comm. réunie à Familly en 1825. Cant. d'Orbec.
- 194 LE HAM Doy. de Beuvron. Cant. de Cambremer.
 HAMEL (N-D-du-) Cf. N-D-du-Hamel.
 HEBERTOT Cf. St-André et St-Benoit-d'Hébertot.
- 195 HECMANVILLE Doy. de Bernay. Cant. de Brionne, Eure.
- 196 HENNEQUEVILLE Doy. de Touque. L'abbaye de Fécamp jouissait d'une juridiction quasi-épiscopale sur cette paroisse (Piel, t. I, p. XXXIV). Comm. réunie à Trouville en 1847. Ch-l. de canton.
- 197 HERBIGNY , Le Mont-Saint-Jean jusque vers 1714 (Piel, XI, 134). Doy. de Honfleur. Comm. réunie en 1793 à St-Gatien-des-Bois. Cant. de Honfleur.
- 198 HERMIVAL Doy. de Moyaux. Comm. réunie en 1825 aux Vaux sous le nom d'Hermival-les-Vaux. Premier cant. de Lisieux.
- 199 HEUDREVILLE-EN-LIEUVIN Doy. de Cormeilles. Cant. de Thiberville, Eure.
- 200 HEUGON Doy. de Livarot. Comm. accrue en 1840 du Douet-Arthus. Cant. de la Ferté-Frénel, Orne.
- 201 HEULAND Doy. de Beaumont. Cant. de Dive.
- 202 HEURTEVENT Doy. du Mesnil-Mauger. Cant. de Livarot.
- 203 HONFLEUR, NOTRE-DAME Doyenné. Ch-l. de canton.
- 204 HONFLEUR, SAINTE-CATHERINE.
- 205 HONFLEUR, SAINT-ETIENNE.
- 206 HONFLEUR, SAINT-LEONARD.
 Deux curés pour les quatre paroisses : d'une part N-D. et St-Léonard, de l'autre St-Etienne et Ste-Catherine.
- 207 L'HÔTELLERIE Doy. de Moyaux. Comm. accrue de 1841 à 1850 de parties des communes de St-Hippolyte-de-Canteloup, Marolles et Fontaine-la-Louvet. Premier canton de Lisieux.

LISTE DES PAROISSES DU DIOCESE.

- 208 HOTOT-EN-AUGE Doy. de Beuvron. Cant. de Cambremer.
- 209 LA HOUBLONNIERE Doy. du Mesnil-Mauger. Deuxième canton de Lisieux.
- HOULGATE Cf. Beuzeval.
- HOULLEY Cf. OUILLY-la-Ribaude et St-Léger d'OUILLY.
- Ifs (St-Pierre-des-) Cf. St-Pierre-des-Ifs.
- 210 JOUVEAUX Doy. et cant. de Corneilles, Eure.
- 211 JAYE-MONDAYE Exemption de Nonant. Cant. de Balleroy.
- LAITIERS Cf. St-Nicolas et la Trinité-des-Laitiers.
- 212 LA LANDE Doy. de Honfleur. Cant. de Beuzeville, Eure.
- 213 LAUNAY-SUR-CALONNE Doy. de Touque. Comm. réunie en 1860 à Pont-l'Evêque.
- 214 LEAUPARTIE Doy. de Beuvron. Cant. de Cambremer.
- 215 LECAUDE Doy. du Mesnil-Mauger. Cant. de Mézidon.
- LEQUERAYE (St-Jean-de-) Cf. St-Jean-de-Léqueraye.
- 216 LESSARD Doy. du Mesnil-Mauger. Comm. réunie en 1791 (?) au Chêne-en-Auge sous le nom de Lessard-et-le-Chêne. Deuxième cant. de Lisieux.
- LIEUE (St-Martin-de-la-Lieue) Cf. St-Martin-de-la-Lieue.
- 217 LIEUREY Doy. de Corneilles. Deux portions de cure. Cant. de St-Georges-du-Vivère, Eure.
- 218 LIGNERES Doy. de Gacé. Comm. accrue du Tilleul-près-Gacé en 1817. Cant. du Merlerault, Orne.
- 219 LISIEUX, SAINT-DESIR Ville. Deux portions.
- 220 LISIEUX, SAINT-GERMAIN Ville.
- 221 LISIEUX, SAINT-JACQUES Ville.

Les trois paroisses de la ville s'étendaient aussi en campagne. Les extensions rurales de Saint-Désir et de Saint-Jacques, qui constituaient avant 1790 des communautés civiles distinctes, formèrent les communes de Saint-Désir-de-Lisieux et Saint-Jacques-de-Lisieux.

LISTE DES PAROISSES DU DIOCESE.

- 222 LISORES Doy. et cant. de Livarot.
- 223 LIVAROT Doyenné. Ch-l. de canton.
LIVAYE (N-D-de-) Cf. N-D-de-Livaye.
LIVET Cf. N-D., St-Germain, St-Gilles, St-Jean et St-Michel-de-Livet.
- 224 LIVET-SUR-AUTHOU Doy. de Cormeilles. Cant. de Brionne, Eure.
LOGES Cf. Ste-Marguerite et St-Pierre-des-Loges.
MAILLOC Cf. St-Denis, St-Julien, St-Martin et St-Pierre-de-Mailloc.
- 225 MALOUY Doy. et cant. de Bernay, Eure.
MANERBE Exemption de Cambremer. Cant. de Blangy.
- 226 MANNEVILLE-LA-PIPARD Doy. de Touque. Cant. de Blangy.
- 227 MANNEVILLE-LA-RAOULT Doy. de Honfleur. Cant. de Beuzeville Eure.
- 228 MARDILLY Doy. de Gacé. Comm. accrue de Grandval en 1821. Cant. de Gacé, Orne.
- 229 MARMOUILLE Doy. de Gacé. Cant. de Mortrée, Orne.
- 230 MAROLLES Doy. de Moyaux. Comm. accrue en 1825 de Cirfontaine et en 1841-46 de partie de St-Hippolyte-de-Canteloup commune constituée en 1825 par la fusion de St-Hippolyte-de-Canteloup et de St-Pierre-de-Canteloup. Premier cant. de Lisieux.
- 231 MARTAINVILLE-EN-LIEUVIN Doy. de Pont-Audemer. Deux portions de cure. Cant. de Beuzeville, Eure.
MENIL - Cf. aussi MESNIL - .
- 232 MENIL-FROGER Doy. de Gacé. Cant. du Merlerault, Orne.
- 233 MENIL-GONFREY Doy. de Vimoutiers. Comm. réunie à Survie en 1822. Cant. d'Exmes, Orne.

LISTE DES PAROISSES DU DIOCESE.

- 234 MENIL-HUBERT-EN-EXMES Doy. de Vimoutiers. Comm. accrue en 1839 des Atelles. Cant. de Gacé, Orne.
- 235 MENIL-IMBERT Doy. de Livarot. Comm. réunie en 1821 au Renouard. Cant. de Vimoutiers, Orne.
- 236 MENIL-VICOMTE Doy. de Gacé. Cant. du Merlerault, Orne.
- 237 MENNEVAL Doy. et cant. de Bernay, Eure.
- 238 LE MERLERAULT Doy. de Gacé. Comm. accrue de Montmarcé en 1822. Ch-1. de cant., Orne.
- MESNIL - Cf. aussi MENIL -.
- MESNIL (St-Georges-du-) Cf. St-Georges-du-Mesnil.
- 239 LE MESNIL-BAGLEY Doy. du Mesnil-Mauger. Cant. de Livarot.
- 240 LE MESNIL-DURAND Doy. du Mesnil-Mauger. Comm. accrue en 1826 de Pontalery. Cant. de Livarot.
- 241 LE MESNIL-EUDES Doy. de Livarot. Deuxième canton de Lisieux.
- 242 LE MESNIL-GERMAIN Doy. de Livarot. Deux portions de cure. Cant. de Livarot.
- 243 LE MESNIL-GUILLAUME Doy. d'Orbec. Premier cant. de Lisieux.
- 244 LE MESNIL-MAUGER Doyenné. Deux portions de cure. Cant. de Mézidon.
- LE MESNIL-OURY Appellation habituelle de la commune de Saint-Martin-du-Mesnil-Oury.
- 245 LE MESNIL-OURY Doy. du Mesnil-Mauger. Comm. unie à St-Martin-des-Noyers en 1831 sous le nom de St-Martin-du-Mesnil-Oury. Cant. de Livarot.
- 246 MESNIL-ROUSSEL Doy. de Livarot. Cant. de Broglie, Eure.
- 247 LE MESNIL-SIMON Doy. du Mesnil-Mauger. Deuxième cant. de Lisieux.
- 248 LE MESNIL-SUR-BLANGY. Doy. de Touque. Cant. de Blangy.

LISTE DES PAROISSES DU DIOCESE.

- 249 MEULLES Doy. et cant. d'Orbec.
- 250 MEZIDON Doy. du Mesnil-Mauger. Ch-l. de canton.
- 251 MIRBEL Doy. du Mesnil-Mauger. Comm. réunie à Quetbéville en 1831. Cant. de Mézidon.
- 252 MITTOIS Doy. du Mesnil-Mauger. Cant. de St-Pierre-sur-Dive.
- 253 LES MONCEAUX Doy. du Mesnil-Mauger. Deuxième canton de Lisieux.
- 254 MONNAI Doy. de Livarot. Deux portions de cure. Comm. accrue (des Essarts en 1834), de Ternant en 1839. Cant. de la Ferté-Frênel, Orne.
- LE MONT-SAINT-JEAN Cf. Herbigny.
- 255 MONTEILLE Doy. du Mesnil-Mauger. Cant. de Mézidon. L'orthographe et la prononciation du XVIIIe s. sont Monteille.
- MONTFORT (St-Evroult-de-) Cf. St-Evroult-de-Montfort.
- MONTGOMMERY Cf. Ste-Foy et St-Germain-de-Montgommery.
- 256 MONTMARCE Doy. de Gacé. Comm. réunie ~~à~~ au Merlerault en 1822. Ch-l. de cant., Orne.
- 257 MONTPINGON Doy. du Mesnil-Mauger. Cant. de St-Pierre-sur-Dive.
- MONTREUIL (-EN-AUGE depuis 1947) Exemption et cant. de Cambremer.
- 258 MONTREUIL-L'ARGILLE Doy. de Livarot. Deux portions de cure. Cant. de Broglie, Eure.
- 259 MONTVIETTE , N-D-de-Viette Doy. du Mesnil-Mauger. Comm. accrue de la Gravelle en 1832. Cant. de St-Pierre-sur-Dive.
- 260 MORAINVILLE-PRES-LIEUREY Doy. et cant. de Cormeilles, Eure.
- 261 MORSAN Doy. de Bernay, cant. de Brionne, Eure.
- 262 LA MOTTE Doy. du Mesnil-Mauger. Comm. réunie en 1841 à St-Pierre-des-ifs. Deuxième cant. de Lisieux.
- MOUTEILLE Cf. Monteille.

LISTE DES PAROISSES DU DIOCESE.

- 263 LES MOUFIERS-HUBERT Doy. et cant. de Livarot.
- 264 MOYAUX Doyenné. Premier cant. de Lisieux.
- 265 NEUVILLE-SUR-AUTHOU Doy. de Cormeilles. Cant. de Brionne,
Eure.
- 266 NEUVILLE-SUR-TOUQUE Doy. de Vimoutiers. Cant. de Gacé,
Orne.
- 267 NOARDS Doy. de Cormeilles. Cant. de St-Georges-du-Vièvre,
Eure.
- 268 LA NOE-POULAIN Doy. de Cormeilles. Cant. de St-Georges-
du-Vièvre, Eure.
- 269 NONANT Patron St-Martin. EXEMPTION. Deux portions de
cure. Cant. de Bayeux.
- 270 NONANT Patron St-CYR. Doy. de Gacé. Cant. du Merlerault,
Orne.
- 271 NOROLLIES Doy. de Touque. Cant. de Blangy.
- 272 NOTRE-DAME-D'AULNAY Doy. d'Orbec. Comm. réunie à St-
Germain-d'Aulnay en 1822. Cant. de Vimoutiers, Orne.
- 273 NOTRE-DAME-D'EPINE Doy. de Cormeilles. Cant. de Brionne,
Eure.
- 274 NOTRE-DAME-D'ESTREES , Estrées-en-Auge. Doy. de Beuvron.
Deux portions de cure. Cant. de Cambremer.
- 275 NOTRE-DAME-DE-COURSON Doy. de Livarot. Comm. accrue en
1831 de St-Pierre-de-Courson. Cant. de Livarot.

LISTE DES PAROISSES DU DIOCESE.

- 276 NOTRE-DAME-DE-FRESNAY Doy. du Mesnil-Mauger. Cant. de St-Pierre-sur-Dive.
NOTRE-DAME-DE-LA-COUTURE Cf. Bernay.
- 277 NOTRE-DAME-DE-LIVAYE Doy. du Mesnil-Mauger. Cant. de Mézidon.
- 278 NOTRE-DAME-DE-LIVET , parfois le Petit-Livet Doy. de Moyaux. Comm. réunie en 1824 à St-Paul-de-Courtonne. Cant. d'Orbec.
NOTRE-DAME-DE-VIETTE Cf. Montviette.
NOTRE-DAME-DE-VILLERS Cf. Villers-sur-Glos.
- 279 NOTRE-DAME-DE-PREAUX Doy. de Pont-Audemer. Comm. réunie en 1844 à St-Michel-de-Préaux sous le nom des Préaux. Cant. de Pont-Audemer, Eure.
- 280 NOTRE-DAME-DES-PRES Doy. de Livarot. Comm. réunie à Anceins. Cant. de la Ferté-Frénel, Orne. N.P.C. avec N-D-du-Fré, de Pont-Audemer.
- 281 NOTRE-DAME-DU-HAMEL Doy. de Livarot. Cant. de Broglie, Eure.
NOTRE-DAME-DU-PLESSIS-ESMANGART Cf. Dozulé.
NOTRE-DAME-DU-TILLEUL Cf. Le Tilleul-près-Gacé.
- 282 NOTRE-DAME-DU-VAL Doy. de Pont-Audemer. Comm. réunie en 1835 à St-Pierre-du-Châtel sous le nom de St-Pierre-du-Val. Cant. de Beuzeville, Eure.
- 283 LE NOYER-MENARD Doy. de Gacé. Comm. réunie en 1821 à la Trinité-des-Laitiers. Cant. de Gacé, Orne.
NOYERS (St-Martin-des-) Cf. St-Martin-des-Noyers.
OMBRES (St-Benoit-des-) Cf. St-Benoit-des-Ombres.
- 284 ORBEC Doyenné. Ch-l. de canton.
- 285 ORGERES Doy. et cant. de Gacé, Orne.
- 286 ORVILLE Doy. et cant. de Vimoutiers, Orne.
OSMONT Cf. Aubry-le-Panthou.

LISTE DES PAROISSES DU DIOCESE.

- OUILLY-DU-HOULLEY A la mort de César d'Oraison, marquis de Livarot, le château d'Ouilly fut acquis par Adrien du Houlley, sgr. de Firfol qui obtint en 1719 l'érection de la terre d'Ouilly en baronnie du Houlley et le changement de nom des paroisses d'Ouilly-la-Ribaude et St-Léger d'Ouilly qui furent désormais appelées St-Martin-du-Houlley et St-Léger-du-Houlley, puis réunies en 1825 sous le nom d'Ouilly-du-Houlley.
- 287 OUILLY-LA-RIBAUDE , en 1719 St-Martin-du-Houlley. Doy. de Moyaux. Comm. réunie en 1825 à St-Léger-du-Houlley sous le nom d'Ouilly-du-Houlley. Premier cant. de Lisieux.
- 288 OUILLY-LE-VICOMTE Banlieue. Comm. accrue de Bouttemont en 1824. Premier cant. de Lisieux.
- 289 OUVILLE-LA-BIEN-TOURNEE Doy. du Mesnil-Mauger. Cant. de St-Pierre-sur-Dive.
- 290 LES PARCS-FONTAINES , les Parfontaines ou même Eparfontaine. Doy. de Touque. Comm. réunie en 1853 à Fierville sous le nom de Fierville-les-Parcs. Cant. de Blangy.
- 291 PENNEDEPIE Doy. et cant. de Honfleur.
- 292 PERIERS-EN-AUGE Doy. de Beaumont. Cant. de Dive.
- 293 LE PETIT-COURONNE Exemption de St-Cande. Cant. de Grand-Couronne, Seine-Inf.
- LE PETIT-LIVET Cf. N-D-de-Livet.
- 294 PIENCOURT Doy. de Moyaux. Deux portions de cure réunies en 1702 (Piel, VI, 597), puis séparées en 1720 (Piel, XIII, 337-338). Cant. de Thiberville, Eure.
- 295 PIERREFITTE-EN-AUGE Doy. de Beaumont. Cant. de Pont-l'Évêque.
- LE PIN Cf. St-Ouen-le-Pin.
- 296 LE PIN Doy. de Moyaux. Premier cant. de Lisieux.

LISTE DES PAROISSES DU DIOCESE.

- 297 LES PLACES Doy. de Moyaux. Cant. de Thiberville, Eure.
- 298 PLAINVILLE Doy. et cant. de Bernay, Eure.
- 299 LE PLANQUAY Doy. de Moyaux. Cant. de Thiberville, Eure.
- 300 PLASNES Doy. de Bernay. Deux portions de cure réunies en 1722 (Piel, XIV, 38). Cant. de Bernay, Eure.
- 301 LA POMMERAYE Banlieue. Saint-Laurent-de-la-Pommeraye était, sur la paroisse St-Désir, une église succursale que desservait un vicaire perpétuel, présenté par le prébende de St-Pierre-Azif. Comm. de St-Désir-de-Lisieux. Deuxième cant. de Lisieux.
- 302 POMONT Doy. de Gacé. Comm. réunie à Cisei-St-Aubin en 1821. Cant. de Gacé, Orne.
- 303 PONTALERY Doy. de Livarot. Comm. réunie en 1826 au Mesnil-Durand. Cant. de Livarot.
- 304 PONT-AUDEMER, NOTRE-DAME , N-D. du Pré, ou N-D. du St-Sépulcre Doyenné. Ch-l. de cant., Eure.
- PONT-AUDEMER, SAINT-AIGNAN Paroisse du dioc. de Rouen, située sur la rive droite de la Risle.
- 305 PONT-AUDEMER, SAINT-GERMAIN qui a constitué la commune de St-Germain-Village.
- 306 PONT-AUDEMER, SAINT-OUEN.
- PONTCHARDON Cf. St-Georges et St-Martin-de-Pontchardon.
- 307 PONT-DE-VIE Doy. de Vimoutiers. Comm. unie en 1830 à Vimoutiers. Ch-l. de cant., Orne.
- 308 PONTFOL Doy. de Beuvron. Comm. réunie en 1858 à Victot sous le nom de Victot-Pontfol. Cant. de Cambremer.
- 309 PONT-L'EVEQUE Doy. de Beaumont. Comm. accrue en 1860 de St-Melaine et de partie de Launay. Ch-l. de canton.
- 310 LA POTERIE-MATHIEU Doy. de Cormeilles. Cant. de St-Georges-du-Vivère, Eure.

LISTE DES PAROISSES DU DIOCESE.

- 311 PREAUX Patron St-Sébastien. Doy. et cant. d'Orbec.
 LES PREAUX Comm. constituée par la réunion en 1844 de
 N-D. de Préaux et de St-Michel-de-Préaux. Cant. de Pont-
 Audemer, Eure.
- LE PRE-D'AUGE Exemption de Cambremer. Deuxième canton
 de Lisieux.
- PRES Cf. N-D-des-Prés et St-Hippolyte-du-Bout-des-Prés.
- 312 PRETREVILLE Doy. de Livarot. Deuxième canton de Lisieux.
- 313 PUPOT (-EN-AUGE depuis 1906) Doy. de Beuvron. Deux por-
 tions de cure. Cant. de Dive.
- 314 QUERVILLE Doy. du Mesnil-Mauger. Comm. réunie en 1840 à
 Biéville. Cant. de Mézidon.
- 315 QUETIEVILLE Doy. du Mesnil-Mauger. Comm. accrue en 1831
 de Mirbel. Cant. de Mézidon.
- 316 QUETTEVILLE Doy. et cant. de Honfleur.
- 317 RABUT Doy. de Touque. Comm. réunie en 1828 au Coudray
 sous le nom du Coudray-Rabut. Cant. de Pont-l'Evêque.
- 318 LE RENOUARD Doy. de Vimoutiers. Comm. accrue en 1821 de
 Ménil-Imbert. Cant. de Vimoutiers, Orne.
- 319 REPENTIGNY Doy. de Beuvron. Cant. de Cambremer.
- 320 RESENLIEU Doy. et cant. de Gacé, Orne.
- 321 REUX Doy. de Beaumont. Cant. de Pont-l'Evêque.
- 322 REVILLE Doy. de Montreuil. Comm. réunie en 1842 à la
 Trinité-du-Mesnil-Josselin sous le nom de la Trinité-de-
 Réville. Cant. de Broglie, Eure.
- LA RIVIERE-SAINTE-SAUVEUR Paroisse de St-Léonard-de-
 Honfleur. Comm. constituée, en 1831, par la réunion à la
 commune de St-Léonard, ou le Hameau-de-la-Rivière, du
 hameau de Saint-Sauveur, détaché de la commune d'Ablon.
- 323 LA ROCHE-DE-NONANT , La Roche-Nonant. Doy. de Gacé. Comm.
 réunie à la Cochère. Cant. d'Exmes, Orne.

LISTE DES PAROISSES DU DIOCESE.

- 324 ROCQUES Banlieue. Premier cant. de Lisieux.
- 325 ROIVILLE Doy. et cant. de Vimoutiers, Orne.
RONGERAY (St-Cyr-du-) Cf. St-Cyr-du-Ronceray.
- 326 RONCHEVILLE Doy. de Beaumont. Comm. réunie en 1828 à St-Martin-aux-Chartrains. Cant. de Pont-l'Evêque.
- 327 LA ROQUE-BAIGNARD Doy. de Beuvron. Cant. de Cambremer.
- 328 RÔTES Doy. de Bernay. Comm. réunie à St-Léger du Boscdel sous le nom de St-Léger-de-Rôtes en 1846. Cant. de Bernay, Eure.
ROUVRAY (St-Etienne-du-) Cf. St-Etienne-du-Rouvray.
- 329 RUMESNIL Doy. de Beuvron. Comm. accrue en 1840 des Groiselliers et de St-Gilles-de-Livet. Canton de Cambremer.
- 330 SAINT-ANDRE-D'ECHAUFFOUR Doy. de Gacé. Comm. réunie à St-Germain-d'Echauffour sous le nom d'Echauffour. Cant. du Merlerault, Orne.
- 331 SAINT-ANDRE-D'HEBERTOT Doy. de Touque. Cant. de Blangy.
- 332 SAINT-AQUILIN-D'AUGERONS Doy. de Montreuil. Cant. de Broglie, Eure.
- 333 SAINT-ARNOULT Doy. de Beaumont. Cant. de Trouville.
- 334 SAINT-AUBIN-DE-BONNEVAL ou Saint-Clair-de-Bonneval Doy. d'Orbec. Cant. de Vimoutiers, Orne.
SAINT-AUBIN DE CANAPVILLE Cf. Canapville.
- 335 SAINT-AUBIN-DE-CISAI , -sur-Cisai, -près-Cisai. Doy. de Gacé. Comm. réunie en 1790 à Cisai sous le nom de Cisai-Saint-Aubin, accrue en 1821 de Pomont. Cant. de Gacé, Orne.
- 336 SAINT-AUBIN-DE-SCELLON Doy. de Moyaux. Cant. de Thiber-ville, Eure.
- 337 SAINT-AUBIN-DU-THENNEY Doy. d'Orbec. Cant. de Broglie, Eure.
- 338 SAINT-AUBIN-LEBIZAY Doy. de Beuvron. Cant. de Cambremer.
- 339 SAINT-AUBIN-SUR-ALGOT Doy. du Mesnil-Mauger. Cant. de Mézidon.

LISTE DES PAROISSES DU DIOCESE.

- 340 SAINT-AUBIN-SUR-AUQUAINVILLE Doy. de Livarot. Comm. réunie en 1831 à Auquainville. Cant. de Livarot.
- 341 SAINT-BAZILE Doy. de Livarot. Comm. réunie en 1831 aux Autels-en-Auge sous le nom des Autels-Saint-Bazile. Cant. de Livarot.
- 342 SAINT-BENOÎT-D'HEBERTOT Doy. de Honfleur. Comm. accrue en 1827 de Tontuit. Cant. de Pont-l'Evêque.
- 343 SAINT-BENOÎT-DES-OMBRES Doy. de Cormeilles. Cant. de St-Georges-du-Vièvre, Eure.
- 344 SAINT-CANDE-LE-VIEIL Exemption située au milieu du dioc. de Rouen. L'église collégiale et paroissiale de St-Candele-Vieil, située dans la ville de Rouen, était desservie par quatre chanoines-curés, réduits à trois en 1681, à un en 1785 (Piel, XL, 198).
- 345 SAINT-CHRISTOPHE-SUR-CONDE Doy. de Cormeilles. Pour l'organisation paroissiale, cf. Condé-sur-Risle. Cant. de St-Georges-du-Vièvre, Eure.
- 346 SAINT-CLAIR-DE-BASSENEVILLE , St-Clair-de-Barneville, Saint-Clair-en-Auge. Doy. de Beuvron. Comm. réunie en 1827-28 à Goustranville. Cant. de Dive.
- SAINTE-CLAIR-DE-BONNEVAL Cf. Saint-Aubin-de-Bonneval.
- SAINTE-CLAIR-EN-AUGE Cf. St-Clair-de-Basseneville.
- 347 SAINT-CLOUD-EN-AUGE Doy. de Beaumont. Comm. réunie en 1827 à St-Etienne-la-Thillaye. Cant. de Pont-l'Evêque.
- 348 SAINT-CRESPIN , St-Crespin-sur-Vie Doy. du Mesnil-Mauger. Comm. accrue en 1815 de Cerqueux-en-Auge. Cant. de Mézidon.
- SAINTE-CROIX-DE-BERNAY Cf. Bernay.
- SAINTE-CROIX-DE-CORMEILLES Cf. Cormeilles.
- 349 SAINT-CYR-D'ESTRANCOURT Doy. de Vimoutiers. Comm. réunie en 1821 à Avernois-St-Gourgon. Cant. de Vimoutiers, Orne.
- SAINTE-CYR-DE-NONANT Cf. Nonant.

LISTE DES PAROISSES DU DIOCESE.

- 350 SAINT-CYR-DE-SALERNE Doy. de Bernay. Cant. de Brionne, Eure.
- 351 SAINT-CYR-DU-RONCERAY Doy. et cant. d'Orbec.
- 352 SAINT-DENIS-D'AUGERONS Doy. de Montreuil. Cant. de Broglie, Eure.
- 353 SAINT-DENIS-DE-MAILLOC, St-Denis-du-Val-d'Orbec jusque vers 1695. Doy. et cant. d'Orbec.
- SAINTE-DE-SIR-DE-LISIEUX Cf. Lisieux et la Pommeraye.
- 354 SAINT-ETIENNE-DU-ROUVRAY Exemption de St-Cande. Cant. de Grand-Couronne, Seine-Inf.
- 355 SAINT-ETIENNE-L'ALLIER Doy. de Cormeilles. Cant. de St-Georges-du-Vièvre, Eure.
- 356 SAINT-ETIENNE-LA-THILLAYE Doy. de Beaumont. Comm. accrue en 1827 de St-Cloud-en-Auge. Cant. de Pont-l'Evêque.
- 357 SAINT-EUGENE Doy. de Beuvron. Comm. réunie en 1868 à Formentin. Cant. de Cambremer.
- 358 SAINT-EVROULT-DE-MONTFORT Doy. et cant. de Gacé, Orne.
- SAINTE-FIRMIN Cf. St-Martin-St-Firmin.
- 359 SAINTE-FOY-DE-MONTGOMMERY Doy. et cant. de Livarot.
- 360 SAINT-GATIEN , St-Gatien-des-Bois Doy. de Touque. Comm. accrue en 1793 d'Herbigny ou le Mont-Saint-Jean. Cant. de Honfleur.
- 361 SAINT-GEORGES-DE-PONTCHARDON Doy. de Vimoutiers. Comm. réunie en 1811 à St-Martin-de-Pontchardon. Cant. de Vimoutiers, Orne.
- SAINTE-GEORGES-DES-AUTELS Cf. Les Authieux-sous-Renouard.
- SAINTE-GEORGES-DES-AUTHIEUX Cf. Les Authieux-sous-Renouard.
- 362 SAINT-GEORGES-DU-MESNIL Doy. de Cormeilles. Cant. de St-Georges-du-Vièvre, Eure.

LISTE DES PAROISSES DU DIOCESE.

- 363 SAINT-GEORGES-DU-VIEVRE Doy. de Cormeilles. Ch-l. de cant., Eure.
- 364 SAINT-GEORGES-EN-AUGE Doy. du Mesnil-Mauger. Comm. accrue en 1831 du Tilleul-en-Auge. Cant. de St-Pierre-sur-Dive.
- 365 SAINT-GERMAIN D'AULNAY Doy. de Montreuil. Comm. accrue en 1822 de N-D-d'Aulnay. Cant. de Vimoutiers, Orne.
- 366 SAINT-GERMAIN-D'ECHAUFFOUR Doy. de Gacé. Comm. réunie à St-André-d'Echauffour sous le nom d'Echauffour. Cant. du Merlerault, Orne.
- 367 SAINT-GERMAIN-DE-CLAIREFEUILLE Doy. de Gacé. Cant. du Merlerault, Orne.
- SAINT-GERMAIN-DE-LISIEUX Cf. Lisieux.
- 368 SAINT-GERMAIN-DE-LIVET Banlieus. Deuxième canton de Lisieux.
- 369 SAINT-GERMAIN-DE-MONTGOMMERY Doy. et cant. de Livarot.
- 370 SAINT-GERMAIN-LA-CAMPAGNE Doy. d'Orbec. Quatre portions de cure. Cant. de Thiberville, Eure.
- SAINT-GERMAIN-VILLAGE Comm. constituée par la paroisse St-Germain-de-Pont-Audemer. Cant. de Pont-Audemer.
- 371 SAINT-GERVAIS-D'ASNIERES Doy. de Cormeilles. Comm. réunie à St-Jean-d'Asnières sous le nom d'Asnières. Cant. de Cormeilles, Eure.
- 372 SAINT-GILLES-DE-LIVET Doy. de Beuvron. Comm. réunie en 1840 à Rumesnil. Cant. de Cambremer.
- 373 SAINT-GREGOIRE-DU-VIEVRE Doy. de Cormeilles. Cant. de St-Georges-du-Viévre, Eure.
- 374 SAINT-HIPPOLYTE-DE-CANTELOUP Doy. de Moyaux. Comm. accrue de St-Pierre-de-Canteloup en 1825, cette dernière commune réunie à Marolles en 1841-46. Premier cant. de Lisieux.

LISTE DES PAROISSES DU DIOCESE.

- 375 SAINT-HIPPOLYTE-DU-BOUT-DES-PRES Banlieue. Comm. réunie en 1834 à St-Martin-de-la-Lieue.
- 376 SAINT-HYMER Doy. de Beaumont. Cant. de Pont-l'Evêque.
SAINT-JACQUES-DE-LISIEUX Cf. Lisieux.
- 377 SAINT-JEAN-D'ASNIERES Doy. de Cormeilles. Comm. réunie à St-Gervais d'Asnières, sous le nom d'Asnières. Cant. de Cormeilles, Eure.
- 378 SAINT-JEAN-DE-LA-LEQUERAYE Doy. de Cormeilles. Cant. de St-Georges-du-Vivère, Eure.
- 379 SAINT-JEAN-DE-LIVET Doy. de Livarot. Deuxième cant. de Lisieux.
- 380 SAINT-JEAN-DU-THENNEY Doy. d'Orbec. Cant. de Broglie, Eure.
- 381 SAINT-JOUIN Doy. de Beuvron. Cant. de Dive.
- 382 SAINT-JULIEN-DE-MAILLOC Doy. et cant. d'Orbec.
- 383 SAINT-JULIEN-LE-FAUCON Doy. du Mesnil-Mauger. Cant. de Mézidon.
- 384 SAINT-JULIEN-SUR-CALONNE Doy. de Touque. Cant. de Pont-l'Evêque.
SAINT-LAURENT-DE-LA-POMMERAYE Cf. La Pommeraye.
- 385 SAINT-LAURENT-DES-GRES Doy. de Montreuil. Comm. réunie en 1845 à la Chapelle-Gauthier. Cant. de Broglie, Eure.
SAINT-LAURENT-DU-MONT Exemption de Cambremer. Cant. de Mézidon.
- 386 SAINT-LAURENT-DU-TENCEMENT Doy. de Montreuil. Cant. de Broglie, Eure.
- 387 SAINT-LEGER-D'OUILLY , St-Léger-du-Houlley//ou Ouilly-la-Ribaude sous le nom d'Ouilly-du-Houlley en 1825. Premier cant. de Lisieux.
SAINT-LEGER-DE-BONNEVILLE Cf. St-Léger-sur-Bonneville.
/en 1719. Doy. de Moyaux. Comm. réunie à St Martin du Houlley/

LISTE DES PAROISSES DU DIOCESE.

- 388 SAINT-LEGER-DE-GLATIGNY Doy. de Moy. Comm. réunie à Fontaine-la-Louvet en 1845. Cant. de Thiberville, Eure.
 SAINT-LEGER-DE-RÔTES Comm. constituée par la réunion de St-Léger-du-Boscdel et de Rôtes en 1846. Cant. de Bernay, Eure.
- 389 SAINT-LEGER-DU-BOSCDEL Doy. de Bernay. Comm. réunie en 1846 à Rôtes sous le nom de St-Léger-de-Rôtes. Cant. de Bernay, Eure.
- 390 SAINT-LEGER-DUBOSQ Doy. de Beuvron. Cant. de Dive.
 SAINT-LEGER-DU-HOULLEY Cf. St-Léger-d'Ouilly.
- 391 SAINT-LEGER-SUR-BONNEVILLE , St-Léger-de-Bonnevillette, Bonnevillette. Doy. de Honflaur. Cant. de Beuzeville, Eure.
- 392 SAINT-LOUP-DE-FRIBOIS Doy. du Mesnil-Mauger. Cant. de Mézidon.
- 393 SAINT-MACLOU (-EN-AUGE) Doy. du Mesnil-Mauger. Comm. réunie en 1836 à Ste-Marie-aux-Anglais. Cant. de Mézidon.
- 394 SAINT-MACLOU (-LA-CAMPAGNE) Doy. du Pont-Audemer. Cant. de Beuzeville, Eure.
 Les additions -en-Auge et -la-Campagne, constantes au XVIIIe s., ne sont pas officielles.
- 395 SAINT-MARDS-DE-FRESNE Doy. d'Orbec. Cant. de Thiberville, Eure.
- 396 SAINTE-MARGUERITE-DE-VIETTE Doy. du Mesnil-Mauger. Cant. de St-Pierre-sur-Dive.
- 397 SAINTE-MARGUERITE-DES-LOGES Doy. et cant. de Livarot.
- 398 SAINTE-MARIE-AUX-ANGLAIS Doy. du Mesnil-Mauger. Comm. accrue en 1836 de Doux-Marais et de St-Maclou. Cant. de Mézidon.
- 399 SAINT-MARTIN-AUX-CHARTRAINS Doy. de Touque. Comm. accrue en 1828 de Roncheville. Cant. de Pont-l'Evêque.
 SAINT-MARTIN-DE-BIENFAITE Cf. Bienfaite.

LISTE DES PAROISSES DU DIOCESE.

- 400 SAINT-MARTIN-DE-FRESNAY Doy. du Mesnil-Mauger. Deux portions de cure. Cant. de St-Pierre-sur-Dive.
- 401 SAINT-MARTIN-DE-LA-LIEUE Banlieue. Comm. accrue en 1834 de St-Hippolyte-du-Bout-des-Prés. Deuxième canton de Lisieux.
- 402 SAINT-MARTIN-DE-MAILLOC, St-Martin-du-Val-d'Orbec jusque vers 1695. Doy. et cant. d'Orbec.
- 403 SAINT-MARTIN-DE-PONTCHARDON Doy. de Vimoutiers. Comm. accrue en 1811 de St-Georges-de-Pontchardon. Cant. de Vimoutiers.
- SAINTE-MARTIN-DES-AUTHIEUX Cf. Les Authieux-du-Puits.
- SAINTE-MARTIN-DES-CHESNAIES Cf. St-Martin-le-Vieux.
- 404 SAINT-MARTIN-DES-NOYERS Doy. du Mesnil-Mauger. Comm. réunie au Mesnil-Oury en 1831 sous le nom de St-Martin-du-Mesnil-Oury. Cant. de Livarot.
- SAINTE-MARTIN-DU-DOULLE Cf. St-Martin-St-Firmin.
- SAINTE-MARTIN-DU-HOULLEY Cf. OUILLY-la-Ribaude.
- SAINTE-MARTIN-DU-MESNIL-OURY Comm. constituée en 1831 par la réunion de St-Martin-des-Noyers et du Mesnil-Oury. L'appellation commune est Le Mesnil-Oury. Cant. de Livarot.
- SAINTE-MARTIN-DU-TILLEUL Comm. constituée par la réunion en 1822 de St-Martin-le-Vieux et du Tilleul-Fol-Enfant. Cant. de Bernay, Eure.
- 405 SAINT-MARTIN-LE-VIEIL-PRES-HONFLEUR , St-Martin-le-Vieil, St-Martin-le-Vieux Doy. de Honfleur. Comm. réunie en 1813 à Genneville. Cant. de Honfleur.
- SAINTE-MARTIN-LE-VIEIL-SUR-VERONNE Cf. St-Martin-St-Firmin
- SAINTE-MARTIN-LE-VIEUX Cf. St-Martin-le-Vieil-près-Honfleur.
- 406 SAINT-MARTIN-LE-VIEUX , St-Martin-des-Chesnaies Doy. de Bernay. Comm. réunie en 1822 au Tilleul-Fol-Enfant sous le nom de St-Martin-du-Tilleul. Cant. de Bernay, Eure.

LISTE DES PAROISSES DU DIOCESE.

- 407 SAINT-MARTIN-SAINT-FIRMIN , St-Martin-du-Doult, St-Martin-le-Vieil-sur-Véronne Doy. de Pont-Audemer. Le curé et son vicaire desservent également la chapelle annexe de Saint-Firmin. Cant. de St-Georges-du-Viévre, Eure.
- 408 SAINT-MELAINE Doy. de Touque. Comm. réunie en 1860 à Pont-l'Evêque. Cant. de Pont-l'Evêque.
- 409 SAINT-MICHEL-DE-LIVET Doy. du Mesnil-Mauger. Cant. de Livarot.
- 410 SAINT-MICHEL-DE-PREAUX Doy. de Pont-Audemer. Trois portions de cure. Comm. réunie à N-D-de-Préaux en 1844 sous le nom des Préaux. Cant. de Pont-Audemer, Eure.
- SAINT-NICOLAS-DES-AUTHIEUX Cf. Les Authieux-sur-Galonne.
- 411 SAINT-NICOLAS-DES-LAITIERS Doy. de Montreuil. Cant. de la Ferté-Frénel, Orne.
- 412 SAINT-NICOLAS-DU-BOSC-L'ABBE Doy. et cant. de Bernay, Eure.
- 413 SAINT-OUEN-LE-HOUX Doy. et cant. de Livarot.
- SAINT-OUEN-LE-PIN Exemption de Cambremer. Cant. de Cambremer.
- SAINT-PAIR-DU-MONT Exemption de Cambremer. Cant. de Mézidon.
- 414 SAINT-PAUL-DE-COURTONNE Doy. de Moyaux. Comm. accrue en 1824 de N-D. de Livet. Cant. d'Orbec.
- 415 SAINT-PAUL-SUR-RISLE Doy. et cant. de Pont-Audemer, Eure.
- 416 SAINT-PHILBERT-DES-CHAMPS Doy. de Touque. Cant. de Blangy.
- 417 SAINT-PHILBERT-SUR-RISLE Doy. de Cormeilles. Cant. de Montfort, Eure.
- 418 SAINT-PIERRE-AZIF Doy. et cant. de Beaumont.
- 419 SAINT-PIERRE-DE-CANTELOUP Doy. de Moyaux. Comm. réunie en 1825 à St-Hippolyte-de-Canteloup, le tout réuni à Marolles en 1841-46. Premier canton de Lisieux.

LISTE DES PAROISSES DU DIOCESE.

- 420 SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES Doy. et cant. de Cormeilles, Eure.
- 421 SAINT-PIERRE-DE-COURSON Doy. de Livarot. Comm. réunie en 1831 à N-D-de-Courson. Cant. de Livarot.
- 422 SAINT-PIERRE-DE-MAILLOC , St-Pierre-du-Tertre jusque vers 1695. Doy. et cant. d'Orbec.
- 423 SAINT-PIERRE-DE-SALERNE Doy. de Bernay, cant. de Brionne, Eure.
- 424 SAINT-PIERRE-DE-TOUQUE Doyenné. La commune de Touque fut constituée par la réunion des deux paroisses et communautés de St-Pierre et de St-Thomas-de-Touque en 1790, accrue en 1827 de Daubeuf. Cant. de Trouville.
- SAINTE-PIERRE-DES-AUTHIEUX Cf. Les Authieux-sur-Calonne.
- 425 SAINT-PIERRE-DES-IFS Doy. de CORMEILLES. Cant. de St-Georges-du-Vivier, Eure.
- 426 SAINT-PIERRE-DES-IFS Doy. du MESNIL-MAUGER. Comm. accrue de la Motte en 1841. Deuxième canton de Lisieux.
- 427 SAINT-PIERRE-DES-LOGES Doy. de Gacé. Comm. accrue d'Echaumesnil. Cant. de Moulins-la-Marche, Orne.
- 428 SAINT-PIERRE-DU-CHATEL Doy. de Pont-Audemer. Comm. réunie en 1835 à N-D-du-Val sous le nom de St-Pierre-du-Val. Cant. de Beuzeville, Eure.
- SAINTE-PIERRE-DU-TERTRE Cf. St-Pierre-de-Mailloc.
- SAINTE-PIERRE-DU-VAL Comm. constituée en 1835 par la réunion de St-Pierre-du-Châtel et de N-D-du-Val. Cant. de Beuzeville, Eure.
- 429 SAINT-PIERRE-LA-RIVIERE Doy. de Vimoutiers. Cant. d'Exmes, Orne.
- SAINTE-SAMSON-DE-LA-ROQUE , St-Samson-sur-Risle Exemption dépendant du dioc. de Dol. Cant. de Quillebeuf, Eure.

LISTE DES PAROISSES DU DIOCESE.

430 SAINT-SAMSON (-EN-AUGE) Doy. de Beuvron. Cant. de Dive.
SAINT-SEBASTIEN-DE-PREAUX Cf. Préaux.

431 SAINT-SIMEON Doy. de Pont-Audemer. Comm. accrue en 1856
de la Chapelle-Béquet. Cant. de Cormeilles, Eure.
SAINT-SULPICE-DE-CANAPVILLE Cf. Canapville.

432 SAINT-SULPICE-DE-GRAIMBOUVILLE Doy. de Pont-Audemer.
Cant. de Beuzeville, Eure.

433 SAINT-SYLVESTRE-DE-CORMEILLES Doy. et cant. de Cormeilles
Eure.

434 SAINT-SYMPHORIEN Doy. et cant. de Pont-Audemer, Eure.

435 SAINT-THOMAS-DE-TOUQUE Doyenné. La commune de Touque fut
constituée en 1790 par la réunion des deux paroisses et
communautés de St-Pierre et de St-Thomas-de-Touque, accrue
en 1827 de Dauboeuf. Cant. de Trouville.

436 SAINT-VAAST (-EN-AUGE depuis 1911) Doy. de Beaumont.
Cant. de Dive.

437 SAINT-VICTOR-D'EPINE Doy. de Cormeilles. Cant. de Brienne
Eure.

438 SAINT-VICTOR-DE-CHRETIENVILLE Doy. et cant. de Bernay,
Eure.

SAINT-VIGOR-DE-CREVECOEUR Exemption de Cambremer.

439 SAINT-VINCENT-DU-BOULAY Doy. de Moyaux. Cant. de Thiber-
ville, Eure.

440 SAINT-VINCENT-LA-RIVIERE Doy. d'Orbec. Comm. réunie à
Brogie en 1845. Ch-1. de cant., Eure.

SALERNE Cf. St-Cyr et St-Pierre-de-Salerno.

LE SAMESLE Cf. Le Sap-Mesle.

441 LE SAP , Le Grand Sap Doy. d'Orbec. Cant. de Vimoutiers,
Orne.

442 LE SAP-ANDRE Doy. de Montreuil. Cant. de Gacé, Orne.

LISTE DES PAROISSES DU DIOCESE.

- 443 LE SAP-MESLE Doy. de Vimoutiers. Comm. réunie au Sap.
Cant. de Vimoutiers, Orne.
SCELLON (St-Aubin-de-) Cf. St-Aubin-de-Scellon.
- 444 SELLES Doy. et cant. de Pont-Audemer, Eure.
- 445 SERQUIGNY Doy. de Bernay. Deux portions de cure. Cant.
de Bernay, Eure.
- 446 SOQUENCE Doy. du Mesnil-Mauger. Comm. réunie en 1831 à
Ecajeul. Cant. de Mézidon.
- 447 SOTTEVILLE-LES-ROUEN Exemption de St-Cande. Cant. de
Grand-Couronne, Seine-Inférieure.
- 448 SURVILLE Doy. de Touque. Cant. de Pont-l'Evêque.
- 449 TALONNAI Doy. de Gacé. Comm. réunie à la Génévraie en
1817. Cant. du Merlerault, Orne.
TENCEMENT (St-Laurent-du-) Cf. St-Laurent-du-Tencement.
- 450 TERNANT Doy. de Montreuil. Comm. réunie à Monnai en 1839.
Cant. de la Ferté-Frénel, Orne.
- 451 LE THEIL (-EN-AUGE depuis 1936) , Le Theil-sur-Honfleur.
Doy. et cant. de Honfleur.
- 452 LE THEIL-NOLENT , parfois Thinolent Doy. de Bernay.
Cant. de Thiberville, Eure.
LE THEIL-SUR-HONFLEUR Cf. Le Theil-en-Auge.
THENNEY Cf. St-Aubin et St-Jean-du-Thenney.
- 453 THIBERVILLE Doy. de Moyaux. Ch-l. de cant., Eure.
- 454 TICHEVILLE Doy. et cant. de Vimoutiers, Orne.
- 455 LE TILLEUL-EN-AUGE Patron St-Aubin. Doy. du Mesnil-Mau-
ger. Comm. réunie en 1831 à St-Georges-en-Auge. Cant. de
St-Pierre-sur-Dive.

LISTE DES PAROISSES DU DIOCESE.

- 456 LE TILLEUL-FOL-ENFANT Patron St-Germain. Doy. de Bernay
Comm. réunie en 1822 à St-Martin-le-Vieux sous le nom de
St-Martin-du-Tilleul. Cant. de Bernay, Eure.
- 457 LE TILLEUL-PRES-GACE , Notre-Dame-du-Tilleul Doy. de
Gacé. Comm. réunie en 1817 à Lignéres. Cant. du Merle-
rault, Orne.
- 458 TONNENCOURT Doy. de Livarot. Comm. réunie en 1882 à
Cheffreville sous le nom de Cheffreville. Tonnencourt.
Cant. de Livarot.
- 459 TONTUIT , Tonnetuit. Doy. de Honfleur. Comm. réunie en
1827 à St-Benoit-d'Hébertot. Cant. de Pont-l'Evêque.
- 460 TORDOUET Doy. et cant. d'Orbec.
- 461 LE TORPT Doy. de Pont-Audemer. Cant. de Beuzeville, Eure.
- 462 LE TORQUESNE Doy. de Beaumont. Cant. de Blanzly.
- 463 TORTISAMBERT Doy. du Mesnil-Mauger. Cant. de Livarot.
TOUQUE Cf. St-Pierre et St-Thomas-de-Touque.
- 464 TOUQUETTES Doy. de Gacé. Cant. de la Ferté-Frénel, Orne.
- 465 TOURGEVILLE Doy. de Beaumont. Cant. de Pont-l'Evêque.
- 466 TOURVILLE (-EN-AUGE depuis 1936) , au XVIII^e s. Tourvil-
le-la-Forêt. Doy. de Touque. Cant. de Pont-l'Evêque.
- ⁴⁶⁷ Tourville-sur-Pont-Audemer Doy. et cant. de Pont-Audemer. Ne pas confondre avec:
467 TOURVILLE-LA-CAMPAGNE Doy. de Pont-Audemer. Cant.
d'Amfreville, Eure.
- TOURVILLE-LA-FORÊT Cf. Tourville-en-Auge.
- 468 TOUTAINVILLE Doy. et cant. de Pont-Audemer, Eure.
- LA TRINITE-DE-REVILLE Comm. constituée par la réunion de
la Trinité-du-Mesnil-Josselin et Réville en 1842. Cant.
de Broglie, Eure.
- 469 LA TRINITE-DES-LAITIERS Doy. de Gacé. Comm. accrue en
1821 de Noyer-Ménard. Cant. de Gacé, Orne.

LISTE DES PAROISSES DU DIOCESE.

- 470 TRIQUEVILLE Doy. et cant. de Pont-Audemer, Eure.
- 471 TROUSSEAUVILLE Doy. de Beaumont. Comm. réunie en 1826 à Dive. Ch-1. de canton.
- 472 TROUVILLE-SUR-MER Doy. de Touque. Comm. accrue en 1847 de Hennequeville. Ch-1. de canton.
- VAL (N-D-du-†) Cf. N-D-du-Val.
- VAL-D'ORBEC Cf. St-Denis et St-Martin-de-Mailloc.
- 473 VALAILLES , Vallages. Doy. et cant. de Bernay, Eure.
- 474 VALSEME Doy. de Beaumont. Comm. accrue en 1865 de la Chapelle-Hainfray. Cant. de Cambremer.
- 475 VANNECROCQ Doy. de Pont-Audemer. Cant. de Beuzeville, Eure.
- 476 VASOUY Doy. et cant. de Honfleur.
- 477 VAUVILLE Doy. de Beaumont. Cant. de Pont-l'Evêque.
- 478 LES VAUX Banlieue. Comm. réunie en 1825 à Hermival sous le nom de Hermival-les-Vaux. Premier canton de Lisieux.
- 479 VERNEUSSES Doy. de Montreuil. Comm. accrue en 1843 des Essarts-en-Ouche. Cant. de Broglie, Eure.
- 480 VERSON Exemption de Nonant. Deux portions de cure. Cant. d'Evrecy.
- 481 LA VESPIERE Doy. et cant. d'Orbec.
- 482 VICTOT Doy. de Beuvron. Comm. réunie en 1858 à Pontfol et aux Authieux-sur-Corbon sous le nom de Victot-Pontfol. Cant. de Cambremer.
- 483 LE VIEUX-BOURG Doy. de Honfleur. Cant. de Pont-l'Evêque.
- 484 VIEUX-PONT Doy. du Mesnil-Mauger. Deux portions de cure. Cant. de St-Pierre-sur-Dive.
- VIEVRE Cf. St-Georges et St-Grégoire-du-Vièvre.
- VIETTE Cf. Ste-Marguerite-de-Viette et Montviette.
- 485 VILLERS-EN-OUCHE Doy. de Montreuil. Cant. de la Ferté-Frénel, Orne.

LISTE DES PAROISSES DU DIOCESE.

- 486 VILLERS-SUR-GLOS , Villers-près-Glos, Notre-Dame de Villers. Doy. de Moyaux. Comm. réunie en 1825 à Glos. Premier cant. de Lisieux.
- 487 VILLERS-SUR-MER Doy. de Beaumont. Deux portions de cure réunies en 1784 (Piel, XXXIX, 298). Cant. de Dive.
- 488 VILLERVILLE Doy. de Honfleur. Cant. de Trouville.
- 489 VIMOUTIERS Doyenné. Comm. accrue de Pont-de-Vie en 1830. Ch-1. de canton, Orne.

A P P E N D I C E S

III

BIBLIOTHEQUES D'ECCLESIASTIQUES

Afin d'avoir quelque idée ^{de} sur la valeur intellectuelle du clergé lexovien, nous avons consulté les documents suivants, manuscrits ou édités, catalogues, inventaires après décès, études d'érudits. Leur intérêt est très inégal, suivant l'importance numérique des bibliothèques qui varie entre plusieurs centaines de numéros et quelques unités, et suivant la précision du copiste qui indique tous les titres ou une partie d'entre eux, le plus souvent sans le nom des auteurs, ou bien seulement le nombre total des ouvrages. Même dans ce dernier cas, une comparaison de chiffres donne un minimum de renseignements.

I Catalogues révolutionnaires de plusieurs bibliothèques fondues en une seule.

- 1 Livres déposés à la Bibliothèque de Lisieux, ci-devant Evêché
1801. B.M.Lx, mss. 8-9.
- 2 Livres déposés au Petit Séminaire et à l'Evêché de Lisieux,
1806. B.M.Lx, ms. 33.

Ces deux numéros sont peu utilisables, l'origine de chaque livre n'étant pas connue.

BIBLIOTHEQUES D'ECCLÉSIASTIQUES.

II Communautés.

- 3 Chapitre . A.D.Cos, Q et B.M.Caen, ms. 510. Cf. aussi Du Bois §337, t. II, p. 180-181.
- 4 Grand Séminaire. A.D.Cos, Q et B.M.Caen, ms. 510.
- 5 Petit Séminaire. Idem.
- 6 Capucins de Lisieux. Idem.
- 7 Capucins d'Orbec. Idem.
- 8 Jacobins de Lisieux. Idem.
- 9 Mathurins de Lisieux. B.M.Caen, ms. 510.
- 10 Pénitents de Bernay. A.D.Eure, H 1203

III Chanoines et bénéficiers.

- 11 Louis-Henri de Fogasse de la Bastie, doyen du chapitre, 1754. A.D.Cos, I4 B.
- 12 Rémi Le Bas de Fresne, doyen, 1773. Chap. de Bx, ms. 687.
- 13 Lopes de la Farre, chanoine et écolâtre, 1765. A.D.Cos, G 77.
- 14 S-T. Rambaud, chanoine et vicaire général, 1788. A.D.Cos, H suppl. 132
- 15 H. de Roquette, prieur de St-Hymer. Presbytère de St-Hymer, p. 61.

IV Curés.

- 16 J-B. Chéron, curé des Atelles, 1747. A.D.Eure, G 719.
- 17 François Locket du Carpon, c. de Ste-Croix de Bernay, 1720. Veulin, §378, 687, n° 32.
- 18 François Richonne, c. de Carsix, 4 janv. et 17 oct. 1775. Inventaire après décès. Etude de Me Richard à Bernay.

BIBLIOTHEQUES D'ECCLÉSIASTIQUES.

- 19 Louis Lemercier, c. de la lère portion de Courbépine, 1707. Veuclin, §378,687, n° 32.
- 20 Martin de La Borne, c. de Courbépine, 30 juillet au 5 sept. 1738. Etude de Me Richard.
- 21 Isaïe Puchot de Champrey, c. de Courbépine, 7 oct. 1779. Etude de Me Richard.
- 22 Parfait-Amour Hellouin de Menibus d'Alincourt, 1er oct. 1782. Etude de Me Richard.
- 23 Alexandre Odienne, c. de la lère portion de St-Désir de Lisieux, 1724. A.D.Cos, G St-Désir.
- 24 Gilles-François-Benoît de Cordey, c. de Malouy, 10 mai 1781. Etude de Me Richard.
- 25 Nicolas de La Vallée, c. de Menneval, 2 mars 1779. Etude de Me Richard.
- 26 Jacques-Nicolas Carrey, c. du Mesnil-Mauger, an II. A.M. Honfleur, P⁺ 12.
- 27 Louis-Bernard Lebourg, c. de Pierrefitte, 1753. A.D.Eure, I F 212.
- 28 Pierre Hamel, c. de Plasnes, 1703. Veuclin, §378,687, N° 32.
- 29 J.-B. d'Irlande, c. de St-Nicolas-du-Bosc-l'Abbé, 16 mars 1743. Etude de Me Richard.
- 30 Louis Delamare, c. de St-Pierre-de-Salerno, 4 mars 1775. Etude de Me Richard.
- 31 G.-A.-R. Richer, c. de St-Victor-de-Chrétienville, 1er juillet 1786. Etude de Me Richard.
- 32 Guillaume Pierre, c. de Serquigny, 19 mars 1783. Etude de Me Richard.
- 33 L.-G. Aubert de Gournay, 21 mai 1785. Etude de Me Richard.

V Vicaires, habitués etc.

- 34 Pierre Dolléans, prêtre de Ste-Croix de Bernay, 1695. Veuclin § 378,687, n° 32.
- 35 Jean Bourlet, premier vicaire de Ste-Croix, 14 mai 1779. Etude de Me Richard.

BIBLIOTHEQUES D'ECCLÉSIASTIQUES.

- 36 Adrien Le Gallois, prêtre de la Couture de Bernay, 25 avril 1764. Etude de Me Richard. Cf. Veucelin, §378, 687, n° 43.
- 37 Robert-Guillaume Le François, prêtre de la Couture, 18 avril 1780. Etude de Me Richard.
- 38 Germain Blard, chapelain du château de Courbépine, 25 juin 1764. Etude de Me Richard.
- 39 Jacques Lemire, prêtre de St-Cyr-de-Salerno, 10 déc. 1772. Etude de Me Richard.
- 40 Etienne-Henri Mangon La Forest, prêtre de St-Etienne-Ste-Catherine de Honfleur.
- 41 Jean-Antoine Bottentuit, prêtre de St-Etienne-Ste-Catherine.
- 42 François Voisard, prêtre de N-D-St-Léonard de Honfleur.
- 43 Louis-Charles-Marie Chemin, prêtre de N-D-St-Léonard.
- 44 Jacques-Michel Le Broc, prêtre de N-D-St-Léonard. 40 à 44, an II. A.M.Honfleur, P^t 12.
- 45 Louis-Roger Borey, chapelain de la lère portion de la chapelle N-D. à la cathédrale de Lisieux, 1774. Et. Deville, B.S.H.Lx, 1918, n° 23, p. 5, et B.M.Lx, ms. 116.
- 46 Pierre Coquerel, pensionnaire à l'hôpital de Lisieux, 1743. A.D.Cos, H suppl. 116.
- 47 Charles Gourney, prêtre de St-Germain de Lisieux, 1723. A.D.Cos, H suppl. 121.
- 48 François Marey, prêtre de St-Germain de Lisieux, 1740. A.D.Cos, H suppl. 127.

A P P E N D I C E S

IV

ECCLESIASTIQUES JANSENISTES OU SUSPECTS DE JANSENISME

Cette liste donne le nom de 68 ecclésiastiques du diocèse de Lisieux ou en résidence dans ce diocèse. Si incomplète qu'elle soit, elle a le mérite de grouper des renseignements dispersés dans divers documents souvent difficiles à dépouiller. En dehors des Insinuations ecclésiastiques de Piel, §342, les principaux imprimés consultés sont :

- §78 Nouvelles Ecclésiastiques.
- §79 Supplément des Nouvelles Ecclésiastiques.
- §80 Nécrologe des confesseurs de la vérité.
- §82 Recueil des actes d'appel au futur concile.
- §98 A. Féron. La Réception de la Bulle Unigenitus dans le diocèse de Rouen.

I Exemptions.

Jean-Henri Suard, curé de St-Cande-le-Vieil de 1702 à 1712, §98, p.84.

Pierre Moulin, curé de St-Cande-le-Vieil de 1712 à 1737, §98, p.83 et §99.

Nicolas de la Place, curé de St-Cande-le-Vieil de 1702 à au moins 1737, §98, p.83.

Hector Bréant, d'Etrépany, §78, 31 mars 1731; §80 La² 64.

Olivier Jahouel, abbé régulier de Mondaye, mort en 1738, §78, 1er juillet 1738

II Lisieux.

Claude Robert, de St-Saturnin de Toulouse, supérieur du Petit Séminaire vers 1711-1716, §78, 14 août 1751.

Jean Le Mire, de St-Jacques de Lisieux, curé de Moyaux de 1722 à 1728. - A.D.Cos G 134, p.13 et Milon, St-Hymer, §102, 4e livraison, p.179.

Pierre Eudes, professeur de théologie au Petit Séminaire, vers 1729-1733. Arch. Eudistes, ms. 28, p.532-533,672.

Bonnechose, professeur de philosophie au Petit Séminaire, vers 1729-1733. Mêmes références.

Père Tiron, Jacobin de Lisieux. Mêmes références et Milon, §102, 4e livraison, p.179.

Alexandre du Buisson, chanoine. Reg. cap., 21 sept.1736.

Robert Campion, prêtre de St-Germain de Lisieux, 1767. - A.D. Orne, C 556 et Veucelin, §378,687 ter, p.281.

Nicolas Gaboulet, mort à Lisieux en 1781, §79, 1er avril 1737; §78, 10 avril 1781.

III Doyenné de Bernay.

René du Mesnil, sous-prieur.

Louis-Denis Hellot

Pierre-Denis Clémencé

Jean-Alexis Floreau

Charles du Fresne, prêtres de l'abbaye de Bernay, 1718, §82, t.III, p.359.

J.-B. Picquenot, de Ste-Croix de Bernay, sous-diacre en 1717.

- A.D.Cos, G 134, p.9.

Jean-François Fouques, de Ste-Croix de Bernay, prêtre en 1718.

- A.D.Cos, G 134, p.8.

Léonor Secard, de Plasnes, curé des Authieux-sous-Renouard de 1746 à 1755, de Pierrefitte de 1755 à 1756, mort en 1758. - A.D.Cos, G 134, quartier d'hiver 1728; G 61, p.186.

François Vauquelin, curé de St-Martin-du-Vieil-Verneuil, dioc. de Chartres, exilé à Bernay de 1753 à sa mort en 1760, §78, 22 mai 1761.

IV Doyenné de Cormeilles.

François Lisot, de St-Philbert-sur-Risle, sous-diacre en 1724. - A.D.Cos, G 61, p.123.

V Doyenné d'Orbec.

Philippe de Bailleul-Mailloc, prêtre de Cerqueux, mort en 1745, §78, 3 juillet 1730 et 27 nov. 1745; §79, 1er février 1746; §82, t.III, p.163.

Gilles Droulin, d'Orbec, sous-diacre en 1730. - A.D.Cos, G 134, quartier d'été 1730.

VI Doyenné de Honfleur.

- Duval et Giffard (Honfleur ?), §79, 1er fév. 1740.

- Boncours, prêtre de St-Léonard, mort en 1746, §78, 11 sept. 1746; §79, 29 nov. 1746.

- J.-B. Jeulin, curé de Quetteville de 1714 à 1767, §78, 11 oct. 1769; §80, La³ 66; §82, t.III, p.162.

- Alexandre Piquot, curé de Quetteville de 1767 à la Révolution. §78, 11 oct. 1769.

VII Doyenné de Pont-Audemer.

Joseph Grandin,

Nicolas Cornois,

Nicolas Desjardins, prêtres de la communauté de St-Ouen, 1718, §82, t.III, p.162.

ECCLESIASTIQUES JANSENISTES.

Jean Debors, prieur de l'Hôtel-Dieu de Pont-Audemer, mort en 1739,

Jean Devaux, curé de Foulbec de 1711 à 1739,

François-Joseph Le Chevalier, curé de St-Sulpice de Graimbouville de 1704 à 1719. Même référence.

Guillaume Gavelle, prêtre de la communauté de St-Ouen de Pont-Audemer, mort le 18 oct. 1758. Même référence, et §78, 12 juin 1759, §80 Ld³ 63.

Jacques Dupin, sous-prieur

Pierre Le Febvre

Guillaume Fleurigant

Louis Gaille, prêtres de l'abbaye de Préaux, 1718, §82, t.III, p.374.

Jacques Pollin, curé de Vannecrocq de 1706 à 1735, doyen de Pont-Audemer, §78, 2 fév. 1737; §79, 1er juillet 1737.

Louis-Charles Le Conte, de St-Ouen-de-Pont-Audemer, curé de St Sulpice-de-Graimbouville de 1739 à 1756. - A.D.Cos, G 61, p.212.

Jouen, vicaire de Beuzeville, vers 1747-1753, §78, 3 avril 1757.

VIII Doyenné de Beaumont.

Louis-Bernard Lebourg, curé de Pierrefitte de 1706 à 1754, Piel, §342, XXIV, 232.

Henri de Roquette, prieur de St-Hymer de 1717 à 1779, mort en 1789. Cf. §102-104.

Parmi les noms des divers chapelains de St-Hymer, on relève :

Pierre-Bernard Delamare, 1728, chap. de Bx, ms. 667.

Thomas Noël, 1728, chap. de Bx, ms. 667.

Jacques Isabel, 1739, presbyt. de St-Hymer, p.183.

André Pépin, 1739, ibidem.

Charles Bacheley, 1751, A.D.Cos G II5, presbyt. de St-Hymer, p.287.

Jacques Delamare, 1762, presbyt. de St-Hymer, p.411.

François-Nicolas Le Terrier, 1762, ibidem.

Charles Le Sain, 1762, ibidem.

Guillaume Le Tourneur, 1783, A.D.Cos H 1809.

J.-B. Le Noir, 1779, mort en 1789, ibidem et chap. de Bx, ms. 586.

Plus connus sont :

Claude de Chabanacy de Marnas, mort le 28 nov. 1783. - A.D.Cos, H 1809 et §78, 4 juin 1784.

Pierre de Macquaire, mort en 1783, §78, 12 mars 1784.

Thomas-François Alexandre, anc. curé de Noirmont, dioc. de Beauvais, §103, p.13,20,21.

IX Doyenné de Beuvron.

Louis-Henri de Bonnechose, curé de Basseneville de 1730 à 1762. - A.D.Cos, G 134, quartier d'été 1728.

François Burget, curé des Authieux-sur-Corbon de 1723 à 1736, §79, 1er avril 1737.

Etienne, précepteur aux Authieux-sur-Corbon ou aux environs. Même référence.

Dom Nicolas Viel, Prémontré, prieur-curé de Brocottes de 1707 à 1748. Même référence.

X Doyenné de Gacé.

Abbaye de St-Evrault, §79, 31 déc. 1734; §78, 6 déc. 1735.

Léonard Sonnes, curé nommé à St-Ouen-le-Hoult en 1727, nomination sans effet. §78, 17 déc. 1758; §80, Ld³ 63.

Jacques Pinel, curé du Tilleul-près-Gacé de 1721 à 1748, §78, 14 août 1751.

Pierre Jubé, curé de la Genévraye de 1731 à 1748, §78, 15 mai 1741; §79, 4 sept. 1741.

XI Cas particuliers.

Jacques Crés, prieur de Montargis, exemption de Gambremer, mort en 1744, §78, 10 déc. 1730 et 23 juillet 1744; §80, Ld³ 63.

Père Théodose de St-François, Carme, mort en 1744, §78, 12 juin 1745; §79, 24 août 1745.

Nicolas Hurel, du Mesnil-Simon, ex-oratorien, prêtre en 1719.

- A.D.Cos, G 134, p.9.

XII. Doyenné du Mesnil - Manger.

(n°69) Louis-Claude Le Courayer, vicaire-curé de Mézidon de 1740 à 1774 - E. Prédin,

L'Union des églises gallicane et anglicane... Pierre-François Le Courayer, Paris,

1928, gr.-in-8°, 179p. - p.23.

A P P E N D I C E S

V

CURÉS PROTESTANTS

Sources : A.N., G⁸ 636, dossier 40; G⁸⁺ 2524, fol. 506 v°
A.D.Cos, C II607, fol. 138, n°2.
A.D.Eure, II C 253, fol. 46 v°, n°4; fol. 50 v°, n°1;
fol. 58, n° 8; fol. 58, v°, n° 1; fol. 66 v°, n° 4.
II C 1681, fol. 84 v°, n° 10; fol. 85, n°6;
fol. 88 v°, n°8; fol. 90, n°6.
A.Not. de St-Georges du Vièvre, 25 avril et 3
mai 1774.
Notes Hauteville, Grand Séminaire d'Evreux
(Copie)
Veulin, §106, 687 bis, n° 94.

Cette liste, certainement incomplète, de 53 noms (I) de curés "protestants" du diocèse de Lisieux, précise éventuellement l'attitude de chaque ecclésiastique à l'égard de la Constitution civile du clergé. L'ordre des Conférences et des curés indiqué dans le Mandement du 20 décembre 1773, p.13, a été respecté. Les curés dont les noms sont soulignés, furent recommandés à l'atten-

(I) 73 curés ont été dénombrés, mais 20 n'ont pas encore été identifiés.

tion des intendants de Rouen et d'Alençon (G⁸ 636).

Conférence de LIEUREY.

15 curés, 11 protestants, 2 assermentés, 4 insermentés.

- 1 De Brihon, sous-président, c. d'Heudreville, nommé en 1777 curé de Prétot (Seine-Inf., cant. de Doudeville).
- 2 Hazard, théologien, c. d'Épaignes, résignataire en 1786 (2).
- 3 Lenormand, secrétaire, c. de Jouveaux, assermenté.
- 4 Delamare, c. de Lieurey, père p., résignataire en 1785.
- 5 Hain, c. de Lieurey, 2^{de} p., mort en 1790.
- 6 Montmiray, c. de Noards.
- 7 Senoze, c. de Cauverville; serment avec restriction, puis sans réserve, puis rétractation.
- 8 Poisson, c. d'Épreville, insermenté.
- 9 Leloup, c. de N-D-d'Épine, assermenté.
- 10 Lecordier, c. de St-Victor-d'Épine, insermenté.
- 11 Viquesnel, c. de la Chapelle-Béquet, insermenté.

Conférence de SAINT-GEORGES-DU-VIEVRE.

14 curés, 13 protestants, 4 assermentés, 2 insermentés.

- 1 Bourdon, président, c. de St-Georges-du-Vieuvre, assermenté.
- 2 De Pinsun, sous-président, c. de Brétigny, assermenté.
- 3 Deshoules, théologien, c. de la Poterie, insermenté.
- 4 Jean-Philippe Féret, secrétaire, c. de St-Benoit-des-Ombres insermenté.
- 5 Maillère, c. d'Authou, assermenté.

(2) Ce nom ne se rencontre dans les sources précitées. Mais Baston y fait allusion dans un calembour, §§ 12 Confession, p.3 : (On a appelé) "mon Livre un Ouvrage infernal (...) Mais c'est un mot prononcé par Hazard, lequel est sans conséquence". Le curé d'Épaignes se montra très vexé de ce jeu de mot. Cf. Mémoires de Baston, §215, t. I, p.252.

- 6 Jean-Baptiste Féret, c. de St-Philbert-sur-Risle, mort en 1786.
- 7 Turpin, c. de Condé, assermenté.
- 8 Sicard de Dalmas, c. de St-Christophe de Condé, en enfance.
- 9 Le Bague, c. de St-Pierre-des-Ifs, en enfance.
- 10 Lassery, c. de St-Grégoire-du-Vièvre, mort en 1784.
- 11 Rabiél, c. de St-Etienne-l'Allier, résignataire en 1783.
- 12 Grenet, c. de Freneuse, résignataire en 1784.
- 13 Roger, c. de Neuville-sur-Authou, résignataire en juillet 1775.

Conférence de SAINT-PIERRE-DE-MAILLOC.

13 curés; 6 protestants dont :

- 1 Du Coudray, théologien, c. de Courtonne-la-Ville, mort en 1783.
- 2 Merin, c. de St-Paul-de-Courtonne, insermenté.

Conférence de BERNAY.

14 curés, 14 protestants, 4 assermentés, pas d'insermenté

- 1 Jouen, président, c. de Ste-Croix-de-Bernay, assermenté.
- 2 Deschamps, sous-président, c. de Valailles, résignataire en 1781.
- 3 Lefebvre, théologien, c. de St-Léger-du-Boscel, résignataire en 1783.
- 4 Touquet, c. de la Couture de Bernay, résignataire le 4 déc. 1775.
- 5 Bessin, c. de Plainville, assermenté.
- 6 Maurey, c. de Camfleur, mort en 1788.
- 7 De Boisgruel, c. de St-Victor-de-Chrétienville, résignataire en 1778.
- 8 Terrier, c. du Tilleul-Fol-Enfant, mort en 1784.
- 9 Le Maistre, c. de Caorches, assermenté.

- IO Puchot de Champrey, c. de Courbépine, mort en 1779.
- II Coupey, c. de St-Martin-le-Vieux, assermenté.
- I2 Michel Piel, c. de St-Nicolas-du-Bosc-l'Abbé, résignataire en 1783.
- I3 De Cordey, c. de Malouy, mort en 1781.
- I4 De La Vallée, c. de Menneval, mort en 1779.

Conférence de BOISNEY.

17 curés, II protestants, 5 assermentés, I insermenté.

- I De Louvigny, sous-président, c. de Boisney, insermenté.
- 2 Pierres, c. de Serquigny, lère p., mort en 1783.
- 3 Aubry, c. de Serquigny, 2nde p., assermenté.
- 4 Le Valois, c. de Boissy, assermenté.
- 5 Hellouin de Menibus d'Alincourt, c. d'Hecmanville, mort en 1782.
- 6 Desfrièches, c. de Morsan, assermenté.
- 7 Viel, c. de Plasnes, assermenté.
- 8 Tulou, c. de St-Cyr-de-Salerne, assermenté.
- 9 Delamare, c. de St-Pierre-de-Salerne, résignataire en 1775.
- IO Bourlet (Bullet dans Piel), c. d'Aclou, mort avant le 8 mai 1774.
- II Vochelet, c. de Franqueville, mort en 1783.

Conférence de LESSARD.

15 curés, IO protestants dont :

- I Dufresne, théologien, c. du Mesnil-Durand, député aux Etats-Généraux, insermenté.
- 2 Gosset, secrétaire, c. du Chêne, insermenté.

Conférence de BEUZEVILLE.

15 curés, 8 protestants.

Faut-il ranger l'abbé de ROQUETTE au nombre des ecclésiastiques richéristes ? Faute de documents explicites, on peut au moins le soupçonner de sympathiser avec eux. Certes, son absence du diocèse de juin 1772 à août 1774 ne permet pas de lui donner un rôle d'instigateur dans la protestation des curés, et les restes de sa bibliothèque conservés au presbytère de St-Hymer ne contiennent aucun ouvrage relatif à l'Institution divine des membres du Second ordre. Mais sa contribution à la révolte contre Condorcet en 1775 (3), et ses relations épistolaires vers 1740 avec deux jansénistes richéristes célèbres, Jubé et Legros, alors réfugiés aux Pays-Bas, (4) montrent qu'aucune forme d'opposition doctrinale à la hiérarchie ne lui répugnait.

(3) Cf. p. 267.

(4) Chap. de Bayeux, ms. 586. Cf. E. Préclin, § 105, passim. Roquette a d'ailleurs vécu plusieurs mois, vers 1717, à Asnières dont Jubé était le curé. Cf. p. 244.

INDEX DES PRINCIPAUX NOMS PROPRES

- BERNAY 98.99.100.111.149.150.167-168.192.193.199.204.208.209.
210.212.213.219.220.222.238.249.250.270.273.288.290.295.
298.299.300.306.
- BRANGAS 108.120-123.128.129.166-167.168.169.179.180.215.232-235.
238.241.252.293.308.311.323. Pl. I. XIV.
- CABOULET 105.131.139.245. Pl. XVII.
- CONDORCET 123-127.128.129.135.144.166.169.180.207.209.214.219.
214.245.251.255.256-258.293. Pl. II.
- HONFLEUR 101.110.145.148.149.150.160.161.171.174.180.181.187.
194.204.205.223.241.245.249.298.299.
- LE BAS 129.130.132.140.141.167.288.289.294.296. Pl. V. XV. XVI.
- LIEUVIN 91.92.96.106.116.130.135.156.157.159.163.
- LISIEUX 100.112-115.116-117.130.131.161.162.166.170.178.187.189.
192.194.198.204.209.212.218.222.238.299.305-306. Pl. XIII.
- LISIEUX (ST-GERMAIN-DE-) 131.134.148-149.150.161.173.175.176-
178.204.207.212.216.304.339.352. Pl. VIII.
- ORBEC 99.110.112.147.187.188.192.204.208.215.222.223.241.245.249
306.
- PAYS D'AUGE 91-92.95.96.106.109.115.130.135.151.154.156.331.
- PAYS D'OUCHE 91.92.96.97.
- PONT-AUDEMER 98.107.149.187.188.204.209.210.220.222.236-238.240.
245.246.247.249.299.
- PONT-L'EVEQUE 109.145.148.149.150.160.161.174.187.188.199.207.
208.209.229.299.300.306.
- RAMBAUD 129.131.163.219.260.274.288.289.290.292.294. Pl. III.
- REGUIS 135.158.199.219.220.297.362.
- ROQUETTE 144.180.214.242-244.245.247.248.252.267.438.
- VIMOUTIERS 99.111.148.193.204.208.215.220.